LIBRARY
Brigham Young University

FROM Mercer Collection

Call No. 913.3205 R32 V. 13-14 F

Acc. No.

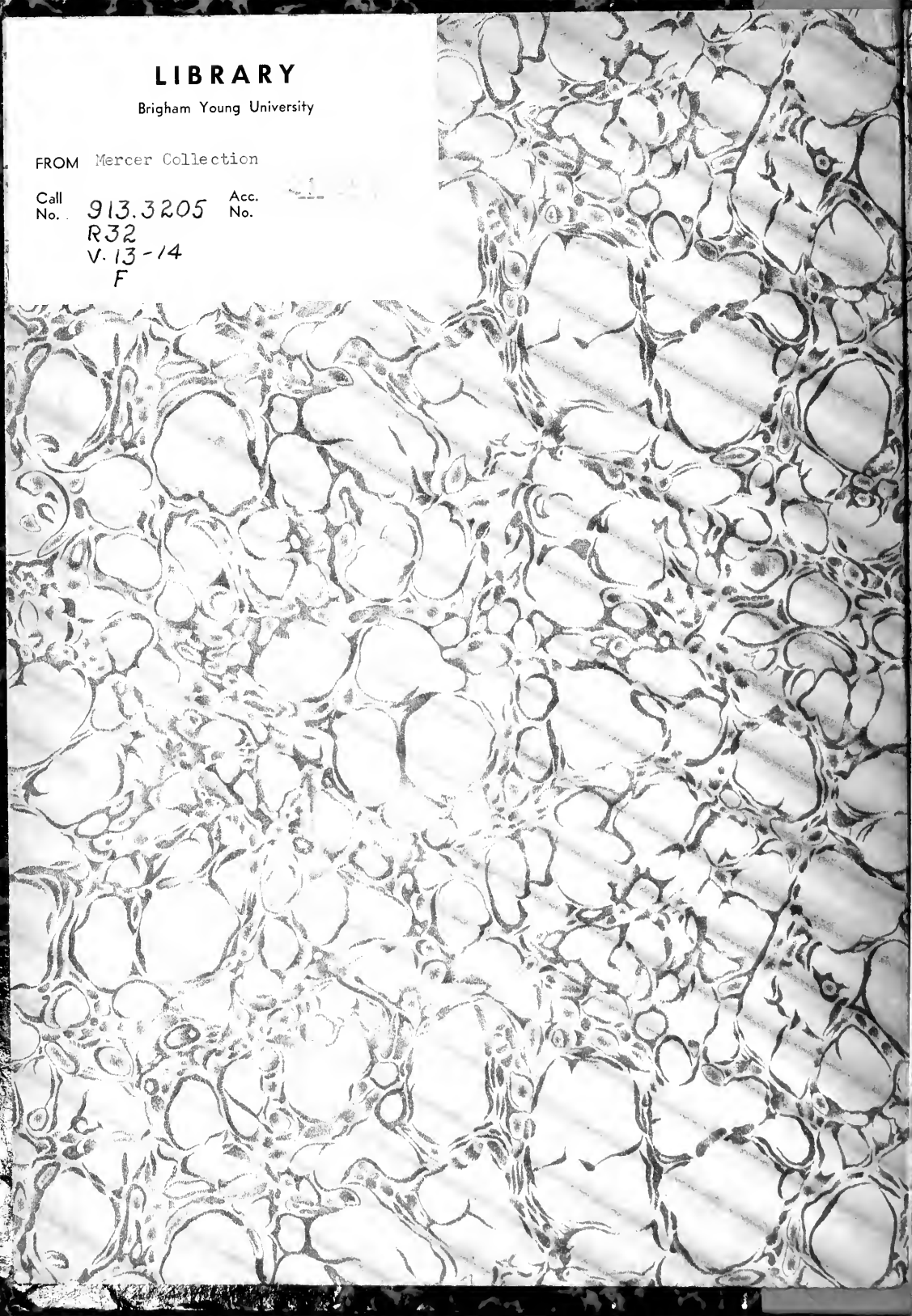

MAR 22 1957

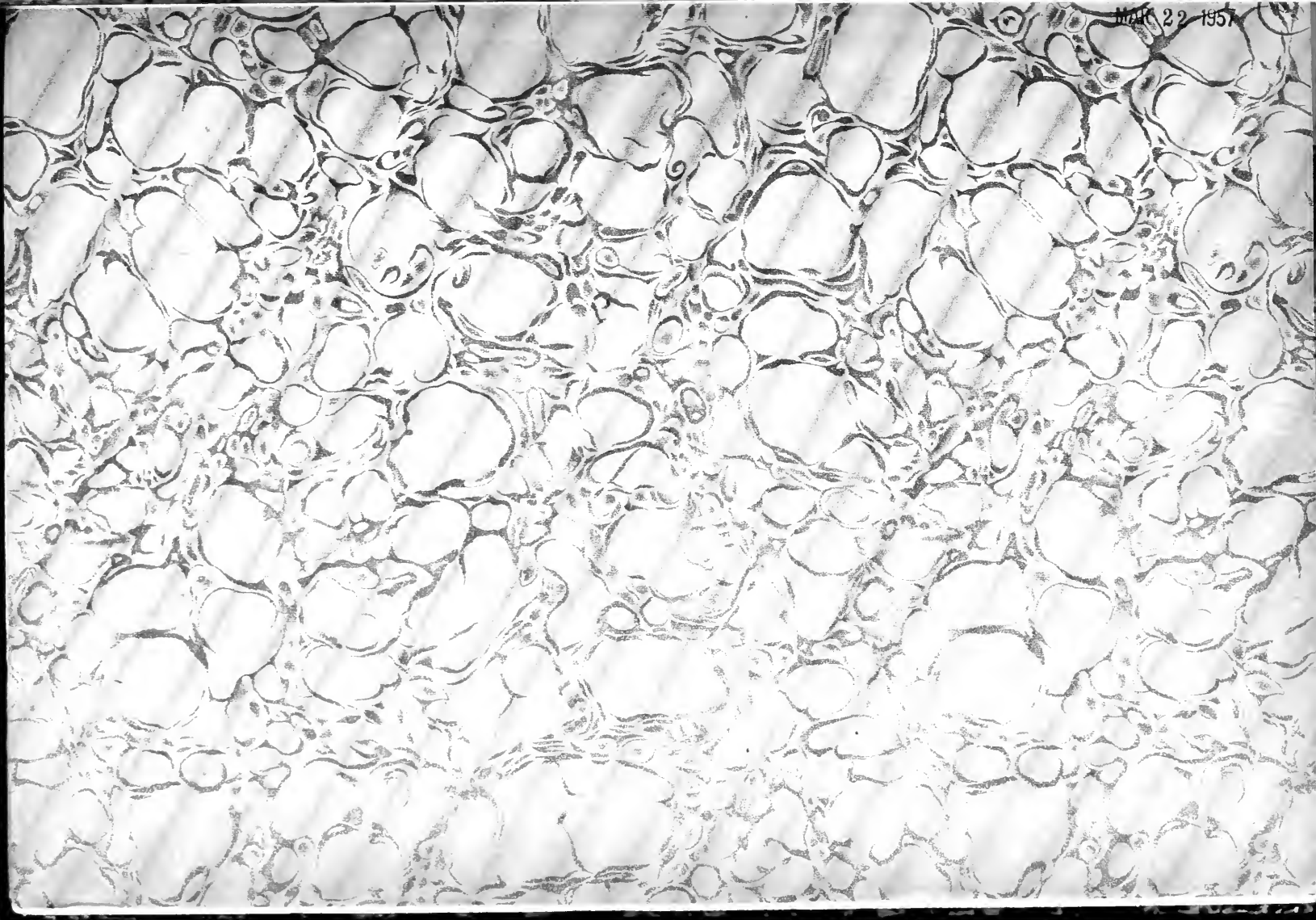

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

PUBLIÉE PAR

M. EUGÈNE REVILLOUT

AVEC LA COLLABORATION DE

M. A. MÉLINEAU

TREIZIÈME VOLUME

LABOREMUS!

215293

PARIS
ERNEST LEROUX, EDITEUR,
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE
DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC.
28, RUE BONAPARTE, 28

1911.

B.V.U.
LIBRARY
PROVO, UTAH

VIENNE. — TYP. ADOLPHE HOLZHAUSEN,
IMPRIMEUR DE LA COUR I. & R. ET DE L'UNIVERSITÉ

TABLE DES MATIÈRES.

Numéros I—III.

Le Koufi. Dialogues philosophiques (suite). (Eugène Revillout) 1
Le roman du Setme. Second roman du Setme Xaemnas (suite). (Eugène Revillout) 29
Le roman dit de Setna. Recit d'Ahura (suite). (Eugène Revillout) 38
Les deux versions hiéroglyphiques du décret de Rosette, accompagnées du texte démotique transcrit en hiéroglyphes et de la version grecque (Eugène Revillout) 43
Supplément sur le décret de Philée et le classement historique des diverses versions de Rosette (Eugène Revillout) 109
Note annexe sur les relatifs dans les décrets de Rosette et de Philée (Eugène Revillout) 129
Note annexe sur l'optatif à propos des décrets de Rosette, de Philée et de Canope (Eugène Revillout) 131

Numéro IV.

Note sur les biens fonciers de Petuaa sous la première dynastie éthiopienne (Eugène Revillout) . . . 133
Les voyelles en égyptien et dans les langues sémitiques (Eugène Revillout) 134
Essai sur la vocalisation hébraïque (Eugène Revillout) 137
Les monnaies égypto-araméennes des papyrus d'Éléphantine (Eugène Revillout) 158
Chronologie des rois de l'époque archaïque. Étude sur les divers systèmes proposés (E. Amélineau) . 163
Le lit d'Osiris (E. Amélineau) 181

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. EUGÈNE REVILLOUT.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC. ETC

28, RUE BONAPARTE, 28, A PARIS.

XIII^e^ Volume. N^os^ I—II—III. 1910.

La REVUE ÉGYPTOLOGIQUE paraît tous les trois mois par numéros de six feuilles au moins, avec planches, fac-simile etc. — Aucun numéro ne se vend séparément.

Prix de l'abonnement annuel : Paris 30 fr. — Départements 31 fr. — Étranger 32 fr.

Sommaire : Le Koufi. Dialogues philosophiques (suite), traduits par EUGÈNE REVILLOUT. — Le roman du Setme. Second roman du Setme Xaemuas (suite), par EUGÈNE REVILLOUT. — Les deux versions hieroglyphiques du décret de Rosette, accompagnées du texte démotique transcrit en hieroglyphes et de la version grecque, par EUGÈNE REVILLOUT. — *Addenda et corrigenda.* — Supplément sur le décret de Philée et le classement historique des diverses versions de Rosette, par EUGÈNE REVILLOUT. — Note annexe sur les relatifs dans les décrets de Rosette et de Philæ, par EUGÈNE REVILLOUT. — Note annexe sur l'optatif à propos des décrets de Rosette, de Philæ et de Canope, par EUGÈNE REVILLOUT.

LE KOUFI.

DIALOGUES PHILOSOPHIQUES.

TRADUITS PAR

EUGÈNE REVILLOUT.

(Suite.)

II. La patrie.

Après quelques lignes des discussions philosophiques trop incomplètes pour les donner ici et qui se rapportent en partie au jugement précédent de la chatte et du vautour et en partie au sujet que nous abordons, on lit:[1]

III, 23. *Les petites*[2]

III, 24. *attaques*[3] qu'il (le Koufi) prononça contre elle :

. . . pour ses beaux yeux?[4] Quoi

III, 23.

III, 24.

. . .

[1] En l'absence de ma copie, prêtée par moi à Brugsch, j'admets ici un texte critique, basé sur les deux copies de Reuvens et de Krall. Notons que, comme dans le papyrus Prisse, les chapitres sont distingués par des phrases écrites en rouge au moins en partie et ici en italiques. Notons aussi qu'à mon ami Wessely je dois la copie de Krall.

[2] Le est devenu un simple *s*. [3] ⲁⲣⲱⲥⲉ.

[4] *ma* est employé pour ⲃⲁⲗ comme simple déterminatif de l'idée de vision. Conf.

III, 25. ce qui dans ton flanc (ton cœur), pour ses bontés? Quoi tes regards, qui contemplent sa fortune?[1]

III, 26. Quoi ta grande face, pour sa joie[2] par laquelle vit le monde entier. Comme

III, 27. les regards du grand disque solaire la chose luit. Tu ne peux fermer[3] ton cœur

III, 28. à elle, en laquelle tu es. On bâtit[4] toutes les maisons pour la cacher. L'inondation[5] vient pour

III, 29. lui faire vêtement,[6] alors qu'elle vole[7] au ciel avec les oiseaux chaque jour, alors qu'elle est dans

III, 30. l'eau avec les poissons quotidiennement.[8] C'est elle qui fait être la barque Sekti.[9] Rendez hommage!

III, 25.

III, 26.

III. 27. 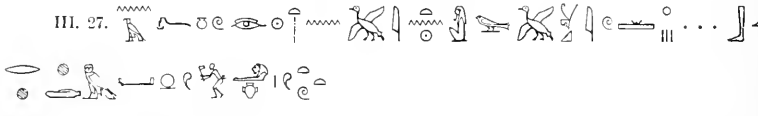

III, 28.

III, 29.

III, 30.

---

est un doublon de . Conf. ⲣⲁⲙⲟⲧⲟⲓ.

[2] 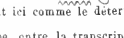 ⲱⲟⲩⲛⲟⲩⲧ.

[3] Le déterminatif se fait ici comme le déterminatif des membres .

[4] J'ai hésité, pour le groupe, entre la transcription ci-dessus et la transcription ⲛⲱⲧ. Ce qui m'a décidé, c'est, d'une part, les variantes de Rosette pour ⲛⲱⲧ et pour , etc. d'une autre part, le complément qu'on trouve dans le Kouft pour ⲛⲱⲧ. Notons que s'écrit autrement dans le Kouft.

[5] .

[6] . [7] ⲣⲱⲗ. [8] ⲙⲙⲏⲛⲉ. [9] .

III, 31. Elle fera être après ces ennuis[1] un bon vent du nord.[2] Sa sagesse[3] veille[4] avec nous chaque jour.

III, 32. Sa vie est parmi les habitants d'Hakar. Sa nourriture est dans la terre d'Al.

III, 33. Son séjour[5] est la terre de Wualma. Elle veille chez les Éthiopiens.

III, 34. Sa maison est dans la région des ... *tei* d'Isis. Elle est en Égypte à tout moment.[6] La chose[7]

IV, 1. nommée, à son sujet, interroger après qui?[8] Personne ne peut lui être assimilée[9] au monde encore.

IV, 2. *Au moment de l'audition des paroles*, que fit la chatte éthiopienne, elle rit

III, 31. 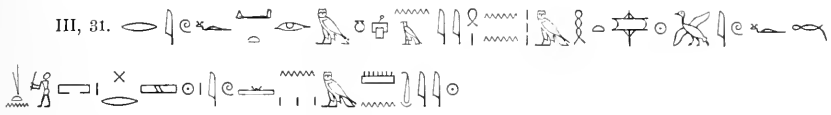

III, 32. 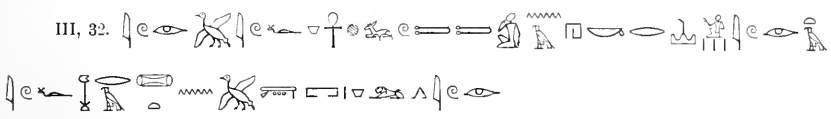

III, 33. 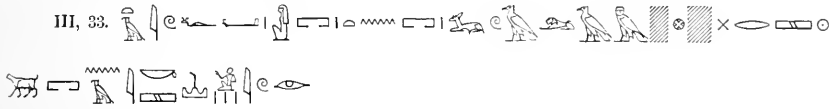

III, 34. 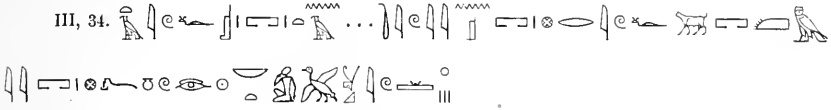

IV, 1.

IV, 2.

---

[1] . [2] . [3] **ⲙⲟⲩⲥⲛⲁϯ**. La pleine prudence, la Previdence. **ϯ** est écrit ici en démotique comme **ⲛⲱⲧ** bâtir. [4] **ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ**. [5] **ⲭⲉⲙⲉⲓ**, voir plus haut. [6] **ⲛⲁⲩ**.

[7] **ⲛⲛⲁ** .

[8] **ⲛⲓⲙ** = . Le se prononçait alors **ⲛⲓⲙ**. Ici il s'agit du **ⲛⲓⲙ** interrrogatif (qui?) qu'on n'écrivait pas en hiéroglyphes, mais .

[9] C'est l'orthographe abusive de *sem* «tuer» pour celle de *sem* ressembler.

IV, 3. encore. Elle dit :
M'oppresse[1] ce que tes sentences[2] contiennent.
Après ne l'avoir pas
IV, 4. expliqué[3] veux tu l'énoncer.[4]
Les petites ... qu'il prononça.
IV, 5. Le petit chatte Koufi lui dit : J'interroge[5] le Šai (la destinée) pour voir cela[6]
IV, 6. à savoir l'adjuration du moucheron[7] — Tu fais en effet comme le moucheron sur le lait.[8]
IV, 7. Tu manges,[9] tu dévores[10] ce qui fait à toi nourriture[11] sans connaître sa chaleur[12] et
IV, 8. son froid,[13] c'est-à-dire sa vie ou sa mort (du moucheron).
C'est comme si tu disais : Peu de chose est ce qui

IV, 3.

IV, 4.

IV, 5. 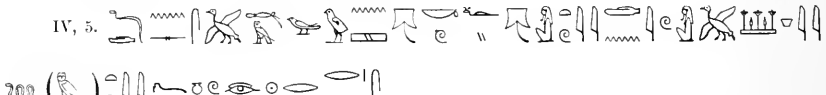

IV, 6.

IV, 7. 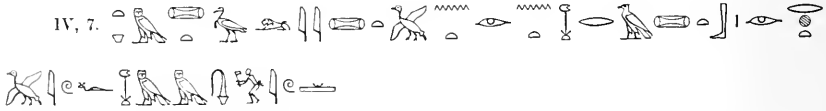

IV, 8.

---

[1] ⲱϫⲉ. [2] ⲩⲁⲣⲱ a ici l'orthographe de ⲩⲁⲣⲓ. [3] ⲛⲟⲩⲧⲉϥ.

[4] Le *palpel* a ici les déterminatifs funestes de ⲩⲉⲧⲩⲱⲧ. [5] ϫⲛⲟ.

[6] Le second *r* du mot ⲉⲣⲟⲥ n'est pas un , bien que partout ici je transcrive ainsi ce signe. C'est, en réalité, une *oie* de l'espèce *ro*, qui, à la basse époque, sert aussi pour *r* et dont la forme primitive démotique se trouve, pour l'oie *ro*, dans le papyrus bilingue Rhind. Cette oie n'est dissemblable de l'oie ordinaire par le bec et par le cou (voir Levi, *Dict.*). Aussi sa forme démotique est-elle différente des formes ordinaires de l'oie dans le Koufi comme dans Rhind?

[7] ϫⲉⲛϫ ⲓⲙ [8] ⲉⲣⲱⲧⲉ. [9] طعم. [10] بلع. [11] ϩⲣⲉ. [12] ϩⲙⲟⲙ.

[13] ⲣⲱϫ.

IV, 9. fait chaleur ou froid. Il (le moucheron) n'a pas[1] peur[2].

Je fais (donc)

IV, 10. serment devant toi que je te la dirai.

Les petites paroles qu'il prononça seulement.

IV, 11. Si tu ne l'as pas trouvé[3] par ces choses — à savoir le nom — Šu, ton frère, le bon bienfaiteur,

IV, 12. a dit : Si tu viens en Égypte . . . je te ferai ramener encore[4] à toutes ces terres[5]

Lui dit

IV, 13. la chatte éthiopienne : Est-ce que, après avoir fait serment devant le soleil, mon père divin,

IV, 14. le taureau qui a fécondé la vulve[6] dont je suis sorti . . .

Il lui dit : Madame. Le midi,[7] ton

IV, 9.

IV, 10.

IV, 11.

IV, 12. 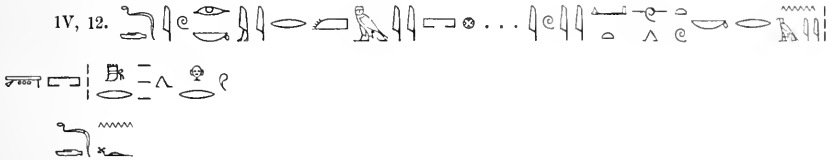

IV, 13.

IV, 14.

[1] MNTEK. [2] QOTE. [3] Voir *Rev. égypt.*, XII, 174–175.

[4] Le Koufi a deux manières de rendre **ou** « encore ». La première est la forme ordinaire : les jambes retournées pour . La 2e est un mot composé : *an her*, qui signifie « retourner la face » avec, pour *her*, une sigle dont je parle dans mon syllabaire, suivie du déterminatif des membres. [5] C'est-à-dire à l'Éthiopie pays de la chatte.

[6] TOTI . [7] Assimilation curieuse du midi avec le soleil.

IV, 15. bon bienfaiteur, il est grand celui-là. Tu le loues[1] et personne ne peut dire : Tu n'en diras pas de bien.[2]

IV, 16. Il est (grand?) celui qui sort du (d'un) ventre des deux dieux, ainsi que toi et moi aussi. Grand? est aussi quiconque est sur le monde

IV, 17. (Le dieu), ta force le glorifie[3] alors même qu'il n'est pas avec toi. Quoi de plus

IV, 18. pour l'enfantement que le souvenir[4] des deux. N'est-ce du phallus[5] et du ventre[6] de la femme? De cela ces gens là ne diront pas :

IV, 19. «cela m'éloigne (me répugne)», alors même qu'ils ne recevraient[7] pas de toi; car c'est ton frère dont les entretiens sacrés[8] sont dans

IV, 20. le sanctuaire de Pan — pour recevoir de toi. En effet, ceux-là (le phallus et le ventre) sont les rétributeurs sacrés, les maîtres[9] divins.

IV, 15.

IV, 16. 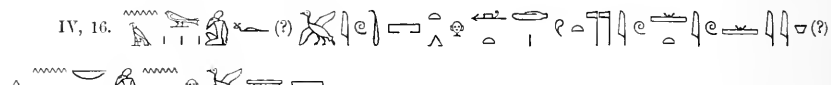

IV, 17. . . . 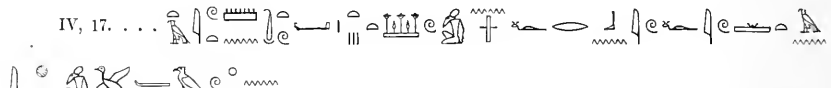

IV, 18. 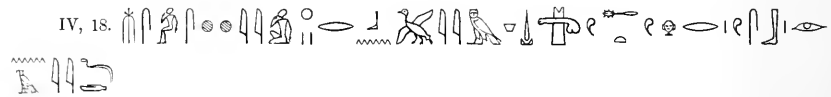

IV, 19.

IV, 20. 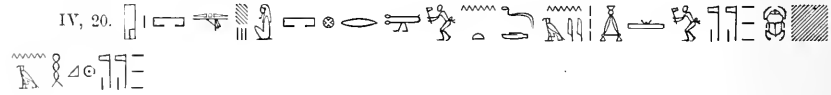

---

[1] ⲧⲱⲣⲉ . Le *palpel* est *totier*, conf. ⲧⲱⲧⲉⲣ = ⲧⲣⲧⲣ dans un autre sens.

[2] ⲕⲱⲣⲯ avec le double sens de : 1° blande loqui, precari, efflagitare hominem ; 2° frans, fallacia — anquel le déterminatif du mal est emprunté, voir *PML*, XXXX, 1.

[3] [4] [5] . [6] . Pour ce mot, du féminin et qu'il faut se garder de confondre avec ⲧⲟⲟⲩ main, voir mon édition de *PML*, XXIII, 24 et XXV, 15.

[7] Sens peu chaste de ⲁⲓ ⲛ *particeps esse alicujus rei*. La chatte représente ici l'élément féminin en général.

[8] Conf. . Su était le frère et époux de la déesse léontocéphale Bast ou Sekhemt.

[9] .

IV, 21. Ce sont les pères de Ra.

La chatte (la lionne) éthiopienne lui fit un rugissement qui

IV, 22. fascina (pénétra de crainte)[2] son cœur.

Les petites révélations[3] *qu'il proféra.* Il dit :

IV, 23. Madame, la chose nommée dont je te parle, son maître celui qui la possède, est joyeux.[4]

IV, 24. Il est rempli d'allégresse[5] continuellement, car elle est belle de face plus que chose,[6] en dehors d'elle au monde.

Le sistre sacré a dit pour elle

IV, 25. son heure. C'est une joie que l'entendre. Il n'y a personne qui se rassasie[7] encore de cette joie[8] sienne.

IV, 21.

IV, 22.

IV, 23.

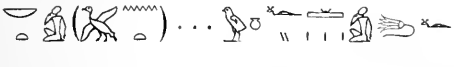

IV, 24. 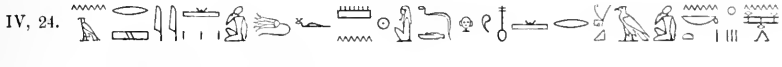

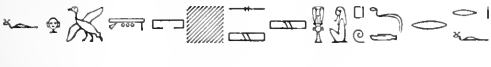

IV, 25. 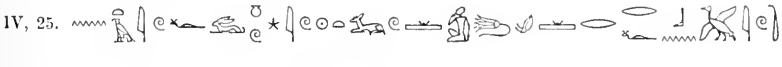

---

[1] Conf. ou .

[2] ⲧⲱⲟⲩⲛ.

[3] ⲟⲩⲛⲟϥ.

[4] ⲣⲁϣⲓ.

[5] Je suis ici la copie du Musée de Leide.

[6] ⲛⲏⲁ est écrit d'abord par le double signe pris comme syllabique, puis par les compléments phonétiques .

[7] ⲥⲉⲓ .

[8] . Le est devenu un simple déterminatif, souvent omis en démotique, bien que subsistant en copte dans ⲱⲟⲩⲛϥⲙⲛⲧ.

IV, 26. Il n'y a point de chose de goût[1] plus doux[2] au monde qu'elle. Les chapelles[3] des dieux célèbrent[4] par acclamation sa nature.[5]

IV, 27. *Écoutait*[6] la chatte éthiopienne ces questions de tout son cœur. C'est comme

IV, 28. si son cœur était à méditer[7] les paroles qu'avait dites le petit chacal

IV, 29. Koufi en sa présence sur la chose nommée. Elle trouva cela : «Celui qui la (possède) est joyeux».

IV, 30. Sa face se rejouit (ainsi que) ses regards. Elle eut une face triomphante. Elle rit

IV, 31. en disant : Tu es impudent[8] envers un puissant.[9] Grande est ma situation, malheureux![10]

IV, 26.

IV, 27. 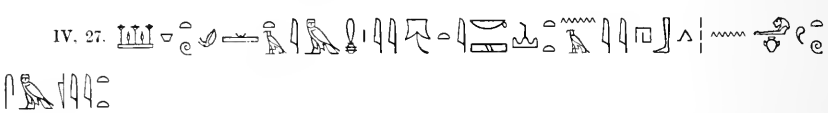

IV, 28.

IV, 29.

IV, 30. 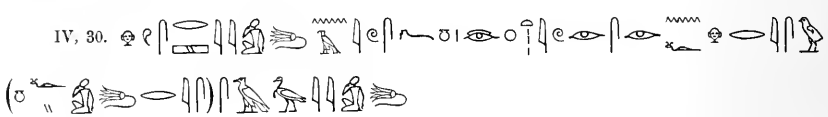

IV, 31.

---

[1] ⲧⲟⲛ ⲧⲛⲉ. [2] ⲛⲟⲧⲙ . [3] ⲕⲛⲉⲉ.

[4] acclamer. Comme ⲥⲏⲓ et ⲉⲗⲟⲙ, ce mot signifie aussi rugir et s'applique au lion.

[5] ou ⲙⲓⲛⲉ. Conf. *PLM.* XIV, 4, 10, XVII, 23, voir mon édition p. 166.

[6] C'est le ⲩⲁ (ⲩⲁ·ⲓ) d'habitude, voir Poème satyrique, voir Canope. Chr. .... Groff, p. 26. Poème, vers 18, 67, 70, 73, p. 198, 247, 251. Corpus, tome II, pl. 2, l. 22.

[7] ⲙⲉⲥⲓ ⲙⲉⲉⲥⲉ = ⲡⲣⲟⲛⲟⲉⲱ. Canope.

[8] ⲗⲁⲥ, *PLM.* X, 4, note 4. [9] . [10] ⲉⲃⲓⲏⲙ.

IV, 32. Dans ma situation, si tu te comportes mal avec moi, je me comporterai mal avec toi. Connut cela

IV, 33. le petit chacal Koufi, à savoir que la chatte avait trouvé ce qu'il en était pour la chose.

Il parla[1]

V, 1. *et lui dit* : Vive la reine! Que je dise ces choses : C'est elle dont les dieux et les hommes se rejouissent

V, 2. en entendant sa voix . . . en sorte que dilatent leurs visages, les temples, à cause d'elle et qu'ils

V, 3. acclament la chose en entendant son nom. Les hommes ne la voient pas, sans que leurs chairs

IV, 32.

IV, 33.

V, 1.

V, 2.

V, 3.

[1] En bas de cette ligne on en a ajouté après coup une autre portant «la 5e (partie) du lien» ou avec , au lieu : «la 5e... pour la lier» (l'envelopper, la convaincre). C'est le titre se rapportant à tout le paragraphe, commençant par «*il parla*». Au-dessus de la colonne suivante (5e) se trouve un fragment ayant pour but de signaler le principal passage du paragraphe (V, 13), portant : «les dieux du nord, qui sont dans la terre du sud, desirent pour eux leur place qui est sitnée dans la terre du nord» L'annotateur, dont la 1re ligne n'est plus qu'à l'état de traces et la 2e ligne, encore incomplète, seule distincte, a retourné la proposition : 1re ligne 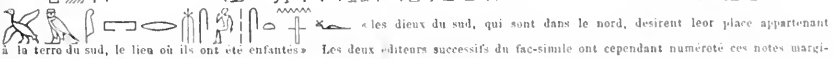 , 2e ligne 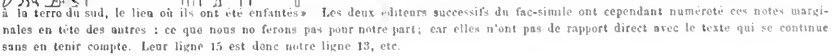 «les dieux du sud, qui sont dans le nord, desirent leur place appartenant à la terre du sud, le lieu où ils ont été enfantés» Les deux éditeurs successifs du fac-simile ont cependant numéroté ces notes marginales en tête des autres : ce que nous ne ferons pas pour notre part; car elles n'ont pas de rapport direct avec le texte qui se continue sans en tenir compte. Leur ligne 15 est donc notre ligne 13, etc.

V, 4. se réjouissent, sans que leurs membres prennent de la vigueur, sans que les petits[1] deviennent des jeunes gens[2] sans que

V, 5. les jeunes gens fassent leur efflorescence. Il n'y a pas de chose[3] en dehors d'elle encore.

Elle énonça

V, 6. *de même* ses petits triomphes.[4] Lui dit la chatte éthiopienne : Existe-t-elle[5] celle-là

V, 7. ici? On l'a emportée,[6] celle-là?

Les membres ne prennent plus de vigueur[7] par elle encore celle-là.

Il n'y a point

V, 8. de Dieu qui se réjouisse d'elle au monde encore.

Il prononça ses petits *loci*. Il lui dit,

V, 9. le petit chacal Koufi : Tu dis vrai,[8] Ra a fait germer ton cœur à toi aussi. Par la vie de la reine! J'ai fait

V, 4. 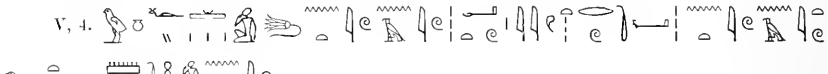

V, 5.

V, 6. 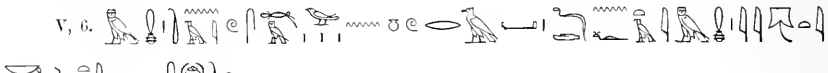

V, 7. 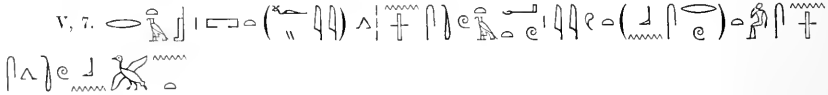

V, 8. 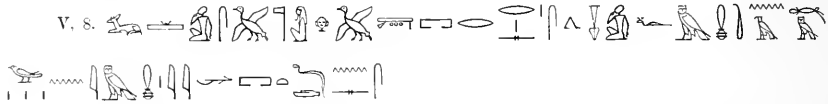

V, 9. 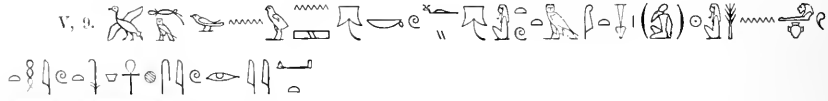

[1] . [2] .

[3] Ici les compléments phonétiques de **RRA** sont avant la lettre double faisant office de syllabique au lieu d'être après.

[4] . Ici le texte a : « Ses petits triomphes. »

[5] Depuis ce point, les affixes sont au féminin au lieu d'être au masculin, ce que semble exiger *puka*. Dans la phrase précédent *uarsẖep* est au féminin et *nbolf* au masculin.

[6] Le mot, d'après les deux copies, reste douteux. Mais le sens est bien certain.

[7] .

[8] L'expression *ma ẖeru* « vérité de parole » est intéressante à noter. On ne peut y voir ici un maître-chanteur selon une traduction maintenant à la mode pour *ma ẖeru*, se rapportant, dit-on, à la justesse de voix.

V, 10. parvenir les paroles nommées (susdites) devant toi, pour te faire connaître ceci, à savoir : Qui donc est sur la terre

V, 11. qui ne se dilate en la maison de naissance, car le lieu où on les a enfantés (ces gens) est plus grand que (tout) autre encore.

V, 12. On a placé leur lieu sur leur boîte de naissance[1] — dans la terre du sud aussi. S'il arrive[2] que

V, 13. les dieux de la terre du nord[3] soient dans la terre du sud, ils désirent[4] pour eux leur place qui est située[5]

V, 14. dans la terre du nord, celle-là. Est placé le cœur des dieux et des hommes en leur place d'habitation.[6]

V, 15. le lieu où on les a enfantés, pour s'y reposer encore. Cela n'arrive pas pour les dieux et pour les hommes

V, 10.

V, 11.

V, 12.

V, 13.

V, 14.

V, 15.

[1] Dans Rhind (II, 3) on lit en demotique et en hiératique 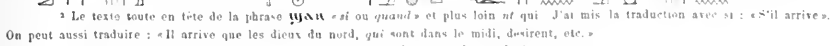 .

[2] Le texte toute en tête de la phrase ⲙⲁⲛ *« si* ou *quand »* et plus loin *nt* qui. J'ai mis la traduction avec si : « S'il arrive ». On peut aussi traduire : « Il arrive que les dieux du nord, *qui* sont dans le midi, désirent, etc. »

[3] *To mehi* **MQIT.** Un *m* a été ajouté à tort après coup, à tort au-dessus de *i*.

[4] Dans la 2e copie, tout au moins, on a confondu avec . Pour la première de ces formes comparez la forme de 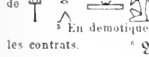 , Koufi, XVIII, 11, à celle de , *ibid*., l. 14.

[5] En demotique *un* à l'acception spéciale : décrire, énumérer, cataloguer et les substantifs. Cette acception est continuelle dans les contrats. [6] ϩⲙⲉⲓ, ϩⲙⲟⲟⲩⲉ, précédé de . Voir l'ancien *facsimile*.

V, 16. seulement.[1] Il a fait être cela pour quiconque est sur le monde, puisqu'ils jouissent[2] dans leur lieu

V, 17. à tous, car la maison où on les a enfantés est pour leur plaire[3] plus que toute la superficie[4] circulaire, qui est

V, 18. en dehors. L'Égypte[5] était le lis, c'est-à-dire les délices, de toute la superficie circulaire en dehors

V, 19. de l'Égypte, leur pays,[6] dans lequel ils furent.

Les petites paroles de dégoût[7] *qu'il prononça.*

V, 20. Tu apparaîtras[8] en la bauge[9] que l'on a dite à toi, ô fils du fumier.'[10] Il a dit (le destin) cela à l'homme,

V, 16.

V, 17. 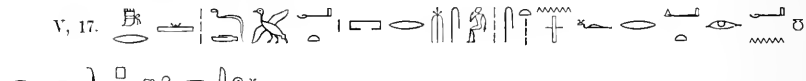

V, 18. 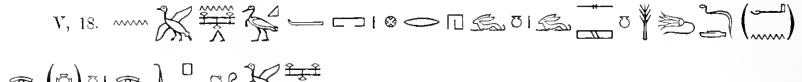

V, 19.

V, 20.

---

[1] ⲟⲩⲁⲁϥ.

[2] est employé ici comme verbe. Ce groupe s'explique par le hiératique. Le (Lev. 254) ressemble à un surmonté d'un accent. C'est cet accent qui, prolongé, a pris une forme analogue à la forme hiératique de . Je lisais d'abord que je comparais à un mot sémitique.

[3] ⲣⲁⲛⲁⲓ. [4] 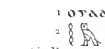 circuit, superficie circulaire.

[5] *Kebh* 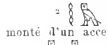 est un des noms de l'Égypte.

[6] ⲧⲁⲓ .

[7] 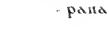 .

[8] ⲉⲕⲛⲁⲟⲩⲱⲛϩ. Dans le Koufi, l'auxiliaire ⲛⲁ de l'imparfait, du plus-que-parfait, etc. s'écrit avec les jambes retournées . Dans deux ou trois exemples on trouve comme dans le *PML.* pour ⲛⲁ. Voir V, 22.

[9] . [10] .

V, 21. à savoir : Tu feras toutes tes transformations[1] en ton pays dont l'on a dit à toi, ô fils du fumier : en lui

V, 22. tu resteras modestement tranquille[2] pendant toute la vie que tu pourras faire en lui. Il a dit aussi : «Tu vas apparaître,»

V, 23. à savoir celui qui fait mystère[3] quelconque de dieu quelconque, qui sont de sa main — c'est lui-même qui dira : apparais

V, 24. aussi au scarabée[4] pour sortir de son trou,[5] car est-ce qu'il y a puissance[6] pour le

V, 25. scarabée — qui est le symbole mystérieux du soleil, le dieu grand? Est-ce que point on le fait se tenir modestement tranquille

V, 26. là dedans, parce que là dedans il lui a dit (d'être). Et il n'est point à mépriser celui qui use toutes ses forces[7]

V, 27. en son pays.

V, 21.

V, 22.

V, 23.

V, 24. 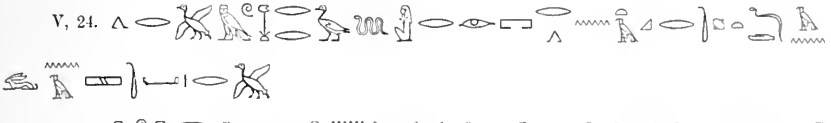

V, 25. 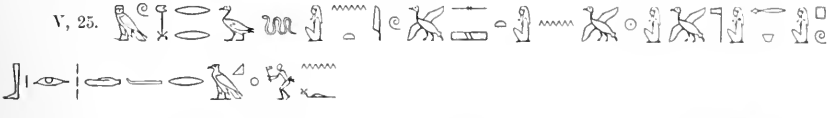

V, 26. 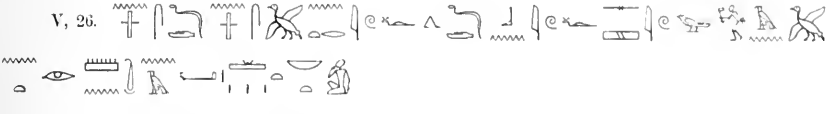

V, 27.

[1] ⲥⲉⲣⲉϥ . [2] ϩⲟⲣⲡ. Il faut lire et non . [3] .

[4] Ce mot est traduit par scarabée κανθαρος; par tous les bilingues demotico-grecs ou démotico-hiéroglyphico-hiératiques (Rhind, Pamont, le papyr. gnostique, voir *Revue*, VI, 49, VI, 11, 67, these Legrain).

[5] 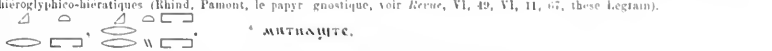 . [6] ⲙⲛⲧⲛⲁⲩⲧⲉ.

[7] ⲙⲛⲧⲛⲁⲩⲧⲉ. La prédormante ⲙⲛⲧ intervient, sans cesse, avec cette forme, dans le Koufi.

§ 3. L'immobilisation de tous les êtres.

V, 27 (suite). *Les petits actes de foi.*[1]

Tu tombes[2] en ton verger[3] où tu as trouvé

V, 28. ton sycomore.[4] Celui-là il a dit — le destin — son accroissement.[5] Tu meurs[6] en ton bourg

V, 29. dans lequel on t'a enfanté. Tu y trouves ton ensevelissement[7] dans lequel on t'ensevelit, en sorte que tu reposes dans ton

V, 30. appartement[8] qui est ton sycomore. Il a dit cela et le reste[9] encore. Est-ce que[10] le crocodile, très âgé,[11]

V, 31. d'un lieu quelconque, ne mourra point en la rivière[12] qui est sa terre de séjour?[13] Est-ce que le serpent

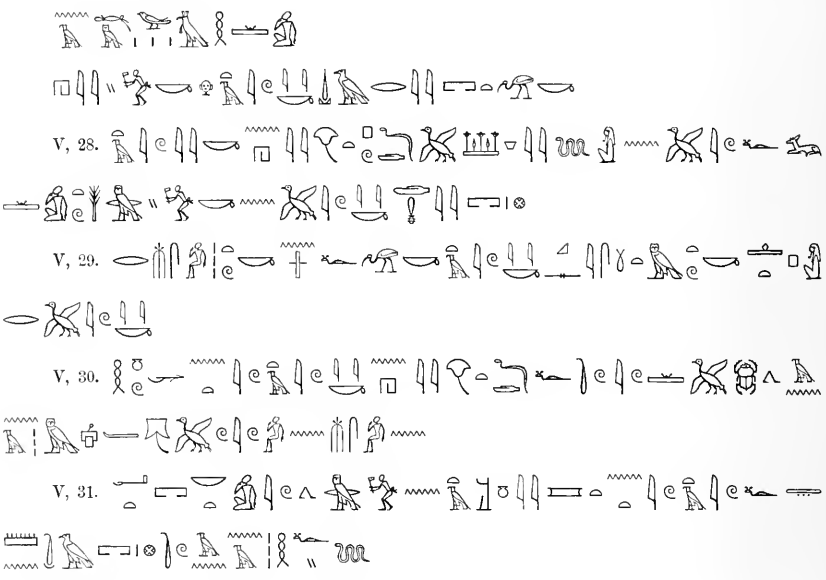

---

[1] ⲛⲁϩⲧ .

[2] ϩⲉⲓ .

[3] ϫⲙⲣⲉ.

[4] ⲛⲟⲩϩⲉ . Pour la forme spéciale du déterminatif, voir Levi, *Sequi hieratici*, n° 247.

[5] ⲟⲩⲱ.

[6] ⲙⲟⲩ.

[7] ⲕⲱⲥ , .

[8] ϩⲛⲏ, ϩⲛⲁⲁⲩ signifie d'abord vase, comme en hiéroglyphes , puis tout ce qui contient, voir appartement, Setna, p. 91 de mon édition. Il s'agit des appartements de la barque royale occupés par Ptahneferka. Conf. ⲛⲉϥⲛⲁⲁⲩⲛ-ⲛⲁϩⲟⲧⲉ *pharetra*. Il désigne aussi toutes sortes de mobiliers et de choses.

[9] Voir *Revue égypt.*, V, p. 20, notes 10 et 11.

[10] On lirait dont on n'a pas d'autre exemple. Je restitue , comme plus loin au verset suivant. Pour cette forme amplifiée du ⲁⲛ interrogatif, voir *PML.*, XVI, 5, note.

[11] Le crocodile (ⲙⲉⲗⲁϥ) est dit très âgé. Voir pour *au n mes PML.*, XVII, 9, note.

[12] .

[13] lieu de séjour, forme en démotique un mot composé avec nouveaux déterminatifs.

V, 32. ne supplie[1] pas désirant après sa caverne[2] pour y courir,[3]

V, 33. car peut-être[4] est-ce qu'il n'a pas flairé[5] l'odeur[6] de l'herbe[7] de ruse?[8] Et il se réfugie[9]

VI, 1. là dedans. Est-ce que l'ébène[10] ne devient pas noir[11] dans le pays de l'arbre doum,[12] tandis que les canaux

VI, 2. du pays du cèdre[13] font pousser[14] le jonc *Kam*[15] et le jonc *Kash*?[16] On n'y trouve pas de sycomore. Est-ce que

VI, 3. les pays humides[17] ne produisent[18] pas le parfum[19] *T'alem*?[20] Ce sont les montagnes[21] qui produisent[22]

V, 32.

V, 33.

VI, 1. 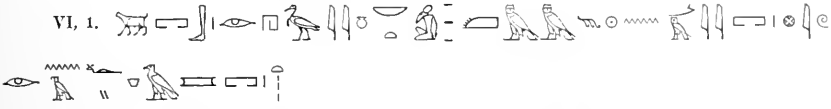

VI, 2.

VI, 3.

---

[1] Le serpent est dit *supplier* ⲭⲛⲟ. Voir pour ce mot *Revue égypt.*, VI, p. 72. Plus loin, après désirer, dont nous avons déjà parlé, noter ⲙⲛⲛⲥⲁ, qui, dans le Koufi, est employé aussi bien dans le sens locatif que dans le sens temporel.

[2] Le scribe avait écrit d'abord 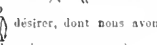 (ⲛⲛⲟⲉ) qu'il a barré par un trait, puis il a mis immédiatement après 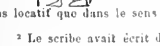 . Conf. .

[3] . [4] ⲁⲡⲱⲣ, conf. *PMI.*, XXIII, 13. [5] 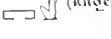 ⲙⲱⲗⲉⲙ. [6] et .

[7] ⲥⲓⲙ . [8] ⲛⲣⲟϥ. [9] ⲙⲉϥ. [10] .

[11] ⲛⲙⲉⲙ. [12] ϯⲙⲟⲟⲩ, ϯⲁⲓⲙⲟⲟⲩ.

[13] cèdre [14] ⲣⲱⲧ . [15] ⲕⲁⲙ .

[16] ⲕⲁϣ . [17] . [18] La 2e copie porte . [19] .

[20] et . [21] ⲧⲟⲟⲩ. [22] ⲟⲩⲉⲧⲟⲩⲟⲧ.

VI, 4. les stèles[1] de vérité. (Est-ce que) la tige[2] du papyrus[3] qui pousse sera compatriote[4]

VI, 5. de la stèle qui est de pierre,[5] et qui est sur la montagne, tandis que la tige de papyrus

VI, 6. pousse dans l'eau. Il y a à dire la stèle de pierre qu'on la donne à l'œil (du soleil)

VI, 7. à Sekhemet[6] qui est Bast,[7] pour lui faire lamentation[8] ou pour la calmer,[9] c'est-à-dire la stèle

VI, 8. de pierre *texen*[10] qui est (employée) dans les proseynèmes,[11] appelés le *shotep*[12] de Sekhemet, avec la

VI, 9. tige de papyrus pour lui donner la paix; car tu es la dame de

VI, 4. 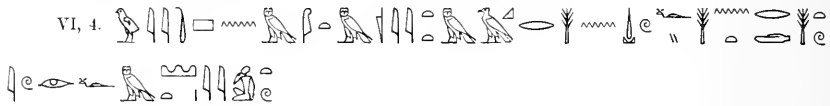

VI, 5.

VI, 6. 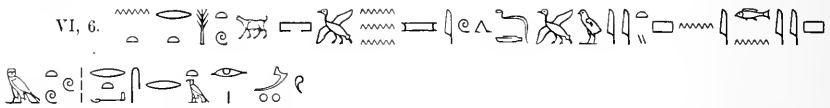

VI, 7. 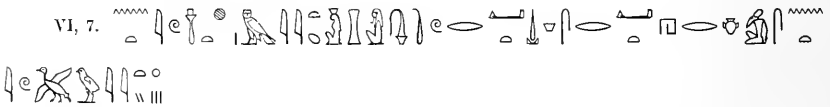

VI, 8. 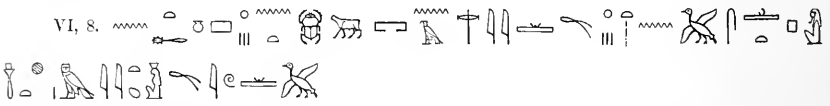

VI, 9. 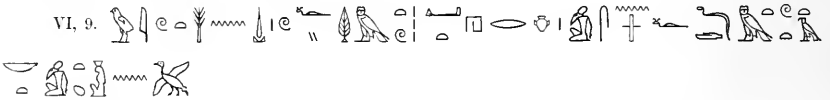

---

[1] ΟΥΕΙΤ. [2] 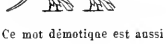 .

[3] ϫοοϥϥ. Ce mot démotique est aussi traduit par papyrus dans le décret de Canope.

[4] 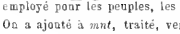 . On sait que a la valeur *mnt*. Ce mot signifie terre, région, pays, patrie et est souvent aussi employé pour les peuples, les gens, spécialement étrangers, qui habitaient ces pays. Ici il est pris pour compatriote, gens du même pays. On a ajouté à *mnt*, traité, verbalement la forme du passif en .

[5] ωne 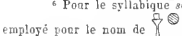 .

[6] Pour le syllabique *seϫem* voir *PML.*, XXXIV, 4, note, et pour son origine les signes biér. de Rossi 396. Ce syllabique est employé pour le nom de ou *seϫemt* dans la stèle bil. de la Bib. Nat. et la stèle bilingue 251 de Boulaq.

[7] Le nom de Bast est accompagné du déterm. du feu à cause de flamme.

[8] 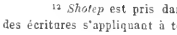 . [9] 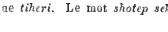 ϱepi. [10] Conf. (?) . [11] .

[12] *Shotep* est pris dans le même sens que *tiheri*. Le mot *shotep sekhemit* est un mot composé, portant à la fin le déterminatif des écritures s'appliquant à tout l'ensemble.

VI, 10. la stèle et de la pousse,[1] cette pousse de papyrus qui est dans la main de déesse

VI, 11. quelconque. (Cela je le dis du sceptre[2] des dames des *Kema*,[3] c'est-à-dire des livres), comme

VI, 12. le *mukes*[4] est dans la main des dieux mâles, ayant le *neẓabi*[5]

VI, 13. du monde en lui. Il parle du sceptre des maîtres du monde. Il (le *Śai*, la destinée) lui a dit[6] : Pousse, sois

VI, 14. étant à titre de verdure encore. Semblablement la tige (ou le tubercule) du papyrus, qu'on la mange,

VI, 15. quand elle vient à pousser. Semblablement la verdure,[7] qu'on la prenne pour beaucoup de nids.[8]

VI, 10.

VI, 11.

VI, 12.

VI, 13.

VI, 14. 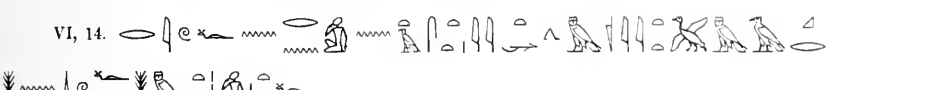

VI, 15.

---

[1] . [2] sceptre, voir Champollion, *Monuments*, 368 et Pierret, *Voc.*, 163.

[3] Le mot *Kema*, ainsi écrit, est employé dans les contrats archaïques et modernes, pour désigner les livres, les écrits ou titres, antérieurs ou contemporains, relatifs à la propriété vendue, etc. *Kema* paraît l'origine de *t'ama* ϮωωΜϵ livre, qui lui sert ici d'explication et qui s'écrit aussi en hiér. .

[4] Il existe deux mots qui paraissent ici confondus : 1° , désignant un sceptre, qui était aussi une arme, comme le , 2° désignant une sorte de reliquaire, ciboire ou d'ostensoir, renfermant souvent une relique d'Osiris et ici les papiers du *neṯeb* divin et royal.

[5] sert en hiéroglyphes à désigner la légende officielle prise par le roi à son couronnement. Dans la chronique démotique il a le même sens. signifie aussi déterminer ou régler par écrit. C'est la signification que le mot a ici « la loi du monde ». [6] Voir plus loin VII, 2[a], note.

[7] Dans le fac-similé du Musée de Leide, ce mot était remplacé par une lacune. La 2[e] copie reproduit ce mot comme dans la ligne précédente où on serait tenté de voir le mot ϵΑΤϵ, feu. Si la 2[e] copie est exacte, le parallélisme des passages fait penser à verdure, car peut très légitimement se transcrire , le et le représentant l'an et l'autre un primitif. Les deux transcriptions sont légitimes (voir mon syllabaire). Notons qu'une fois le mot est écrit avec = et une autre fois avec = . [8] Voir la première copie qui donne mieux le déterminatif, conf. VI, 17.

VI, 16. Il (le destin) a dit à la stèle nommée,[1] à savoir :[2] Misérable pierre, sois la stèle du sud.[3]

VI, 17. Le nid[4] du serpent est la pierre que les montagnes ne font pas moissonner[5]. Celui qui lui a ordonné disant

VI, 18. au papyrus : Sois! ne lui a pas ordonné de pousser (à la pierre). Personne ne la méprisera pas en Égypte

VI, 19. alors qu'elle fait prière[6] à la déesse; (car les montagnes, par leur être, ne font pas sortir[7]

VI, 20. l'or vrai,[8] la chose que personne ne méprise (même) dans le pays de l'arbre doum, ton pays.

VI, 21. Il lui a dit cela, celui qui dira aussi : La stèle de pierre ne poussera pas dans l'eau.

VI, 22. La tige de papyrus ne poussera pas dans la montagne. Il a dit[9] aussi : le melon[10] ne

VI, 16. 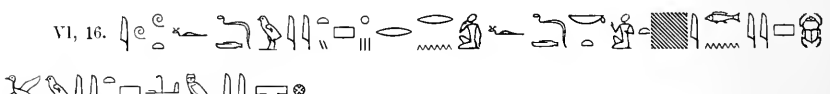

VI, 17. 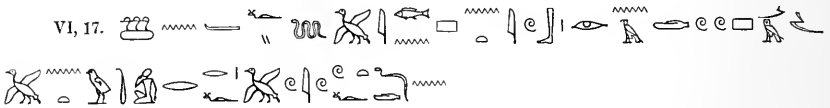

VI, 18.

VI, 19. 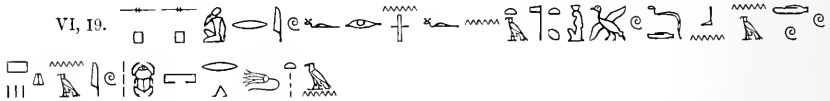

VI, 20. 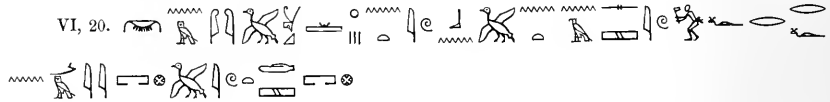

VI, 21.

VI, 22. 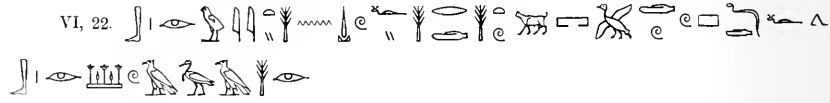

---

[1] En dépit du j'ai vu ici l'adjectif «nommé».

[2] Conf. ROTXI.

[3] La pierre venait toujours du haut Nil.

[4] MAQE. [5] Rituel 124, 2, conf. Sallier III, 4. [6] .

[7] CENCWN. [8] (?) (?).

[9] Mots deux fois répétés.

[10] WOOBE. Le signe final analogue à est l'une des transformations du hiératique de .

VI, 23. croit[1] pas sur la pierre. Il (le destin) a dit la couleur[2] de la pousse de papyrus.[3] Il a dit, le seigneur, à savoir :

VI, 24. La pousse du papyrus, — n'existe pas celui qui ordonnera — alors qu'elle est voisine du melon

VI, 25. verdoyant[4] — personne ne lui ordonnera, dis-je, d'être dans la région du *doum*, ton pays. Il a dit encore :

VI, 26. Les portions de terres étrangères[5] qui cachent[6] l'émeraude[7] vraie[8] ne sont pas voisines du tubercule[9] produisant[10]

VI, 27. sa pousse[11] en tes terres[12] pour la tige de papyrus; car les montagnes ne (produisent) pas l'émeraude,

VI, 28. comme un tubercule produisant sa pousse en tes terres,[13] c'est-à-dire la tige du papyrus, en bonne

VI, 23. 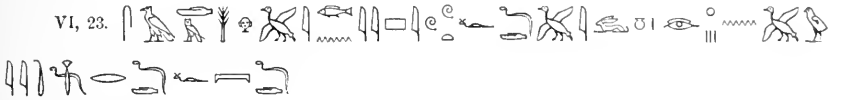

VI, 24.

VI, 25. 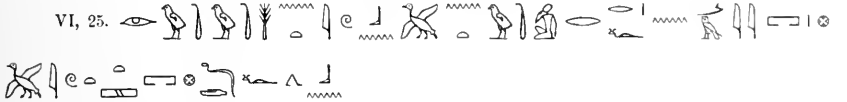

VI, 26.

VI, 27.

VI, 28.

---

[1] 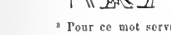 8e forme semitique de CIM. [2] ΑΟΥΩΝ.

[3] Pour ce mot servant à désigner la pousse de papyrus et le papyrus lui-même conf. *Chr. dém*, 169 au mot 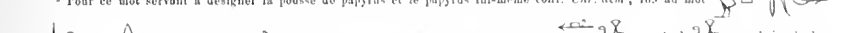 ΣΚΗΠΤΡΟΝ ΠΑΠΥΡΟΣΙΟΥΣ, *ibid*, p. 48 et 192, assimilant en démotique à en hiéroglyphes et en démotique à en hiéroglyphes, p. 48—193, designant le papyrus. Notons qu'un syllabaire hieroglyphique, au sujet duquel je viens d'écrire un article, confirme expressement mes conclusions en assimilant à , comme objet representé (conf. copte ϫⲟⲟⲩϥ papyrus).

[4] . [5] . [6] . [7] . [8] .

[9] ΟΤΡΙϹ. [10] . [11] ΣΙΝΡΩΤ. [12] ΝΑϱ. [13] ΝΑϱ.

VI, 29. pousse, — pour dire le bon nom. Celui-là, il a dit[1] (le destin), à savoir : tandis que le tubercule fera nourriture pour faire vivre

VI, 30. quiconque, l'émeraude on ne la mangera[2] pas. *Il prononça ses petites*

VI, 31. *conjectures*.[3] Il dit encore : On ne bâtit pas[4] de maison royale à la mouche[5] à miel, on ne

VI, 32. bâtit pas l'étable[6] de paillotte.[7] Meilleure est la demeure de fumier

VI, 33. que la demeure[8] de pierre.[9] Sa signification[10] est : on ne bâtit pas de maison de pierre —

VII, 1. à la mouche,[11] parce qu'elle n'a pas la puissance d'y habiter:[12] car ce n'est pas la maison de la naissance

VI, 29.

VI, 30. 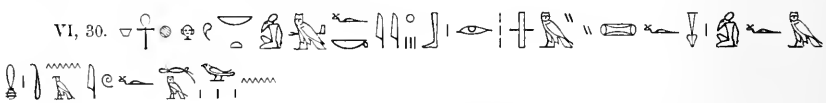

VI, 31. 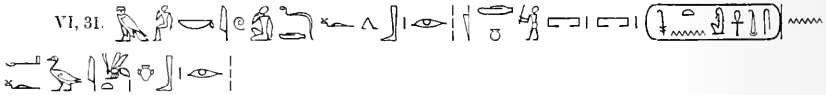

VI, 32.

VI, 33. 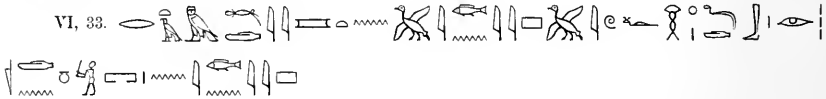

VII, 1.

[1] Il s'agit du second parfait du dialecte alexandrin (qu'on nommait jadis memphitique. J'en ai établi cette année la provenance, après avoir montré, il y a trente ans, par le cartulaire de St. Jérémie de Memphis, qu'avant l'arrivée du patriarche Benjamin au Caire les Coptes ne parlaient dans ce pays qu'un patois thébain). Ce second parfait est en ⲥⲧⲁϥ, comme le second parfait thébain en ⲛⲧⲁϥ. Il est formé sur le relatif en ⲉⲧ, que Brugsch avait reconnu dès sa grammaire démotique, sans en bien saisir l'origine graphique. Cette origine graphique , qu'il ne faut pas confondre avec ou , pas plus avec , je viens de la préciser aussi dans mon cours de l'Institut catholique en traitant des origines de la grammaire copte. Je compte publier ce cours cette année en même temps que mon syllabaire démotique.

[2] ⲟⲩⲱⲙ [3] ⲙⲉϣⲁⲛ , conf. Pap. Prisse, VIII, 16, X, 1, 5. [4] ⲛⲱⲧ, voir plus loin une de mes notes sur ma nouvelle édition de Rosette [5] ⲁϥ ⲛⲉ ϧⲓⲱ ou .

[6] « étable ». [7] ⲉⲗⲃⲓⲗⲉ. [8] ⲙⲉϣⲱⲧ. [9]

[10] Le mot dont on se sert d'ordinaire en cette acception est ⲟⲩⲱⲙ qui s'écrit aussi dans le sens *iterare* Ros. Chr., 41 et 186, *Revue*, V, 196, Rhind et pap. Legrain, cap. 2,3. Mais ⲟⲩⲱϥ a le même sens *iterare*, tant en hiéroglyphique qu'en démotique et qu'en copte. Or a fini (dans , etc.) par prendre la même forme que . Conf. *Revue*, IX, 18, 8. Le déterminatif des grains vient de blé. [11] est pour ⲉⲩⲱⲛ quand.

[12] *šotp χenf*? Conf ⲯⲱϫⲛ. On aurait pu songer aussi à *šep χenf*, écrit alphabétiquement. Mais tout ceci est hypothétique.

VII, 2. qu'elle a faite (*sic*). Celui-là, il l'a dit : — (Et cependant) on ne bâtit plus l'étable (*sic*) en paillotte, l'étable

VII, 3. où la chatte enfante, on ne la bâtit plus en paillotte qui est fumier,[1]

VII, 4. on la bâtit en pierre. Compatriote est (maintenant) la maison de la chatte de la maison de la mouche.

VII, 5. — Devait être cependant cette demeure le rayon[2] qu'on nommera l'aliment

VII, 6. du rayon de miel dont il y a à dire : meilleure est la demeure de fumier

VII, 7. que la demeure de pierre, à savoir : meilleure est la demeure de fumier qui est excrément,

VII, 8. c'est-à-dire le rayon de miel, plus que[3] la demeure de pierre.

Il a dit :

VII, 9. Le lait[4] qui fait nourriture à la bouche jusqu'à ce qu'elle[5] enfante des dents[6] le

VII, 2.

VII, 3.

VII, 4.

VII, 5. 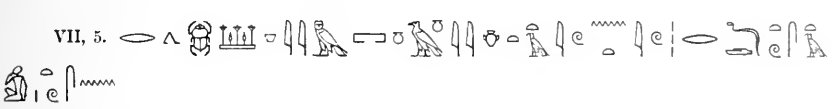

VII, 6.

VII, 7.

VII, 8.

VII, 9.

[1] ϙοειρε. [2] ⲛⲛⲏⲓ. [3] ⲛϩⲟⲩⲟ ⲉ.

[4] 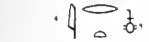 ⲉⲣⲱⲧⲉ.

[5] Ici ce groupe est employé pour ⲙⲁⲛⲧⲉϥ dans ce dialecte (Voir ma grammaire copte et ses origines.) D'ordinaire on emploie 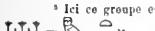 . [6] ⲟⲩⲉ .

VII, 10. dira-t-on préférable à la fleur de tamarisque,[1] qui fait nourriture à la mouche, en sorte qu'elle en boit[2]

VII, 11. et en mange[3] le suc.[4] (Celui qui rejetera[5] cette fleur[6] de sépulture[7]

VII, 12. aujourd'hui,[8] elle n'en existera pas moins pour ces choses, pour la supplication[9] qu'il fera à la déesse.) Il l'a dit, celui-là. Est-ce qu'il y a puissance

VII, 13. pour la mouche qui fait son rayon de miel dans la campagne[10]

VII, 14. de sentir le fumier de la vache. Elle en sort. C'est Neith,[11] celle-là!

VII, 15. Compatriote est la mouche du chat. Est la mouche à miel son nom à elle;

VII, 16. (et) on est venu pour l'enlever.[12] La place[13] (de séjour) pour[14] les mouches à miel on

VII, 10.

VII, 11. 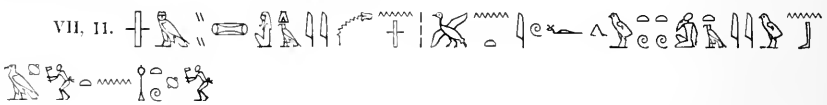

VII, 12. 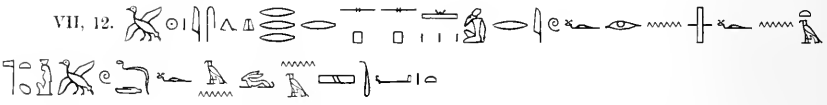

VII, 13. 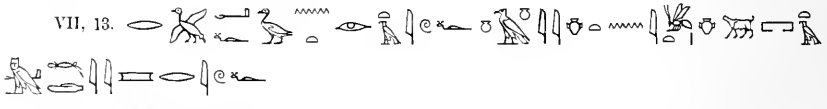

VII, 14. 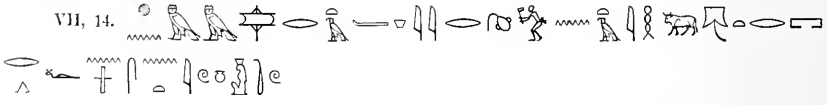

VII, 15. 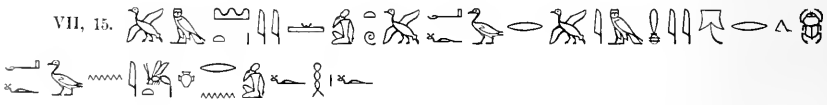

VII, 16.

---

[1] ⲛⲁⲙ. Le déterminatif paraît être le même que pour le mot ⲙⲟⲟⲃⲉ dans VI, 22. J'avais d'abord transcrit en voyant dans cette lecture une combinaison de l'ancienne et de la nouvelle lecture du nom du tamarisque. On sait que traduit de même dans le Koufi ⲛⲓⲙ-ⲛⲓⲃⲉⲛ. J'hésite encore.

[2] ⲥⲱ. [3] ⲟⲩⲱⲙ. [4] ⲥⲓ dans ⲟⲩⲉⲙⲥⲓ téter, ⲧⲥⲓ allaiter.

[5] . [6] . [7] . [8] ⲙⲛⲟⲟⲩ. [9] ⲥⲉⲛⲉⲱⲛ .

[10] Le sens ordinaire de ⲙⲉⲩⲱⲧ me semble ici préférable. Mais dans les autres passages du Konfi il traduit «demeure».

[11] est écrite *ne* ici et ailleurs, Daressy, *Recueil*, XV, 154.

[12] . [13] Conf. . [14] *PML.*, XX, 8, note.

VII, 17. l'a nommée[1] un jonc[2] de roseau (Keš).[3] Dans ce roseau est le nid[4] de Neith, depuis le commencement.[5]

VII, 18. Et on est venu à faire à la mouche à miel une maison de science! C'est une déesse, ayant en main le roseau Keš, celle qu'on a

VII, 19. fait être, celle qui fait resplendir[6] les temples du midi et du nord, en sorte qu'ils

VII, 20. vénèrent[7] son efflorescence. Les dieux ne reposent pas dans leurs chapelles

VII, 21. sans accomplir ses ordres[8] . . . et le reste encore.

Le chat on (le) lui dit alors qu'il est en face

VII, 22. de la chatte, quand l'homme[9] les[10] prend pour faire supplication[11] au dieu grand, au moment du jugement[12] celui-là;

VII, 17. 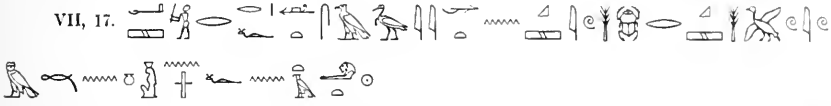

VII, 18. 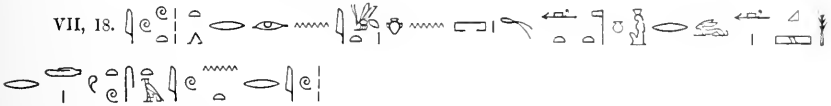

VII, 19. 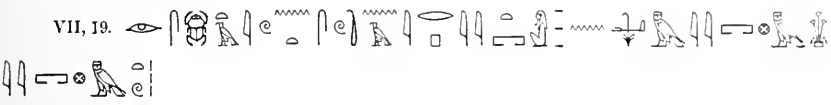

VII, 20.

VII, 21.

VII, 22. 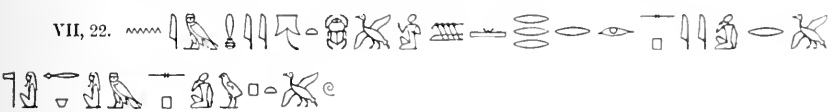

---

[1] ωιμ.

[2] 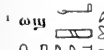 cнбı.

[3] кащ . [4] . [5] .

[6] топ . [7] . On sait qu'à Saïs ce temple principal était nommé . Voir la statue Naophore

[8] cнат . [9] .

[10] La 1re copie est seule bonne ici. [11] *Idem.* [12] ссисωш.

[13] 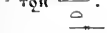 .

VII, 23. car le soleil son image[1] est le chat mâle[2] : et la chatte est l'œil[3] (du soleil)

VII, 24. aussi celle-là et la couronne[4] aussi celle-là — et le reste encore . . . Si l'on dit le roi soleil (ou l'abeille du soleil)[5] comme nom à la mouche

VII, 25. à miel, qu'on le dise (ce nom) à la chatte qui est la couronne (du soleil) celle-là, habitant

VII, 26. le sanctuaire du soleil roi (ou de l'abeille solaire).[6] C'est le nom qu'on donne à la chapelle des jugements de Neith[7]

VII, 27. qui est le nom dit aussi plus haut, celui-là. Telles sont les invocations que l'on avait faites à la

VII, 28. déesse.

§ 4. Conclusion du discours du Koufi.

Il ajouta encore :

Les choses qui se sont présentées devant moi, je t'en ai ouvert mon cœur, c'est-à-dire

VII, 23.

VII, 24.

VII, 25.

VII, 26.

VII, 27.

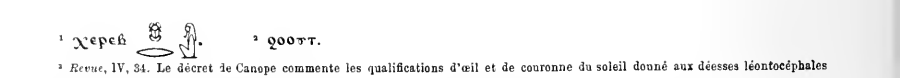

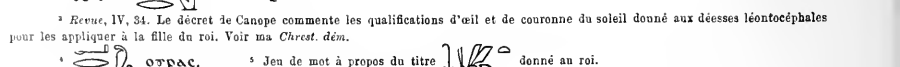

VII, 28.

[1] ⲭⲉⲣⲉϩ . [2] ϥⲟⲟⲩⲧ.

[3] *Revue*, IV, 34. Le décret de Canope commente les qualifications d'œil et de couronne du soleil donné aux déesses léontocéphales pour les appliquer à la fille du roi. Voir ma *Chrest. dém.*

[4] ⲟⲩⲣⲁⲥ. [5] Jeu de mot à propos du titre donné au roi.

[6] C'est le nom déjà cité du sanctuaire principal de Neith à Saïs.

[7] L'imparfait et le plus-que-parfait prennent, dans le Koufi, *h* avant *oun*.

VII, 29. que je t'en ai temoigné[1] moi aussi. Elles constituent la petite végétation divine, pour établir
VII, 30. la constellation[2] des dieux; car l'Égyptien répugne[3] à courir[4] : Sa terre,
VII, 31. sa maison, est ce qu'il désire, lui aussi. Il est comme la vache qui appelle sa génération,[5] son
VII, 32. veau,[6] ce dieu, en dehors d'elle, — car ta bouche ne s'est pas desséchée[7] en parlant à cette heure[8])
VIII, 1. — or celui qui a faim[9] désire son pays,[10] celui qui est rassasié[11]
VIII, 2. n'en a pas horreur.[12] Par la vie de la reine! Une lampe[13] ne resplendit[14] pas devant le soleil,[15] c'est-à-dire[16]

VII, 29.

VII, 30.

VII, 31.

VII, 32. 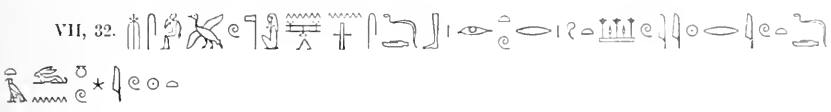

VIII, 1.

VIII, 2. 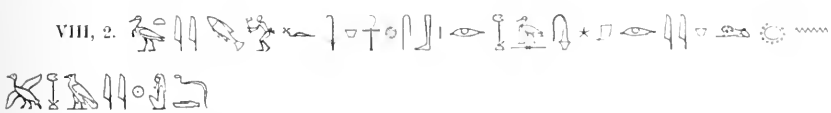

---

[1] мєорє. [2] ⲛ. [3] отшт. [4] .
[5] ϫωм . [6] мас. [7] ⲙⲡⲟⲩⲣє.
[8] ⲧⲟⲩⲛⲟⲩ, ⲧⲉⲛⲟⲩ, ⲛ ⲟ⳿. [9] ⲫⲙⲟ. [10] ⲧⲙⲓ.
[11] ⲉⲥⲓ . [12] ⲃⲱⲧⲉ .
[13] ⲍⲉⲃⲉ *Revue*, IV, 87, note. [14] ⲓⲁⲗ, ⲓⲥⲗⲉⲗ *Revue*, IV, 77, note 1
[15] ⊙ *Revue*, II, l. 11, 12, 13. [16] ϫⲉ.

VIII, 3. que ma voix[1] de petit personnage n'est pas véridique[2] devant ta voix de grand personnage. Au risque de ne point

VIII, 4. porter ma[3] face (*sic*) (d'être couvert de honte) devant Madame[4] depuis le commencement[5] mon dire est encore mon dire. Quant à ton dire,[6]

VIII, 5. je ne serai pas à prétendre que j'y puis[7] quelque chose. Lui fera une redargution[8] mauvaise[9] le glaive[10]

VIII, 6. qui est venu.[11]

§ 5. Colère de la chatte ou de la lionne éthiopienne.

Tandis que le petit[12] chacal[13] Kouſi (ou singe[14]) restait[15] à dire ses paroles,

VIII, 7. la chatte[16] éthiopienne[17] regardait[18] vers sa bouche brûlant[19] sa face de ses regards

VIII, 8. hésitant,[20] écoutant sa voix étant (comme si) toutes les passions[21] du monde

VIII, 3.

VIII, 4. 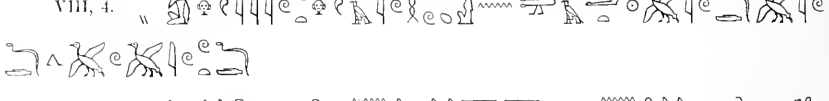

VIII, 5.

VIII, 6.

VIII, 7. 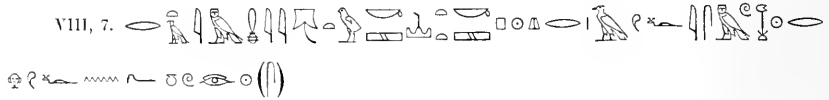

VIII, 8.

---

[1] ⲁⲣⲱⲟⲩ . [2] Celle de vérité (ⲛⲁⲙⲉ). [3] ⲩⲓⲛⲟⲟ a un sens parallèle à ⲟⲩⲛⲟⲟ *despicere, despectus* [4] . [5] ⲧⲟⲙ. [6] Le *u* d'*au* est redoublé. [7] ⲥⲙⲧⲟⲙ. [8] ⲉⲟⲟⲉ.

[9] ⲃⲱⲱⲙⲉ. [10] ⲥⲟⲣⲧⲉ. [11] ⲛⲁ est pris ici non comme auxiliaire, mais comme verbe.

[12] ⲛⲩⲏⲙ. [13] ⲟⲩⲟⲛⲩ . [14] .

[15] ⲙⲛⲓ . [16] ⲉⲙⲟⲩ. [17] ⲉⲥⲱⲓⲙ .

[18] בשׂם, *Revue*, IV, 78, note 1, poème 137. Ce mot est devenu *Kešep* = ⲥⲱⲓⲙⲧ.

[19] ⲙⲟⲟⲩ. [20] .

[21] שׂכך *šak*. Conf. Kouſi, XIX, 8, XXII, 3, *Revue égypt.*, I, II, pl. 2, *PML*, V, 20.

VIII, 9. étaient en sa main (de lui). Son âme sortait[1] grandement d'elle-même, pour trouver[2] ce qu'il avait enseigné.[3] Elle le trouva.

VIII, 10. *Elle prononça ses petits* jugements.[4] Elle conversa avec lui, à savoir[5] la chatte

VIII, 11. éthiopienne avec un cœur en feu,[6] des lèvres[7] brûlantes,[8] alors que les ardentes respirations[9] de sa bouche

VIII, 12. soufflaient[10] des flammes,[11] comme le serpent *fai*, alors que son œil était terrible,[12] ses regards

VIII, 13. hostiles,[13] tous ses membres[14] en état de lutte.[15]

Elle dit : tu troubles[16] mon cœur

VIII, 14. qui était craignant[17] Dieu. Alors que mon cœur reposait[18] en sa place[19]

VIII, 9.

VIII, 10.

VIII, 11.

VIII, 12.

VIII, 13. 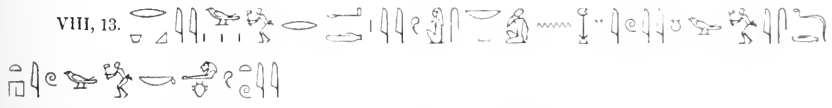

VIII, 14.

---

[1] signifie tous les sentiments violents y compris la colère.

[2] .

[3] ωψ crier, lire, enseigner [4] CIME.

[5] ⲭⲉ est l'origine de ⲛⲭⲉ = ⲛⲥⲓ . [6] ⲭⲟϥ .

[7] ⲥⲛⲟⲧⲟⲩ . [8] ϩⲙⲟⲙ . [9] .

[10] ⲛⲧⲣϫⲉ. [11] ⲥⲁⲧⲉ. [12] . [13] .

[14] *PML.*, VI, 11, XXII, 11, Setna, p. 150 de ma première édition.

[15] . [16] ⲧⲱϥ. [17] ⲥⲛⲁⲧ . [18] ϥⲱⲧⲛ . [19] Conf ⲙⲁ.

VIII, 15. après le fort[1] témoignage[2] de l'Égypte entière, pour me faire livrer ces choses, tu as bouleversé[4] ton pays.

VIII, 16. Tu as voulu me violer,[3] parce que[5] je suis, moi aussi, l'Égypte. Il y avait le parfum[6]

VIII, 17. du palmier[7] en mon cœur, tu veux en exprimer la douceur, comme une graisse[8] dont n'est point partie[9]

VIII, 19. la qualité[10] encore.[11] Tu as dit ces choses : et elles me paraissent grandes[12] encore.

(La suite prochainement.)

VIII, 15. 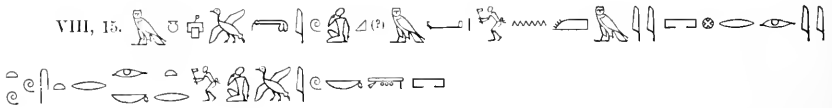

VIII, 16. 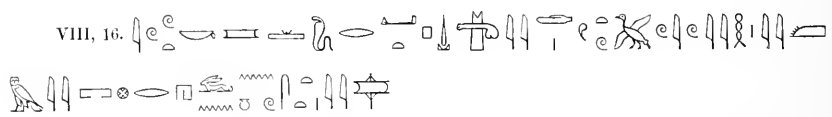

VIII, 17. 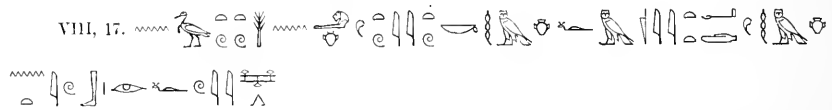

VIII, 18. 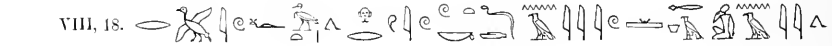

---

[1] ⲥⲟⲙ-ⲥⲙⲥⲟⲙ. conf Koufi, VIII, 5. L'ancienne copie est préférable.

[2] ⲙⲉⲟⲣⲉ. [3] . [4] . Poème 221, *Revue*, IV, 82, Koufi, XIII, 4.

[5] *ntot pai* dans le sens de *ntot χερ* ou *ntot χερϥ* = des trilingues.

[6] ⲉⲧ . [7] ϩⲏⲧ. [8] ⲱⲧ, graisse, Poème 242. Le mot graisse se trouve dans le syllabaire hiéroglyphico-hiératique, XI, 3. [9] ⲟⲩⲉⲓ.

[10] . Je suis ici encore la première copie.

[11] ⲟⲛ . Ici *anho* signifiant « retourner la face » (voir plus haut Koufi IV, 12, note). Dans le syllabaire hiéroglyphico-hiératique, col. 1, l. 12, un personnage est représenté *tournant la tête et les bras* en arrière. La légende est avec le même déterminatif.

[12] ⲁⲓⲁⲓ.

LE ROMAN DU SETME.

Second roman du Setme Xaemuas.

(suite)

II. La vision du Setme sur l'Amenti.

I, 15. . . . Ces choses eurent lieu. Le Setme entendit le cri de douleur.

I, 16. Il regarda[1] (et il vit sortir) de ses demeures un riche que l'on emportait dehors de la ville dans la nécropole et la douleur (générale l'accompagnait).

I, 17. (Il avait possédé) des biens très nombreux.[2] La gloire[3] l'entoura. Le Setme regarda et il vit à ses pieds un pauvre

I, 18. que l'on emportait à la nécropole, enveloppé d'une natte[4] et sans que personne marcha après lui. Le Setme dit : « Adjuré soit Ptah! »

(Les 16 lignes suivantes ne contiennent chacun qu'un ou deux mots. Après cela vient une lacune plus complète encore d'un nombre de lignes indéterminables.)

II, 1. Il y en avait d'autres dont la nourriture (eau et pain) était suspendue au-dessus[5] d'eux. Ils se précipitaient (sautaient), pour amener ces choses en bas, et d'autres gens creusaient des fosses à leurs pieds, pour ne point leur permettre d'atteindre à cela.

I, 15. 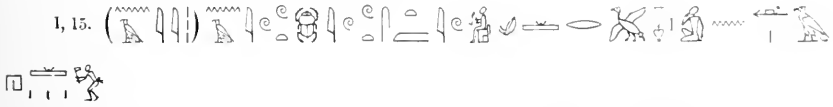

I, 16.

I, 17.

I, 18.

II, 1.

[1] ⲥⲃⲱ = σωμτ.

[2] ⲛⲁ, preformante adjectivale ⲉⲛⲁⲩⲉ de ⲁⲩⲁⲁⲓ, etc., écrite d'abord , puis dans notre document

[3] ⲙⲟⲩⲛⲟⲩ. [4] ⲧⲁⲓⲏ (ⲟⲩ)

[5] Voir *Revue égypt.*, XII, 63.

II. 2. — Arrivée dans la 5e salle. Setme vit les nobles esprits étant debout à leur[1] place. Et ceux, qui avaient des réclamations pour violence, se tenaient à la porte priant derrière le battant

II. 3. de l'entrée de la 5e salle. A droite était un homme qui priait et proférait de grands cris.

Arrivée[2] à l'intérieur de la salle sixième. Le Setme vit les dieux du . . . des gens de l'Amenti

II. 4. se tenant debout à leurs places. Les serviteurs[3] de l'Amenti se tenaient aussi debout et annonçant.[4]

Arrivée à l'intérieur de la salle septième, Setme vit la figure d'Osiris, le dieu grand,

II. 2. 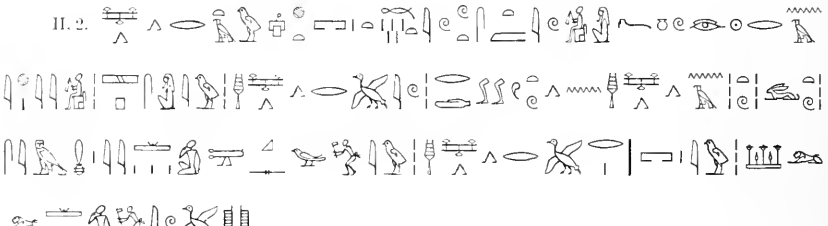

II. 3. 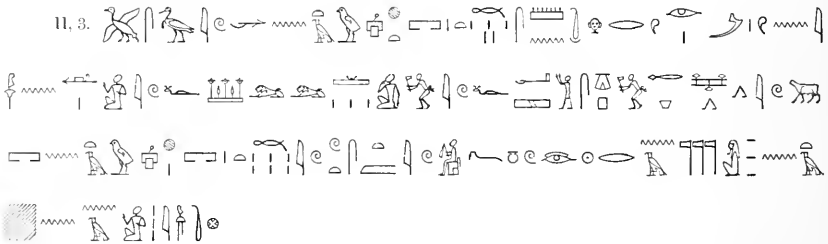

II. 4. 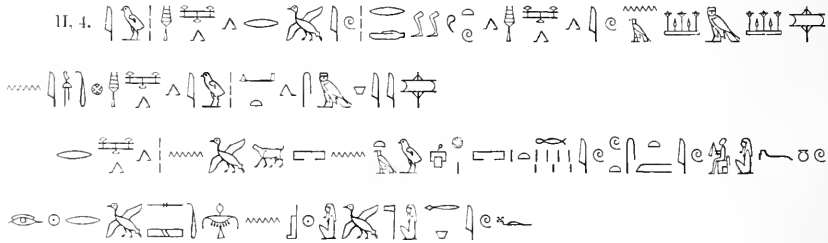

[1] Mot-à-mot : «leur de leurs pieds se tenir debout».

[2] D'après la paléographie ordinaire on lirait dans ces divers passages plutôt que . Mais dans notre document , même comme déterminatif, se fait partout de même que d'ordinaire.

[3] Le déterminatif abusif de *semše* (ⲥⲁⲙⲥⲉ) vient de «soffiare il vetro», Levy.

[4] Le déterminatif abusif de *sma* vient de la valeur *ma* «vent favorable».

II, 5. assis[1] sur son bon trône d'or, couronné de l'Atef, ayant Anubis à sa gauche et Thot à sa droite. Les dieux du conseil[2] infernal étaient debout à droite et à gauche de lui. La balance

II, 6. était établie au milieu devant eux. On pesait les manquements en face des actes de générosité. Thot, le dieu grand, écrivait, Anubis dictait (donnait les paroles à son collègue).

Celui dont on trouvera[3] les manquements plus nombreux que les actes de générosité est à donner au dévoreur[4] du maître de l'Amenti. On détruira[5]

II, 7. son âme en son corps. Il ne respirera plus jamais.[6]

II, 5. 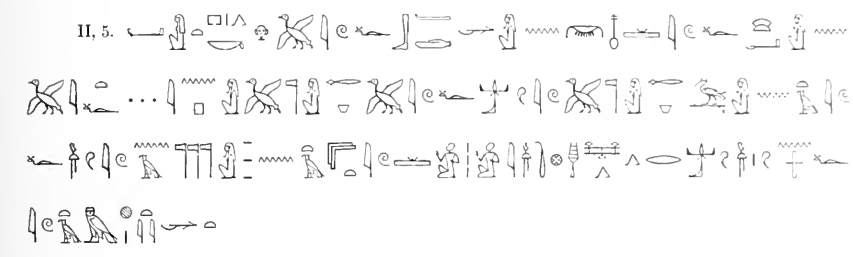

II, 6.

II, 7. 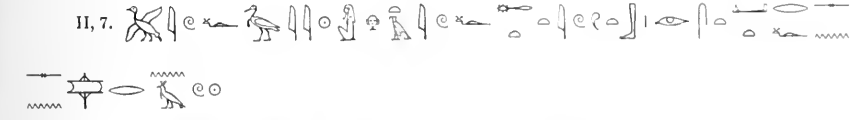

[1] Pour cette orthographie de QEMCI voir *Revue égypt.*, XII, p. 76, note. 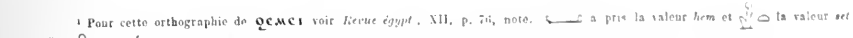 a pris la valeur *hem* et la valeur *set* (). Le n'existe pas d'ordinaire. Il est muet ici. Conf. *Revue égypt.*, XII, 164—165

[2] Voir *Revue égypt.*, XII, p. 181

[3] Voir *Revue égypt.*, XII, p. 165.

[4] Le lézard remplace le crocodile; voir *at* dans le même sens.

[5] Le se fait ici comme .

[6] Ligature curieuse. On aurait tendance à lire , ce qui ne signifie rien ici.

Celui dont on trouvera que ses actes généreux sont plus nombreux que ses manquements, on l'amène parmi les dieux de la société du seigneur de l'Amenti et son âme va au ciel avec les esprits

II, 8. vénérables.

Celui dont on trouvera que les actes généreux équivaudraient[1] à ses manquements, on l'amenera parmi les Esprits parfaits qui servent Osiris Sokaris.

Le Setme vit un (homme grand[2]) couvert[3] de vêtements d'étoffes de byssus,[4] transporté (par eau),

II, 9. au lieu où était Osiris avec un très[5] grand appareil.[6]

Le Setme s'émerveilla en voyant[7] ces choses dans l'Amenti.

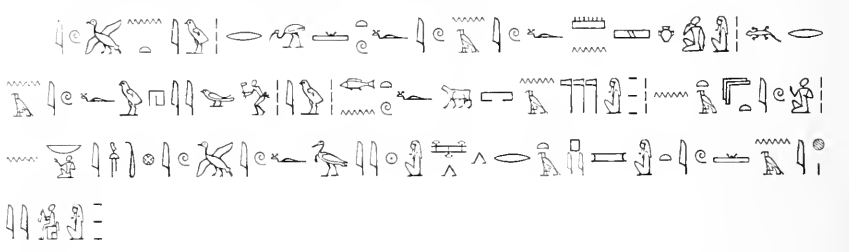

II, 8.

II, 9.

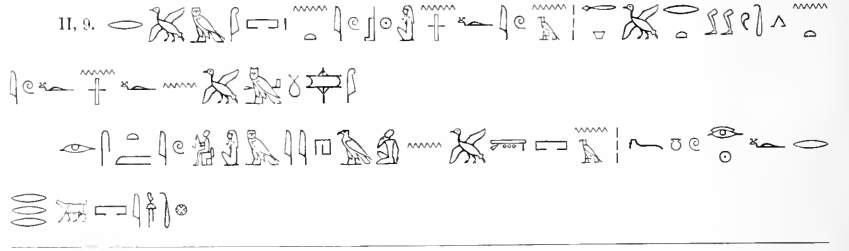

---

[1] Mot-à-mot iront vis-à-vis (ⲟⲩⲃⲉ). A noter : 1° = ⲛⲁ, préformante du futur, 2° aller, conf. *Revue égypt.*, XI, partie autographiée « Quelques syllabiques ».

[2] De *remaa* vient ⲣⲙⲙⲁⲟ « riche ».

[3] 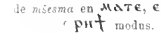 ⲧⲱⲙ, ⲧⲱⲱⲙⲉ.

[4] ⲩⲙⲉ.

[5] avec la valeur ⲧⲏⲩ, et devenus muets. Nous avons ailleurs la var. . Le résultat est l'échange de *mšeṯma* en ⲙⲁⲧⲉ, ⲉⲙⲁⲧⲉ, voir *Revue égypt.*, XII, p. 177.

[6] ⲣⲏϯ modus.

[7] ⲙⲟⲓⲕⲉ.

Siosor marcha au dehors devant lui. Il lui dit : Mon père,[1] le Setme, n'as-tu pas vu

II, 10. cet homme grand, couvert de vêtements d'étoffes de byssus, navigant vers le lieu où est Osiris, tandis que l'homme petit, on l'emportait dehors de Memphis, sans que personne marchât derrière lui et revêtu seulement d'une natte? Celui-ci, on l'a transporté au *Tiau*. On a pesé

II, 11. ses manquements vis-à-vis de ses actes généreux qu'il a faits sur terre. On a trouvé ses actes généreux plus nombreux que ses manquements, sans que la vie, que Thot a écrite pour la lui donner, ait reçue de cela un enorgueillissement[2] sur terre. Ordre devant Osiris

II, 12. de rejeter les bandelettes-étoffes d'ensevelissement de l'homme grand que tu as vu emporté de Memphis avec un grand honneur et de les remettre à l'homme petit nommé, pour l'amener parmi les esprits vénérables, en qualité d'homme de Dieu[3] servant Sokar Osiris.

II, 10.

II, 11.

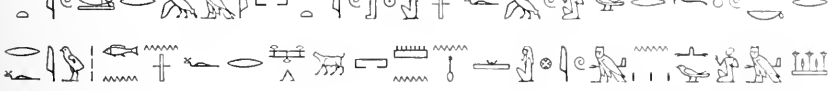

II, 12.

[1] = se fait comme et comme et dans ce papyrus.

[2] Grandissement d'œil = orgueil. Voir ma note sur le pap. moral de Leide, XX, 19. — Extrait du journal asiatique, p. 205.

[3] Expression empruntée au papyrus chrétien moral de Leide. Conf. XX, 19 et XXVI, 8.

II. 13. Il navigue maintenant vers le lieu où est Osiris.

Quant à l'homme grand que tu as vu, on l'a emmené au Tiau.[1] On a pesé ses manquements en face de ses actes généreux. On a trouvé que ses manquements étaient plus nombreux que ses actes généreux qu'il a faits sur terre. On a ordonné de le punir dans l'Amenti. C'est lui

II. 14. que tu as vu contre le verron[2] de la porte de l'Amenti, tandis que ceux,[3] qui étaient à sa droite, fermaient et ouvraient contre son œil et que sa bouche était ouverte pour un grand cri.

Adjuré soit Osiris, le dieu grand, seigneur de l'Amenti, je te le dis, pendant que tu es sur terre.

II, 15. (Plaise à Dieu) qu'on te fasse comme on fait à l'homme petit, et non comme à l'homme grand, dont je t'ai fait connaître la destinée à venir.

Le Setme dit : Mon père Siosor, nombreuses sont les merveilles que j'ai vues dans l'Amenti. C'est pourquoi il faut que je connaisse[4]

II, 13.

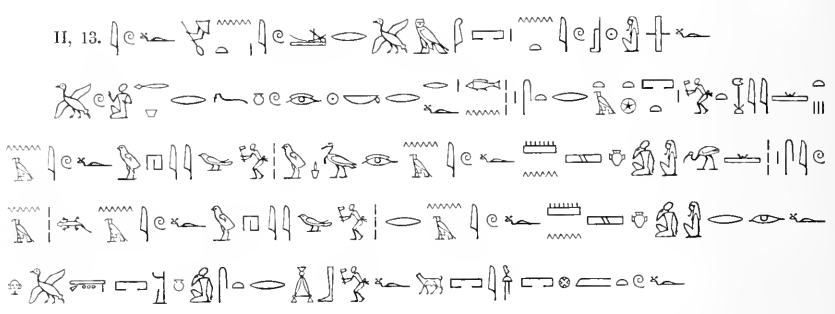

II, 14.

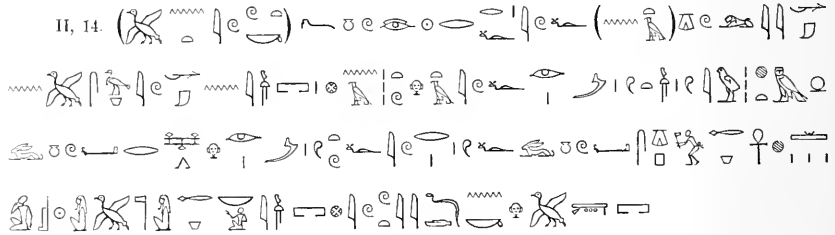

II, 15. . . .

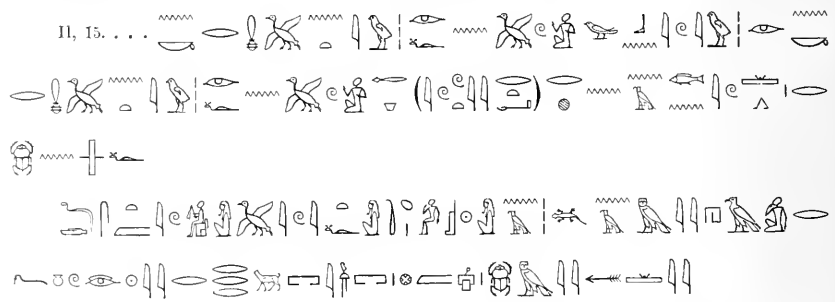

[1] Le *Tiau* est le lieu d'épreuves initiales.

[2] ʀʜʌ, ʀɛʌɪ. Voir Pamout et chronique *Revue* 1880, IV, pl. 3 et 4.

[3] ʀɛᴛ = . Voir mon syllabaire et ma grammaire.

[4] Conf. II, 21 (p. 37).

II, 16. (ce qui concerne) ces hommes semant[1] des chicorées[2] que des ânes[3] mangent derrière eux, et ces autres dont la nourriture — eau et pain — est suspendue au-dessus d'eux, de telle sorte qu'ils se précipitent pour l'amener en bas, tandis que d'autres creusent

II, 17. des fosses sous leurs pieds, pour les empêcher d'y arriver.

Siosor dit cette parole vraie :

Mon père, le Setme, ces hommes, que tu as vus semant des endives que les ânes mangent derrière eux, sont la figure[4] de ces hommes qui,

II, 16. . . .

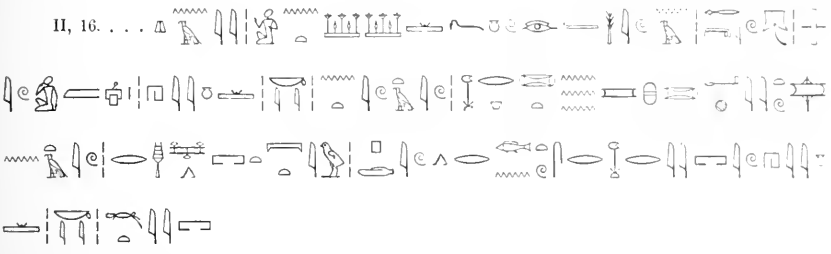

II, 17.

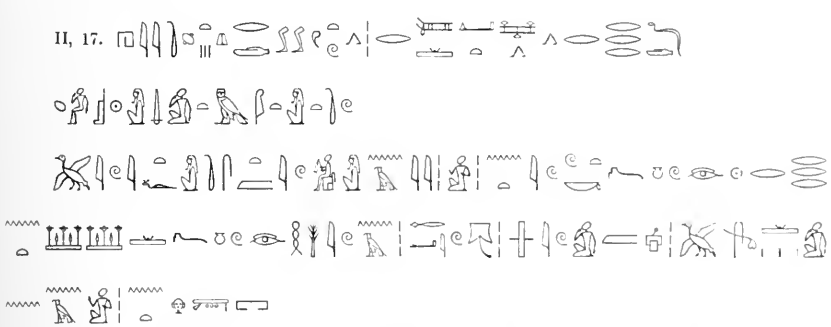

[1] **ⲙⲱⲱⲛ** répandre.

[2] . Cette plante est classée par le papyrus Harris I, 16ᵃ parmi = **ⲟⲩⲟϯ** « chicorées ». Il y en a quatre espèces : 1° les . 2° les . 3° les . 4° les . Il faut remarquer qu'en démotique le déterminatif abusif de « voir » s'intercale avant le *h* final et le vrai déterminatif du mot .

[3] Ce mot « âne » est un des mots les plus connus du démotique. On le trouve dans les contrats contenant l'énumération des biens, meubles et immeubles, depuis Darius (voir les actes archaïques des numéros précédents), aussi bien que sous les Ptolémées et à l'époque romaine. Dans les papyrus magiques et gnostiques à transcriptions on l'a sans cesse et il est même transcrit en caractères grecs ⲱϣ = (copte **ⲓϣ** ou **ⲉⲓϣ** âne). J'ai signalé ce fait à bien des reprises depuis longtemps, à propos des diverses transcriptions de , qui varient suivant les mots : Ex = ωω, lin = **ⲉⲓ** et notre **ⲓϣ** âne ().

[4] ou *sem* est un synonyme antique de **ⲥⲙⲟⲩ**, plus moderne, souvent employé aussi en démotique.

II, 18. sur terre, ont fait leurs (besognes) sous la malédiction de Dieu, travaillant[1] la nuit et le jour pour gagner la vie, tandis que leurs femmes les ruinent et les dépouillent[2] derrière eux. Ils ne trouvent rien à manger. Ils s'en vont à l'Amenti et on trouve leurs manquements plus nombreux que leurs actes généreux.

II, 19. Leur sort, celui-là[3] qui leur était advenu sur la terre, leur advint dans l'Amenti. Ils ont obtenu le même partage[4] que ces autres gens que tu as vus et dont la nourriture — eau et pain — était suspendue au-dessus. Ils se précipitent pour amener ces choses en bas et

II, 20. d'autres creusent des fosses à leurs pieds, pour ne point les laisser y arriver.

Telle est la ressemblance des hommes qui sont sur terre, alors que leur vie[5] est devant eux et que Dieu creuse des fosses à leurs pieds, pour ne point leur permettre de la trouver. Enx, ils vont

II, 21. à l'Amenti. Leur existence, celle-là qui fut à eux sur la terre, est à eux (dans l'Amenti) encore, de façon à ne pas laisser aller leur âme au Tiau.

II, 18.

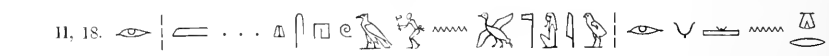

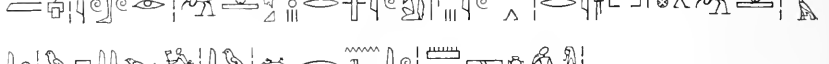

II, 19.

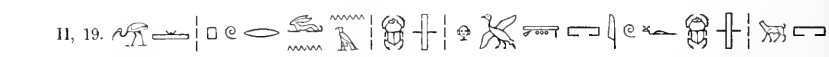

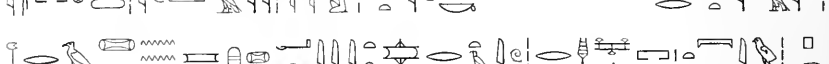

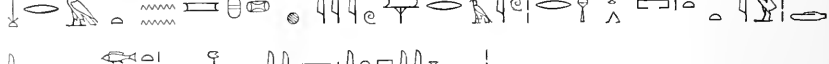

II, 20.

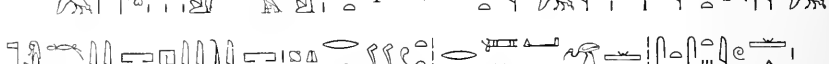

II, 21.

[1] a entre autres sens celui de travailler. Conf. **ϵιϵn** *opus* sur ce signe démotique que j'ai assimilé le premier depuis longtemps. Voir mon papyrus moral de Leide, p. 201.

[2] **Sep eβoλ** *perdere, vastare.*

[3] *Kemu pu* «leur action de trouver celle-là» est pris dans le même sens que plus loin *hau pu.*

[4] **ⲁⲙⲁϩⲧⲉ** «ils ont saisi avec».

[5] **ⲱⲛϩ.** Le sens paraît celui de nourriture. Conf. **ϭⲓⲛⲱⲛϩ** *victus* et **ϲⲁⲛⲱ** *nutrire*

Sache[1] cela en ton cœur, mon père le Setme, à savoir que celui qui est généreux sur la terre, on est généreux pour lui dans

II, 22. (l'Amenti). Celui qui fait défaut, on lui fera défaut. Ces choses sont établies maintenant et à jamais. Les choses que tu as vues dans le *Tiau* de Memphis existent dans les 42 nomes[2]

II, 23. où habitent (les princes assesseurs) d'Osiris, le dieu grand. En effet, le Sesmu[3] d'Osiris, le dieu grand, est à Abydos, la place où est enveloppée[4] son image.[5] Mais les demeures des princes (remplissent) l'Égypte,

tandis que Osiris (*sic*) (ou Siosor) achevait ces paroles dites devant le Setme . . .

II, 24. . . . il alla en haut de la montagne de Memphis (avec son père); il l'embrassa, ayant la main dans sa main.

Le Setme prit la parole (et dit à Siosor) : Mon fils, autre[6] est le lieu où l'on descend . . .

II, 22.

II, 23. . . .

II, 24.

[1] Les syllabiques ⟵ et 𓅱 se font de même dans notre papyrus. Voir *Recueil*, XII, I-II-III, p. 175. [2] 𓊨 𓏞𓏞𓏞.

[3] C'est le fameux 𓃀 𓅱 𓈖 𓊃 𓏏 𓊹 𓇋 ou 𓏏 𓊹 𓇋 𓊃 sur lequel on a tant disserté d'après les inscriptions de Teta, d'Una, etc., les uns voulant y voir la figure de Sesmu, ou le corps d'Osiris, ou la sépulture de l'essence d'Osiris, les autres le nom d'un génie.

[4] 𓊨𓎛𓋴. [5] ⲟⲩⲱⲧ figure, idole.

[6] Le papyrus moral de Leide XX, 14 et 15 présente la répétition des mêmes mots avec la même nuance de sens; car décidément j'en reviens à mon explication primitive ⲟⲩⲉⲧ *alius*, en voyant dans le signe 𓊃 un déterminatif abusif, entraîné par le sens certain, aussi ⲟⲩⲱⲧ ⲉⲃⲟⲗ qu'on retrouve orthographié de même en démotique dans d'autres textes.

II, 25. (autre) est le lieu où nous montons.

Siosor ne répondit au Setme aucune parole au monde.

Le Setme fit supplication[1] pour la parole qu'il avait commencée,[2] en disant qu'il saurait où est l'être[3] vénérable de l'homme de Dieu.

II, 26. Je marche avec lui. Je dis : C'est mon fils, celui-là!

(La suite prochainement.)

II, 25. . . .

II, 26.

LE ROMAN DIT DE SETNA.

Recit d'Ahura.

(Suite.)

II. L'ardeur de Ptahneferka pour l'étude et son entretien avec le prêtre de Ptah.

I, 9. Ptahneferka, mon frère, ne faisait autre chose[4] sur terre que d'aller à la nécropole de Memphis et d'y lire les écritures qui sont sur les tombeaux des rois et les stèles des hiérogrammates et les inscriptions qui sont sur

I, 10. (le temple, car il avait une passion[5]) immense pour les écritures.

I, 9.

I, 10.

[1] . [2] Mot-à-mot : « les paroles qu'il était en elles ».

[3] bien qu'ayant les mêmes déterminatifs et le même adjectif ne doit pas être confondu avec .

[4] MINE, voir *PML.*, XVII, 23; note p. 166 de mon édition. [5] ΛIБE, *Poëme*, p. 186, 232, *PML.*, IV, 14, etc.

Après ces choses il arriva qu'une procession eut lieu en l'honneur de Ptah. Alla Ptahmeferka dans le sanctuaire pour adorer. Il marcha derrière la procession lisant les écritures qui sont sur les chapelles[1] des dieux.

I, 11. Un prêtre le vit avec mépris.[2] Il rit.[3] Ptahmeferka lui dit : Pourquoi te moques-tu de moi?

Il (le prêtre) dit : Je ne me moque pas de toi. Est-ce que ce n'est point pour me faire rire quand tu lis des inscriptions[4] sans (intérêt?).

I, 12. Si tu désires[5] lire des écrits, viens[6] à moi, je te conduirai au lieu dans lequel est le livre que Thot a écrit de sa main lui-même. Il te déposera[7] derrière les dieux deux arcanes de l'écrit qui sont sur lui.

I, 11.

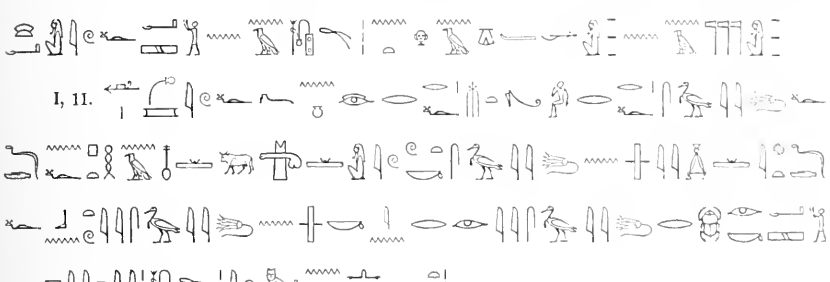

I, 12.

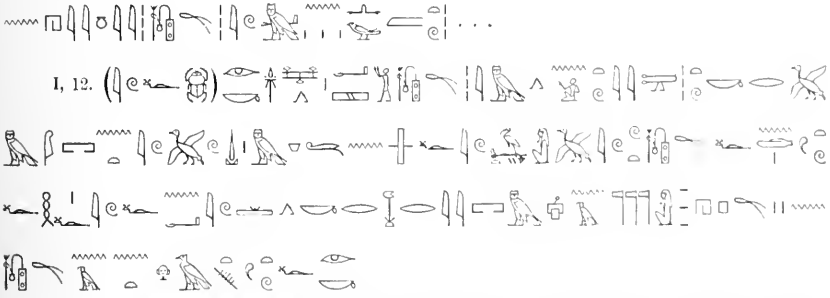

[1] Conf Rosette, *Chr.*, 15—190, 16—191, 192; *Poème* 216; *PML*, XIII, 11. La forme **ⲙⲛϩⲉ** du copte se retrouve dans 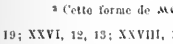 = ⲛⲁⲟⲩ. Rosette 183,' dans Inscription de Paloua à Dakkeh et *Poème*, p. 220.

[2] Cette forme de **ⲙⲟⲥⲧⲉ** 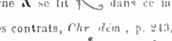 se retrouve dans Poeme, vers 21 *PML*., V, 22; X, 12; XXIV, 19; XXVI, 12, 13; XXVIII, 10. Le signe se lit dans ce mot et non comme dans le verbe ordinaire, dont Pu reste, ici le déterminatif est usurpe Dans les contrats, *Chr. dém*., p. 243, etc., il en est de même, bien qu'on ajoute parfois le complement phonétique qui dans *Nouv. Chr.*, p. 3 suit seul . [3] **ⲥⲟⲩϩ.**

[4] **ϩⲉⲛ, ϩⲁⲛ.** C'est à propos de Setna que j'ai fait le premier cette assimilation, ainsi que celle de l'imparfait du plus-que-parfait, etc.

[5] Voir mon article spécial dans la partie autographique du n° IV de la XI[e] annee de ma *Revue égyptologique*

[6] Pour cette forme spéciale de voir ce que j'ai dit à bien de reprises à propos du Kouft.

[7] **ⲛⲁ.** Pour la forme plus fréquente voir les exemples cités dans une de mes notes du *PML* à propos de XVIII, 10. On a aussi la forme *Corpus*, t. III, pl. III, l. 6.

I, 13. Si tu les lis, tu enchanteras[1] le ciel, la terre, le *Tiau*, les montagnes, les mers. Tu connaîtras[2] ce que disent les oiseaux du ciel et les reptiles. Tu verras les poissons de l'abîme[3] qu'une

I, 14. (force divine pousse à la partie) supérieure. Tu lis la 2e page si tu es dans l'Amenti. Tu seras de nouveau en ta forme du monde. Tu verras le soleil resplendissant au ciel avec ses neuf dieux (ou son *paut* divin) et la lune en sa forme resplendissante.

I, 15. (Ptahneferka dit :) Par la vie du roi![4] Qu'il me soit dit une bonne parole, ce que tu voudras, je te le donnerai, pour que tu me conduises[5] où est ce livre là.

Le prêtre dit à Ptahneferka : Si tu veux aller

I, 16. au lieu où est le livre, tu donneras cent argentei pour mon ensevelissement. Tu me feras faire un ensevelissement de grand prêtre par son argent.

I, 13.

I, 14.

I, 15.

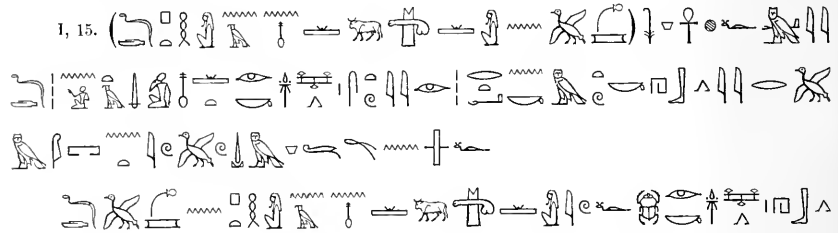

I, 16.

[1] ⲛⲁϩⲣⲉ.

[2] Voir ma note sur *PML.*, XVII, 18. Conf. *Poëme*, vers 28, 61, p. 169, 211, *Revue égypt.*, V, 179, note.

[3] ⲘⲦⲞ.

[4] Depuis plus de 20 ans j'ai expliqué cette formule du serment à propos du Koufi.

[5] Voir la partie autographique de la 6e année de ma *Revue*. Conf. *Revue*, V, 182; VI, p. 165 et suiv.

Ptahneferka appela un jeune homme. Il fit donner cent argentei au prêtre. Il leur fit accomplir son désir[1] deux fois. Il leur fit donner cela

I, 17. avec cadeaux en quantité.

Le prêtre dit à Ptahneferka : Le livre nommé est au milieu de la mer de Coptos dans une boîte de fer. Dans[2] la boîte de fer est une boîte

I, 18. d'airain, dans la boîte d'airain une boîte de bois de *Ket*.[3] Dans la boîte de *Ket* une boîte d'ivoire, dans la boîte d'ivoire une boîte d'argent,

I, 19. dans la boîte d'argent une boîte d'or, à l'intérieur de laquelle est le livre. L'espace d'un schœne[4] de serpents de scorpions quelconques est tout autour de la boîte, dans laquelle est le livre et

I, 17.

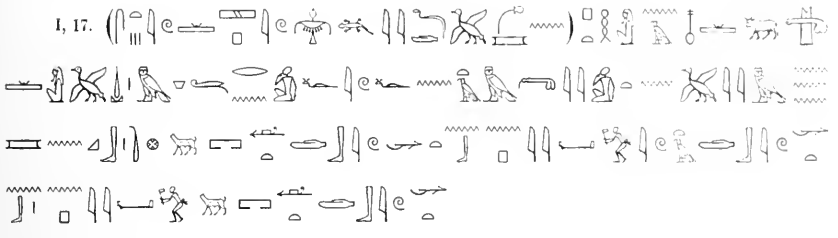

I, 18.

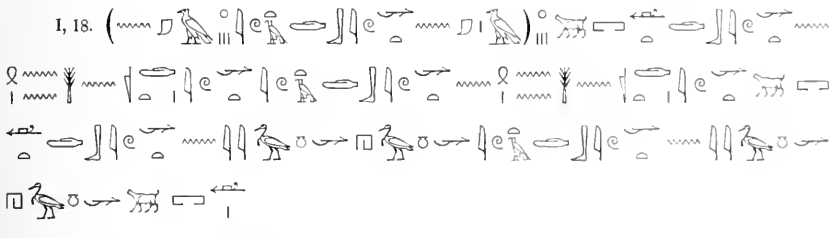

I, 19.

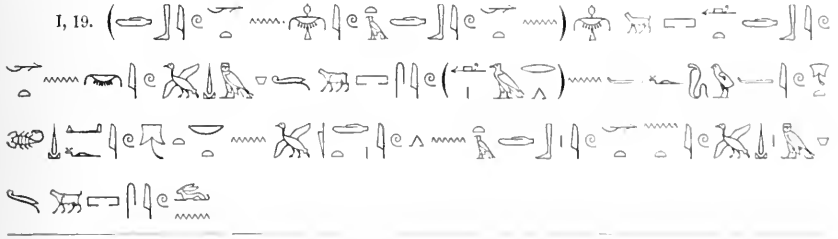

[1] Pour les diverses formes graphiques de ce signe et les confusions auxquelles elles peuvent donner lieu dans *certaines* paleographies, voir l'article spécial que j'ai publié dans la partie autographique du n° IV de la XI^e^ année de ma *Revue égyptologique*, p. 198 et suiv. La lecture ici est certaine d'après le fac-simile, etc.

[2] Le mot-à-mot donnerait : la boîte de fer est dans la boîte d'airain, etc. Mais le contexte et la conclusion indiquent que c'était dans la plus *petite* boîte, la boîte d'or, qu'était le livre.

[3] Voir mon *Poème*, p. 169

[4] C'est mon ami Piehl, qui, six ans après la publication de la première édition de mon Setna (*Zeitschr.* 1883, 131), a éclairci ce passage difficile du roman en prouvant que ou était le nom d'une mesure itinéraire et agraire, assimilée au σχοινος grec.

I, 20. un serpent éternel[1] est autour de la boîte nommée.

III. Discussions et incidents à ce sujet.

Au moment du discours que fit le prêtre avec Ptahneferka, il ne connut plus le lieu du monde où il était.

Il sortit du temple. Il parla

I, 21. avec moi sur toutes les paroles du prêtre. Il me dit : Je vais à Coptos. J'emporterai ce livre. Je ne m'attarderai pas dans la région du nord.

Il arriva que je fis des reproches[2] au prêtre, à savoir : Malheur[3] à toi pour cela. Tu as parlé devant lui de ces choses.

I, 22. . . . Tu me fais récolter la guerre; dans le[4] pays de Thèbes je vois (la mort).

Je luttai avec Ptahneferka, pour ne point le laisser aller à Coptos. Il ne m'écouta pas.

Il alla devant

I, 23. (le roi). Il parla avec le roi sur toutes les paroles que lui avait dites le prêtre.

I, 20.

I, 21.

I, 22. . . .

I, 23.

[1] Ou serpent d'éternité. Voir Horapollon sur le serpent symbole d'éternité.

[2] ϵοϱϵ. C'est moi qui, le premier, ai fait cette assimilation avec cette traduction. Conf. *PML.*, III, 1; IX, 4; XI, 8; XXVI, 10 et mes notes à propos du dernier de ces passages.

[3] On peut aussi traduire *hranak* par « Expulsion pour toi ». Conf. ϱρϩ *expellere* et .

[4] Le ⁓ « dans » qui précède *ptoš* est très net.

Le roi lui dit : Qu'est-ce que (tu désires?)
Il dit : Qu'on me donne la barque royale avec son équipement. Que je prenne Ahura
I, 24. et Merab, son jeune enfant, au sud avec moi. Je rapporterai ce livre sans tarder.
On lui donna la barque royale et son équipement.

(La suite prochainement.)

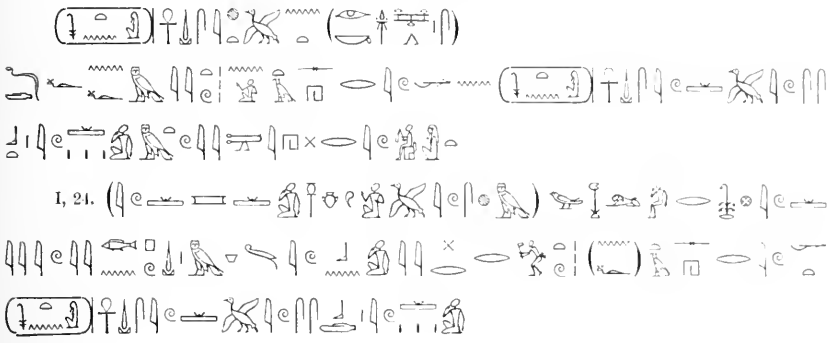

LES DEUX VERSIONS HIÉROGLYPHIQUES

DU DÉCRET DE ROSETTE, ACCOMPAGNÉES DU TEXTE DÉMOTIQUE TRANSCRIT EN HIÉROGLYPHES ET DE LA VERSION GRECQUE.

PAR

EUGÈNE REVILLOUT.

Les deux versions hiéroglyphiques de Rosette sont deux proclamations successives du même decret : l'une faite par Épiphane en l'an 9, le 4 Xandicus, répondant au 16 Méchir, après la campagne de Lycopolis, l'autre en l'an 23, le 24 Gorpaios, qui répond au 10 Pharmouthi, après la soumission de la république grecque de Naucratis, qui avait suivi celle des rois éthiopiens de Thèbes,[1] constatée par l'exemplaire de Philée de l'an 21, Appellaios, répondant au 30 Mésoré. La première est datée du prêtre d'Alexandre Actos, l'autre du prêtre d'Alexandre Ptolémée, fils de Pyrrhidès. La première porte l'athlophore de Bérénice Pyrrha, fille de Philinus, l'autre l'athlophore Démétria, fille de Télémaque. La première vise Aréa, fille de Diogène, canephore d'Arsinoé, l'autre la canephore Arsinoé, fille de Cadmus. La seule prêtrise identique, c'est celle d'Irène, fille de Ptolémée, pour le culte d'Arsinoé philopator. Il en est de même dans le décret de Philée qui a pour prêtre d'Alexandre Ptolémée, fils de Ptolémée, pour athlophore Tryphène et pour canephore d'Arsinoé philadelphe Démétria, fille de Philinus. La plus ancienne traduction hiéroglyphique est très fragmentée. Elle se trouvait sur la pierre de

[1] J'ai montré aussi que les années de règne, données par les contrats aux rois éthiopiens de Thèbes, leur donnaient, à partir de la révolte, qui eut lieu à la mort de Philopator (voir Papyrus grec I^er^ de Turin), 20 ans de domination. C'est au bout de ce terme qu'on en finit avec les dernières des dynastes révoltés dont nous parle Polybe.

Rosette, découverte par les Français. Je l'avais expliquée dans ma *Chrestomathie démotique*, en même temps que le texte démotique. L'autre est tirée de la pierre de Naucratis. Elle a été publiée très fautivement par BOURIANT, qui en a donné en même temps une photographie dans le *Recueil* de MASPERO. C'est d'après la photographie que, dès son apparition, je l'ai expliquée à mes cours parallèlement avec les anciennes versions.[1] Le texte de Naucratis est moins complet que celui de Rosette. Les conditions politiques expliquées par Polybe étaient autres et plusieurs faveurs avaient été supprimés après l'entier succès. Dans la publication actuelle je transcrirai en hiéroglyphes le texte démotique, que j'avais laissé tel lors de mon ancien cours (voir aussi ma *Chrestomathie démotique*, 2e volume, p. 1 et suiv.). Je ne donnerai pas le protocole, peu intéressant, et je passerai également l'en-tête du décret relatif à la réunion du concile des prêtres d'Égypte dans le grand temple de Memphis en démotique, qui est appelé en hiéroglyphes, dans le texte de Naucratis, 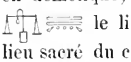 le lieu lumineux de l'installation de la balance des deux mondes, c'est-à-dire le lieu sacré du couronnement du roi, qui est la balance des deux régions du nord et du midi de l'Égypte. Je vais reproduire la suite du texte, en consacrant : 1° deux colonnes aux deux textes hiéroglyphiques, quand ils existent encore l'un et l'autre, avec leurs traductions mot-à-mot; 2° deux autres colonnes à la transcription hiéroglyphique du texte démotique avec sa traduction et au texte grec pour lequel nous renverrons aux anciennes traductions. La comparaison de ces diverses versions amènera, du reste, à la conclusion que j'ai exposée depuis longtemps, à savoir que le texte primitif de Rosette est le démotique, rédigé par le concile des prêtres eux-mêmes et traduit ensuite dans le grec, aussi bien que dans les hiéroglyphes de Rosette, de Naucratis, voire même de Philée. Il en est autrement du décret de Canope, dont l'original est grec, avec deux versions démotiques fort différentes selon les deux exemplaires qu'on en a retrouvé, car les réformes calendariques sur l'année fixe, qu'il rendait obligatoires, avaient été imposées par le roi aux prêtres. Ceux-ci, qui rédigent eux-mêmes du temps du décret de Rosette, en sont revenus à l'année vague et aux périodes trentenaires du cycle sothiaque.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
Tout le commencement de la version hiéroglyphique qui était en haut de la pierre de Rosette a été détruit.	voici qu'ils dirent.	ayant dit :	ΕΙΠΑΝ
	Puisque	Puisque	ΕΠΕΙΔΗ
	a rétribué (τωωβε)	(ϣαπ)	ΒΑΣΙΛΕΥΣ
	le bien aimé des dieux	a fait	
	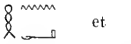 et		
	le roi des deux régions,		

[1] Parmi lesquelles figuraient, cette année encore, la version hiéroglyphique et la version démotique de Philée, dont nous donnerons les variantes *les plus intéressantes* dans un appendice qui suivra cet article. Il nous aurait été impossible de joindre ici parallèlement ces versions, d'ailleurs très fragmentées, expliquées en détail à mes élèves.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	approuvé de Ptah		
	puissant esprit (double) d'Amon,		
	fils du soleil		
	Ptolémée	Ptolémée	ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ
	vivant éternellement		ΑΙΩΝΟΒΙΟΣ
	aimé de Ptah		ΗΓΑΠΗΜΕΝΟΣ ΥΠΟ ΤΟΥ ΦΘΑ
	dieu splendide	dieu resplendissant	ΘΕΟΣ ΕΠΙΦΑΝΗΣ
	seigneur	dont belle	
	des bontés	est la bonté,	ΕΥΧΑΡΙΣΤΟΣ
		fils du roi[1]	Ο ΕΓ ΒΑΣΙΛΕΩΣ
		Ptolémée	ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
		et	ΚΑΙ
		de la reine	ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ
		Arsinoé,	ΑΡΣΙΝΟΗΣ
		les dieux	ΘΕΩΝ
		philopators	ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΩΝ
	bienfaits	bienfaits	ΕΥΕΡΓΕΤΗΚΕΝ
	nombreux (grands)	nombreux	ΚΑΤΑ ΠΟΛΛΑ

[1] La vraie transcription de est . En effet, dans les textes archaïques. Mais à l'époque classique, ce souhait ne se prononce plus. Aussi à côté de roi, nous avons reine ou suit l'ancien alors confondu avec ou = .

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	dans	aux temples	ΤΑ Θ ΙΕΡΑ
	les divines régions		ΚΑΙ ΤΟΥΣ
	et		ΕΝ ΑΥΤΟΙΣ
	ceux qui y demeurent		ΟΝΤΑΣ
	et	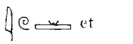 et	ΚΑΙ
	toute personne	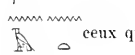 ceux qui	ΤΟΥΣ ΤΑΣΣΟ-ΜΕΝΟΥΣ
	étant	dans	ΥΠΟ
	en	sa puissance	ΤΗΝ ΕΑΥΤΟΥ
	sa puissance,	royale	ΒΑΣΙΛΕΙΑΝ
	en leur totalité.	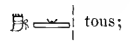 tous;	ΑΠΑΝΤΑΣ
		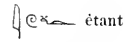 étant	ΥΠΑΡΧΩΝ
	Dieu,	Dieu,	ΘΕΟΣ
	fils	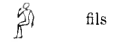 fils	ΕΚ
	de Dieu,	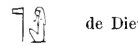 de Dieu	ΘΕΟΥ
	fait		
	de déesse,	et de déesse;	ΚΑΙ ΘΕΑΣ
	étant	étant	
	en image ΤΟΥΩΤ ΘΟΥΩΤ	à la façon	ΚΑΘΑΠΕΡ
	d'Horus,	d'Horus,	ΩΡΟΣ
	fils	fils	Ο ΥΙΟΣ
	d'Isis,	d'Isis,	ΤΗΣ ΙΣΙΟΣ
	fils d'Osiris,		ΚΑΙ ΟΣΙΡΙΟΣ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte demotique*	*Version grecque*
	vengeur	vengeant (ⲙⲛⲁ)	Ο ΕΠΑΜΥΝΑΣ
	de son père	son père	ΤΩΙ ΠΑΤΡΙ ΑΥΤΟΥ
	Osiris.	Osiris;	ΟΣΙΡΕΙ
	voici que	étant	ΔΙΑΚΕΙΜΕΝΟΣ
	sa Majesté		
	avec		
	cœur	son cœur	ΕΥΕΡΓΕΤΙΚΩΣ
	généreux	généreux	
	envers	envers	ΤΑ ΠΡΟΣ
	les dieux	les dieux	ΤΟΥΣ ΘΕΟΥΣ
	donna	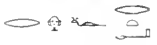 il donna[1]	ΑΝΑΤΕΘΕΙΚΕΝ
	des argentei	argent	ΑΡΓΥΡΙΚΑΣ ΤΕ
	en quantité	en quantité	
	des blés	blé	ΚΑΙ ΣΙΤΙΚΑΣ
	abondants	en quantité	ΠΡΟΣΟΔΟΥΣ
	aux	aux temples	ΕΙΣ ΤΑ ΙΕΡΑ
	maisons de vérité		
	de		
	l'Égypte,	d'Égypte	
		et	ΚΑΙ

[1] *Ehif* est la forme demotique correspondante au temps .

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	il donna	il fit	ΥΠΟΜΕΜΕΝΗ-ΚΕΝ
	dons (ψαπ)	dépenses	ΔΑΠΑΝΑΣ
	en quantité	en quantité,	ΠΟΛΛΑΣ
	pour	pour faire être	ΕΝΕΚΑ ΤΟΥ ΑΓΑΓΕΙΝ
	la tranquilité[1]	la paix	ΕΙΣ ΕΥΔΙΑΝ
	de l'Égypte,	en Ėgypte,	ΤΗΝ ΑΙΓΥΠ-ΤΟΝ
	pour	pour	ΚΑΙ ΚΑΤΑΣΤΗ-ΣΑΣΘΑΙ
	établir solidement	établir	
	les temples,	les temples,	ΤΑ ΙΕΡΑ
	il donna	il donna	ΠΕΦΙΛΑΝΘΡΩ-ΠΗΚΕ
	présents	cadeaux (ψαπ)	
	aux	à ceux qui	ΤΑΙΣ ΤΕ ΕΑΥ-ΤΟΥ
	soldats de pieds,	armés,[2]	ΔΥΝΑΜΕΣΙΝ
	étant	qui	
	sous	dans	
	sa puissance	sa puissance	
	grande	supérieure	

[1] La forme hiéroglyphique ordinaire est . Le copte a ϲϩⲁϥⲧ avec le ϲ factitif et le *tu* du passif.

[2] = 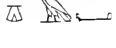 couvrir, recouvrir, orner (ⲧⲟϭϩ) employé dans le sens de ϩⲱⲙ *armé. équipper.*

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	selon leur être (quels qu'ils soient).	toute.	ΠΑΣΑΙΣ
	Les impôts	L'impôt (ϱωϯ),	ΚΑΙ ΑΠΟ ΤΩΝ ΠΡΟΣΟΔΩΝ
	eux aussi		
	et		ΚΑΙ
	les redevances[1]	la redevance	ΦΟΡΟΛΟΓΙΩΝ
	(que) le roi		
	avait	qui étaient	ΥΠΑΡΧΟΥΣΩΝ
	frappés (imposés)	établis	
	sur		
	les deux pays	en Égypte,	ΕΝ ΑΙΓΥΠΤΩΙ
	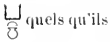 quels qu'ils soient		
	une partie (ϭγοη)	une partie	ΤΙΝΑΣ ΜΕΝ
	il fit diminution	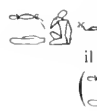 il coupa (ϣⲉϫ)	ΕΙΣ ΤΕΛΟΣ
	parmi eux,	en eux,	ΑΦΗΚΕΝ
	une partie	une partie	ΑΛΛΑΣ ΔΕ
	il abattit	il céda	ΚΕΚΟΥΦΙΚΕΝ
	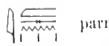 parmi eux	à eux,	
		le dessus	

[1] *Sakar* = *šakar* ⲥϩⲁⲣ שכר. Ce mot est employé pour les fermages démotiques et coptes. Conf. ⲥϩⲓⲣ.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	pour	pour	ΟΠΩΣ
	faire	faire	ΩΣΙΝ
	être	être	Ο ΤΕ ΛΑΟΣ
	les soldats (*sic*)	le peuple	
	et	et	ΚΑΙ
	les êtres	les autres	ΟΙ ΑΛΛΟΙ
	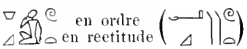 en ordre en rectitude	hommes,	
	dans	tous	ΠΑΝΤΕΣ
	son temps	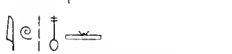 étant heureux	ΕΝ ΕΥΘΗΝΙΑΙ
	par	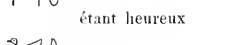 sous son	ΕΠΙ ΤΗΣ ΕΑΥΤΟΥ
	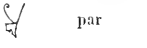 sa force	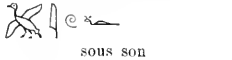 règne.	ΒΑΣΙΛΕΙΑΣ
	(χωωρε)		
	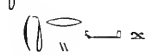 étant tranquilles		
	eux aussi.		
	Les redevances[1]	Les redevances[2]	ΤΑ ΤΕ ΟΦΕΙΛΗΜΑΤΑ
		au roi	ΒΑΣΙΛΙΚΑ
		que	Α
		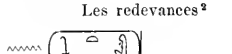 redevaient	ΠΡΟΣΩΦΕΙΛΟΝ
	des hommes	les hommes	ΟΙ
	de	qui	ΕΝ

[1] Conf. . Le mot *heb* signifie «interroger, demander, redemander». Voir *Revue égypt.*, t. V (partie autographique).

[2] Voir plus loin la forme hiéroglyphique de ce mot.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	l'Égypte.	en Égypte	ΑΙΓΥΠΤΩΙ
	Les dettes[1]	et	ΚΑΙ
	de personne	ceux qui	ΟΙ
	quelconque		
	de sa puissance	en sa puissance	ΕΝ ΤΗΙ ΛΟΙΠΗΙ
	grande	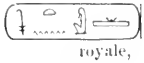 royale,	ΒΑΣΙΛΕΙΑΙ ΑΥΤΟΥ
	en sa totalité	tous	
	les mit	étant faits	ΟΝΤΑ
	sa Majesté	aller	
	à	à quantité,	ΠΟΛΛΑ
	terre	il céda (abandonna)	ΑΦΗΚΕΝ
	en	eux,	ΤΩΙ ΠΛΗΘΕΙ
	chose		
	grande,		
	point		
	à (comparer à)		
	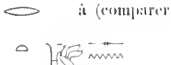 leur quantité.		
	Il protégea	les hommes,	ΚΑΙ ΤΟΥΣ
	les (gens) pris (ou prisonniers)	qui étaient	ΕΝ ΤΑΙΣ ΦΥΛΑ-ΚΑΙΣ

[1] Conf. 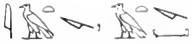 couper, manquer, etc. Voir Canope pour ce dernier sens.

[2] *i.* = *pef*, *tef*, *nef*, comme = *pu*, *tu*, *nu*. J'ai transcrit partout cette sigle en lettres, mais parfois avec un doute sur le genre du nom. Ici le genre est fixé plus loin.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	étant	emprisonnés[1]	ΑΠΗΓΜΕΝΟΥΣ
	en	et	ΚΑΙ
	prison,	ceux-là qui (ⲛⲁⲓ)	ΤΟΥΣ
	rejetant (ϩⲓⲟⲩⲓ)	étaient	ΟΝΤΑΣ
	personne	accusés[2]	ΕΝ ΑΙΤΙΑΙΣ
	quelconque	depuis (ϫⲓⲛ)	ΕΚ
	d'eux	temps	ΧΡΟΝΟΥ
		nombreux	ΠΟΛΛΟΥ
	en faute (ⲛⲟⲓⲛ *labi*)	il exempta	ΑΠΕΛΥΣΕ
	de	eux.	ΤΩΝ ΕΝΚΕ-ΚΛΗΜΕΝΩΝ
	acte		
	en		
	totalité,	Il ordonna (ϩⲱⲛⲧ)	ΠΡΟΣΕΤΑΞΕ ΔΕ
	ordonna	cela	ΚΑΙ ΤΑΣ
	Sa Majesté	au sujet de	
		les redevances sacrées	ΠΡΟΣΟΔΟΥΣ ΤΩΝ ΙΕΡΩΝ
	à savoir :	des dieux	
	Les profits des dieux[3]	et	ΚΑΙ
	en argent	les argentei	ΑΡΓΥΡΙΚΑΣ ΤΕ

[1] ϫⲟⲧϥ.

[2] Λα *calumnia*. Conf. *PML.*, XI, 18.

[3] En copte ϥⲛⲩ profits. Le mot *he* dans Rosette et les contrats signifie les frais, ϩⲉⲃⲱⲱⲛⲧ, en copte, désigne les mauvais profits, les mauvaises années, conf. ϩⲟⲩⲟ le surplus.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	les blés	des blés	ΚΑΙ ΣΙΤΙΚΑΣ
	donnés	que l'on	ΤΑΣ
	aux	donnait	ΔΙΔΟΜΕΝΑΣ
	sanctuaires	en σύνταξις	ΣΥΝΤΑΞΕΙΣ
	par	à leurs temples	ΕΙΣ ΑΥΤΑ
	année	par	ΚΑΤ ΕΝΙΑΥ-ΤΟΝ
	et	année	ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ ΚΑΙ
	toute chose	et	
	des dieux	les parts	ΤΑΣ ΑΠΟΜΟΙ-ΡΑΣ
	en	qui étant	ΚΑΘΗΚΟΥΣΑΣ
	terres	aux dieux	ΤΟΙΣ ΘΕΟΙΣ
	de vignes, (ελοολε)	en terre	ΑΠΟ ΤΕ ΤΗΣ ΓΗΣ
	en	de vignes,	ΑΜΠΕΛΙΤΙΔΟΣ
	terres	terres	ΚΑΙ ΤΩΝ
	de jardins	de jardins.[1]	ΠΑΡΑΔΕΙΣΩΝ
	du		
	district de campagne	le reste	ΚΑΙ ΤΩΝ ΑΛ-ΛΩΝ
	et	des biens	ΤΩΝ ΥΠΑΡ-ΞΑΝΤΩΝ
	toute chose	tous	ΤΟΙΣ ΘΕΟΙΣ
	qui étaient	qui	

[1] = ϯωϫϲ *plantare*, planter. En hier. .

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	par eux (à eux)	ils possédaient (ⲁⲙⲁⲣⲧⲉ)	
	sous	eux	ΕΠΙ
	la majesté	sous	
	de son père	(sic) son père	ΤΟΥ ΠΑΤΡΟΣ ΑΥΤΟΥ
	vénérable		
	de	de	ΜΕΝΕΙΝ
	faire	faire	ΕΠΙ ΧΩΡΑΣ
	rester eux	rester eux	
	pour eux,	pour eux.	
	ordonna (ordre de)	Il ordonna	ΠΡΟΣΕΤΑΞΕΝ ΔΕ
	Sa Majesté	aussi	ΚΑΙ
	aussi,	par rapport	ΠΕΡΙ
	pour que	aux prêtres	ΤΩΝ ΙΕΡΕΩΝ
		pour	ΟΠΩΣ
	point	point	ΜΗΔΕΝ
	l'agent (le *χer tot*)	faire	
	remplisse (accroisse)	donner eux	ΔΙΔΩΣΙΝ
	les redevances	leur redevance,	
	de	pour	ΕΙΣ
	les mains	faire (devenir)	ΤΟ ΤΕΛΕΣΤΙ-ΚΟΝ
	de prêtres	prêtre	
	plus	plus que	ΠΛΕΙΟΝ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	que	le (ce que)	ΟΥ
	ils donnaient	ils donnaient	ΕΤΑΣΣΟΝΤΟ
	jusqu'à	jusqu'à	ΕΩΣ
	l'année première	l'année première	ΤΟΥ ΕΤΟΥΣ ΠΡΩΤΟΥ
	de la majesté	sous	ΕΠΙ
	de son père	son père.	ΤΟΥ ΠΑΤΡΟΣ ΑΥΤΟΥ
	vénérable		
	il	Il exempta (éloigna)	ΑΠΕΛΥΣΕΝ ΔΕ
	(ορει) exempta		
		les hommes	ΚΑΙ ΤΟΥΣ
	les prêtres des temples d'adoration ou les prêtres de l'« heure »	qui	ΕΚ
		parmi	
		les puissances	ΤΩΝ ΙΕΡΩΝ ΕΘΝΩΝ
		des temples	
	du	de leur	ΤΟΥ
	voyage	voyage[1]	ΚΑΤΑΠΛΟΥ
	qu'ils faisaient	qu'ils faisaient	
	aux	à la demeure	ΕΙΣ
	terrains inondés étrangers		

[1] ⅄ ορειμε. Le déterminatif abusif de l'œil vient de lumière (ορωειν)

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	d'Alexandre	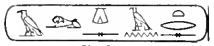 d'Alexandre	ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑΝ
	vers	par	ΚΑΤ
	les rois		
	par année	année.	ΕΝΙΑΥΤΟΝ
	il ordonna	Il ordonna	ΠΡΟΣΕΤΑΞΕΝ ΔΕ
		de ne point	ΚΑΙ ΜΗ
	aussi :	prendre (σωn)	ΠΟΙΕΙΣΘΑΙ
	il fit faire	homme	ΣΥΛΛΗΨΙΝ
	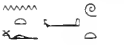 libérer (ποντϥ)	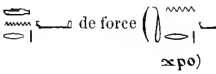 de force (χρο)	ΕΙΣ ΤΗΝ ΝΑΥΤΕΙΑΝ
	les hommes		
	de la presse maritime (mot-à-mot : de la marine).		
	Pièces d'étoffes	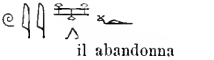 il abandonna	ΑΠΕΛΥΣΕΝ
	de	la part de $^2/_3$	ΤΑ ΔΥΟ ΜΕΡΗ
	byssus	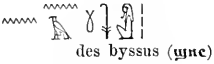 des byssus (ynɛ)	ΤΩΝ ΒΥΣΣΙΝΩΝ ΟΘΟΝΙΩΝ
	payées	que l'on payait	ΣΥΝΤΕΛΟΥΜΕΝΩΝ
	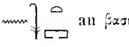 au βασιλικὸν	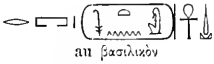 au βασιλικὸν	ΕΙΣ ΤΟ ΒΑΣΙΛΙΚΟΝ
	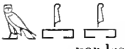 par les demeures de vérité.	dans les temples	ΕΝ ΤΟΙΣ ΙΕΡΟΙΣ
	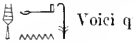 Voici que lui		
	il ordonna		

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	d'écarter		
	les deux tiers d'elles		
	pour eux		
	toute chose	toute chose	ΤΑ ΤΕ ΠΑΝΤΑ
	étant	qui (ετ)	ΕΓΛΕΛΕΙΜ-ΜΕΝΑ
	en	en dehors (ⲛ̀ϧⲟⲗ)	
	action de s'écarter[1]	de leur ordre (ϭⲁ)	ΕΝ ΤΟΙΣ ΠΡΟ-ΤΕΡΟΝ
	de	depuis temps	ΧΡΟΝΟΙΣ
	son ordre	nombreux	
	il les ramena	il les ramena	ΑΠΟ-ΚΑΤΕΣΤΗΣΕΝ
	à la nature	à leur obtention (ϫⲱⲛϥ)	ΕΙΣ ΤΗΝ ΚΑΘΗΚΟΥΣΑΝ
	qui leur avait été donnée.	de nature.	ΤΑΞΙΝ
	Il est	Il fit	ΦΡΟΝΤΙΖΩΝ
	à	effort[2]	
	prendre soin	quelconque	
	immensement		
	pour	pour	ΟΠΩΣ
	faire	faire faire	ΣΥΝΤΕΛΗΤΑΙ

1 dépasser une limite et faire sortir. Voir Levi, *Dict.*, IV, p. 35 et 36.

2 Conf . Ce mot, qui vient plusieurs fois dans Rosette, a passé du sens de « travail » à celui d'« effort ».

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	toute chose	les choses qui	ΤΑ
	établie	de coutume (ϣⲱⲡⲧ)	ΕΙΘΙΣΜΕΝΑ
	à être faites	de faire elles	
	dans	aux	
	le culte[1]		ΤΟΙΣ ΘΕΟΙΣ
	des		
	dieux	dieux	
	comme	en	ΚΑΤΑ
	ce qui est	ordre	ΤΟ ΠΡΟΣΗΚΟΝ
	en convenance (convenable) ⲧⲟⲙⲓ	convenable (ⲙⲁⲧ)	ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ
	semblablement	de même (ⲛⲥⲉ ⲉⲙⲟⲧ)	ΚΑΙ
	à ce que fait	de faire	ΑΠΕΝΕΙΜΕΝ
	en perfection ()	le droit (ϩⲁⲡ)	ΤΟ ΔΙΚΑΙΟΝ
	Thot	aux hommes	ΠΑΣΙΝ
	pour justice	selon	ΚΑΘΑΠΕΡ
		l'action de faire	
		de Thot	ΕΡΜΗΣ
	il fit	le grand,	Ο ΜΕΓΑΣ
	soin	le grand,	ΚΑΙ ΜΕΓΑΣ

[1] , conf. se prosterner, adorer.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	d'aller	il ordonna ceci	ΠΡΟΣΕΤΑΞΕΝ
	pour	encore	ΔΕ ΚΑΙ
	faire	au sujet de	ΤΟΥΣ ΚΑΤ ΑΠΟ- ΡΕΥΟΜΕΝΟΥΣ
	justice.	ceux qui	
		viendront	
Ce texte (relatif aux mesures d'amnistie, promises en l'an 9 par Épiphane, et qu'il n'a pas accordées en réalité — voir Polybe —) n'a pas de correspondant dans notre seconde version hiéroglyphique, reproduite au moment où le roi était définitivement le maître.		parmi	ΕΚ ΤΕ
		les hommes	ΤΩΝ ΜΑΧΙ- ΜΩΝ
		de guerre (ϩⲙⲙⲁⲭ)	
		et	ΚΑΙ
		le reste	ΤΩΝ ΑΛΛΩΝ
		des hommes	
		qui furent	ΤΩΝ
		en	ΑΛΛΟΤΡΙΑ
		autre[1]	ΦΡΟΝΗΣΑΝ- ΤΩΝ
		armée[2] (ⲙⲗⲁⲁϩ)	ΕΝ ΤΟΙΣ
		dans la révolution (ϯⲥⲱⲧⲡ)[3]	ΚΑΤΑ ΤΗΝ ΤΑ- ΡΑΧΗΝ
		qui eut lieu	ΚΑΙΡΟΙΣ
		en Égypte	ΚΑΤΕΛΘΟΝ- ΤΑΣ
		de	ΜΕΝΕΙΝ
		faire	ΕΠΙ

[1] ⲙⲉϫⲱⲟⲩⲛⲓ . Voir mon papyrus moral de Leide, p. 40 et 124 *notes*

[2] Voir *ibid.*, p. 121. [3] Voir *ibid.*, p. 108

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		aller	ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ
		eux	
		en leurs localités,	
		en sorte que	
		leurs biens	ΚΤΗΣΕΩΝ
		soient	
		pour eux.	
		Il fit	ΠΡΟΕΝΟΗΘΗ ΔΕ ΚΑΙ
		effort	
		quelconque,	
		pour	ΟΠΩΣ
		faire	ΕΞΑΠΟΣΤΑ-ΛΩΣΙΝ
	Il fit transporter	aller	
	les hommes,	les gens,	ΠΕΖΙΚΑΙ ΤΕ
	les chevaux,	les chevaux, (ϱτωωϱ)	ΚΑΙ ΙΠΠΙΚΑΙ
	les vaisseaux	les vaisseaux[1]	ΚΑΙ ΝΗΕΣ
	pour	contre (ϭτϧε)	ΕΠΙ
	repousser	ceux	ΤΟΥΣ
	ceux qui étaient venus	qui étaient venus (ετι)	ΑΠΕΛΘΟΝΤΑΣ
	faire	par	ΚΑΤΑ ΤΕ

[1] ϧαρι.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		la terre,	ΤΗΝ ΗΠΕΙΡΟΝ
		la mer,	ΚΑΙ ΤΗΝ ΘΑ-ΛΑΣΣΑΝ
	dévastation, massacre	pour	
		faire	
	en	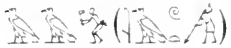 dévastation	
	Égypte	contre (ογβε)	ΕΠΙ
	par	l'Égypte	ΤΟΝ ΑΙΓΥΠ-ΤΟΝ
	la terre,	faisant	ΥΠΟΜΕΙΝΑΣ
	comme	dépenses	ΔΑΠΑΝΑΣ
	par	nombreuses	ΜΕΓΑΛΑΣ
	la grande verte.		
	Il prodigua		
	les argents (*sic*),	en argent,	ΑΡΓΥΡΙΚΑΣ ΤΕ
	les blés	blé	ΚΑΙ ΣΙΤΙΚΑΣ
	nombreux	pour	
	pour ces choses.	ces choses (ΝΑΥ)	
	pour faire paix	pour faire être	ΟΠΩΣ ΩΣΙΝ
	dans	les temples	ΤΑ Θ ΙΕΡΑ
	les temples	et	ΚΑΙ
	et	les hommes	ΟΙ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		qui,	ΕΝ ΑΥΤΗΙ
	l'Égypte	en Égypte,	ΠΑΝΤΕΣ
		étant	ΕΝ
		en paix.	ΑΣΦΑΛΕΙΑΙ
	alla	Il alla	ΠΑΡΑΓΙΝΟΜΕ-ΝΟΣ ΔΕ
	Sa Majesté	à la ville[2]	ΚΑΙ ΕΙΣ
	au milieu d'eux	de Lycopolis,	ΛΥΚΩΝ ΠΟΛΙΝ
	à Ui,[1]	qui était passée[3]	ΤΗΝ ΕΝ ΤΩΙ ΒΟΥΣΙΡΙΤΕΙ
	alla		
	Sa Majesté		
	dans		
	leurs demeures		
	à Ui (Lycopolis)		
	étant		
	dans la main	en la main	
	des impies (ϲϧⲟⲩⲓ)	des impies	
		acéphales[4]	

[1] *Géo.*, I, n° 100. Conf. territoire (de tel dieu).

[2] Conf. ⲕⲱⲧ *aedificare*. a le même sens et j'ai parfois songé à voir dans de ωικοδομενη, le hiér. = , suivi de = . Mais nous avons aussi dans Rosette = dans χαθαπερ. Conf. Bilingue Berger, p. 30 et 33, note p. 59. Le Koufi a la variante .

[3] ⲟⲩⲱⲧϩ.

[4] (conf. Rossi, hiér. n° 142) qui se prononce ⲁⲛ est employé pour ⲁⲛ tête.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	étant	quelconques	
	en elle,	qu'étant	Η ΗΝ ΚΑΤΕΙΛΗΜΜΕΝΗ
	puisque		
	ils avaient fait		
	place		
	d'armes[1]	armes[2]	ΚΑΙ ΩΧΥΡΩΜΕΝΗ
	nombreuses	en quantité	ΠΡΟΣ ΠΟΛΙΟΡΚΙΑΝ
		préparatifs (coϐϯ)	ΟΠΛΩΝ ΤΕ ΠΑΡΑΘΕΣΕΙ
	dans	quelconques	ΔΑΥΙΛΕΣΤΕΡΑΙ ΚΑΙ
	cette place	à son intérieur,	ΤΗΙ ΑΛΛΗΙ ΧΟΡΗΓΙΑΙ ΠΑΣΗΙ
	coupa	il assiégeai (entoura) (ωρϐ)	ΚΑΙ ΑΝΤΙΚΑΘΙΣΑΣ
	le chemin	la ville	ΑΥΤΗΝ
	Sa Majesté	nommée	ΠΕΡΙΕΛΑΒΕΝ
	avec	par	
	la conduite		ΤΕΧΕΣΙΝ ΤΕ
		mur (coϐτ)	ΑΞΙΟΛΟΓΟΙΣ
	des dieux	retranchements (ϭτανα)	ΚΑΙ ΤΑΦΡΟΙΣ
	par ses digues (tmne et ϰωπ)	à son extérieur,	
		à cause	ΩΣ ΑΝ

[1] *Beset*, métathèse pour *seteb*, COTϐϵϥ sagitta, COTϐϵϥ MMICC instrumentum bellicum. Conf. . Voir aussi COTϥ dans le sens d'instrument de culture.

[2] Ce mot dans le sens d'arme se retrouve dans « Quelques textes traduits à mon cours », p. XVII. On le trouve sous la même forme pour les instruments de culture des locations, *Revue*, I, II, III, pl. 2. Sans le *h* il se rencontre, *Revue*, I, IV, pl. 6, dans le sens d'arme et, *Poëme*, vers 13, dans le sens de coup.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	à eux	des impies	ΕΚ ΠΟΛΛΟΥ ΧΡΟΝΟΥ
	tous	qui étaient	ΣΥΝΕΣΤΗ-ΚΥΙΑΣ
	qui	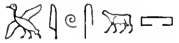 à son intérieur	ΤΗΣ ΑΛΛΟ-ΤΡΙΟΤΗΤΟΣ
	s'étaient écartés	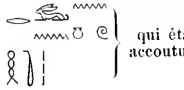 qui étaient accoutumés[1]	ΤΟΙΣ ΑΣΕΒΕ-ΣΙΝ ΤΟΙΣ ΕΠΙΣΥΝΑΧΘΕΙ-ΣΙΝ ΕΙΣ ΑΥ-ΤΗΝ
	pour	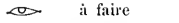 à faire	ΟΙ ΗΣΑΝ
	(*sic*) point faire	le mal (ϭοομϵ)	ΣΥΝΤΕΤΕΛΕΣ-ΜΕΝΟΙ
		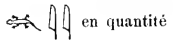 en quantité	ΚΑΚΑ ΠΟΛΛΑ
		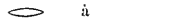 à	ΕΙΣ ΤΕ ΤΑ ΙΕΡΑ
		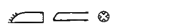 l'Égypte	ΚΑΙ
		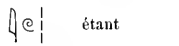 étant	ΤΟΥΣ ΕΝ ΑΙ-ΓΥΠΤΩΙ
		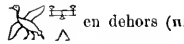 en dehors (ⲛⲏⲟⲗ)	ΚΑΤΟΙ-ΚΟΥΝΤΑΣ
		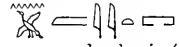 du chemin (ϫⲱⲓⲧ)	
	l'ordre		
	des rois	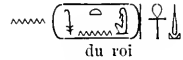 du roi	
		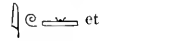 et	
		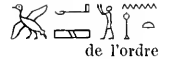 de l'ordre	
	des dieux.	des dieux.	
		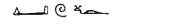 Il fit	

[1] *Hoti* coutume. Conf. Z 136, cité par Peyron, *Dict.*, 371. Ils ont abandonné ⲛⲓϩⲱϯ ⲛⲧⲉ ⲛⲓⲟϯ les coutumes des pères.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		des digues[1]	ΟΧΥΡΩΣΑΣ ΤΑ ΣΤΟΜΑΤΑ
	Le texte démotique ci-contre n'a pas de correspondant dans Naucratis.	aux canaux[2]	ΤΩΝ ΠΟΤΑΜΩΝ
		qui faisaient	
		aller	
		l'eau	
		à	
		la ville[3]	
		que	
		point	
		purent	
		les rois	
		antérieurs (qui	
		faire	
		les choses qui	
		comme	
		cela.	
Il fit		Ils firent	ΧΟΡΗΓΗΣΑΣ
argentei		argent	ΧΡΗΜΑΤΩΝ
nombreux		en quantité	ΠΛΗΘΟΣ

[1] Voir plus haut **ΤΗΝΕ**, etc.

[2] **ΙΑΡΟ** fleuve est traduit littéralement en grec par ποταμων.

[3] Conf. ΝΟΥΤ.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		en dépense,	ΟΥΚ ΟΛΙΓΟΝ
	pour ces choses.	pour (ⲟⲩⲃⲉ) ces choses.	ΕΙΣ ΑΥΤΑ
	Fit	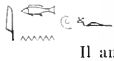 Il amena	ΚΑΙ ΚΑΤΑΣΤΗΣΑΣ
	aller	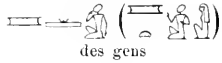 des gens	
	Sa Majesté	hommes de pied,	ΠΕΖΟΥΣ ΤΕ
	ses soldats	de cheval	ΚΑΙ ΙΠΠΕΙΣ
		au lieu	
	à ses canaux.	des canaux	
		nommés,	
La suite du texte de cette phrase est supprimée à Naucratis.		pour garder (ϩⲁⲣⲉϩ)	ΠΡΟΣ ΤΗΙ ΦΥΛΑΚΗΙ
		eux	ΑΥΤΩΝ
		de toute leur vigueur	
		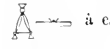 à cause	
		des inondations (ⲙⲛⲣⲉ)	ΤΟΥ ΤΕ ΝΕΙΛΟΥ ΑΝΑΒΑΣΙΝ
		étant	ΠΟΙΗΣΑΜΕΝΟΥ
		grandes (ⲁⲓⲁⲓ)	ΜΕΓΑΛΗΝ
		en l'an 8	ΕΝ ΤΩΙ ΕΤΕΙ ΟΓΔΟΩΙ
		que	

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		les canaux	ΚΑΙ ΕΙΘΙΣ-ΜΕΝΟΥ
		nommés	ΚΑΤΑΚΛΥΖΕΙΝ
		font	ΤΑ ΠΕΔΙΑ
		aller	
		l'eau	ΕΚ
		pour	
		terrains	ΠΟΛΛΩΝ
		nombreux,	ΤΟΠΩΝ
	saisit	ils les occupèrent[1]	ΚΑΤΕΣΧΕΝ
	Sa Majesté	bien	
	elle	prit ⲥⲁ	ΕΙΛΕΝ
	eu	le roi	
	faisant fermer[2]	la ville	ΤΗΝ ΤΕ ΠΟΛΙΝ
	eux	nommée	
	ses forces	de force (ϫⲱⲱⲣⲉ	ΚΑΤΑ ΚΡΑΤΟΣ
	nombreuses,	en temps	ΕΝ ΧΡΟΝΩΙ
		court (ϣⲟⲩⲱ)	ΟΛΙΓΩΙ
	Il fit	Il fit	ΚΑΙ ΔΙΕΦΘΕΙΡΕΝ
		faire	

[1] ⲙⲁⲧⲉ.

[2] ⲩⲱⲧⲙ .

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	frapper[1]	frapper[2]	
	les impies	les impies	ΑΣΕΒΕΙΣ
	étant	qui étaient	ΠΑΝΤΑΣ ΤΟΥΣ
	en elle;	à son intérieur;	ΕΝ ΑΥΤΗΙ
	il fit	il fit	
	eux	eux	
	en		
	destruction[3]	en destruction[4]	
	comme	comme[5]	ΚΑΘΑΠΕΡ
	l'action de faire	l'action	
	du soleil	du soleil	Ο ΗΛΙΟΣ
	et	et	ΚΑΙ ΩΡΟΣ Ο ΥΙΟΣ
	d'Horsièse	d'Horsièse	ΤΗΣ ΙΣΙΟΣ ΚΑΙ ΟΣΙΡΙΟΣ
	pour	pour ceux qui firent	ΕΧΕΙΡΩΣΑΝΤΟ ΑΠΟΣΤΑΝΤΑΣ
	les impies	acte d'impiété	
	qui ont fait (acte d'impiété)	contre eux	
	en	dans les lieux	ΤΟΥΣ ΕΝ ΤΟΙΣ
	ce lieu.	nommés	ΑΥΤΟΙΣ ΤΟ-ΠΟΙΣ

[1] ou . Le déterminatif abusif vient d'une variante de .

[2] caɯ. Je transcrivais autrefois . Mais j'ai renoncé à cette transcription non seulement parce que ou en hiératique et non , mais parce que le Konsi, qui n'a jamais cette ligature, la remplace par un autre, donnant aussi .

[3] .

[4] , var. .

[5] ma.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		primitivement,	ΠΡΟΤΕΡΟΝ
	Les impies	Les impies	ΤΟΥΣ ΤΕ
aussi	aussi		
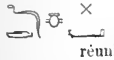 réunissant[1]		réunissent[2]	ΑΦΗΓΗΣΑΜΕΝΟΥΣ
des soldats		troupes (gens	ΤΩΝ ΑΠΟΣΤΑΝΤΩΝ
étant		étant	
à leur tête		origine	
troublant[3] (ou faisant retourner en arrière)		de troubles[4]	ΕΝΟΧΛΗΣΑΝΤΑΣ
les nomes		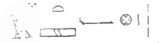 des nomes[5]	ΤΗΝ ΧΩΡΑΝ
faisant tort[6]		faisant tort[7]	ΚΑΙ ΑΔΙΚΗΣΑΝΤΑΣ
aux terres sacrées		aux . .	ΤΑ ΙΕΡΑ
(lacune).		étant en dehors	ΕΠΙ ΤΟΥ ΕΑΥΤΟΥ
		du chemin[8]	ΠΑΤΡΟΣ ΕΠΑΜΥΝΩΝ
		du roi	ΤΩΙ ΠΑΤΡΙ ΚΑΙ ΤΗΙ ΕΑΥΤΟΥ
		et	

[1] Conf. ⲛⲥⲧ ⲉϩⲟⲩⲛ, ⲛⲱⲧⲉ ⲉϩⲟⲩⲛ introduire ou pénétrer (εἰσαγεῖν, Actes IV, 3. VI, 12 a. et l. ens transitif

[2] ⲥⲧⲟⲟⲩⲱⲧ ⲟⲩⲣⲟⲙⲡ

[3] Le déterminatif abusif vient de ⲧⲱⲓⲛ ordonner, disposer

[4] [5] ⲥⲟⲟⲙⲥ. [6] ⲏⲙⲱⲓⲧ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		de son père	ΒΑΣΙΛΕΙΑΙ)
		Donnèrent	
		les dieux	
		qu'il fasse	
		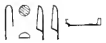 frapper[1]	
		eux	
		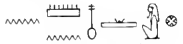 à Memphis	ΕΙΣ ΜΕΜΦΙΝ ΠΑΡΑΓΕΝΟ- ΜΕΝΟΣ ΚΑΘ ΟΝ ΚΑΙΡΟΝ ΠΑΡΕΓΕΝΗΘΗ ΠΡΟΣ ΤΟ ΣΥΝ- ΤΕΛΕΣΘΗΝΑΙ ΑΥΤΩΙ
	fit		
	Sa Majesté	dans	ΤΑ ΠΡΟΣ- ΗΚΟΝΤΑ
	dans la panégyrie	la panégyrie	ΝΟΜΙΜΑ
	de la prise[2]	de la prise	ΤΗΙ ΠΑΡΑ- ΛΗΨΕΙ
	de la royauté	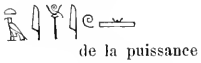 de la puissance	ΤΗΣ ΒΑΣΙ- ΛΕΙΑΣ
		supérieure	
		qu'il fit	
	de la main	de la main	
	de son père	de son père,	

[1] . [2] .

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	tuer eux.	il les fit tuer	ΕΚΟΛΑΣΕΝ ΠΑΝΤΑΣ
		avec justice[1]	ΚΑΘΗΚΟΝ-ΤΩΣ
Mit	Fit	Il abandonna	ΑΦΗΚΕΝ ΔΕ
Sa Majesté	les maisons	les reliquats[2]	ΚΑΙ ΤΑ
à	d'éternité	royaux	ΟΦΕΙΛΟΜΕΝΑ
terre	tranquille	que	ΕΙΣ ΤΟ ΒΑΣΙΛΙΚΟΝ
	Sa Majesté	redevaient	ΕΝ
	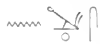 de leurs dettes	les temples	ΤΟΙΣ ΙΕΡΟΙΣ
	jusqu'à	jusqu'à	ΕΩΣ
	l'an	l'an	ΤΟΥ ΕΤΟΥΣ
	9	9	ΟΓΔΟΟΥ
	établis	que l'on fait	ΟΝΤΑ
		aller	ΕΙΣ
	en argent	à argent.	ΑΡΓΥΡΙΟΥ ΤΕ
	et en blés	blé	ΚΑΙ ΣΙΤΟΥ
semblablement	semblablement	quantité	ΠΛΗΘΟΣ ΟΥΚ ΟΛΙΓΟΝ
pour		de même[3]	ΩΣΑΥΤΩΣ ΔΕ ΚΑΙ

[1] qui, avec ⊗ est le nom de Thèbes, est ici pour ΘΗΒΑΙΣ. ΜΗΘΕΜΟΤ

1e version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
pour étoffes	étoffes	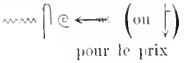 pour le prix	ΤΑΣ ΤΙΜΑΣ
de byssus	de byssus	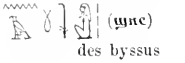 (μnc) des byssus	ΤΩΝ ΒΥΣΣΙΝΩΝ ΟΘΟΝΙΩΝ
		que	ΜΗ ΣΥΝΤΕΤΕΛΕΣΜΕΝΩΝ
		redevaient	
		les temples	
		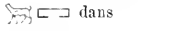 dans	
		ceux que	
à livrer	à livrer	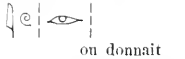 on donnait	
au βασιλικὸν	au βασιλικὸν	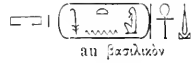 au βασιλικὸν	ΕΙΣ ΤΟ ΒΑΣΙΛΙΚΟΝ
étant	étant		
sur	sur		
les demeures de vérité	les demeures de vérité		
et	et	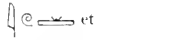 et	ΚΑΙ ΤΩΝ
le rachat (ϣοτϲ)	le rachat	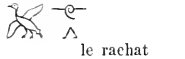 le rachat	ΣΥΝΤΕΤΕΛΕΣΜΕΝΩΝ
de l'empiècement (mesurage)	de l'empiècement (mesurage)	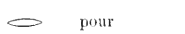 pour	ΤΑ ΔΙΑΦΟΡΑ
des étoffes	des étoffes	pièces	ΠΡΟΣ ΤΟΝ ΔΕΙΓΜΑΤΙΣΜΟΝ
pour eux		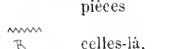 celles-là,	
		livrées	
jusqu'à	jusqu'à	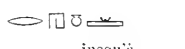 jusqu'à	ΕΩΣ
	ce temps	le temps	ΤΩΝ ΑΥΤΩΝ ΧΡΟΝΩΝ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	ordonna	nommé,	
	Sa Majesté	il ordonna (ϣⲟⲟⲩ	ΑΠΕΛΥΣΕΝ ΔΕ
	pour la mesure *a* (artabe)	cela	ΤΑ ΙΕΡΑ
	de 6 *sa*[1]	encore (ⲉⲩⲛ)	
		pour	ΚΑΙ
		la mesure *a*	ΤΗΣ ΑΡΤΑΒΗΣ
	exigée	que l'on exigeait	ΑΠΟΤΕΤΑΓ-ΜΕΝΗΣ
	par		
	aroure (ϲⲉⲧⲉⲓⲱϥⲉ)	par aroure	ΤΗΙ ΑΡΟΥΡΑΙ
	des	du domaine sacré	ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΓΗΣ
	dieux		
	semblablement	De même	ΚΑΙ ΟΜΟΙΩΣ
	pour	pour la mesure de vin (ⲟⲩⲣⲱ)	ΤΟ ΚΕΡΑΜΙΟΝ
	mesure	par aroure	ΤΗΙ ΑΡΟΥΡΑΙ
	de leur vin	de vignes (ϩⲗⲟⲟⲗϩ)	
	par aroure	des domaines divins	ΤΗΣ ΑΜΠΕΛΙΤΙΔΟΣ
	de vigne. Il céda	des dieux.	
	en mains	il céda	ΕΔΩΡΗΣΑΤΟ
	à eux	à eux.	

[1] Voir pour cette question de l'artabe de Rosette mes *Mélanges de métrologie égyptienne* (Maisonneuve, éditeur).

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	Il fit (donner)	Il fit	
	choses	chose	
	nombreuses	bonne	
	à	en quantité	ΠΟΛΛΑ
	Hapis	à Hapis	ΤΩΙ ΤΕ ΑΠΕΙ
	Mnévis	Mnevis	ΚΑΙ ΤΩΙ ΜΝΕΥΕΙ
	et	et	ΚΑΙ
		les autres	ΤΟΙΣ ΑΛΛΟΙΣ
bœufs	bœufs (ϣⲙⲛⲟⲩ bubulcus)	bœufs (ⲉϩⲉ)	ΖΩΟΙΣ
de sanctuaire	de sanctuaire	qui	ΙΕΡΟΙΣ
quelconque	quelconque	vénérés[1]	ΤΟΙΣ
vénéré	vénéré		
		en Égypte	ΕΝ ΑΙΓΥΠΤΩΙ
plus	plus		
que	que	plus que (ⲣⲟⲙⲟ)	ΠΟΛΥ ΚΡΕΙΣΣΟΝ
faisaient	faisaient	ceux qui étaient	ΤΩΝ ΒΑΣΙΛΕΩΝ
les anciens.	les anciens.	avant lui (ⲫⲏ).	ΠΡΟ ΑΥΤΟΥ
Son cœur	Son cœur	Fut fait (Ils firent)	ϕΡΟΝΤΙΖΩΝ
entra	entra	son cœur	
dans	dans	sur	ΥΠΕΡ
leurs lois	leur loi	leurs ordres	ΤΩΝ ΑΝΗΚΟΝΤΩΝ ΕΙΣ ΑΥΤΑ

[1] Comme dans *tous les mots* contenant en démotique cette ligature, , le est muet.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
en	en	en temps (ϩⲙ)	ΔΙΑ ΠΑΝΤΟΣ
temps (ϩⲙ)	temps		
quelconque,	quelconque,	quelconque	
il donna	Il donna	donnant	ΔΙΔΟΥΣ
toute chose	toute chose	les choses que	ΤΑ ΤΕ
dont ils ont besoin	dont ils ont besoin	ils veulent	ΚΑΘΗΚΟΝΤΑ
pour	pour	pour (ⲟⲩⲃⲉ)	ΕΙΣ
(*sic*) ensevelir	ensevelir	leur sépulture (ⲱⲟⲥ).	ΤΑΣ ΤΑΦΑΣ ΑΥΤΩΝ
leurs corps	leurs corps		
grandement,	grandement,	étant grandes (ⲁⲓⲁⲓ)	ΔΑΨΙΛΩΣ
largement.	largement.	larges (ϣⲱϣ)	ΚΑΙ ΕΝΔΟΞΩΣ
Il prit	Il prit	prenant (ϫⲓ) à sa charge	ΚΑΙ
		les choses qui	
leurs dépenses survenues	leurs dépenses survenues	surviennent sont payées ⲙⲁⲓⲙⲓ	ΤΑ ΤΕΛΙΣΚΟΜΕΝΑ
en leurs sanctuaires	en leurs sanctuaires	dans leurs temples	ΕΙΣ ΤΑ ΙΔΙΑ ΙΕΡΑ
	par grande panégyrie	faisant	ΜΕΤΑ
	sacrifice	panegyries,	ΠΑΝΕΓΥΡΕΩΝ
	pacificateur	faisant	

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
	libation	sacrifices (ϭλιλ)	ΚΑΙ ΘΥΣΙΩΝ
	en leurs mains	les antérieurs	
	dette (ϣⲁⲥ, ϣⲓⲥⲥ)	et	ΚΑΙ
	quelconque	le reste (ⲥⲉⲥⲛⲉ)	ΤΩΝ ΑΛΛΩΝ
	convenable[1] (ⲧⲟⲟⲙⲉ)	de choses	ΤΩΝ
		qui	
		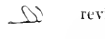 reviennent (ⲛⲱϱ)	ΝΟΜΙΖΟΜΕ-ΝΩΝ
		à faire (sont d'obligation).	
La phrase ci-contre manque à Naucratis.		Les droits	ΤΑ ΤΕ ΤΙΜΙΑ
		qui	
		reviennent	
		pour les temples	ΤΩΝ ΙΕΡΩΝ
		et	ΚΑΙ
		les autres	
		droits	
		d'Égypte	ΤΗΣ ΑΙΓΥΠ-ΤΟΥ
		il fit	ΔΙΑΤΕΤΗΡΗ-ΚΕΝ
		établir eux	ΕΠΙ ΧΩΡΑΣ
		en	
		leur ordre	

[1] Voir plus haut , comme ce qui est en convenance (ⲧⲟⲟⲙⲉ) = κατα το προσηκον.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		selon	ΑΚΟΛΟΥΘΩΣ
		le droit	ΤΟΙΣ ΝΟΜΟΙΣ
Il donna		il donna	ΚΑΙ ΤΟ ΑΠΕΙΟΝ ΕΡΓΟΙΣ
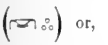 or,			ΠΟΛΥΤΕΛΕΣΙΝ
argent,			ΚΑΤΑ-ΣΚΕΥΑΣΕΝ
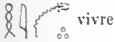 vivres ou blés (ϱϲ?			ΧΟΡΗΓΗΣΑΣ
?)		or,	ΧΡΥΣΟΥ
		argent,	ΚΑΙ ΑΡΓΥΡΙΟΥ ΚΑΙ [ΛΙΘΩΝ
nombreux,		blé	
toutes choses		en quantité	ΠΟΛΥΤΕΛΩΝ]
en qnantité		et	
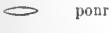 pour		autres[1]	ΠΛΗΘΟΣ ΟΥΚ ΟΛΙΓΟΝ
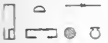 le lieu d'installation		biens (ʜʜ	
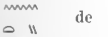 de		pour	ΕΣ ΑΥΤΟ
Apis vivant		l'Apéion	ΤΟ ΑΠΕΙΟΝ
et		Il fit	
l'orna		achever eux	ΙΔΡΥΣΑΤΟ
Sa Majesté		la bâtisse	
avec		à neuf,	
bâtisse		en bâtisse	
achever (ϣοτπ			
à neuf			

[1] ou = ... ϩⲙⲡϣⲟⲣⲡ ⲛϩⲓⲱⲟⲩⲧ ⲛϩⲓ ϫⲉⲛ ... ⲛⲁⲓ ϫⲉⲛ ... Voir Peyron.

[2] porte ici le déterminatif de ... nnnn ... nnn ...

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
belle		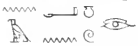 belle (ⲥⲛⲁⲛⲟⲩⲉ)	
beaucoup		beaucoup	
Il fit resplendir			
l'Apis vivant.			
Il construisit[1]		il leur fit achever (ⲙⲟⲧⲛⲓ)	
les sanctuaires,		les sanctuaires,	ΚΑΙ ΙΕΡΑ
les uaos,		les naos (ⲛⲁⲟⲉ),	ΚΑΙ ΝΑΟΥΣ
les autels (ⲙⲛⲧⲉ)		les autels[2]	ΚΑΙ ΒΩΜΟΥΣ
		à neuf	
		pour les dieux,	ΤΑ ΤΕ ΠΡΟΣ-ΔΕΟΜΕΝΑ
		il fit	ΕΠΙΣΚΕΥΗΣ
		faire	ΔΙΩΡΘΩ-ΣΑΤΟ
		autre	
		leur ordre ou aspect (ⲥⲁ)	
		étant	ΕΧΩΝ
		de cœur	ΔΙΑΝΟΙΑΝ
		dieu	ΘΕΟΥ

[1] Conf. mot employé dans Dendérah, etc. dans le sens de « construire ». Peut-être *nes*, a-t-il la valeur *fs*? Peut-être faut-il corriger 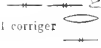 en voyant dans un déterminatif?

[2] Toujours avec muet

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		bienfaisant	ΕΥΕΡΓΕΤΙΚΟΥ
		pour	ΕΝ ΤΟΙΣ ΑΝΗΚΟΥΣΙΝ
		les dieux	ΕΙΣ ΤΟ ΘΕΙΟΝ
		ayant interrogé	ΠΡΟΣΠΥΝΘΑ-ΝΟΜΕΝΟΣ ΤΕ
		sur les choses revenant	ΤΑ ΤΙΜΙΩ-ΤΑΤΑ
		aux temples	ΤΩΝ ΙΕΡΩΝ[1]
		il les fit faire	ΑΝΕΝΕΟΥΤΟ
		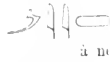 à nouveau	
		en son jour	ΕΠΙ ΤΗΣ ΕΑΥ-ΤΟΥ
		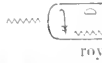 royal	ΒΑΣΙΛΕΙΑΣ
ordre		en leur ordre,	ΩΣ ΚΑΘΗΚΕΙ
à la place (ακον)		Que donnent	ΔΕΔΩΚΑΣΙΝ
de ces choses		à lui	ΑΥΤΩΙ
ont donné		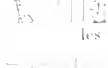 les dieux	ΟΙ ΘΕΟΙ
à lui		à la place	ΑΝΘ
les dieux et les déesses		de ces choses	ΩΝ
		la victoire (νικη)	ΝΙΚΗΝ
le triomphe,		le triomphe (τρομε)	ΚΡΑΤΟΣ

[1] Ici le grec s'écarte de l'égypten. Il faudrait ΤΑ ΤΙΜΙΑ, comme l'a dit Lett ici.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
la force,		la force (ⲛⲁⲩⲧⲉ),	
la vie,		le salut,	ΥΓΙΕΙΑΝ
le salut,		la vigueur	
la santé			
et		et	ΚΑΙ
tout bien		les autres	ΤΑΛΛΑ
en leur totalité		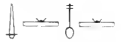 biens	ΑΓΑΘΑ
étant		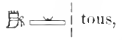 tous, (ⲧⲏⲣⲟⲩ)	ΠΑΝΤΑ
sa dignité			
grande		sa puissance	ΤΗΣ ΒΑΣΙ-ΛΕΙΑΣ
établie		établie (ⲉⲙⲛ)	ΔΙΑΜΕΝΟΥ-ΣΗΣ
pour lui		pour lui	ΑΥΤΩΙ
et		et	ΚΑΙ
ses enfants		ses enfants	ΤΟΙΣ ΤΕΚΝΟΙΣ
à jamais.		à jamais.	ΕΙΣ ΤΟΝ ΑΠΑΝΤΑ ΧΡΟΝΟΝ
Avec		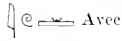 Avec	
la fortune (ⲧⲩⲭⲏ)		la fortune	ΤΥΧΗΙ
bonne		bonne	ΑΓΑΘΗΙ
il est entré		il est venu	ΕΔΟΞΕΝ
dans le cœur		dans le cœur	
des prêtres		des prêtres	ΤΟΙΣ ΙΕΡΕΥΣΙ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
des		des temples	ΤΩΝ ΙΕΡΩΝ
temples		d'Égypte,	ΚΑΤΑ ΤΗΝ ΧΩΡΑΝ
du midi		tous	ΠΑΝΤΩΝ
et du nord			
selon			
leur nombre			
		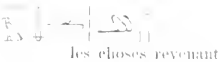 les choses revenant (les honneurs	ΤΑ ΤΙΜΙΑ
		qui du[1]	ΥΠΑΡΧΟΝΤΑ ΠΑΝΤΑ
		roi	ΤΩΙ ΒΑΣΙΛΕΙ
		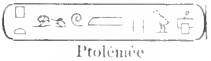 Ptolémée	ΠΤΟΛΕΜΑΙΩΙ
		vivant toujours	ΑΙΩΝΟΒΙΩΙ
		le dieu	ΘΕΩΙ
		resplendissant	ΕΠΙΦΑΝΕΙ
		que	
		bonne (ἀγαθὸν)	ΕΥΧΑΡΙΣΤΩΙ
		sa bienfaisance	
		dans	
		les temples	ΗΓΑΠΗΜΕΝΩΙ ΥΠΟ ΤΟΥΦΘΑ
		et	ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ ΚΑΙ
		ceux qui	ΤΑ

[1] = ητε de

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		de	ΤΩΝ ΘΕΩΝ
		les dieux	
		aiment leur père	ΦΙΛΟΠΑΤΟ-ΡΩΝ
		qui ont fait	ΤΩΝ ΓΟΝΕΩΝ
		être lui	ΑΥΤΟΥ
		et	ΚΑΙ
		ceux qui	ΤΑ
		de	ΤΩΝ ΘΕΩΝ
		les dieux	
		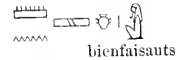 bienfaisants	ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ
		qui ont fait	ΤΩΝ ΠΡΟΓΟ-ΝΩΝ
		être	
		ceux qui	
		ont fait	
		être lui	
		et	ΚΑΙ
		ceux qui	ΤΑ
		de	ΤΩΝ ΘΕΩΝ
		les dieux	
		frères	ΑΔΕΛΦΩΝ
		qui ont fait	
		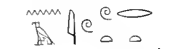 ceux qui ont fait être	
être eux		être eux	

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
et		et	ΚΑΙ
		ceux qui	ΤΑ
		de	ΤΩΝ ΘΕΩΝ
des dieux sauveurs		les dieux	
engendreurs		sauveurs	ΣΩΤΗΡΩΝ
		qui	
de		pères	
leurs générateurs.		de ses pères	
		de	ΕΠΑΥΞΕΙΝ
		faire	
		grands eux.	ΜΕΓΑΛΩΣ
Qu'il soit		Qu'ils fassent	
établie		se tenir debout	ΣΤΗΣΑΙ ΔΕ
		une	
une image		image	ΕΙΚΟΝΑ
du roi		du roi	ΤΟΥ ΒΑΣΙ-ΛΕΩΣ
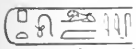 Ptolémée		Ptolemée	ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
vivant toujours		vivant toujours	ΑΙΩΝΟΒΙΟΥ
aimant Ptah			
dieu resplendissant.		dieu resplendissant	ΘΕΟΥ ΕΠΙΦΑ-ΝΟΥΣ
		que	

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		belle	ΕΥΧΑΡΙΣΤΟΥ
seigneur des bontés.		sa bonté.	Η ΠΡΟΣΟΝΟ-ΜΑΣΘΗΣΕΤΑΙ
Appelé		Que l'on dise	
de son nom		à elle	
Ptolémée,		Ptolémée,	
sauveur		sauveur	
de la terre Bek'.		de la région Beki	
		que	
		étant	
son interprétation,		son interprétation	
celle-ci			
Ptolémée		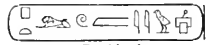 Ptolémée	ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
protégeant (ou vengeant)		qui a vengé (ʀâa)	ΤΟΥ ΕΠΑΜΥ-ΝΑΝΤΟΣ
. . . (l'Égypte)		l'Égypte	ΤΗΙ ΑΙΓΥΠΤΩΙ
		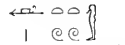 une image[3]	ΗΙ ΠΑΡΕΣΤΗ-ΞΕΤΑΙ
		du dieu	Ο ΘΕΟΣ ΚΥ-ΡΙΩΤΑΤΟΣ
		des gens (habitants)	ΤΟΥ ΙΕΡΟΥ
		donnant	ΔΙΔΟΥΣ
		à elle	ΑΥΤΩΙ

[1] *Uah* = ⲟⲩⲁϩ = ⲟⲩⲱϩⲙ?

[2]

[3] Image en bas relief voir note 80 de Letronne.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Traduction grecque*
			ΕΝΑΟΝ
		le *naos*	
			Ν ΚΗΤΟΝ
		de victoire	
			ΕΝ ΙΕΡΩ
		dans le temple	
			ΕΚΑΣΤΩΙ
		temple	
		chaque	
			ΕΝ ΤΩΙ ΤΟ ΠΩΙ
		dans le [illegible]	
		qui	
			ΕΠΙΦΑΝΕΣΤΑ-ΤΩΙ
		apparaît [illegible]	
		du temple	
		images travaillées[2]	Α ΕΣΤΑΙ
			ΚΑΤΑΣΚΕΥΑ-Σ'ΜΕΝΑ
		selon	
		la manière [illegible]	ΤΟΝ ΤΡΟΠΟΝ
		des hommes	ΑΙΓΥΠΤΙΩΝ
		d'Égypte	
		que	ΚΑΙ
			ΤΟΥΣ ΙΕΡΕΙΣ
		les prêtres	
		servent	ΘΕΡΑΠΕΥΕΙΝ
			ΤΑΣ ΕΙΚΟΝΑΣ
		les images	
		du temple	

de chaque temple

en son nom

servent

l'image

celle-là

[illegible]

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		temple	
		chaque	
trois fois		trois fois	ΤΡΙΣ
par		par	
jour		jour	ΤΗΣ ΗΜΕΡΑΣ
et		qu'ils placent	ΚΑΙ ΠΑΡΑΤΙΘΕΝΑΙ
qu'ils fassent faire		le vêtement[2]	ΙΕΡΟΝ ΚΟΣΜΟΝ
le *relum*[1]		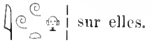 sur elles.	ΑΥΤΑΙΣ
devant elles.		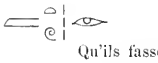 Qu'ils fassent	ΚΑΙ ΣΥΝΤΕΛΕΙΝ
Qu'il soit fait		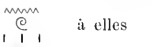 à elles	
à elle,		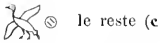 le reste (ceene)	Τ' ΑΛΛΑ
toute règle (tout rite)		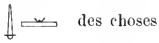 des choses	ΤΑ ΝΟΜΙΖΟΜΕΝΑ
établie		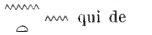 qui de	
pour		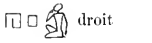 droit	
leur esprit divin,		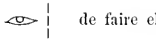 de faire elles	
comme		comme	ΚΑΘΑ
		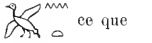 ce que	
(le) faire		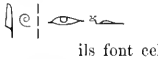 ils font cela	
aux		aux autres	ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΑΛΛΟΙΣ
dieux		dieux	ΘΕΟΙΣ

[1] *biarq* « tapis, velum », *Z.* 1877, 32, Letronne, note 80.

[2] ϭβιω vêtement.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
des nomes (τωιμ)			
dans les panégyries,		dans les panégyries	ΕΝ ΤΑΙΣ ΤΕ ΠΑΝΗΓΥ ΡΕΣΙΝ
des temples des villes		les fêtes (μιϩ)	ΚΑΙ ΕΟΡΤΑΙΣ
les jours de fête,		les jours	
les jours éponymes.		éponymes.	
Que		Que l'on fasse	ΙΔΡΥΣΑΣΘΑΙ ΔΕ
		apparaitre (μιϩ)	
la représentation[1]		la statue[2]	ΞΟΑΝΟΝ ΤΕ
glorieuse		divine	
du roi de la Haute et Basse Égypte		du roi	ΒΑΣΙΛΕΙ
Ptolémée		Ptolémée,	ΠΤΟΛΕΜΑΙΩΙ
		le dieu	ΘΕΩΙ
		resplendissait	ΕΠΙΦΑΝΕΙ
		que	
		bonne	ΕΥΧΑΡΙΣΤΩΙ
		sa bonté,	
		fils de	ΤΩΙ ΕΚ
		Ptolémée	ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
		et	ΚΑΙ

[1] formare effigies, effigies

[2] Conf. «statue» opposée à *tuf* ou *ẖenf*

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		de la reine	ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ
		Arsinoé,	ΑΡΣΙΝΟΗΣ
		les dieux	ΘΕΩΝ
		philopators,	ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΩΝ
		ainsi que	ΚΑΙ
le naos		le naos[1]	ΝΑΟΝ
auguste		d'or	ΧΡΥΣΑ
en		dans le temple	ΕΝ ΕΚΑΣΤΩΙ
électrum		temple	ΤΩΝ ΙΕΡΩΝ
rempli (ⲙⲟⲧϥ)		chaque	
de			
pierre			
quelconque			
de prix [2]			
dans			
temple			
chaque			
en			
son nom			
(et qu'ils fassent) reposer		qu'on fasse	ΚΑΙ ΚΑΘΙΔΡΥΣΑΙ
dans		reposer	

[1] Conf. ⲛⲓⲟϥ.

[2] Conf. ⲱⲛϩ ⲙⲙⲉ pierres vraies ou précieuses.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		ini	
le lieu saint		dans le sanctuaire	ΕΝ ΤΟΙΣ ΑΔΥΤΟΙΣ
avec		avec	ΜΕΤΑ
		les autres	ΤΩΝ ΑΛΛΩΝ
les naos		naos	ΝΑΩΝ
des			
dieux			
des nomes			
quand		pour	ΚΑΙ ΕΝ
vient			
le jour			
des panégyries		les panegyries	ΤΑΙΣ ΠΑΝΕΓΥΡΕΣΙΝ ΜΕΓΑΛΑΙΣ
grandes		que	ΕΝ ΑΙΣ
sort		ils font	ΓΙΝΟΝΤΑΙ
		apparaître	ΕΞΟΔΕΙΑΙ
un dieu		les dieux	ΤΩΝ ΝΑΩΝ
		en elles	
de	faire		
sa chapelle	prosternation		
vénérable	disposition		

Ou quand sont

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
à son jour	de couronne		
en elles.	quelconque		
Qu'ils fassent apparaître	au-dessus (ϱιχω)	Qu'ils fassent	ΣΥΝΕΞΟΔΕΥΕΙΝ
		apparaître	ΚΑΙ
le naos	du naos	le naos	ΤΟΝ ΝΑΟΝ
vénérable	vénérable	du dieu	ΤΟΥ ΘΕΟΥ
de			
dieu	du dieu		
resplendissant	resplendissant	resplendissant	ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ
seigneur	seigneur	que	
		belle	
des bontés	des bontés	sa bonté	ΕΥΧΑΡΙΣΤΟΥ
avec eux.	avec eux.	avec eux,	
Pour	Pour	afin que	ΟΠΩΣ ΔΕ
faire	faire		
que soit reconnu	que soit reconnu	on reconnaisse[1]	ΕΥΣΗΜΟΣ ΗΙ
ce naos	ce naos	le naos	
en ce jour	en ce jour	aujourd'hui	ΝΥΝ ΤΕ
	éternité	et	ΚΑΙ ΕΙΣ
	d'années	le reste[2]	

[1] coovn. [2] ccene.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		du temps[1]	ΤΟΝ ΧΡΟΝΟΝ
		après cela[2]	ΕΠΕΙΤΑ
	qu'on fasse	que l'on fasse	ΕΠΙΚΕΙΣΘΑΙ
	couronnes[3]	basilies[4]	ΤΑΣ ΒΑΣΙ-ΛΕΙΑΣ
	de sa Majesté	d'or	ΧΡΥΣΑΣ
		dix	ΔΕΚΑ
		du roi	ΤΟΥ ΒΑΣΙ-ΛΕΩΣ
		étant	ΑΙΣ ΠΡΟΣΚΕΙ-ΣΕΤΑΙ
		un	
		uræus	ΑΣΠΙΣ
		sur elles	
		sur chacune	La partie de rituel a été abrégée en grec comme, plus encore, dans 2e version hieroglyphique.
		comme	
		ce qui	
		de droit	
		de faire	
pour		pour	
couronnes		les basilies	
quelconques		d'or	
sur		sur	ΤΩΙ

[1] ΤΗ. [2] ΜΗΝΕΩΣ.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
la tête			
de ce naos		les naos	ΝΑΩΙ
à la place		à la place	ΑΝΤΙ
de			
les uræus		des uræus	ΤΩΝ ΑΣΠΙΔΟΕΙΔΩΝ ΒΑΣΙΛΕΙΩΝ
étant		qui	ΤΩΝ
		sont	
sur (la tête),		sur (ϱιϰω)	ΕΠΙ
		le reste	ΤΩΝ ΑΛΛΩΝ
les naos		des naos	ΝΑΩΝ
étant		que	ΕΣΤΑΙ ΔΕ Η ΚΑΛΟΥΜΕΝΗ
le sχent		le sχent	ΥΧΕΝΤ
		soit	
au milieu		au milieu (τμητε)	ΕΝ ΤΩΙ ΜΕΣΩΙ ΑΥΤΩΝ
d'elles		des basilies	
parce que		parce que	ΗΝ ΠΕΡΙΘΕΜΕΝΟΣ
resplendit		resplendit	
Sa Majesté		le roi	
en lui		en lui	ΕΙΣΗΛΘΕΝ
dans			
le sanctuaire		dans le sanctuaire	ΕΙΣ ΤΟ ΙΕΡΟΝ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Traduction française*	*Version copte*
de Ptah		de Memphis	ΕΝ ΜΕΜΦΕΙ
dans		lors de l'ouver-	ΟΤΑΣΣ ΣΥΝ-ΤΕΤΕΣΘΗΙ
l'action de faire faire			ΕΝ ΑΥΤΩΙ
à lui		à lui	
la cérémonie (ακιw)		les choses que	ΤΑ ΝΟΜΙΖΟ-ΜΕΝΑ
d'entrée		de droit	
du roi		de faire elles	
au sanctuaire			
quand		pour la prise	ΤΗΣ ΠΑΡΑ-ΛΗΨΕΙ
il prit		de la dignité	ΤΗΣ ΒΑΣΙ-ΛΕΙΑΣ
sa dignité		supérieure.	
grande.		Qu'on place (κω)	ΕΠΙΘΕΙΝΑΙ ΔΕ
Qu'on place		à la partie	ΚΑΙ ΕΠΙ
dans		supérieure	ΤΟΥ ΤΕΤΡΑ-ΓΩΝΟΥ
le lieu		de l'autel	
supérieur		qui	ΠΕΡΙ
du carré		en dehors	ΤΑΣ
qui		des basilics	ΒΑΣΙΛΕΙΑΣ
derrière		au milieu	ΚΑΤΑ
ces ornements			
au droit			
de ce Pschent			

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		de la couronne	ΤΟ ΒΑΣΙΛΕΙΟΝ
		d'or	ΠΡΟΕΙΡΗΜΕ-ΝΟΝ
		qui	ΦΥΛΑΚΤΗΡΙΑ
		écrite	ΧΡΥΣΑ
		plus haut	. . . .
		un *ut'*	
		et	
		un	
		net'	
		Qu'on place	
		l'uræus	
		sur	
		un	
		neb	
		étant	
		un	
		jonc *kema*[1]	
		sous lui (ϱαρος)	
		sur	
		la partie	
	occidentale	occidentale	

[1] symbole du midi se lisant *kema*.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version copte*
	comme	du coin	
	sur	de dessus	
	sa main	du naos	
	gauche (orientale)	d'or	
		qu'on place[1]	
		un	
		uræus	
		sur	
		un	
		neb	
		sous lui	
		sur	
		un	
jone		jone *nt*	
sur		sur	
sa main		l'ont mis	
gauche ou orientale		que	
son explication	son explication	étant	Ο ΤΙ ΕΣΤΙΝ
est celle-ci		son explication	

[1] χω.

[2] symbole du nord se lisant *mḥ*. C'est [illegible] la région [illegible] la basse Égypte.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
le seigneur des deux diadèmes	seigneur des deux diadèmes	le roi	ΤΟΥ ΒΑΣΙ-ΛΕΩΣ ΤΟΥ ΕΠΙΦΑΝΗ
illuminant	illuminant	illuminant	ΠΟΙΗΣΑΝΤΟΣ
l'Égypte du nord,	l'Égypte du nord,	l'Égypte du sud,	ΤΗΝ ΤΕ ΑΝΩ ΧΩΡΑΝ
l'Égypte du sud.	l'Égypte du sud.	l'Égypte du nord.[1]	ΚΑΙ ΤΗΝ ΚΑΤΩ
Puisque	Puisque[2]	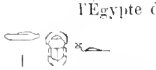 Puisque (c'est)	ΚΑΙ ΕΠΕΙ
est	est	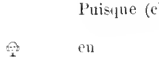 en	
le 30 Mésoré,	le 30 Mésoré,	Mésoré jour 30e	ΤΟΥ ΜΕΣΟΡΗ ΤΗΝ ΤΡΙΑΚΑΔΑ
		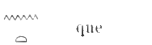 que	ΕΝ ΗΙ
		ils font	ΑΓΕΤΑΙ
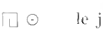 le jour	le jour	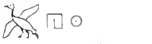 le jour	
de naissance	de naissance	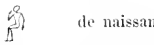 de naissance	ΤΑ ΓΕΝΕΘΛΙΑ
du dieu bon,	du dieu bon	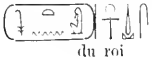 du roi	ΤΟΥ ΒΑΣΙ-ΛΕΩΣ
vivant toujours,		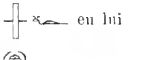 en lui	
		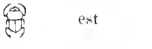 est	
établi		étant établi	
en panégyrie,		en panégyrie,	
fête à exode		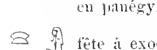 fête à exode	
dans	dans		

[1] en bas opposé à , en haut en copte **ϵϧρϩι**.

[2] = *nen*. Conf. , , 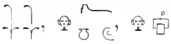 , : *t'ernen* = *t'ernti*

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
les temples	les temples	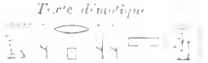 dans les temples	
primitivement	primitivement	primitivement	
semblablement	semblablement	de même matière	ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ ΚΑΙ
Paophi[1]	Paophi	Méchir.	ΤΗΝ ΤΟΥ ΦΑΩΦΙ
17,	17.	jour 17	ΕΠΤΑ ΚΑΙ ΔΕΚΑΤΗΝ
où il fit	où il fit	qu'on a fait	ΕΝ ΗΙ ΠΑΡΕΛΑΒΕΝ
		à lui	
les rites dédicatoires (ΑΕΙΚ)	(sic) les rites	les rites	
du	du	de la prise	
couronnement royal,	couronnement royal	de la puissance	ΤΗΝ ΒΑΣΙΛΕΙΑΝ
où il reçut	où il reçut	supérieure	
la royauté	la royauté	en lui	
de la main	de la main		
de son père;	de son père:		ΠΑΡΑ ΤΟΥ ΠΑΤΡΟΣ
voici (ΕΙΕ)	voici		ΕΠΩΝΥΜΟΥΣ ΝΕΝΟΜΙΚΑΣΙΝ
est fait	est fait		ΕΝ ΤΟΙΣ ΙΕΡΟΙΣ
commencement[2]	en commencement	le commencement	ΑΙ ΔΗ ΑΡΧΗΓΟΙ
pour toute chose	de choses	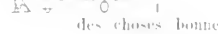 des choses bonnes (des biens	

[1] Voir *Revue*, III, p. 1, 2 sur cette double date du 17 Paophi et du 17 Méchir dont l'une se rapporte à l'association d'Épiphane à la couronne par Philopator, l'autre au couronnement d'Épiphane en l'an 9. Philæ a aussi Méchir.

[2] *ȳent* = ϘΟΥΙΤ.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
bonne	. . . .	étant	ΕΙΣΙΝ
. . . . .		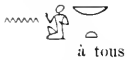 à tous les hommes	ΠΟΛΛΩΝ ΑΓΑΘΩΝ
		la naissance	ΠΑΣΙΝ
		du roi	
		à vie éternelle	
	où il prit	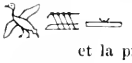 et la prise	
	sa puissance.	de la puissance	
	Ordonna	supérieure,	
	le roi		
	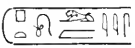 Ptolémée		
	vivant toujours,		
	aimé de Ptah,		
	le dieu resplendissant		
(Le roi)	seigneur des bontés[1]		
ordonna			
aussi			
qu'on fasse		il fit faire	ΑΓΕΙΝ
ces jours,		ces	ΤΑΥΤΑΣ
jour 17,		jours,	ΤΑΣ ΗΜΕΡΑΣ
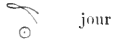 jour 30		jour 17,	
		jour 30	

[1] Voir la suite page 101. Une seule phrase remplace ici deux phrases de la première version hiéroglyphique.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		panégyrie	ΕΟΡΤΗΝ ΚΑΙ ΠΑΝΗΓΥΡΙΝ
par		par	ΚΑΤΑ
mois		mois	ΜΗΝΑ
quelconque		quelconque	
dans		dans	
les temples		les temples	(ΕΝ ΤΟΙΣ) ΙΕΡΟΙΣ
de			(ΚΑΤΑ
l'Égypte		d'Égypte	ΤΗΝ ΑΙΓΥΠΤΟΝ
en leur totalité.		tous.	
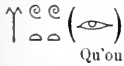 Qu'on fasse		Qu'on fasse	ΚΑΙ ΣΥΝΤΕΛΕΙΝ
holocauste,		sacrifices (ϑΑΙΑ).	ΕΝ ΑΥΤΟΙΣ
libations pacifiques		libation (ϭΠΟΝΔΗ)	ΘΥΣΙΑΣ ΚΑΙ ΣΠΟΝΔΑΣ
et		et	ΚΑΙ
qu'on fasse		le reste (ϵϵϵϵ)	ΤΑΛΛΑ
toute chose		de chose	ΤΑ ΝΟΜΙΣΟΜΕΝΑ
établie		qui	
pour être faite		de droit	ΚΑΘΑ
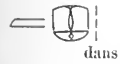 dans les panégyries,		de faire elles	ΚΑΙ
dans		dans les autres	ΕΝ ΤΑΙΣ ΑΛΛΑΙΣ
panégyries,		panégyries.	ΠΑΝΗΓΥΡΕΣΙΝ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
celles-là		aux 2 panégyries	
deux fois		par	
par mois		mois	
chaque.			
Toute chose		les choses que	ΤΑΣ ΤΕ
faite		on fait	ΓΙΝΟΜΕΝΑΣ
dans		en αγνεια[1]	ΠΡΟΘΕ(ΣΕΙΣ
panégyries,		qu'on les assigne (τωψι)	ΔΙΔΟΝΑΙ
celles-là,			
qu'on fasse être		pour	
à personne		les hommes	ΑΝΘΡΩΠΟΙΣ
quelconque		qui	ΤΟΙΣ
faisant		servent	ΠΑ)ΡΕΧΟΜΕ-ΝΟΙΣ
leurs adorations		dans leurs temples.	ΕΝ ΤΟΙΣ ΙΕΡΟΙΣ
dans			
les sanctuaires			
. . . . .		Qu'on fasse	ΑΓΕΙΝ ΔΕ
		panégyrie,	ΠΑΝΗΓΥΡΙΝ
		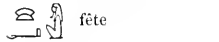 fête	ΚΑΙ ΕΟΡΤΗΝ
		dans les temples	(ΕΝ ΤΟΙΣ ΙΕΡΟΙΣ
		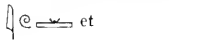 et	ΚΑΤΑ

[1] Pour la traduction du mot *ab* purification par αγνεια, dans le sens du paiement des susdites purifications, voir les hiéroglyphes du décret de Canope. Le démotique a ici le synonyme .

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
		l'Égypte	ΤΗΝ ΧΩΡΑΝ
		entière	
		au roi	ΒΑΣΙΛΕΙ
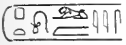 Ptolémée		Ptolémée	ΠΤΟΛΕΜΑΙΩΙ
vivant toujours		vivant toujours	ΤΩΙ ΑΙΩΝΟΒΙΩΙ
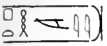 aimant Ptah		le dieu	ΘΕΩΙ
le dieu resplendissant	(de faire)	resplendissant	ΕΠΙΦΑΝΕΙ
		que	
seigneur	(à lui)	bonne	ΕΥΧΑΡΙΣΤΩΙ
des bontés		sa bienfaisance	
par	par	par	ΚΑΤ
année	année	année	ΕΝΙ ΑΥΤΟΝΙ
depuis	depuis		ΑΠΟ
le 1er Thot	le 1er Thot	le 1er Thot	ΤΗΣ ΝΟΥΜΗΝΙΑΣ ΤΟΥ ΘΩΥΤ
jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	ΕΦ
jours	jour	jour	ΗΜΕΡΑΣ
5	17[1]	5	ΠΕΝΤΕ
couronne	couronne		
sur leurs têtes	sur leurs têtes		
mettant en fête	mettant en fête	prenant [illegible]	ΕΝ ΑΙΣ ΚΑΙ

[1] Plusieurs périodes successives sont à noter, depuis le début du règne d'Épiphane, pour ces fêtes : 1° d'abord on célébrait le 17 Méchir (ou Paophi) et le 30 Mésoré; 2° puis le 17 et le 30 de chaque mois; 3° puis le 1er Thot (lendemain du jour anniversaire de sa naissance, en laissant de côté les jours épagomènes) jusqu'au 5 du même mois de Thot; 4° puis clore de Naucratis le 1er Thot jusqu'au 17 Thot (qui était encore célébré, comme le 17 de chaque mois). Voir plus loin ce qui touche Philæ.

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
les autels	. . . . .	couronnes (κλομ)	ΣΤΕΦΑΝΗΦΟΡΗΣΟΥΣΙΝ
faisant libation pacifique (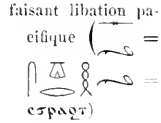 = ϲϸραϩτ)		faisant	ΣΥΝΤΕΛΟΥΝΤΕΣ
		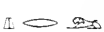 sacrifices (ϭλιλ),	ΘΥΣΙΑΣ ΚΑΙ
		libations	ΣΠΟΝΔΑΣ
et		et	ΚΑΙ
		le reste	ΤΑΛΛΑ
toute chose		de choses	
établie		qui	
		reviennent	ΤΑ ΚΑΘΗΚΟΝΤΑ
pour être faite.		à faire.	
Les prêtres		Les prêtres	(ΤΟΥΣ ΙΕΡΕΙΣ ΔΕ
des		qui	ΤΟΥΣ ΕΝ
temples		dans les temples	
en		d'Égypte,	
temple		temple	ΙΕΡΩΙ
chaque		chaque	ΕΚΑΣΤΩΙ)
en			
son nom			
qu'ils soient nommés		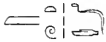 qu'on les nomme	ΠΡΟΣΑΓΟΡΕΥΕΣΘΑΙ
prophètes		les prêtres	ΙΕΡΕΙΣ
du dieu		du dieu	ΚΑΙ ΤΟΥ ΘΕΟΥ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
resplendissant,		resplendissant	ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ
seigneur		que	
		belle	
des bontés		sa bienfaisance	ΕΥΧΑΡΙΣΤΟΥ
en plus		en plus	ΠΡΟΣ
des dignités		des autres	ΤΟΙΣ ΑΛΛΟΙΣ
des prêtres		noms	ΟΝΟΜΑΣΙΝ
qu'ils sont		de prêtre.	ΤΩΝ ΘΕΩΝ
en elles.			ΩΝ ΙΕΡΑ-ΤΕΥΟΥΣΙ
Voici que		Qu'ils l'écrivent	ΚΑΙ ΚΑΤΑΧΩ-ΡΙΣΑΙ
. . . . .		dans	ΕΙΣ
		(στω) le dépôt (σαλο)	ΤΟΥΣ ΧΡΗΜΑ-ΤΙΣΜΟΥΣ
		de parole (chose)	
		quelconque.	(ΠΑΝΤΑΣ)
		Qu'ils écrivent	(ΤΗΝ) ΙΕΡΑ-ΤΕΙΑΝ
la dignité		la dignité	ΑΥΤΟΥ
de prêtre		de prêtre	
du		du dieu	
dieu			
resplendissant		resplendissant	
seigneur		que	

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
des bontés		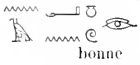 bonne	
sur		sa bienfaisance	ΚΑΙ ΕΙΣ
les sceaux		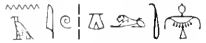 sur leurs anneaux	ΤΟΥΣ Δ(ΑΚ-ΤΥΛΙΟΥΣ ΤΩΝ ΕΑΥ-ΤΩΝ ΧΕΙ-ΡΩΝ)
compagnons		que	
de leurs mains.		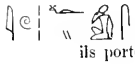 ils portent	
		sur eux.	
Voici que		Que cela soit	ΕΞΕΙΝΑΙ ΔΕ
cela		étant	ΚΑΙ ΤΟΙΣ
est		permis[1]	ΑΛΛΟΙΣ
dans les mains		en la main	
des existants		des hommes	ΙΔΙΩΤΑΙΣ
		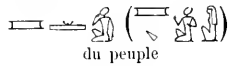 du peuple	
lesquels		qui	
désirent		désirent	
établir		faire resplendir	ΑΓΕΙΝ
semblablement		de même	ΤΗΝ ΕΟΡΤΗΝ
ce naos[2]		le naos	ΚΑΙ ΤΟΝ ΝΑΟΝ
		d'or	

[1] ϱωτπ, αρμοζειν.

[2] Naos se lisait *ȝement.*

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
du dieu		du dieu	
resplendissant		resplendissant	
seigneur		que	
des bontés		bonne	
		sa bienfaisance	
		que plus haut	ΠΡΟΕΙΡΗΜΕ-ΝΟΝ
pour faire		faire	ΙΔΡΥΣΕΣΘΑΙ
être		être	ΚΑΙ ΕΧΕΙΝ
lui		lui	
dans		dans leurs lieux	ΠΑΡ ΑΥΤΟΙΣ
leurs maisons.			
Qu'ils fassent			ΣΥΝΤΕΛΟΥΝ-ΤΕΣ
les panégyries,		les panégyries,	ΤΑΣ ΠΑΝΗΓΥ-ΡΕΙΣ
les fêtes,		les fêtes	ΚΑΙ ΤΑΣ ΕΟΡ-ΤΑΣ
celles-là			
par mois,			ΠΡΟΕΙΡΗΜΕ-ΝΑΣ
		par	ΚΑΤ
par an		an	ΕΝΙΑΥΤΟΝ
pour faire		afin qu'il soit	ΟΠΩΣ
manifeste		etant	ΗΙ
être		connu (coonu)	ΓΝΩΡΙΜΟΝ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
les habitants		que (**ⲛⲉ**)	ΟΙ
		ceux qui	
de l'Égypte		en Égypte	ΕΝ ΑΙΓΥΠΤΩΙ
à		font ce qui lui revient	ΑΥΞΟΥΣΙ ΚΑΙ ΤΙΜΩΣΙ
magnifier . . .		au dieu	ΤΟΝ ΘΕΟΝ
		resplendissant	ΕΠΙΦΑΝΗ
		que	
		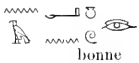 bonne	ΕΥΧΑΡΙΣΤΟΝ ΒΑΣΙΛΕΑ
		sa bienfaisance	
		comme	ΚΑΘΑΠΕΡ
		ce qui	
		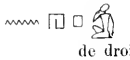 de droit	ΝΟΜΙΜΟΝ
		de faire cela.	ΕΣΤΙΝ
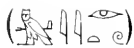 Qu'on fasse	Qu'on fasse	Qu'on écrive	ΑΝΑΓΡΑΨΑΙ ΔΕ
ce décret	ce décret	le décret	ΤΟ ΨΗΦΙΣΜΑ
sur			
une stèle		sur une stèle (**ⲟⲩⲉⲓⲧ**)	ΕΠΙ ΣΤΗΛΗΝ
de			
pierre		de pierre (**ⲱⲛⲉ**)	ΕΚ ΛΙΘΟΥ
dure		dure	ΣΤΕΡΕΟΥ
en			
écriture		en écriture	ΓΡΑΜΜΑΣΙΝ

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
des divines paroles,		de parole divine,	ΤΟΙΣ ΤΕ ΙΕΡΟΙΣ
écriture	en écriture sacrée,	écriture	ΚΑΙ ΕΝΧΩ-ΡΙΟΙΣ
des livres,		de livre,	
écriture	en écriture	écriture	
des	des grecs,	grecque,	ΚΑΙ ΕΛΛΗΝΙ-ΚΟΙΣ
grecs.			
La faire établir	La faire établir	Qu'on l'établisse	ΚΑΙ ΣΤΗΣΑΙ
dans temple	dans tout temple	dans les temples	ΕΝ ΕΚΑΣΤΩΙ
chaque	à son nom		ΤΩΝ ΙΕΡΩΝ
à son nom			ΤΩΝ ΤΕ
en premier,	en premier,	premiers,	ΠΡΟΤΩΝ
		les temples	
second,	en second,	seconds,	ΚΑΙ ΔΕΥΤΕ-ΡΩΝ
		les temples	
troisième	en troisième	troisièmes	ΚΑΙ ΤΡΙΤΩΝ
auprès	auprès	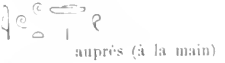 auprès (à la main)	ΠΡΟΣ
de l'image	du fils du soleil	de l'image	ΤΗΙ ΕΙΚΟΝΙ
du roi		du dieu	ΤΟΥ ΒΑΣΙ ΛΕΩΣ
Ptolémée	Ptolémée	roi	

1re version hiéroglyphique	*2e version hiéroglyphique*	*Texte démotique*	*Version grecque*
à vie éternelle,	vivant toujours	vivant	
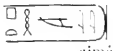 aimé de Ptah.	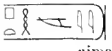 aimant Ptah,	éternellement.	ΑΙΩΝΟΒΙΟΥ
	dieu épiphane,		
	seigneur des bontés (eucharistie).		

ADDENDA ET CORRIGENDA.

P. 54 *initio*. au lieu de la transcription , lire .

P. 58. lire au lieu de .

P. 71. dernière ligne de la première version hiéroglyphique, à supprimer.

P. 72. dans les quatre textes donner à ou le sens d'omission (ϲϧϧⲧ *omittere*) et à 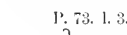 ou le sens de «pièces» qu'il a dans le Papyrus Anastasy VI. Il s'agit de l'omission de pièces pour les étoffes déjà livrées. En grec ΤΑ ΔΙΑΦΟΡΑ ΠΡΟΣ ΤΟΝ ΔΕΙΓΜΑΤΙΣΜΟΝ «les différences en ce qui concerne la vérification» a le même sens.

P. 73. l. 3. le remplace en démotique dans le sens du pronom régime direct masculin ou féminin, comme remplace souvent pour le pronom féminin possessif.

P. 73. le ϫⲉϩⲁⲓⲟⲛ remplace ici la métrète de contenance identique à celle de l'artabe et se nomme *a*, comme l'artabe. Parfois, je l'ai établi depuis longtemps, on joint au signe idéographique de la mesure le mot *su* ( ) froment (ϲⲟⲩⲥ), pour désigner l'artabe de froment, comme à l'idéogramme de mesure le mot *arp* vin pour le ϫⲉϩⲁⲓⲟⲛ ou métrète *a* de vin. Mais le vrai nom de l'artabe, comme mesure, est *a*; et cette mesure *a* artabe contenait six mesures *sa*. De même le ϫⲉϩⲁⲓⲟⲛ de vin se nommait *a* comme mesure et se subdivisait de même probablement.

P. 74. L'Égyptien nomme *bœuf* (ⲉϥⲉ) ou *buffle* (ⲁⲙⲛⲟⲩ) ce que le Grec nomme animal sacré. Les bœufs, comme animaux sacrés, avaient, en effet, le rôle le plus important dans la mythologie égyptienne. C'étaient les seules bêtes qui devenaient, comme les hommes, des Osiris après leur mort.

P. 76. Les mots ΤΑ ΤΙΜΙΑ répondent partout dans le style des décrets aux «choses qui reviennent», soit dans le sens de droits, soit dans le sens de devoirs. Les honneurs sont choses qui reviennent au roi, comme aux dieux, comme aux temples. Mais l'expression égyptienne est beaucoup plus compréhensive que le mot «honneurs».

P. 79. Le grec porte ici ΤΑ ΤΙΜΙΩΤΑΤΑ. là où l'égyptien porte encore «les choses qui reviennent aux temples». LETRONNE et moi-même, nous avions pensé d'abord qu'il y avait une erreur attribuable soit au traducteur égyptien, soit plutôt au traducteur grec. C'est là une erreur. Je crois maintenant, comme les anciens interprètes du grec, qu'il s'agit des objets mobiliers les plus précieux des temples. L'auteur a parlé d'abord des réparations ou reconstructions dont les temples ont été l'objet. Il parle des objets mobiliers les plus précieux du culte qui avaient été volés ou perdus et qu'il fallait renouveler. «Les choses revenant aux temples qu'il fit faire à nouveau» sont parfaitement à leur place. Il n'y a de faute ni d'un côté, ni de l'autre.

Pp. 83. 84. 85 et 107. «L'image» ΕΙΚΩΝ. ou *tut*, ou *ϫennut* en question est un bas-relief comme CHAMPOLLION et après lui LETRONNE l'ont établi les premiers en mettant ce mot en opposition avec le mot «statue» ΞΟΑΝΟΝ. ou *seϫem*. ou *mes* (p. 89).

P. 91. Les dix basilies en question sont des couronnes ou bandeaux royaux ◯ à la mode grecque, mais avec un uræus, comme dans toutes les couronnes ou coiffures aspidoïdes égyptiennes, ainsi que le porte le grec. Mais à la place des simples uræus, qui sont sur les autres naos, on mettra ici, à la mode grecque, ces bandeaux royaux que le texte nomme ailleurs (p. 93) *meh* et qui étaient sans uræus, analogues aux couronnes de fleurs que portaient, à la *mode grecque*, les prêtres qui célébraient les généthlies royales depuis Apriès. Voir l'intéressante note de LETRONNE à ce sujet. P. 92. On peut donc, comme LETRONNE, remplacer basilies par coiffures aspidoïdes et p. 92 garder la restitution de LETRONNE ΚΑΘΑΠΕΡ ΚΑΙ ΕΠΙ ΠΑΣΩΝ se rapportant à l'incise démotique : comme ce qui est de droit de faire, etc. Le démotique a ensuite : «à la place des uræus qui sont sur le reste des naos», faisant logiquement suite : «qu'on mette dix couronnes (*meh* ou *senb*)», etc.

P. 93. Le mot 𓋴 ou *platôt* 𓋴 doit se lire *meh* et signifie couronnes (de fleurs), analogues à celles dont les sacrificateurs grecs étaient coiffés durant les sacrifices (voir la note précédente).

P. 94. ΦΥΛΑΚΤΗΡΙΑ ΧΡΥΣΑ (ΟΚΤΩ . . . ΔΗΛΟΥΝΤΑ ΟΤΙ) ou quelque chose de ce genre. Les phylactères en question n'étaient pas autres choses que les huit signes hiéroglyphiques que nos textes égyptiens décrivent en détail. LETRONNE avait pensé, au contraire, qu'il s'agissait de phylactères écrits, portant l'inscription qui suit et analogues comme usage aux phylactères écrits sur parchemins que portaient les pharisiens et plus tard les gnostiques (phylactères interdits aux chrétiens d'Égypte par S^t^ Athanase). Pourquoi ces signes hiéroglyphiques d'or avec lesquels se formait l'inscription traduite sont-ils appelés phylactères? C'est peut-être, parce que, dans la gnose magique d'alors, on nommait ainsi certains symboles dont on se servait pour protéger les malades auxquels on les attachait, etc.

P. 95. lire 𓂋𓏏𓈖𓊪𓂋𓅱𓏏𓈖𓊪𓂋𓏏𓈖𓊪𓂋𓅱𓏏𓈖𓊪 «étant un *neb* sur lui et (91) un jonc *ut*».

P. 106, traduire 𓇳𓏏𓈖𓊪 par «leurs heures» (*ounnut*) et non par *tuat* «adorations». Il s'agit des «prêtres de l'heure» selon l'expression égyptienne.

SUPPLÉMENT SUR LE DÉCRET DE PHILÉE

ET

LE CLASSEMENT HISTORIQUE DES DIVERSES VERSIONS DE ROSETTE.

PAR

EUGÈNE REVILLOUT.

Pour la date, le décret de Philæ[1] se distingue absolument des autres en ce que la réunion des prêtres se fit en l'an 21, non dans le jour anniversaire du couronnement, le 17 Méchir ou 𓇋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪𓂋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪, mais le 30 Mésore 𓇋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪𓂋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪, pour anniversaire de la naissance royale. Aussi au lieu de porter comme l'exemplaire de Naucratis que le concile eut lieu 𓇋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪𓂋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪, etc.[2] «au mur blanc (Memphis) dans la fête de la prise de la royauté de la main de son père qu'a faite Sa Majesté le roi», etc., le texte hiéroglyphique de Philæ porte-t-il 𓇋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪𓂋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪 . . . 𓇋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪𓂋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪 «à . . . pour la manifestation d'Apis vivant» et le texte démotique 𓇋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪𓂋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪 «à Memphis[3] pour la manifestation d'Apis vivant et célébrer sa naissance». L'Apis vivant en question est ici le roi Dieu.

---

[1] Voir pour les textes «Sammlung demotischer Urkunden» de Brugsch, première partie.

[2] Ceci fixe la date de Naocratis qui eut lieu le 20 de 𓇋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪𓂋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪 et non le 20 de 𓇋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪𓂋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪 de l'an 23 comme le porte faussement le texte. Les prêtres s'étaient réunis le 17 Méchir pour la fête et siégeaient encore le 20, comme on l'an 21 ils étaient réunis le 17 et faisaient leur décret le 18.

[3] Le temple de Memphis, où se fit la réunion, est le même dans les deux décrets hiéroglyphiques (et probablement dans Rosette) il est indiqué, je l'ai dit, des deux parts par les mots 𓇋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪𓂋𓏏𓊪𓂋𓅱𓏏𓊪, ce qui n'a aucun correspondant dans le démotique de Philæ, pas plus que dans le démotique de Rosette.

Dès le commencement du discours des prêtres, quand il s'agit des bienfaits prodigués par le roi, le décret de Philée ajoute l'indication : « fils du roi Ptolémée et de la reine Arsinoé, les dieux philopators ». Ceci est avec intention; car dans la suite le roi est joint à sa femme et sœur, la jeune reine Cléopâtre, pour tous les honneurs qui lui sont accordés. En hiéroglyphes on lit donc, avec une lacune :

« Puisque (le roi Userkaamen), fils du soleil, Ptolémée, vivant toujours, aimant Ptah, le dieu épiphane, fils du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre[1] (lire Arsinoé), les dieux philopators a fait toutes sortes de bien aux temples et à tous ceux qui sont dans sa grande puissance (son royaume) pour faire faire toutes les choses établies pour être faites, comme l'a fait Thot deux fois grand. » La substitution de Thot à « Horus, fils d'Isis, vengeur de son père » et la suppression du qualificatif de « Dieu fils de Dieu et de Déesse » attribué au roi est remarquable. Ici le démotique est bien d'accord, sauf qu'il substitue, avec raison, la reine Arsinoé à la reine Cléopâtre[2] : . . .

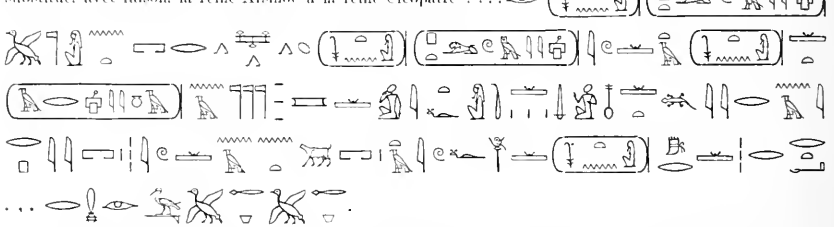

Dans la phrase suivante, au lieu de « miséricordieux de cœur » le texte hiéroglyphique de Philée porte « prompt de cœur » (conf.). Il remplace aussi l'égyptien *hat'* « argent » par *arq ur*, qui a le même sens et se rapporte au grec ἀργυρος. Cette leçon a été aussi notée pour Edfou. Nous lisons donc :

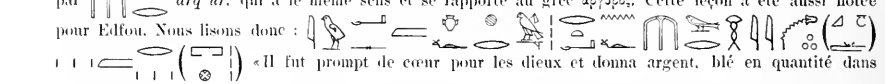

« Il fut prompt de cœur pour les dieux et donna argent, blé en quantité dans les temples. »

Sauf quelques variantes purement graphiques le démotique de Philée est ici identique à celui de Rosette :

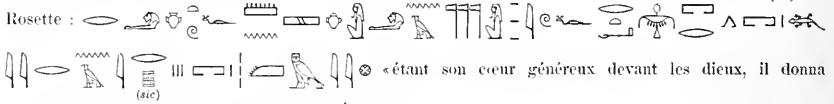

« étant son cœur généreux devant les dieux, il donna argent, blé en quantité pour les temples d'Égypte ».

Dans la partie de Philée, qui suit immédiatement, nos textes hiéroglyphique et démotique sont très lacuneux. Nous pouvons, cependant, à l'aide des fragments qui nous restent, constater qu'ils s'écartent complètement de tous les autres exemplaires, soit de Rosette, soit de Naucratis. On a fait un abrégé assez succinct des bienfaits du roi envers les dieux, en les groupant dans un autre ordre. Ce n'est pas tout. Le terrain de ces bienfaits prétendus n'est pas du tout le même. Il n'est plus question de la Basse Égypte, du Serapéum, etc. et, au point de vue militaire, de la campagne de l'an 8 à Lycopolis.

[1] Peut-être que le rédacteur du texte hiéroglyphique avait voulu dire : « Attendu que le roi Ptolémée, fils de Ptolémée et la reine Cleopâtre, sa sœur et femme » . . .

Tout se rapporte à la Haute Égypte et à la campagne qui, en l'an 19 d'Épiphane, antérieure de deux ans ou d'un peu plus d'un an, d'après le calcul égyptien, à notre décret de l'an 21, en a fini dans la Thébaïde avec la dynastie des rois éthiopiens Harmachis et Anchmachis.

Nous allons donner les fragments que nous possédons de ce résumé, singulièrement transformé.

Le 1er se rapporte au passage qui, dans le démotique de Rosette, portait : « Il imposa la redevance qui étaient établis en Égypte, une partie il supprima, une partie il en abandonna le dessus ». Le texte démotique de Philée se rapporte à la fin de cette phrase : « l'irent les autres qui dans ces (impôts établis) sous son père, il abandonna. » Les hiéroglyphes portent « sous son père avaient été établis sur le pays, il les donna aux gens et aux puissances des temples ».

Après une courte lacune, dans laquelle on aperçoit seulement deux ou trois caractères, le texte hiéroglyphique continue : « semblablement (les impôts) établis (ϯσωϥ) pour les prêtres et les autres choses des êtres à donner à Sa Majesté jusqu'au calme[1] et les autres redevances. Sa Majesté les mit à terre, les abandonna ... Il y a un certain parallélisme entre cette phrase et celle qui dans Naucratis se termine également par et dans le démotique de Rosette par 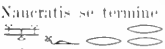 . Mais ici il s'agit des prêtres et des autres qui avaient des dettes envers le roi jusqu'à la paix. Dans les versions de Rosette et de Naucratis ce terme n'est pas indiqué, et il s'agit des soldats et du peuple.

Le démotique de Philée, dont il ne subsiste que deux courts fragments, précise mieux la date que les hiéroglyphes expriment par ce mot « la paix ». Il porte « redû jusqu'à l'an 19 pendant que restaient maîtres les préfets Anch et ... ». On voit que le rédacteur ne veut pas qualifier « rois » Hormachis et Anchmachis, mais qu'il leur donne le titre de préfet, qu'avait peut-être, aux yeux des Ptolémées, Hormachis dans le Haut-Nil au moment de la révolte contre Philopator. Mais pourquoi appelle-t-il tous deux ces princes Anch? Le dernier d'entre eux, celui qui régna 14 ans à Thèbes, eut seul pour nom Anchmachis. Il est vrai qu'à la rigueur on peut supposer qu'il s'était donné pour collègue un fils du même nom. Ce qui est certain, c'est qu'en réunissant à ses 14 années les six années que les contrats donnent à Harmachis, qu'ils nous apprennent expressément être son prédécesseur, et en partant du principe des comptes égyptiens qui donnent seulement pour la 1ère année au roi ce qui reste de l'année de son prédécesseur jusqu'au 1er Thot, on arrive au total de 19 années, dont la dernière répond à l'an 19 d'Épiphane depuis la mort de Philopator, date de la révolution. Or, cet an 19 d'Épiphane nous était déjà indiqué par une inscription d'Edfou que Brugsch (*Zeitschrift*, 1879, p. 46)[2] a signalée comme étant la date de la lutte d'Épiphane contre les révoltés de Thébaïde :

[1] 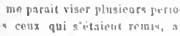 « respirer tranquillement avec calme ».

[2] J'ai beaucoup écrit sur cette question de plus en plus élucidée par mon dans mon article sur le roi et le roi publié p. 145 et suiv. de la 2e année de ma *Revue égyptologique*, je renvoyais déjà pour le décret de Philæ à mon article de la *Revue archéologique* (nov. 1877) et à ma *Chrestomathie*, p. C. J'ajoutais : « Voir aussi les curieux textes du temple d'Edfou cités à l'appui des mions) par Brugsch, *Zeitschrift* 1878, p. 41 et suiv. Le décret de Philæ et les textes d'Edfou nous donnent également pour cette campagne victorieuse) l'an 19, dans nos contrats démotiques on a des dates de l'an 6 d'Harmachis et une autre de l'an 14 d'Anchmachis, 6 et 14 font 20. Mais nous avons expliqué dans nos *notes sur* la chronologie des Lagides que la 2e année du roi commençait alors au mois de Thot qui avait suivi son couronnement. Nous pourrions donc n'avoir que 19 années complètes et d'ailleurs l'insurrection a débuté sous Philopator selon le papyrus grec 1er de Turin. Quant à l'âge de 25 ans que Polybe attribue à Épiphane, lorsqu'il vainquit les *derniers des dynastes révoltés*, il n'est qu'approximatif. Selon Justin Épiphane avait 5 ans quand son père mourut. Il n'est donc dans sa 25e année de son âge en l'an 19 de son règne. » Je ne suis plus tout à fait de cette opinion. Le passage de Polybe, examiné avec soin par moi, me paraît viser plusieurs périodes différentes : 1° celle du siège de Lycopolis, en l'an 8, et de l'exécution, en 9, de 2, des chefs révoltés y compris ceux qui s'étaient remis, après le siège, en la foi du roi ; 2° celle (an 19) de la soumission du roi de Thébaïde par suite des intrigues diplomatiques du ministre d'Épiphane, précédées de manifestations guerrières (Anchmachis se retire alors en Éthiopie). [illegible]

«Vint la guerre à être contre les ennemis, hommes de rien, dans la région supérieure, jusqu'à l'an 19 du soleil (du roi), héritier des dieux Philopators, approuvé de Ptah, puissante personification de Ra, vivante image d'Amon, fils du soleil Ptolémée, vivant toujours, aimant Ptah véridique, père du fils du soleil Ptolémée, vivant toujours, aimant Ptah, le dieu Évergète (Évergète II alors régnant), pacifiant la terre. Furent battus ses ennemis (les ennemis d'Épiphane).» Dans le même article de la *Zeitschrift* (1877, p. 46), rédigé à propos de mes découvertes sur les rois Harmachis II et Anchmachis, découverte qu'il confirme, BRUGSCH a donné un passage de Philée, déchiffré par lui dans les estampages de Berlin et qu'il n'avait pu lire dans sa première reproduction du texte du décret de Philée. Je ne doute pas, pour ma part, que ce passage, se trouvant au commencement de l'exposé du décret dans une lacune d'une ou deux lignes, ne doive se placer ici, justement à propos de la phrase que nous venons de traduire. Il porte :

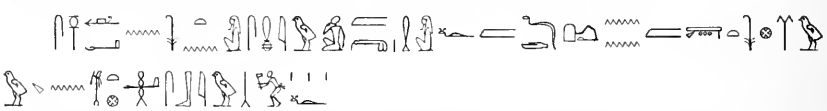

«Un compagnon du roi fit rapport (à cette date) devant Sa Majesté, en disant : «La guerre est dans la terre du midi, dans la région de Thèbes, contre les impies, ses ennemis.»

Malheureusement nous n'avons pas la suite du récit, si ce n'est des *membra disjecta*.

Encore faut-il dire que bien des difficultés viennent compliquer le problème.

Si les intervalles parallèles des textes hiéroglyphique et démotique de Philée avaient été calculés exactement par Brugsch, il faudrait dire que la version démotique est sensiblement différente de la version hiéroglyphique, car, après une lacune assez forte, nous trouvons encore une date de l'an 9, qui est certainement un rappel du décret de Rosette et qui n'aurait aucun correspondant dans le texte hiéroglyphique. À celui-ci il ne manquerait, selon la copie, qu'un ou deux mots avant une phrase qui est parallèle à un passage se trouvant beaucoup plus loin, dans Rosette et Naucratis.

Il s'agit d'un texte, bien postérieur, dans ces deux versions, au récit de la campagne de Lycopolis (dont il n'est pas dit un mot à Philée). Dans les hiéroglyphes de Rosette il est ainsi conçu : 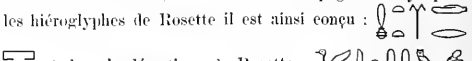 et dans le démotique de Rosette : 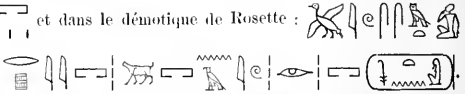 .

«Semblablement pour le prix des étoffes de byssus (ΤΑΣ ΤΙΜΑΣ ΤΩΝ ΒΥΣΣΙΝΩΝ ΟΘΟΝΙΩΝ) que redevaient les temples dans celles que l'on donne au βασιλικον royal» sans parler du prix, non plus que les textes hiéroglyphiques parallèles, les hiéroglyphes de Philée ont : «voici que de même les étoffes de byssus (à) paye au βασιλικον dans les temples jusqu'à la paix bénie.» Dans le démotique de Philée on lit :

(an 20) des derniers dynastes de la Basse Égypte (Isobastos, etc.) qui, encouragés par ce qui s'était passé pour celui de Thébaïde, vont trouver le roi à Sais en se remettant aussi en sa foi quand il avait 25 ans — ce qui ne les empêcha pas d'être cruellement mis à mort; 4° le départ consécutif d'Épiphane et de son armée pour la colonie grecque de Naucratis, qui avait sans doute appuyé, moralement au moins, les révoltés et que le roi soumet en cette même année 20. — Le décret de Naucratis est rédigé en conséquence dans le concile de l'an 23.

[1] Conf. et .

[2] Il s'agit d'un passif de «tua» ΤΑΙΟ.

« Il abandonna les rouleaux[1] de byssus qui étaient reclus dans les temples au βασιλικον »

Après une lacune de quelques mots, nouveau récit historique,[2] malheureusement en très mauvais état dans Philée. Les hiéroglyphes portent :

« (Ayant vaincu) les (troupes) des (éthiopiens) et tous les autres gens (qui étaient en révolte contre les dieux) et les maitres, (il prodigua ses dons) pour les faire être en établissement d'offrandes en eux (dans les temples) et quand il fit tourner en arrière, comme des esclaves,[3] les soldats étrangers vers leurs demeures, prirent à leur charge ces dépenses dans le temple (d'Arsinoé) la philadelphe et des dieux philopators, l'Horus (le roi) et la reine Cléopâtre, sœur et femme du fils du soleil Ptolémée : ce qui montait beaucoup d'or, de blé . . . »

La version démotique, encore plus lacuneuse, nous a permis cependant de rétablir en partie ce texte[4] Elle porte :

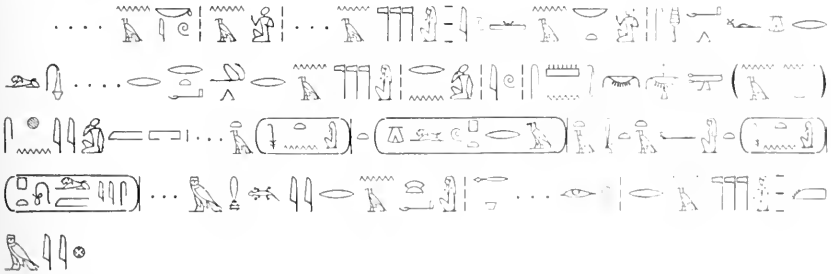

« (Ayant vaincu) les autres, les gens (qui en révolte contre) les dieux et les maitres, il rétablit les sacrifices (et les libations . . .) pour faire ce qui revient aux dieux nommés. Ils tirent des fondations d'or, d'argent, et prirent à leur charge les dépenses du temple. . . . (le roi) et la reine Cléopâtre, sœur et

[1] « rouleau »

[2] Decidement, dans ce document historique, très lacuneux, les intervalles entre les fragments pour les deux textes n'ont pas du être mesurés exactement par Brugsch, ce qui produit des divergences considerables entre le demotique et les hieroglyphes, chose non admissible.

[3]

[4] Nous nous sommes inspires aussi d'un autre passage de Rosette, portant à propos des revoltes de Lycopolis : 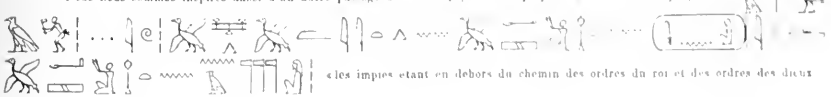 « les impies etant en dehors du chemin des ordres du roi et des ordres des dieux

femme du roi Ptolémée (dépensant argent, blé) en quantité pour les grandes fêtes qu'ils firent aux dieux nommés d'Égypte.»

Encore ici les deux versions sont loin de se suivre mot à mot. Dans le texte de Rosette et de Naucratis, elles sont en parallélisme avec le passage relatif aux dépenses faites en l'honneur d'Apis et de Mnevis pour leurs culte et leurs sépultures. L'expression : du démotique de Rosette, et : de Naucratis sont pareilles à celles que nous venons de donner. Mais l'objet des dépenses royales est très dissemblable. Dans Philée le temple visé n'est pas le Sérapéum de Memphis, mais le temple d'Arsinoé Philadelphe et des dieux Philopators dépendant de celui de Philée. Il est dit aussi que cela eut lieu lors de l'expulsion des éthiopiens et de leur roi qui retournèrent chez eux. Cette expulsion est encore visée (au milieu d'une lacune malheureusement trop grande, qui nous a enlevé une bonne partie de ce précieux récit historique) par le fragment démotique suivant :

«(Les impies) les dieux les mirent en dehors de l'Égypte et la déesse sœur (Isis?) fit aller[1] . . .» Le reste manque.

Nous en arrivons ainsi brusquement à la seconde partie surtout ritualistique du décret, c'est-à-dire à celle qui fait énumérer par les prêtres les récompenses assurées par les dieux à leurs royaux bienfaiteurs.

Ici, nous devons bien le dire, le décret de Philée est aussi semblable à celui de Rosette qu'il l'était peu dans l'exposé historique des faits qui causaient la divine gratitude. Une seule différence importante est à noter, c'est que la reine Cléopâtre est partout associée aux honneurs qu'on rend au roi. C'est le contraire de ce qui se passe pour le décret postérieur de Naucratis. La reine n'y figure nulle part. De plus ce décret, qui suit très exactement celui de Rosette de l'an 9 pour toute la première partie, en ce qui concerne la campagne, déjà bien vieille, de Lycopolis, sabre, au contraire, dans des proportions énormes, la seconde partie ritualistique. Nous aurons à examiner bientôt tout cela en détail. Bornons nous, pour le moment, à faciliter la comparaison entre les décrets de Rosette et de Philée en nous attachant à traduire les deux versions de ce dernier sans presque aucun commentaire.

En ce que concerne les bénédictions générales, si je puis m'exprimer ainsi, le texte hiéroglyphique de Philée portait :

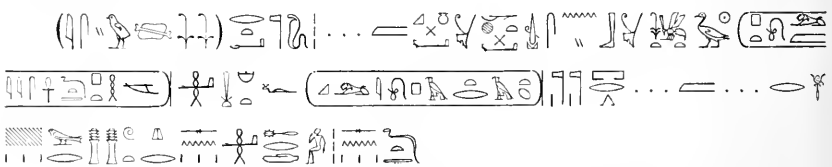

«En échange de ces choses, les dieux et déesses ont donné . . . avec triomphe force, vie, salut, vigueur au roi des deux Égyptes, fils du soleil, Ptolémée, vivant éternellement, aimant Ptah, et à sa sœur et femme, la régente, dame des deux terres, Cléopâtre, les dieux épiphanes . . . étant leur puissance établie pour eux et leurs enfants à jamais.»

Le démotique portait aussi :

[1] Le texte hiéroglyphique ne porte plus que «les dispersa» (**ϣωρ ϵϧⲟλ**).

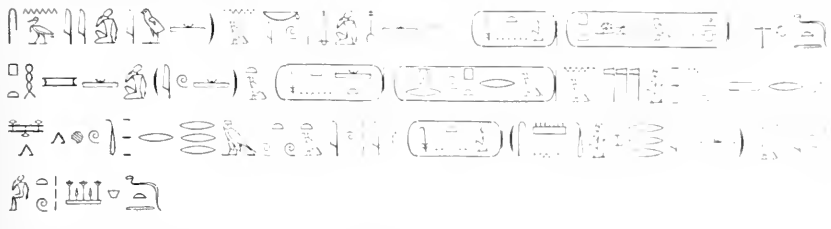

« Que les dieux donnent, à la place de ces choses, la victoire, le triomphe, le salut, la vigueur et les autres biens au roi Ptolémée à vie éternelle, aimant Ptah, et à la reine Cléopâtre, les dieux épiphanes, bienfaisants envers eux, en sorte que leur puissance royale reste pour eux et leurs enfants à jamais.

Viennent ensuite les décrets ritualistiques des prêtres. On lit dans le texte hiéroglyphique

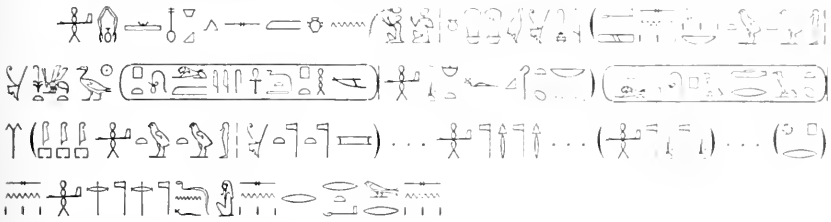

« Avec la bonne fortune, il est entré dans le cœur des prêtres des régions du sud et du nord, selon leur nombre : toutes les choses établies, dans les temples, pour le roi, fils du soleil, Ptolémée, vivant toujours, aimé de Ptah, et pour sa sœur et femme, la régente dame des deux pays Cléopâtre; et toutes les choses établies pour les dieux philopators . . . et pour les dieux évergètes . . . et pour les dieux frères qui les ont fait être et les dieux sauveurs, leurs générateurs — de les faire grandes . . .

Le texte démotique paraît avoir été identique au texte démotique de Rosette, sauf la substitution du relatif = ϲϯ au relatif et l'addition de la reine au roi.

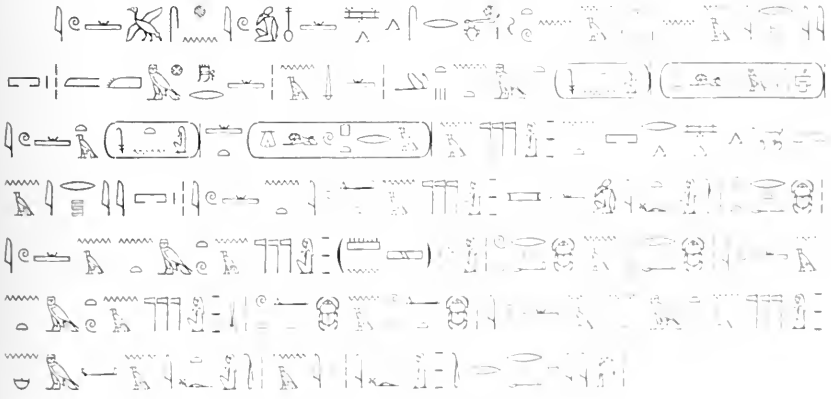

Voir note annexe sur les relatifs

Nous en arrivons à la question des statues, également parallèle et visant expressément le décret de Rosette de l'an 9. Voici le texte hiéroglyphique de Philée :

« Qu'on établisse une statue de la régente maîtresse des deux pays Cléopâtre, sœur et femme du fils du soleil Ptolémée, vivant toujours, aimé de Ptah, (près de) l'image du roi des deux pays, le fils du soleil Ptolémée, vivant toujours, aimé de Ptah, le dieu épiphane, et de la statue du dieu des habitants donnant à lui la harpè du victoire selon ce que porte le décret rendu par les prêtres venant des temples (en l'an 9). Que l'on agisse ainsi pour la sœur et femme du fils du soleil Ptolémée, vivant toujours, aimé de Ptah, pour ces choses . . . Que la servent les prêtres de l'heure (*nunutu*) du sanctuaire dans tout temple à son nom comme on sert les (ces) statues chaque jour. Qu'on place le tapis devant elles. Qu'on leur fasse tous les rites établis pour leurs ka divins, comme on fait pour les dieux du pays, dans les panégyries des temples. Qu'on les fasse apparaître dans les jours éponymes. Que l'on célèbre la naissance (?) glorieuse de la régente dame des deux pays Cléopâtre, la déesse épiphane, la sœur et femme du roi du midi et du nord Ptolémée, vivant toujours, aimé de Ptah, et quant au naos d'électrum garni de pierres précieuses quelconques dans tous les temples à son nom (au nom du roi), qu'on y fasse apparaître la

[1] Voir note annexe sur l'optatif.

[2] = .

statue resplendissante du roi Ptolémée, vivant toujours, aimé de Ptah, avec la statue de la regente dame des deux pays Cléopâtre, la déesse épiphane. Qu'on la fasse reposer ainsi dans l'adytum avec les naos des dieux du pays. Et quand viennent les jours des grandes panégyries où sort le dieu de sa retraite vénérable au dehors de sa demeure, qu'on fasse apparaître le naos vénérable des dieux épiphanes avec eux.

Le démotique plus lacuneux est très conforme à ce texte :

Quant à la description du naos royal, beaucoup plus detaillée dans les textes egyptiens de Rosette que dans le texte grec, elle reste à peu près telle dans les textes de Philée. Donnons ici parallèlement ce qui nous reste des quatre textes démotiques et hiéroglyphiques des décrets de Rosette et de Philée. Notons ici, que s'il fallait en croire la copie de Barasch, l'intervalle qui sépare de serait très court, tandis qu'il suppose un intervalle possible beaucoup plus long pour le démotique correspondant.

Phil. dém.

Afin que

on reconnaisse

le naos

Phil. hiér.

Pour qu'on fasse

étant reconnu

ce naos

en

. . . . . .

Qu'on fasse

l'établissement
(**cadre**)

du szent
(courte lacune).

du roi

étant

un

aspic uræus

comme

Ros. hiér.

Pour qu'on fasse

étant reconnu

ce naos

en ce jour

. . . . . .

. . . . . .

Ros. dém.

Afin que

on reconnaisse

de naos

aujourd'hui

et

le reste

du temps

ensuite

qu'on fasse

coiffures

d'or

∩ 10

du roi

étant

un

uræus

sur elles

à chacune[1]

comme

[1] C'est la couronne .

Phil. dém.	*Phil. hiér.*	*Ros. hiér.*	*Ros. dém.*
ce qui			ce qui est
de droit			de droit
de faire			de faire
pour les couronnes		pour	pour
		couronne	les couronnes aspédoïdes
(Grande lacune supposée).		quelconque	d'or
		sur la tête	sur la tête
		de ce naos	du naos
		à la place de	à la place
		des uræus	des simples uræus
		qui sont	qui sont
		sur la tête	sur la tête
			du reste
	des naos.	des naos.	des naos.
Que	Avec	Étant	Que
le szent	le szent	le szent	le szent
soit			soit
au milieu	au milieu	au milieu	au milieu

Phil. dém.	*Phil. hiér.*	*Ros. hiér.*	*Ros. dém.*
des basilics			des basilics
parce que	parce que	parce que	parce que
resplendit	resplendit	resplendit	resplendit
le roi	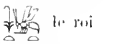 le roi	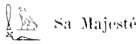 Sa Majesté	le roi
	Ptolémée		
	vivant toujours, aimé de Ptah		
en lui	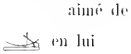 en lui	en lui	en lui
dans le sanctuaire	dans le sanctuaire	dans le sanctuaire	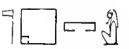 dans le sanctuaire
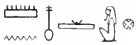 de Memphis	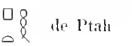 de Ptah	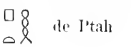 de Ptah	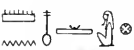 de Memphis
quand on fit	quand on fit	lorsqu'on fit faire	quand on fit
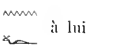 à lui	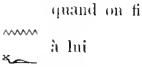 à lui	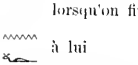 à lui	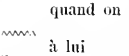 à lui
les choses que	les rites	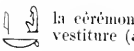 la cérémonie d'investiture (ACER)	les choses que
de droit	de l'entrée	de l'entrée	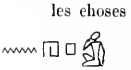 de droit
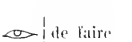 de faire	du roi	du roi	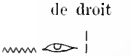 de faire
	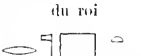 au sanctuaire	au sanctuaire	
	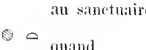 quand	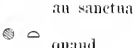 quand	
pour la prise	il prit	il prit	pour la prise

[1] Conf et .

Phil. dém.	*Phil. hiér.*	*Ros. hiér.*	*Ros. dém.*
de la puissance	sa puissance	sa grande puissance.	de la puissance
suprême.	grande.		suprême
	Qu'on fasse resplendir		
	le roi		
	. . . . .		
	et		
la reine	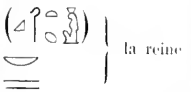 la reine		
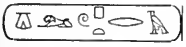	Cléopâtre		
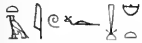 sa sœur et femme			
la déesse			
la déesse épiphane			
semblablement			
avec lui			
à la partie	Qu'on établisse	Qu'on place	Qu'on établisse
		au lieu	à la partie
supérieure	en haut	supérieur	supérieure
de l'atef	du carré	du carré	de l'atef (du carré)

Phil. dém.	*Phil. hiér.*	*Ros. hiér.*	*Ros. dém.*
qui	qui	qui	qui
en dehors	derrière	derrière	en dehors
des basilics	de ces couronnes[1]	ces couronnes	des basilics
au milieu	en droit	au droit (au milieu)	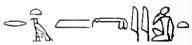 au milieu
du *sχent*	du *sχent*	du *sχent*	de la couronne
. . . . .	. . . . .		d'or
. . . . .	(une fleur de papyrus)		qui
et	et		écrite
un moulin	un moulin		plus haut (le *sχent*)
			un
			ut'
			et
			un
			net'
Qu'on place	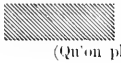 (Qu'on place)		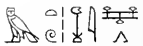 Qu'on place
	un vautour		l'uræus
	sur		sur
			un

[1] se lit *meh*, aussi bien que *uat'* et *meh* a la signification de couronne et est déterminé par la couronne.

[2] Ce mot est la description de que le syllabaire-dictionnaire hiératico-hiéroglyphique, que nous étudions en ce moment dans le journal asiatique, traduit par «moulin». Le mot démotique répond à 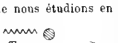 que l'on a traduit de diverses manières dans An. II, 78. Brugsch le rapproche de = ϣⲱϣ *van* pour vanner le blé, tandis que Maspero y voyait le «bâton des pasteurs égyptiens». Le décret de Philée fixe le sens autrement.

Phil. dém.	*Phil. hiér.*	*Ros. hiér.*	*Ros. dém.*
	une corbeille		neb (corbeille)
	. . . . .		étant
un jonc kema	un jonc kema		un
à ses pieds			kema
	sous lui		sous lui
			sur
			la droite
			du coin
			de dessus
			du naos
			d'or
Qu'on place			qu'on place
un	cet		un
aspic uræus	aspic uræus		uræus
étant	semblablement		
une corbeille (corbeille)	sur		sur
			un neb (corbeille)
sous lui			sous lui
sur			sur
			un *nt*

Phil. dém.	*Phil. hiér.*	*Ros. hiér.*	*Ros. dém.*
une touffe de papyrus	une touffe de papyrus	un papyrus	papyrus)
sur	sur	sur	
coin	sa main	sa main	
gauche	gauche	gauche	à la gauche
que étant			que étant
son explication	son explication	son explication	son explication
	celle-là	celle-là	
roi	seigneur des couronnes	roi (maître des couronnes)	roi
illuminant	illuminant	illuminant	qui illumine
l'Égypte du sud	l'Égypte du nord	l'Égypte du haut	l'Égypte du sud
l'Égypte du nord	l'Égypte du sud	l'Égypte du bas	l'Égypte basse

Dans les textes hiéroglyphiques et démotiques du décret de Philée, il y a ici, selon la copie de BRUGSCH, une lacune de deux ou trois mots, puis la mention du décret de l'an 9 (c'est-à-dire de celui de Rosette) exprimée en hiéroglyphes par 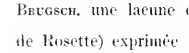 et en démotique par (var. de 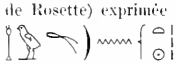). Évidemment la lacune était remplie par quelque chose ayant le sens de : «selon la teneur» (du décret de l'an 9). Je crois que cette incise s'appliquait à la phrase précédente.

Celles qui suivent se rapportent aux fêtes instituées en l'honneur du roi et de la reine. Le décret de Rosette, bien entendu, ne prévoyait encore que celles du roi et parmi ces fêtes il y en avait deux qui étaient antérieures : l'anniversaire de la naissance et celui du couronnement. Pour la naissance, nos décrets lui donnent tous pour date le 30 Mésoré (4e mois de *šȝ*). Pour la prise de possession de la royauté, le texte hiéroglyphique de Rosette fixe le 17 Paophi (2e mois de la tétraméme de *šȝ*) ce que répétera plus tard le décret de Naucratis. Au contraire, les textes grecs et démotiques du décret de Rosette et les

[1] Pour ce mot conf. — autre synonyme exprimant, comme *ut* — le nom du papyrus en démotique quand il s'agissait de la plante et non simplement de la fleur ou bouton . Cette distinction semble avoir été fort bien faite par Philée, qui donne toujours le nom des *objets phonétisés*, tandis que les deux versions de Rosette considèrent les deux formes comme synonymes, pour désigner, je le répète, d'une façon générale, le papyrus, tout en nous en donnant, suivant les cas, soit la forme, soit la lecture.

deux textes de celui de Philée fixent le 14 Méchir (2e mois de la tétraménie de *peret*). Ceci ne s'explique que par ce fait qu'Épiphane avait été d'abord associé par son père à la couronne le 14 Paophi (d'une année à préciser exactement) et qu'il a été ensuite couronné à sa majorité, c'est-à-dire à 14 ans, après la prise de Lycopolis, en l'an 8 de son propre compat, le 17 Méchir.[1] Ces deux «fêtes de la réception de la royauté» eurent lieu au même quantième le 17, mais, on le voit, à deux mois différents. Le décret de Rosette en l'an 9 décida de plus que tous les mois on célébrerait cette fête, aussi que tous les mois on célébrerait la fête anniversaire de la naissance du roi qui eut lieu le 30 Mésoré. Le décret de Philée joignit à ces fêtes le 1er Méchir, anniversaire du couronnement de la reine Cléopâtre, qui fut aussi célébré mensuellement. Notons que la fête du 30 Mésoré, devenue mensuelle, eut, d'après Rosette, une répercussion dans une fête s'étendant du 1er au 5 Thot.

Le texte hiéroglyphique de Philée porte donc :

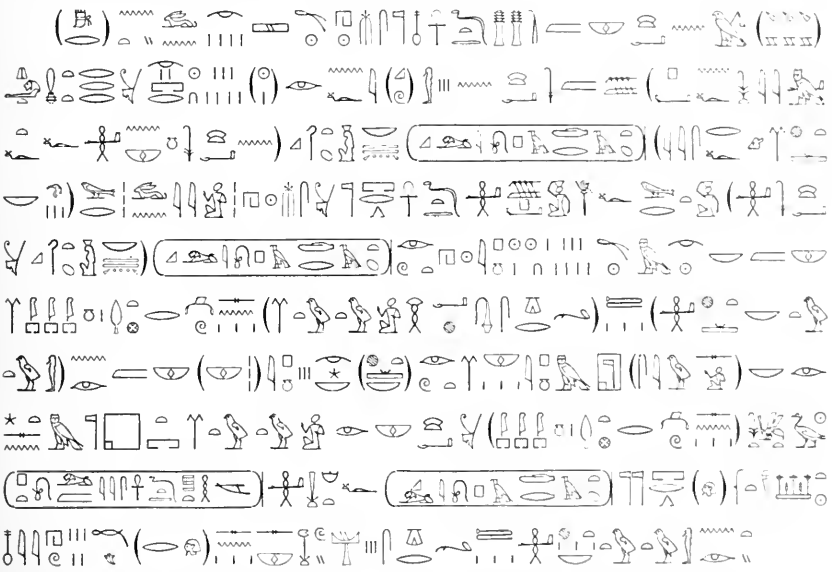

«Puisque le 30 Mésoré, le jour de naissance du dieu bon, vivant éternellement, a été établi en panégyrie à exode dans les temples antérieurement et qu'il en est semblablement pour le 17 et le 1er Méchir où il (le roi) fit les rites du couronnement royal dans la prise de la royauté de la main de son père et dans la panégyrie du couronnement royal de la reine Cléopâtre : (c'est le commencement de tous les grands biens aux hommes que la naissance du dieu épiphane et la prise de la grande puissance ainsi que le couronnement de la reine Cléopâtre,) on fera ces jours, le 1er, le 17, le 30, en tout mois, comme panégyrie, dans les temples d'Égypte en leur totalité. Qu'on offre sacrifices, libations pacifiques et les autres choses établies quand on célèbre les panégyries en ces panégyries-ci, trois fois par mois. Toutes les choses que l'on offre dans les sanctuaires, qu'on les fasse être pour toutes les personnes accomplissant leurs heures dans le sanctuaire. Qu'on fasse panégyrie à exode dans les temples d'Égypte en leur totalité au roi, fils du soleil Ptolémée, vivant toujours, aimé de Ptah, et à sa sœur et femme Cléopâtre, la déesse épiphane, au commencement de l'année (le 1er) Thot jusqu'au 5e jour. Couronnes en tête, qu'on mette en fête les autels et qu'on fasse les libations pacifiques et autres choses établies pour être faites.»

[1] Voir *Revue égypt.*, t. III, p. 1 et suiv. C'est pour cela que le decret de Rosette porte qu'il a reçu la royauté de la main de son père. Ce fut peu après sa naissance, le 7 Paophi de l'an 12 ou de l'an 13 de son père, dans tous les cas avant l'an 15 d'après le protocole d'un contrat.

Le démotique porte :

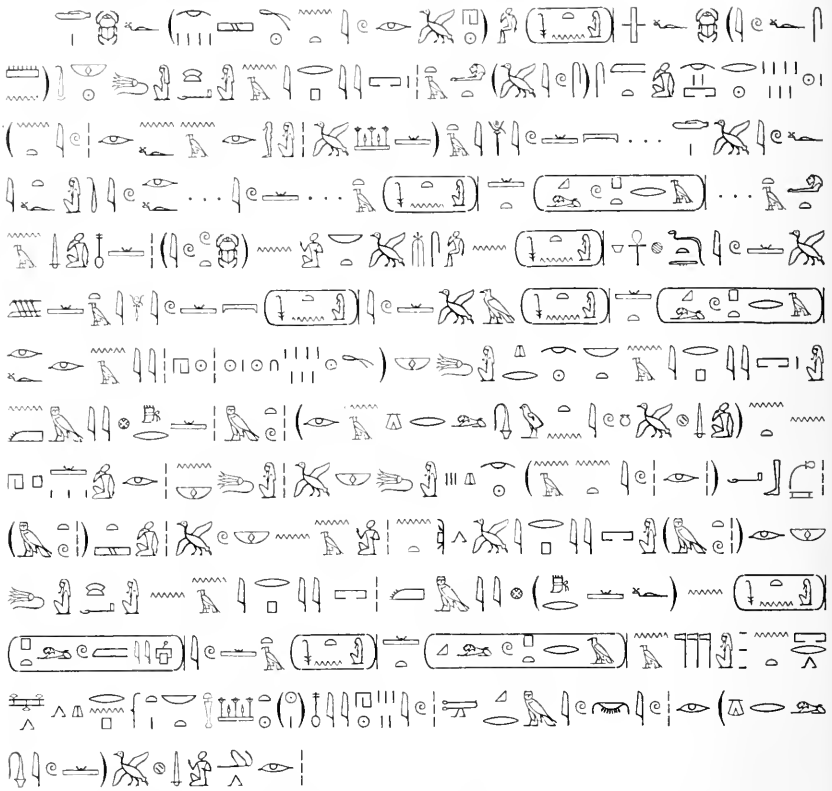

Les trois derniers paragraphes concernent : 1° les prêtres appelés désormais prêtres des dieux épiphanes, 2° le culte des mêmes dieux permis aux particuliers, 3° la publicité de ce décret qui doit être affiché dans tous les temples. En tout ceci encore le parallélisme avec Rosette est complet.

1° En ce qui concerne les prêtres des dieux épiphanes, on lit dans le texte hiéroglyphique :

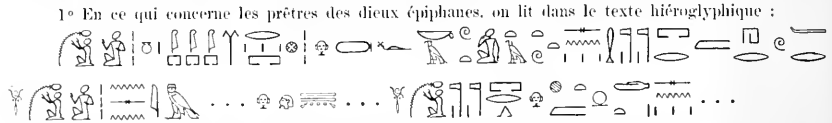

« Que les prêtres des maisons de vérité dans les temples à son nom soient appelés en leur titre prophètes des dieux épiphanes, en plus des dignités de prêtres qu'ils possèdent sur terre. Qu'ils écrivent cette dignité de prêtres des dieux épiphanes sur les cachets de leurs mains. »

Le démotique porte :

2° En ce qui touche le culte privé, les hiéroglyphes de Philée ont

«Cela est permis (mot-à-mot dans la main) des existants qui désirent élever semblablement ce naos des dieux épiphanes pour le faire être dans leurs maisons. Qu'ils fassent les panégyries, les fêtes celles-là chaque année, afin qu'il soit connu que ceux qui sont en Égypte vénèrent les dieux épiphanes.»

Le démotique porte de même :

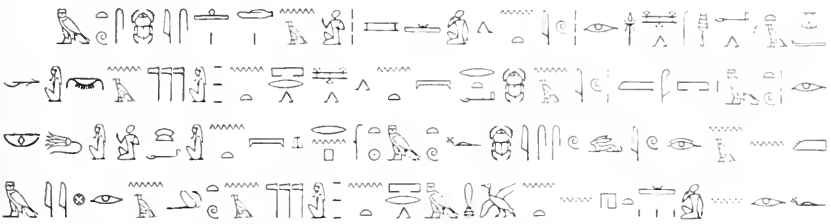

3° En ce qui touche enfin la publicité du décret, les hiéroglyphes ont :

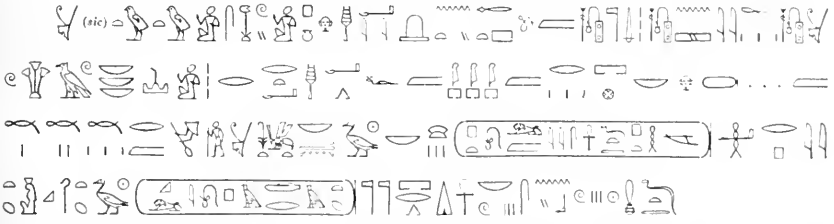

«Qu'on écrive ce décret sur une stèle de pierre dure en écriture des paroles divines, en écriture des livres, en écriture des Grecs. Qu'on l'établisse dans les demeures de vérité, dans les temples à leur nom, dans les 1res, les 2es et les 3es, auprès de la statue du roi, fils du soleil, seigneur des resplendissements, Ptolémée, vivant éternellement, aimé de Ptah, et de l'image de la régente dame des deux mondes Cléopâtre, les dieux épiphanes, les maîtres de la santé, comme Ptah, éternellement.»

La version démotique est beaucoup plus lacuneuse, on ne voit que les mots

«. . écriture grecque. Qu'on établisse dans les temples 1ers, les temples 2es, les temples 3es, auprès (à la main) de la statue du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre, les dieux épiphanes.»

Vient enfin une attestation donnée par celui qui a écrit ce décret, commençant, comme les attestations des notaires dans les contrats, par «a écrit» (un tel).

Conclusions et conjectures.

Tout d'abord une question frappe. Comment se fait-il que les trois conciles successifs réunis en l'an 9, en l'an 21 et en l'an 23 dans le même temple de Memphis et avec des décisions également générals dans la forme, puisqu'elles devaient être affichés dans (tous) les temples de 1re, de 2me et de 3me ordre, aient cependent établi des régimes entièrement différents pour la province ou épistratégie de Thébaïde et pour l'Égypte proprement dite? Or, il faut bien admettre cette conclusion qu'impose la comparaison de nos trois décrets. Nous n'avons pas affaire, en effet, à une simple question de date entrainant des modifications *partout*, puisqu'en Thébaïde, en l'an 21, on associe la reine au roi, tandis qu'en l'an 23, à Naucratis, on en est resté sous ce rapport à ce qu'avait établi le décret de Rosette en l'an 9, quand il décretait certains honneurs au roi seul. Il est vrai que ces honneurs royaux sont un peu *sabrés* dans le décret de Naucratis, tandis qu'ils sont longuement développés dans le décret de Philée, comme à Rosette. C'est donc bien une question de régime local qu'on a en vue, et qu'on simplifie, même dans l'Égypte proprement dite, dans certains lieux déterminés.

Et ce que nous avons dit des honneurs royaux, nous le remarquons aussi dans l'exposé historique qui précède.

À Philée on ne cite que les événements recents de Thébaïde. Dans le décret postérieur de Naucratis on en revient aux faits de guerre déjà bien anciens du décret de Rosette de l'an 9, à la campagne de Lycopolis etc. D'où vient cette double différence : suppression à Naucratis de la plupart des détails du culte royal reduit a l'indispensable; rappel des événements si anciens de Lycopolis qu'on avait passés sous silence à Philée?

Pour la 1re on peut penser que la vieille république grecque de Naucratis fondée sous Psammétique, ayant le Panhellénion décrit par Herodote etc., avait gardé certaines susceptibilités qui allaient mal avec la nouvelle liturgie royale. Il est probable que, dans les trois décrets, on vise trois victoires de la puissance d'Épiphane, et que celui de l'an 23 se rapporte à une soumission effective de la dite république grecque. Or, lors de cette soumission, il pouvait être bon de ne pas trop insister sur certains points idolatriques entrainant une vieille répugnance chez les Grecs. Il pouvait être bon, au contraire, de rappeler à des gens peu soumis d'habitude que le roi savait châtier, comme il l'avait fait pour la ville de Lycopolis très voisine de Naucratis.

En effet, cette Lycopolis-là était celle du nome de Busirite et le dernier atlas anglais nous montre Busiris directement en face de Naucratis.

Nous avons dit que la dernière étape des progrès d'Épiphane paraît avoir été, en l'an 23, la soumission définitive de la vieille république grecque de Naucratis, dont parle tant Herodote. Depuis lors, en effet, la cité grecque fondée par Alexandre, l'ancienne Racoti devenue Alexandrie, eut seul le rôle de république grecque quasi indépendente en Égypte. Elle l'avait eu sous les Ptolémées probablement depuis Alexandre. Elle l'eut encore sous les Romains; Trajan, dans sa lettre à Pline, nous apprend même qu'Auguste, en interdisant de donner jamais la cité romaine à un égyptien, n'avait laissé pour ceux-ci qu'un seul moyen d'y arriver — se faire nommer d'abord citoyens de la ville grecque libre d'Alexandrie. Nous n'insisterons pas sur les *milliers* de documents contemporains qui viendraient illustrer ce que nous disons sur Alexandrie.

Il serait utile maintenant d'examiner les étapes précédentes des progrès de cet Épiphane qui, au début de son règne, avait vu, en dehors d'Alexandrie, l'Égypte presque entière lui échapper. Nous avons déjà dit plus haut que nous avions tendance à nous écarter de notre première opinion, d'après laquelle les rois révoltés de Thébaïde auraient été soumis en même temps que les dynastes Athinis, Pausiris, Chesouphos et Irobastos, envers lesquels Épiphane avait manqué a ses promesses, quand il avait 25 ans. Il n'en avait que 24 en l'an 19, quand il reprit possession de la Thébaïde jusque-là occupée par les Anch (Anchmachis etc.) selon les termes du décret de Philée. Les phrases qui nous restent de cette partie du décret semblent nous prouver que cette prise de possession eut lieu à la suite d'une capitulation. Anchmachis retourna dans son pays de Nubie, dont il eut le gouvernement sous le titre de préfet, c'est-à-dire en reconnaissant, même en Nubie, l'hégémonie théorique du roi lagide.

Ce premier accord semblait assurer un résultat analogue à ceux qui se soumettraient. C'est pourquoi l'année suivante Athinis, Pausiris et Irobastos[1] offrirent pareille capitulation, qui fut acceptée. Cela n'empêcha pas Épiphane de les mettre à mort immédiatement après leur soumission, quand il avait 25 ans. Il les traita comme il avait traité, en l'an 8, les chefs des révoltés de Lycopolis etc., si tôt qu'il fut débarassé de la guerre étrangère d'Antiochus.

Nous aurons ainsi 4 étapes : 1° celle de Lycopolis en l'an 8, 2° celle de Thébaïde en l'an 19, 3° celle d'Athinis, Pausiris et Irobastos en l'an 20, 4° celle de Naneratis en l'an 21 ou 22 sans doute. Nous remarquons en effet que les décrets de Rosette, Philée etc. ont été promulgués un an ou deux après les évènement auxquels ils se rapportent. Il en fut probablement de même pour Naneratis. Quant aux dynastes égorgés par mauvaise foi, nous ne savons pas si cet égorgement donna lieu à un décret des prêtres.

Encore un mot sur les conciles qui rendirent ces décrets.

Nous avons vu qu'ils se tinrent tous à Memphis dans le même temple.[2] Rosette nous apprend que le roi exempta les prêtres d'aller rendre compte de leur décision à Alexandrie, après ces conciles Memphites, qui devaient être alors à peu près annuels comme dans l'Égypte copte. Les circonstances politiques qui avaient singulièrement diminué le nombre des prêtres soumis aux Lagides expliquent ce προσταγμα. Nous avons vu aussi qu'en dépit des termes généraux des prescriptions des décrets, il faut admettre des canons régionaux. Pourquoi en Thébaïde fait-on, par des canons régionaux de ce genre, une si large part à la reine dans le gouvernement de la province? Aurait-on voulu en revenir pour la Thébaïde à l'ancienne système des divines adoratrices qui ont possédé réellement ce fief jusqu'à Amasis? La chose est possible. Ce qui est certain, c'est que, sous le règne d'Évergète II, la reine Cléopâtre profita de ces tendances un instant pour se faire proclamer seule reine en Thébaïde, comme l'ont prouvé les papyrus démotiques et grecs de la banque de Thèbes, etc.

NOTE ANNEXE

SUR

LES RELATIFS DANS LES DÉCRETS DE ROSETTE ET DE PHILÉE.

PAR

EUGÈNE REVILLOUT.

Il y a trois relatifs en démotique : 1°) — NT. 2° n — C.[3] 3° 5n correspondant à ET. Sur ces trois relatifs incontestables — je puis le montrer par des milliers de preuves — Brugsch, dans sa grammaire démotique (§§ 236 et 310), en avait reconnu deux (*nt* et *et*) et il en avait donné d'excellents

[1] Les trois cultes visés font penser comme origine : 1° à Tell el-Amarna, sanctuaire d'Aten; 2° à Busiris, chef-lieu du nome dont faisait partie Lycopolis; 3° à Bubastis , ancienne capitale des Sheshonkides, qu'Amasis avait de nouveau mise en relief quand, dans sa trilogie de temples privilegiés, il substitua Bubastis à Thèbes.

[2] C'est la version hiéroglyphique qui donne ce temple et elle nous manque pour le commencement du decret de Rosette. La seule mention de Memphis subsiste dans le demotique et dans le grec. Mais nous ne doutons pas qu'il ne faille la retablir en hieroglyphes.

[3] Une autre orthographe démotique du relatif C est, que Brugsch, § 236, traduisait fautivement *en*, parce que (ce qui est vrai) le est parfois penché ainsi (voir Philee, etc.). En réalité, il s'agit de sa valeur ordinaire *ce*. C qui s'échange avec = C, comme avec dans la preformante de l'imperatif en (dans le pap. gnostique par exemple). Brugsch, § 296, avait lui-même reconnu dans) la préformante de l'imperatif qu'il compare à l'imperatif en ⲁ du copte. C'est le ⲁ, devenu dialectalement C.

exemples, tirés du décret de Rosette, etc. (voir plus bas). La seule difficulté pour ⲥⲏ = ⲉⲧ, c'est que le dernier signe se faisait comme ⲥ = et non comme ⲥ = ou , avec lequel BRUGSCH l'avait d'abord confondu.[1] Tout en voyant la difficulté, j'avais gardé cette transcription, faute d'autre, pour le relatif. J'y renonce désormais. La raison en est fournie par les variantes que j'ai signalées dans ce numéro même de la *Revue*, en publiant le roman de Setme. L'article du pluriel, suivi du relatif, est écrit ⲛⲁⲩ = (II 2, 14). Je suis convaincu qu'il faut lire *nautu* en donnant à la marque idéographique du pluriel sa valeur ⲉ = *u* (on remarquera que *unnu* est transcrit [II 19, 20] ⲟⲩⲛ *unnau*). Quand il s'agit du relatif ⲉⲧ, précédé de l'article du masculin singulier, on garde la forme ordinaire ⲥⲏ (ⲥⲏⲩ) III, 12, IV, 11, etc. Or, à mon avis, ce mot doit se transcrire .[2] Le signe ⲥ représente la ligature ⲥ = , récemment encore signalée par ERMAN dans son excellent travail sur le papyrus Westcar.

Le relatif , , etc. = ⲉⲧ *che*, «qui, lequel» pour LÉVI, est bien connu en hiéroglyphes, même pour la basse époque (stèle de Ptolemée, le satrape, stèles du Sérapéum, etc.). Voir ce qu'en dit LÉVI dans son dictionnaire hiéroglyphique, à propos de et de son passif (p. 28, n° 4). D'ailleurs, même dans le conte antérieur des deux frères, pour le passage 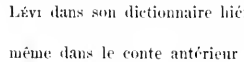 , on traduirait : «S. M. fit venir des ouvriers habiles *qui furent* (ou étant) à couper, etc.», aussi bien que «(et) secati sunt», comme le fait DE ROUGÉ — sans nier pour cela le sens impersonnel d'*au tu*, incontestable dans d'autres passages et se rattachant à la valeur radicale du passif de . «étant, ayant été» est devenu tout naturellement un relatif.

Donnons maintenant les exemples que BRUGSCH nous a fournis : 1° au § 236 pour le relatif ⲉⲧ, 2° au § 310 pour la forme participiale ⲉⲧ, dans laquelle il voit un synonyme des autres formes participiales, comme en copte. Cette partie est certainement, avec ce qu'il dit du 2e présent en ⲉ et des futurs ⲉⲓⲉ, ⲉⲓⲕⲁ, etc., une des meilleurs parties de sa grammaire démotique qui renferme tant d'erreurs pour la conjugaison, aussi bien que pour la lecture des signes, le syllabaire, etc.

1° A propos du relatif ⲉⲧ (§ 236) 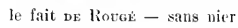 «qui a établi l'Égypte» ΤΟΥ ΚΑΤΑΣΤΗΣΑΜΕΝΟΥ ΤΗΝ ΑΙΓΥΠΤΟΝ (Rosette).

---

[1] Il avait également confondu ⲥ = *met* (dans *mati* mettre, etc.) avec , ce que les formes archaïques m'ont permis de bien indiquer.

[2] Voir plus haut la note 1 de la page 20 que j'ai consacrée au second parfait, basé sur le relatif ⲥⲏ, comme le second parfait copte-alexandrin en ⲉⲧⲁϥ. Je crois toujours que, dans le Koufi, comme dans Rosette, ce parfait intervient souvent. J'avais depuis longtemps remarqué, dans Rosette particulièrement, que le temps en ⲥⲏ est toujours un passé. Il en est de même dans le papyrus gnostique, qui, Brugsch en a donné des exemples (voir plus bas), possède le relatif ⲉⲧ. Mais on trouve aussi, comme ailleurs, du reste, pour le temps en ⲉ ou 2e présent dont Brugsch a fort bien établi le paradigme (§ 283) à la 2e pers. masc. du singulier pour ⲥ une variante ⲥⲏ *erk*, que Brugsch a seulement admise pour le futur en ⲉⲓⲉ (§ 288) à la 2e pers. fém pour ⲥⲏ et une forme en ⲉⲥⲏ *ert* (ⲉⲥ) à la 3e pers. intercalaire pour ⲏ = ⲉ, une forme en ⲏⲥⲏ ou ⲥⲏ, à côté des formes en ⲏⲏ, ⲩⲏ, ⲁⲏ, ⲁⲓⲏ, ⲫⲏ. En copte, le 2e présent a perdu la 2e pers. masc. *erk*; mais il a gardé la 2e pers. féminine ⲉⲣⲉ et la 3e pers. intercalaire ⲉⲣⲉ en thébain. L'alexandrin y joint la 2e pers. plur. ⲉⲣⲉⲧⲉⲛ au lieu de ⲉⲧⲉⲧⲛ̄. Il en est de même des futurs basés sur ce 2e présent en ⲉ. Pour toutes ces questions voir ma grammaire copte, éclairée par ses origines. Il faut bien se garder de confondre (ce qui a pu m'arriver parfois à moi-même) cet auxiliaire ⲥ = du présent (joint parfois en copte à l'auxiliaire . Ex. ⲉⲧⲉⲧⲛ) avec le relatif, la particule ou l'auxiliaire, tirés de ce relatif en ⲥⲏ = ou ⲥ = , forme apocopée de ⲉⲧ. C'est-là, d'ailleurs, une des difficultés du démotique que l'emploi de formes semblables, bien que de diverses origines, pour des vocables différents (voir mon syllabaire). Nous avons déjà cité ⲥ = qui se lit *met*, aussi bien que et .

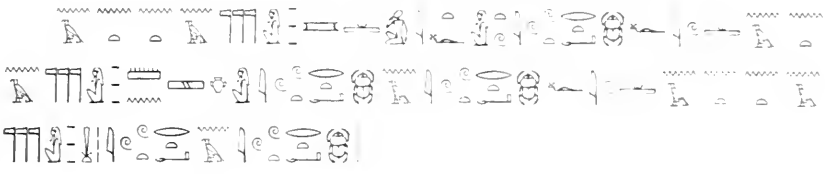

«Ceux des dieux philopators qui l'ont fait être, et ceux des dieux évergètes qui ont fait être ceux qui l'ont fait être, et ceux des dieux frères qui ont fait être ceux qui les ont fait être» (Rosette. Philée a ici au lieu de).

«Toi lune, chef des étoiles, qui les a enfantées» Papyrus gnostique de Leide, XVI. 25).

«(Dieu fais) les morts se réveiller pour moi» (*ibid.*, XXI. 12).

2° A propos du participe en ϵτ (§ 310).

(Rosette).

(Philée).

ΤΟΝ ΒΙΟΝ ΤΩΝ ΑΝΘΡΩΠΩΝ ΕΠΑΝΟΡΘΩΣΑΝΤΟΣ.

NOTE ANNEXE SUR L'OPTATIF

A PROPOS DES DÉCRETS DE ROSETTE, DE PHILÉE ET DE CANOPE,

PAR

EUGÈNE REVILLOUT.

Je me souviens que mon ami ERMAN me disait autrefois à propos de mon Setna : «Comment se fait-il que vous ayez en démotique l'optatif en ou qui n'existait déjà plus dans le nouvel égyptien immédiatement antérieur?» C'est-là un petit problème sur lequel il me faut revenir.

Pour cela, d'ailleurs, je me référerai à un de mes très anciens travaux philologiques : mon étude sur les temps de relation en copte, étude publiée en 1873 dans les «Mélanges d'archéologie égyptienne», revue qu'avait fondée officiellement mon maître DE ROUGÉ avec le concours de PIERRET, de MASPERO et de moi. Là, je montrais : 1° que le temps en ΤΑ ou ΤΑΡΙ, qu'on avait pris jusque-là pour un futur, n'était en thébain qu'un temps de relation, toujours régi par un verbe précédant et qu'on devait traduire par le même temps que celui-ci; 2° qu'il en était de même en thébain pour le temps en ΝΤΑ ( );

3° qu'au contraire, dans le dialecte que j'appelais alors, selon la tradition, memphitique[1] et que j'ai démontré depuis être Alexandrin, ce temps en ⲛⲧⲁ, sans perdre les valeurs thébaines, avait de plus les valeurs d'un subjonctif ou d'un optatif. Comme subjonctif, il régissait même, à la grecque, la particule grecque ⲓⲛⲁ, tandis qu'il laissait à ⲉⲣⲉ et ⲁⲥⲥⲩⲁⲥ, qui a le même sens, son ancienne régition par le futur, comme en thébain. Comme optatif, il se comportait exactement comme le temps démotique en , dans les décrets de Rosette, de Philée et de Canope. Notons que ces décrets n'ont *jamais* l'optatif en , optatif qu'on retrouve sans cesse dans Setna, dans Setme, dans le Kouti, dans Petibast, dans le papyrus gnostique de Leide et de Londres, et dans beaucoup d'autres documents, tel que l'a établi BRUGSCH dans le § 291 de sa grammaire démotique. Dans l'alexandrin-copte, au contraire, l'optatif en ⲙⲁⲣⲉⲓⲉⲱⲧⲉⲙ subsiste à côté du subjonctif optatif dérivé de 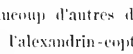 .[2] C'est donc purement et simplement chose dialectale et cela suffirait pour répondre à la question d'ERMAN. Si le nouvel égyptien n'a pas l'optatif en *mai*, c'est comme plusieurs dialectes démotiques qui ne le possédaient pas. Il est probable, certain même, qu'à côté de ce nouvel égyptien là, il y avait d'autres dialectes contemporains possédant l'optatif en question.

Mais il y a mieux.

Dans le papyrus moral de Leide, que j'ai transcrit et traduit dans le journal asiatique, l'optatif en *mai* n'existe pas non plus. Mais cette fois il est remplacé par un optatif en , parallèle au subjonctif ordinaire en 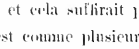 . On voit que les dialectes démotiques se multiplient sous nos yeux, comme d'ailleurs les dialectes coptes. Le prétendu akhmimique n'a jamais été, du reste, un dialecte d'Akhmim, où on parlait thébain, mais un dialecte dont certains manuscrits ont été trouvés dans la bibliothèque du monastère de Senuti. Tout le long du cours ordinaire du Nil, le thébain était en usage à l'époque copte. Il fallait sortir d'Égypte, selon l'expression des coptes, pour aller à Alexandrie, où les marchands égyptien parlaient l'alexandrin. Il faut aussi sortir d'Égypte, pour aller soit sur les bords de la mer rouge, soit aux Oasis pour trouver l'origine probable du nouveau dialecte copte, dit akhmimique. Nous étudierons bientôt, par écrit, en détail, toutes ces questions, dont nous avons déjà beaucoup parlé dans nos cours de l'Institut catholique. Si nous en disons quelques mots aujourd'hui, c'est que la question est tout-à-fait parallèle dans l'ancien égyptien. PIEHL l'avait parfaitement compris et il l'a dit à propos du papyrus Harris n° 1.

---

[1] J'ai prouvé depuis par la publication, dans «mes papyrus coptes de Boulaq et du Louvre», d'une partie du cartulaire du monastère de St. Jérémie de Memphis, dont tous les actes étaient en thébain, comme toutes les inscriptions de la Basse Égypte, que cette appellation était fausse, et que ce que nous appelons le memphitique ne devint au Caire le dialecte de la liturgie patriarcale qu'après l'invasion musulmane. Ce fut seulement alors que le patriarche monophysite, sortant de son exil et protégé par Amrou, vint s'établir là. Toutes les églises d'Alexandrie, occupées jusque-là par Cyrus, avaient été brûlées, et Benjamin, seul épargné par les envahisseurs, avait d'ailleurs de bons motifs de se rapprocher d'eux. Il avait résolu aussi de rompre le plus possible avec les traditions byzantines, et c'est pourquoi il abandonna la liturgie grecque et fit écrire une liturgie, en copte, dans le dialecte populaire du peuple du siége patriarcal qu'il était obligé de ne pas occuper, c'est-à-dire du port d'Alexandrie. Ce dialecte avait une lettre de plus, le ϭ = , que les dialectes du cours ordinaire du Nil, lettre que St Mesrob, débarquant à Alexandrie, avait déjà empruntée au 5e siècle, ainsi que les autres lettres coptes qu'il introduisit dans l'alphabet arménien (voir mon étude sur l'alphabet copte).

[2] C'est un dialecte usé, ayant pris à toutes sources, comme celui du papyrus gnostique.

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

PUBLIÉE PAR

M. EUGÈNE REVILLOUT.

AVEC LA COLLABORATION DE

M. AMÉLINEAU.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC. ETC

28, RUE BONAPARTE, 28, A PARIS.

XIII^e^ Volume. N° IV. 1910.

La REVUE ÉGYPTOLOGIQUE paraît tous les trois mois par numéros de six feuilles au moins, avec planches, fac-similé etc. — Aucun numéro ne se vend séparément.

Prix de l'abonnement annuel : Paris 30 fr. — Départements 31 fr. — Étranger 32 fr.

Sommaire : Note sur les biens fonciers de Petuaa sous la première dynastie éthiopienne, par EUGÈNE REVILLOUT. — Les voyelles en égyptien et dans les langues sémitiques, par EUGÈNE REVILLOUT. — Essai sur la vocalisation hébraïque, par EUGÈNE REVILLOUT. — Les monnaies égypto-araméennes des papyrus d'Éléphantine, par EUGÈNE REVILLOUT. — Chronologie des rois de l'époque archaïque. Étude sur les divers systèmes proposés, par E. AMÉLINEAU. — Planches.

NOTE SUR LES BIENS FONCIERS DE PETUAA SOUS LA PREMIÈRE DYNASTIE ÉTHIOPIENNE.

PAR

EUGÈNE REVILLOUT.

Dans mes «papyrus archaïques», paru dans le XII^e^ volume de la *Revue*, et dont je donnerai la suite dans le prochain numéro, j'ai transcrit, entre autres, en hiéroglyphes plusieurs contrats, datés de Bocchoris de Sabaka et de Tahraka. Tous se rapportent aux titres de propriété immobilière de Petuaa, fils de Petnamenapi, et nous croyons utile d'en donner, ou d'en commencer au moins, avec textes démotiques, le mot à mot, dans la partie autographique de ce fascicule.

Le premier en date, celui de l'an 16 de Bocchoris, a trait à un domaine de deux aroures et demi, qui portait alors le nom de bien de Menkh et qui plus tard, en l'an 10 de Sabaka, toujours avec sa même contenance de deux aroures et demie, portera le nom de bien de Montekhepertus. A cette date Petnamenapi l'acquiert de Téfanan.

Un autre bien, portant le nom d'héritage de Setamenkau, est cédé en échange en l'an 3 de Tahraka, par les enfants de Setamenkau, à Dji-horsièse-anz-ut'a-senb-heb, fille d'Udja-hor-suten-nut. Deux ans plus tard, en l'an 5, le frère de Dji-hor-suten-anz-udja-senb-heb, nommé Pétukhnum, fils d'Udjahor (nom apocopé), en avait hérité et le cède en échange à Pétuaa, toujours sous le même nom.

Un an plus tard, en l'an 6, le même Petukhnum, abandonne au même Petuaa : 1° une catacombe thébaine; 2° le bien d'Udja-hor son père; 3° un bien, acquis par sa sœur Hotep-ése, en l'an 7 du roi Sabaka.

Notons que dans ces deux derniers actes, celui de l'an 5 et celui de l'an 6, il ne s'agit pas de transmissions proprement dites, mais de cessions, commençant par les mots : «A toi tel ou tel bien.» Celle de l'an 6 a nécessité le consentement de beaucoup de cohéritiers, parmi lesquels la femme divorcée et la femme actuelle du principal cédant. Elle a été faite d'ailleurs en vertu d'un serment, prêté en l'an 2, devant Amon et qu'Amon a enregistré. Il paraît qu'il y avait eu, malgré cela, un procès, suivi de la présente transaction judiciaire, faite en vertu des précédents partages. Aussi les attestations des témoins, visent-elles ici ce simple abandon du cédant : «Point à donner part ou à enlever au dehors le domaine d'Udja-hor-suten-nut, *l'être* dont ils ont fait l'échange», au lieu de viser, comme en l'an 10 de Sabaka et en l'an 3 de Tahraka, la transmission : «Je te transmets les deux aroures et demie» ou «nous te transmettons les quatre aroures du domaine d'Horšefi.» Il y a une autre distinction à faire, c'est en l'an 20 de Shabaka, comme dans certains actes thébains de Psammétique la formule : «Reçois tel bien. — A reçu un tel bien», qui n'était employée que dans les transmissions réelles et proprement dites où le concours de deux volontés était nécessaire. Elle n'existe pas en l'an 3; car l'acte consenti envers l'enfant d'Hotepamen (*sic*) n'avait pas pleinement ce caractère. C'était aussi une reconnaissance de droits antérieurs. Ajoutons que le prêtre d'Amon et du roi a, qui est faite la déclaration, signé à tous les contrats.

LES VOYELLES EN ÉGYPTIEN ET DANS LES LANGUES SÉMITIQUES.

PAR

EUGÈNE REVILLOUT.

L'égyptien, est-il une langue sémitique comme le soutient la nouvelle école de Berlin? C'est là une question que la société d'archéologie biblique de Londres, dont je suis depuis si longtemps membre honoraire, a soumise au *referendum* des égyptologues.

Comme beaucoup d'autres, dans un assez long article (Proceed. 1903, p. 288—294; p. 329—334; p. 363—368), j'ai conclu pour la négative. En effet, la grammaire est tout autre — en dehors de la question du *pronom absolu*, dont la nécessité ne s'est fait que tardivement sentir et qui paraît, comme beaucoup de mots, surtout ceux qui ont rapport au commerce, un emprunt direct aux langues sémitiques.

Je sais bien que LEVI dans son dictionnaire, auquel j'ai fait donner le prix royal par l'Académie des Lincei (comme plus tard à SCHIAPARELLI), a poussé très loin l'*hébraïsation* de l'égyptien — ce dont j'ai des lors, dans mon rapport même, signalé l'abus.

Mais quand bien même on voudrait, à toute force, rattacher l'égyptien aux langues sémitiques (comme le Dr KARL ABEL a voulu le rattacher aux langues indo-germaniques), il faudrait dire alors que c'est une langue proto-sémitique, organisée séparément à une époque antéhistorique, alors que les sémites eux-mêmes n'avaient pas encore leur grammaire.[1]

[1] La grammaire des Égyptiens, même à la meilleure époque, en était encore à cet état agglutinatif de racines juxtaposées, pour former des temps et des modes — état que les philologues de l'école de Bopp, faisant l'étude comparée des langues, ont supposé au début même pour les langues indo-germaniques. La *désinence* temporelle qu'on a seulement pour le passif en n'a pas ce rôle en réalité chez eux : et la grammaire subit les révolutions les plus capitales dans son évolution. Il n'y a pas de grammaire égyptienne proprement dite, mais des grammaires successives et souvent locales de l'égyptien.

Quoiqu'il en soit, il faut bien le reconnaître, la question des voyelles se pose de même dans l'égyptien et dans les langues sémitiques.

Faut-il voir dans l'aleph (א =), le iod (י =), le vav (ו =) et même l'*ain* (ע = 𓄡 ou 𓂝)[1] des consonnes quiescentes ou muettes selon le système adopté pour les langues sémitiques par les Massorètes hébreux, arabes, etc. et pour l'égyptien par les égyptologues de Berlin? Faut-il y voir, au contraire, d'anciennes voyelles intermittentes, comparables aux voyelles écrites de l'anglais si différentes des voyelles parlées et dont l'échelle vocale parfois grossie a été aussi, selon les dialectes parfois, réduite pratiquement aux trois voyelles fondamentales de l'arabe et des textes chaldéens transcrits en cunéiformes? Évidemment, l'origine n'a pas empêché ces voyelles originaires, en égyptien et en sémite, d'être dans le cours des siècles *mues* ou changées d'une autre manière, comme en anglais. C'est à cette seconde hypothèse que je me suis rattaché dans un travail très détaillé.

En fait, les lettres *aleph, iod, vav* et *ain*, dont la forme a été empruntée par les Phéniciens aux Égyptiens (ainsi que l'ont démontrée DE ROUGÉ et FR. LENORMANT dans des mémoires dont les conclusions, attaquées maintenant, tiennent toujours, à mon avis), les lettres *aleph, iod, vav* et *ain*, dis-je, sont devenus en grec l'alpha (A), le iota (I), le ypsilon et l'omicron avec leurs formes phéniciennes qui ont passé ensuite, en se transformant, dans tous les alphabets orientaux et occidentaux, ainsi que l'a très bien démontré RENAN dans son cours de 1870 au collège de France. Mais dans le sémitisme primitif, y eut-il ainsi quatre, je le répète, voyelles (et peut-être davantage) ou seulement trois (*a, i, u*) que l'on retrouve seules dans l'arabe et dans le sémite des cunéiformes? Ces voyelles non écrites, étaient-elles seulement médiales, ou étaient-elles aussi finales pour marquer des déclinaisons et des modes verbaux, et ne seraient-elles tombées à la fin ou modifiées dans divers dialectes qu'un peu plus tard? L'*ain* avec son son guttural, partout ailleurs que dans le chaldéen des cunéiformes, où il devient la plus faible des voyelles, un *e*, était-il en hébreu, en arabe, en égyptien, etc. un *o* ou au contraire une consonne véritable très différente de l'aleph et du *he* quiescent? Le *khet* ח, n'est il devenu un ῆτα qu'en grec? Le *he* (ה), devenu lui aussi dans l'alphabet phénico-grec une voyelle, le epsilon, et qui n'a aucun correspondant sous ce rapport en égyptien, n'est il pas alors une transformation de l'aspiration douce, qu'il est très réellement en sémite et qui est représentée en égyptien par le 𓄿 ou le 𓇋 = 𓂋?

Ce sont là des questions qui auront mieux leur place dans notre étude de l'alphabet égyptien.

La question qui se pose en ce moment est celle-ci. Comme points voyelles, pour ainsi dire, c'est-à-dire comme voyelles non écrites et intercalées dans la prononciation, soit entre les consonnes écrites, soit sur ou avec les lettres voyelles — que les sémitisants me pardonnent cette expression — sont-elles au nombre de trois, de quatre, de cinq, de six ou sept,

[1] On peut même aller plus loin, nous le verrons, dans la *vocalisation* des anciennes prétendues consonnes hébraïques. Il ne serait pas impossible, d'ailleurs, que, tout en les considérant toujours comme consonnes, les Massorètes se soient inspirés de cette ancienne vocalisation antique (?) dans leur système de motions. L'aleph-alpha répond au *pathah*, la plus brève de toutes les voyelles, le *khet* = ῆτα au *tseré*, la plus longue; le ה = *epsilon* dont celle-ci tient aussi la place dans l'alphabet au *ségol* et le ain (ע = 𓄡) au *kamets*, avec la double valeur *a* et *o*, que nous constatons pour le 𓂝 simple ou double dans les transcriptions grecques. De leur côté, le *holam* et le *shouroúk* (ou le *kibuts*) représentent la double prononciation vocale du *vav*, qui se transforme aussi en consonne ou semi-voyelle F ou *digamma* et le *hirik* au *iod*, à la fois aussi voyelle ou consonne.

et faut-il les supposer *ad libitum* en égyptien dans les transcriptions des mots écrits, comme le font MM. ERMAN, MASPERO, etc.?

Au point de vue pratique, disons de suite qu'à mon avis cette école a tort. Il faut s'en tenir à ce qu'avaient décidé, dans un congrès de Londres, DE ROUGÉ, LEPSIUS, BIRCH, BRUGSCH,[1] etc., c'est-à-dire à la transcription des lettres écrites voyelles ou consonnes. Sans doute, cette prononciation ne représente pas celle des Égyptiens de l'époque classique. Certaines variantes nous donnent parfois d'autres indications, ainsi que les transcriptions grecques et les équivalences coptes. Mais, disons-le bien, les transcriptions contemporaines des Grecs, comme les équivalences postérieures coptes, s'éloignent encore beaucoup plus de la prononciation qu'ERMAN et MASPERO ont fait adopter par leurs disciples, que même la lecture obvie des signes de la vieille école égyptologique à laquelle je continue à me rattacher.

Au point de vue théorique, toutes les hypothèses sont permises; et il ne sera peut-être pas inutile, comme terme de comparaison pour les égyptologues, de donner ici l'étude consciencieuse que j'avais faite de la vocalisation hébraïque en 1868—9 dans un mémoire que je comptais faire publier par cette école pratique des Hautes Études, fondée par mon ami regretté DURUY et à laquelle j'avais été proposé par les directeurs de la section comme maître de conférences de la langue hébraïque, langue que j'enseignais déjà d'une façon libre. Mon mémoire, encore inédit, a été, du reste, fort apprécié par mon ami et ancien maître M. BARGÈS, professeur d'hébreu à la Sorbonne,[2] si expert dans les études relatives aux Hébreux de toute époque, depuis la *Thorè* jusqu'à la *Mishna*, au *Talmud* et aux rabbins.

Tout ceci est bien loin de nous. Aussi ne faut-il pas s'étonner si mes idées tendent à se modifier sur certains points d'ailleurs toujours problématiques.

[1] CHABAS n'en différait qu'en substituant les lettres coptes elles-mêmes aux transcriptions.

[2] Voici la lettre que je reçus de lui à ce sujet : «Paris, le 3 juillet 1869. Mon cher ami, J'ai lu avec attention votre mémoire sur la vocalisation hébraïque que vous avez soumis à mon examen : ce travail vous fait honneur. Vous vous y êtes proposé de fixer les règles que doit suivre, d'une façon absolue, chacun des signes graphiques de la langue hébraïque, voyelles, consonnes aspirées, muettes, accents toniques *dagesh. sheva*, etc. Vous avez voulu montrer par des preuves, pour ainsi dire mathématiques, que toute la langue hébraïque procède par séries et par nuances insensibles, que les groupements en brèves et en longues, et ainsi, du reste, tout utiles qu'ils soient, sont pourtant tout-à-fait insuffisants et superficiels; que chacune des voyelles, par exemple, a sa physionomie qui lui est propre et qui est échelonnée suivant un ordre d'ensemble rigoureux, depuis le *patah*, la plus brève de toutes les brèves, jusqu'au *holem* et au *tséré*, les plus longues de toutes les longues. Enfin, aucune voyelle ne suit d'après vos règles des habitudes uniformément identiques à celle qui la précède dans la série et à celle qui la suit. Le chapitre des aspirées, sur lequel vous avez spécialement attiré mon attention, est conçu dans le même esprit, avec la même méthode, et vous avez montré par des preuves irréfutables que chacune des lettres de ce groupe a bien sa physionomie, ses attractions, ses sympathies spéciales. Il y a là, incontestablement, une somme de recherches et de travail considérable. Il est seulement à regretter que vous n'avez pas eu le temps de développer davantage vos preuves, vos exemples et vos conclusions, car, tel qu'il est, il ne peut guère être apprécié et compris pleinement que par ceux qui connaissent à fond les principes de la langue hébraïque, et qui ont vieilli dans les études philologiques et grammaticales. En résumé, malgré des imperfections inévitables, votre travail me paraît neuf, consciencieux, solide, et jamais EWALD lui-même, ni aucun autre grammairien, n'a soupçonné les conclusions que vous soumettez aujourd'hui à l'attention des linguistes et des philologues. Il faut que les hébraïsants se retrempent de plus en plus dans l'étude minutieuse et analytique des textes, et à ce point de vue la méthode de dépouillement complet est toujours la meilleure, quand elle est employée avec discernement, comme je me plais à reconnaître que vous l'avez fait. Continuez donc, cher ami, votre œuvre, car je la crois utile : et les travaux qui paraissent en France dans les *Revues* sont trop souvent, hélas!, bien superficiels. Agréez, cher ami, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux et dévoués

L'abbé J. J. BARGÈS,
professeur d'hébreu à la Sorbonne.»

ESSAI SUR LA VOCALISATION HÉBRAÏQUE.

PAR

EUGÈNE REVILLOUT.

Un même esprit des racines identiques se retrouvent au fond de l'hébreu, du samaritain, du syriaque, du mandaïte, de l'arabe, de l'éthiopien. Et pourtant ces diverses langues ne sont pas de simples dialectes. Chacune d'entre elles a sa physionomie qui lui est propre et qui la distingue absolument des langues-sœurs. Cette physionomie, elle la tient presque exclusivement du système de vocalisation qui lui est appliqué. De là, ses formes verbales ou autres, sa syntaxe, si elle en a, sa pauvreté ou sa richesse. Le samaritain sans voyelles est, pour ainsi dire, une ébauche, tandis que l'arabe littéraire doit sa fécondité extrême, sa variété, son élégance à l'emploi savant de ses trois voyelles et de ses trois consonnes débiles devenues lettres de prolongation.

L'arabe est la seule des langues sémitiques qui ait une syntaxe à proprement parler, parce qu'elle est la seule qui possède des déclinaisons pour ses substantifs, et pour ses verbes des modes définis, des indicatifs, des subjonctifs, des conditionnels.[1] Ainsi pouvaient être fixés de la manière la plus complète les rapports réciproques des mots, des propositions et des phrases, rapports dont la législation forme ce qu'on nomme une syntaxe. Eh bien, en arabe, les trois cas des déclinaisons, nominatif, génitif, accusatif, se forment par l'adjonction simple des trois voyelles fondamentales; la transformation de l'indicatif en subjonctif ou conditionnel s'opère par le changement d'une voyelle pour une autre, ou sa suppression par un djesma.

Là ne se borne pas l'influence qu'a eue chez les Arabes le système adopté pour vocaliser les consonnes communes aux langues sémitiques, les conjugaisons irrégulières n'auraient plus de formes reconnaissables, la grammaire arabe serait un chaos, et l'on ne pourrait en sortir, si l'on n'avait pour se guider la connaissance de son euphonie particulière.

Les règles de cette euphonie, déjà entrevues en partie par les grammairiens arabes eux-mêmes, ont été admirablement mises en lumière par SYLVESTRE DE SACY. Les travaux de ce savant illustre ont été une révélation. On a vu que les anomalies les plus étranges en apparence, dans les conjugaisons les plus irrégulières, s'expliquaient tout naturellement par quelques grands principes de vocalisation et de transformations littérales connexes, principes qui ne s'appliquaient pas seulement aux conjugaisons, mais à tout l'ensemble de la langue arabe.

[1] On ne parlait guère alors (et avec bien des doutes encore exprimées par RENAN) des langues de Babylone et de Ninive, écrites en cunéiformes, et dont les trois voyelles fondamentales, employées pour les déclinaisons et les conjugaisons, ainsi que l'ensemble de sa syntaxe, se rapprochent tant de ce que nous trouvons dans l'arabe littéraire. Les usages juridiques relatifs à la famille, à l'hérédité, à la propriété, qu'on retrouve dans le caillou de Michaux et dans d'autres documents du même genre, font également penser au monde arabe. D'autres, en plus grand nombre, sont plutôt comparable à ceux de la Phénicie, nommée par les Assyro-Chaldéens «le pays d'arrière», et à laquelle se rapportent aussi de nombreuses souscriptions alphabétiques à des contrats écrits en cunéiformes. Il y a là pour les origines un problème à étudier. (Note surajoutée.)

Cette vocalisation, dont la grammaire arabe dépend presque en entier,[1] n'est pas la même, je le répète, qu'ont acceptée les langues-sœurs; chacune des races sémitiques a compris autrement l'usage des voyelles, leur nombre, leur nature, leurs rapports mutuels et leur influence sur les consonnes ou réciproquement.

De toutes les langues ainsi constituées, l'hébreu est de beaucoup la plus riche en voyelles, et chaque voyelle y possède des propriétés qui lui sont personnelles, pour ainsi dire. Il ne s'agit plus, comme en arabe, de trois voyelles également brèves, qui deviennent également longues quand elles sont munies de leurs lettres de prolongation. Non, toutes les nuances entre la brévissime et la longue la plus accentuée sont représentées en hébreu par une voyelle différente; des lettres de prolongation, moitié voyelles, moitié consonnes, forment le passage de cette série à celle des consonnes également nuancées; enfin une troisième série, celle d'accents toniques très variés, qui changent ou soutiennent les voyelles, forme le complément du système. Il en résulte une euphonie spéciale et une grammaire spéciale. Car ainsi que l'arabe littéraire, l'hébreu littéraire est basé sur son euphonie.

Mais l'euphonie hébraïque est bien loin d'être aussi connue que l'euphonie arabe. Aucun SYLVESTRE DE SACY n'en a fait l'objet de ses études.

Et cependant, pour être animée d'un autre souffle, elle n'en est pas moins une conception remarquable et puissante; pour offrir plus de variété, elle n'en forme pas un ensemble moins cohérent ou moins complet.

Quand on en saisit les grands traits, on est surpris de voir combien peu est abandonné au hazard et à l'arbitraire dans un système de vocalisation si riche en nuances et par cela même si compliqué, et, en même temps, on se convainc que là seulement est le nœud de toute la grammaire hébraïque, y compris les formes verbales.

Une conviction profonde, basée sur des recherches qui nous ont pris beaucoup de temps, nous détermine à exprimer modestement sur ce sujet une opinion contraire à celle d'un homme supérieur, M. RENAN, de l'Institut.

Avec le charme de son style inimitable, l'éminent académicien a soutenu sur l'origine des grammaires sémitiques une doctrine qui peut se résumer ainsi : chacune des formes grammaticales répond à un besoin de la pensée humaine, et de même que l'esprit humain était complet dans toutes ses facultés au moment de sa création, de même la langue sémitique, d'abord unique,[2] était complète dans toutes ses formes au moment où elle a paru.

[1] Nous visions surtout l'arabe littéraire. L'arabe vulgaire, dont les divers dialectes sont en usage maintenant, tout en ayant pris pour base les règles euphoniques de l'arabe littéraire, n'a pas les voyelles finales, formant les déclinaisons et les modes, et est à comparer à ce point de vue aux autres langues sémitiques — les cunéiformes mis à part. (Note surajoutée.)

[2] Du moins c'est l'opinion à laquelle M. RENAN semble se rattacher dans son dernier article (Revue de linguistique 1869). Antérieurement il semblait disposé à admettre dans le principe une végétation confuse de dialectes individuels dont le fond commun était imposé par les caractères physiques et psychologiques de la race.

«Au commencement, dit-il (Histoire des langues sémitiques, p. 32), il y avait autant de dialectes, que de familles, de confréries, je dirais presque d'individus. Chaque groupe formait son langage sur un fond imposé, il est vrai, mais en suivant son instinct et en subissant les influences que le climat, le genre de vie, les aliments exerçaient sur les organes de la parole et les opérations de l'intelligence. On parlait par besoin social et par besoin psychologique, sans se préoccuper de la conformité du langage que l'on parlait avec un type autorisé et général.»

«La grammaire de chaque race fut formée d'un seul coup; dit M. RENAN; la borne, posée par l'effort spontané du génie primitif, n'a guère été dépassée.»

Cette théorie repose sur des doctrines de psychologie comparée et presque de physiologie, qui sépare l'espèce humaine en races absolument distinctes, soit au point de vue de la pensée, soit au point de vue de l'expression que cette pensée peut revêtir. Pour M. RENAN, changer de grammaire serait, pour ainsi dire, changer d'âme, puisque le langage de chaque race «représente, dans son harmonie, l'ensemble des facultés humaines» qui sont dévolues à cette race.

En ce qui touche les races sémitiques, M. RENAN admet que les grammaires, hébraïque, arabe, éthiopienne, etc., n'ont rien ajouté aux conjugaisons primitives; et que ne pouvant s'enrichir, elles se sont appauvries. «Il fut un temps, dit-il (Revue de linguistique, 2e fascicule 1869), où il y eut une langue sémitique primitive possédant toutes les richesses dont chacune des langues sémitiques a emporté les débris.»

Sans entrer dans une discussion qui nous menerait beaucoup trop loin, nous devons dire que, du moins au point de vue de la philologie comparée, le seul qui puisse nous occuper ici, ces doctrines, dans leurs prémisses, nous semblent n'avoir pas pu subir avantageusement l'épreuve décisive d'une vérification, pour ainsi dire expérimentale.

Lorsque l'abbé de l'Épée a pris les sourds-muets de la race indo-européenne, pour leur créer une grammaire et un langage qui satisfit le plus complètement possible aux besoins actuels de leur esprit, il est parti de données contraires à celles de M. RENAN, et il a pleinement réussi.

Ce langage et cette grammaire, qui répondaient si bien aux facultés intellectuelles de nos sourds-muets, n'avaient pourtant nulle analogie avec les nôtres; mais ils ressemblaient, à s'y méprendre, aux éléments mimiques de la grammaire et du langage dont l'ancienne Égypte se servait pour écrire sur ses monuments. Cette identité nous avait frappé, il y a deux ans, et nous avons montré, dans une série d'articles,[1] que les mêmes images avaient servi dans des races si éloignées à exprimer non seulement les mêmes pensées, mais les mêmes flexions grammaticales, les mêmes rapports entre les mots.

Nous pouvons donc, à ce qu'il nous semble, sans être arrêtés par des arguments étrangers à notre sujet, malgré l'immense talent du savant écrivain auxquels ils sont dus, en revenir aux langues sémitiques envisagées seulement en elle-mêmes.

[1] Dans cette série d'articles, je m'étais surtout préoccupé de comparer le mélange d'idéographie et de phonétisme qu'on trouvait dans le système de l'abbé DE L'ÉPÉE comme dans l'égyptien. Je parlais alors, non de l'état historique de la langue égyptienne à une époque donnée, mais des principes mêmes qui ont présidé à sa formation. Notons d'ailleurs que, pour cette formation, même après la découverte faite par AMÉLINEAU, des monuments archaïques, occupant maintenant, malgré leur concision, une si large place dans les études égyptiennes, il est difficile de dire, d'une façon précise, si oui ou non (plutôt non) le hiéroglyphisme idéographique a été le seul élément primitif de cette écriture où le phonétisme a joué aussi un si grand rôle, toujours à côté de l'idéogramme. Certaines tablettes du British Museum, ramenant de même à un hiéroglyphisme les cunéiformes, permettent de poser le même point d'interrogation pour la Chaldée. S'il fallait en croire feu notre ami LACOUPERIE, ce serait à la Chaldée que la Chine aurait emprunté les premiers éléments de sa civilisation et de son écriture. Celle-ci, se basait-elle d'abord sur l'idéographie et le phonétisme mélangés? Était-elle, au contraire, uniquement idéographique, comme la langue mandarinique actuelle, qui se lit de tant de manières différentes selon les provinces? C'est ce que les progrès de la sinologie nous apprendront peut-être, bien que la destruction des livres, exigée par un empereur à une époque antique, rende le problème plus difficile. (Note surajoutée).

Eh bien! dans les races sémitiques il en est une au moins qui a dû se créer une grammaire toute spéciale. L'arabe littéraire, nous l'avons vu, possède des déclinaisons, des conjugaisons, des comparatifs, etc.; il a reçu une syntaxe savante, semblable aux syntaxes latine ou grecque et par conséquent aussi éloignée qu'il est possible du système sémitique, tel que nous le trouvons dans l'hébreu. Peut-on soutenir qu'il n'y a pas là de changement fondamental dans la grammaire primitive? Mais dans l'envahissement de ces formes nouvelles, la grammaire primitive est à peine distincte.

Autant vaudrait dire que cette richesse, cette souplesse, cette précision de l'arabe littéraire sont une décadence, un affaiblissement, un oubli.

Tout au contraire, cette langue merveilleuse est, dans les traits les plus importants, une formation secondaire due au travail de l'esprit Mecquois, tant sur les éléments primitifs, les consonnes, que sur les voyelles qui servaient de chair à ce squelette.

Un travail semblable a produit l'hébreu que les Massorètes nous ont transmis, hébreu savant, riche en conjugaisons, qui sont basées sur les seules voyelles et qui déterminent le sens, autrement vague et indistinct.

Certes, il y a peu de synonimie entre ces quatre propositions : «je tuerai», «je serai tué», «je ferai tuer» «on me fera tuer». Eh bien! en dehors des voyelles, ces propositions si différentes seraient représentées par un seul mot : אקטל; mot qui, vocalisé de quatre manières différentes, représente dans l'hébreu littéraire quatre conjugaisons : l'actif ou *Kal*, le passif ou *Niphal*, un excitatif ou *Piel*, et le passif de l'excitatif ou *Pual*; une cinquième vocalisation donnerait l'*hophal*, passif d'un autre excitatif à signification encore plus accusée.

Les voyelles seules permettent la distinction du meurtrier et de la victime, distinction souvent impossible en dehors d'elles dans les prophéties, dans les ouvrages poétiques, partout, en un mot, où le sens ne se trouve pas fixé par la suite du récit.

Ainsi les voyelles ne sont pas moins indispensables en hébreu qu'en arabe. De part et d'autre, elles ont servi à constituer la grammaire et la langue en ce qu'elle a de net et de précis. Il est, du reste, bien évident pour nous que la vocalisation arabe existait depuis longtemps, dans l'usage vulgaire aussi bien que dans la lecture, quand elles ont été, pour la première fois, fixées par des points sur les textes.[1] Nous ne pensons pas que les grammaires se soient jamais faites d'un seul coup. Nous ne supposons pas qu'un homme de génie puisse imposer un jour toute une langue à un peuple, ou même imposer aux savants traditionalistes d'une nation religieuse une révolution aussi complète dans la constitution de leur langue sacrée.

Les transformations s'accomplissent graduellement, par la suite des années, et les grammairiens, lorsqu'ils surviennent, peuvent tout au plus achever une œuvre qui fut ébauchée en dehors d'eux.

[1] La comparaison des cunéiformes le prouve et amène (comme nous l'avons dit plus haut à propos des courants juridiques qui se disputent la Chaldée) à admettre dès la plus haute antiquité dans le monde sémitique deux rameaux essentiellement distincts. Pour la déclaraison et la conjugaison modale de l'arabe littéraire, il faut définitivement renoncer à songer, comme on l'a tenté, à une imitation grecque ou latine. Les instincts particuliers de la race ont tout fait. Les problèmes que j'agitais dans ce travail n'en restent pas moins entiers. Ils sont même plus *empoignants*, si je puis m'exprimer ainsi. (Note surajoutée.)

Il a dû se faire autrefois dans certaines parties de l'Orient ce qui se fait encore aujourd'hui dans le langage vulgaire chez les Arabes: on y prononçait dans la lecture ou dans le discours des voyelles qu'on ne marquait pas sur les textes et qui appartenaient précisément à la forme grammaticale.

L'euphonie hébraïque ne nous semble donc pas plus l'œuvre exclusive des Massorètes, que la grammaire arabe l'œuvre exclusive de ceux qui ponctuèrent le Coran.

Si l'évidence paraît moins grande au premier abord pour l'hébreu que pour l'arabe littéraire, cela tient à ce que le Coran est si récent par rapport à la Bible.

Les textes de Moïse ayant été gravés dans leurs consonnes à une époque où l'on gravait les seules consonnes, et où la grammaire hébraïque n'était, du reste, point encore constituée telle qu'elle fut depuis, ces consonnes restèrent invariables comme faisant partie du texte sacré, et la réaction des voyelles sur les lettres de même organe se trouva définitivement presque anihilée par le fait. Les Arabes, au contraire, n'eurent un texte sacré que lorsqu'ils avaient achevé la constitution de leur grammaire : de là ce luxe de mutations et transformations des lettres débiles, changements qui seraient inexpliquables, si l'on négligeait les voyelles, et qui ne permettent à personne d'en méconnaître l'utilité.

Au fond, la question est la même.

Ou bien, il faut renoncer à regarder l'hébreu comme une langue proprement dite, possédant des formes, une grammaire, un sens précis; ou bien, il faut le prendre en entier, tel qu'il est, avec toute son euphonie : non seulement ses points voyelles, mais ses autres signes et ses accents, alors qu'ils influent sur les voyelles.

La vocalisation hébraïque ne peut être scindée sans perdre par cette mutilation sa logique et sa raison d'être.

Nous avons mis en parallèle l'arabe et l'hébreu, bien que n'ignorant pas que, suivant une doctrine actuellement défendue par des savants très estimables, l'arabe littéraire aurait été, à très peu de chose près, la langue primitive dont les autres langues sémitiques seraient des dialectes corrompus.

Cette tendance à tout ramener aux lois de l'arabe littéraire n'est pas nouvelle. C'est elle déjà qui a inspiré le système de GESENIUS sur les voyelles hébraïques; mais nulle part peut-être elle n'avait été formulée aussi nettement et si bien acceptée dans toutes ses conséquences que par M. ADALBERT MERX dans la savante grammaire syriaque, dont il a commencé la publication, il y a deux ans.

M. ADALBERT MERX va jusqu'à supposer que le système de déclinaisons et de modalités verbales, qui rapproche l'arabe littéraire des langues indo-européennes, était à l'origine le bagage commun de toutes les langues sémitiques. Toutes auraient donc représenté d'abord le rapport de possession entre deux substantifs, comme dans la 2e déclinaison latine par *i* du génitif affectant le possesseur. Le régime des verbes aurait été marqué par un accusatif en *a*. Bref, tous les mots qui, maintenant, soit en hébreu, soit en syriaque, soit en mandaïte, soit en éthiopien, etc., se terminent par une consonne, auraient d'abord été munis, après cette consonne, d'une voyelle suivie ou non de *nunnation*, et montrant leur rôle dans la phrase. Plus tard, ces voyelles se seraient perdues par un même mécanisme chez les peuples sémitiques, sauf les Arabes occidentaux; et alors se serait créé un système contra-

dictoire, qui s'est trouvé être commun à tous ces peuples sémitiques, et qui exprime, par exemple, les mêmes rapports de possession entre deux substantifs, en affectant, non plus le terme possesseur, mais le terme possédé. En hébreu comme en chaldaïque, etc., pour exprimer ces mots : «le livre de Pierre» on laisse invariable le nom de «*Pierre*» et l'on modifie le mot «livre» : on met alors *livre «au cas construit»* suivant le terme de grammaire. Lorsqu'on remonte le plus haut possible dans l'histoire de l'hébreu, en recherchant dans certaines expressions antiques devenues plus tard exceptionelles, quelques indices de formes disparues, on trouve toujours le cas construit affectant le terme possédé, et jamais trace de génitif affectant le terme possesseur. Les consonnes isolées offrent un cas construit dans le iod ajouté des expressions אבינו ,מלכיצדק et autres semblables, déjà anciennes évidemment, quand les premiers textes ont été gravés, c'est-à-dire une vingtaine de siècles avant qu'on eut écrit l'arabe. Il serait étrange qu'un peuple eut si bien conservé, dans toute sa plénitude, une grammaire primitive dont tous les peuples de même famille, situés autour de lui, auraient depuis les plus anciens jours perdu jusqu'au moindre vestige, pour s'inspirer d'un commun accord, d'un autre esprit tout opposé.

Après avoir longuement étudié cette question, j'en suis venu à expliquer, par l'admiration, par le prestige des belles choses, le rôle qu'on attribue à l'arabe littéraire dans la formation des langues sémitiques.

On apprécie bien les qualités brillantes que l'arabe a acquises en se vocalisant; on connaît mal celles de l'hébreu.

Ce qui rend surtout difficile l'étude de l'hébreu littéraire, c'est que le système adopté par ceux qui en ont fixé les règles, est, comme nous l'avons remarqué surtout, basé sur des nuances, nuances dans les consonnes, dans les voyelles, dans les accents; un certain nombre de séries, qui s'entre-croisent en tous sens, forment le tissu serré de cette langue.

De là pour l'étude une complication qui n'existe pas dans les autres langues de même famille. Ailleurs les signes d'expressions se divisent par groupes et dans chaque groupe les propriétés sont les mêmes; on connaît en bloc la catégorie des aspirées et l'influence qu'elles peuvent exercer sur les voyelles; de même pour les lettres muettes et les lettres de prolongation. Quant aux voyelles, sauf leur division en brèves ou longues, sauf l'influence qu'exercent sur elles les lettres débiles et les aspirées, elles n'offrent rien de particulier à étudier isolément pour chacune d'elles dans les autres langues sémitiques.

En hébreu, au contraire, à peine peut-on dire que le groupe des aspirées existe encore en tant que groupe, tant diffèrent les unes des autres par leurs propriétés et par leur influence les quatre lettres qui le composent. De ces quatre lettres deux entrent, en outre, chacune avec son rôle, dans une autre série, celle des muettes ou quiescentes; elles y rencontrent l'iod et le vav qui se rattachent aux voyelles comme lettres de prolongation ou lettres de support. L'iod et le vav en cette qualité ne sont nullement indispensables, comme en arabe, pour l'allongement de leurs voyelles respectives; la série des voyelles simples, sans consonnes de prolongation, possède des équivalents pour les voyelles prolongées. Cette série des voyelles est des plus nuancées, depuis le pathah qui est essentiellement bref jusqu'au holam qui est essentiellement long. Il existe même une voyelle, le kamets, qui

forme à lui seul toute une série pour ainsi dire. Aussi a-t-on voulu le scinder en deux voyelles très différentes dont une serait un *a*, l'autre un *o*.

Cet amour des nuances se retrouve dans la série des accents toniques qui sont variés presque à l'infini.

De ces accents, les uns transforment en l'allongeant la voyelle qui les portent, d'autres permettent à la voyelle de subsister, sans subir d'allongement; les uns servent à rattacher les mots qui se suivent, d'autres les séparent; les uns indiquent la syllabe qui doit porter le ton, c'est-à-dire ressortir dans la lecture; d'autres ne marquent point la syllabe tonique, ils se rattachent à la contexture de la phrase, où leur rôle se borne à préparer un autre accent qui vient après; enfin il est des signes dont l'action principale est d'annihiler l'action d'un autre, de séparer des mots qu'un autre rattachait — mais en arrivant à ce résultat par un mécanisme spécial. Pour un rabbin amoureux des nuances, supprimer une force n'est pas identique à l'annihiler par une autre force agissant en sens opposé.

Rien n'est absolu, tout est, au contraire, très relatif dans ce système, c'est-à-dire qu'aucun élément n'en peut être isolé des autres, sans que les résultats deviennent, en apparence, irréguliers, illogiques, arbitraires.

Mais si l'on tient compte des influences qui se combinent ou se combattent, on admire la langue hébraïque, comme on admire la nature elle-même si variée et si nuancée avec un ordre si parfait.

Cet ordre, cette variété, ces nuances n'existent plus dans une langue-sœur, le chaldaïque, qui possède les signes de l'hébreu, voyelles et consonnes. La vocalisation chaldaïque n'offre rien qui soit spontané, naturel, et cela, parce qu'en vérité, c'est une imitation maladroite de celle qui servait déjà pour l'hébreu.[1] Le chaldaïque était un langage vulgaire qu'on voulait rapprocher de la langue savante, en empruntant à celle-ci une partie seulement des règles qui la gouvernaient. Selon l'importance qui s'attribuait à tel ou tel texte chaldaïque, on est allé plus ou moins loin dans cette voie. Les textes chaldaïques qui se trouvent dans les livres d'Esdras, de Daniel et de Jérémie, ont été même revêtus d'accents toniques aussi nombreux que s'il s'était agi d'hébreu pur. Quant aux targums, traductions vulgaires ou paraphrases des livres saints, ils ont été vocalisés avec un soin très inégal.

Le targum d'Onkelos sur le Pentateuque porte en fait d'accents ceux qui marquent la pause, soit du milieu, soit de la fin des versets. Les voyelles n'y paraissent point mises au hazard comme dans d'autres livres. Mais c'est toujours un arrangement factice et ce n'est plus une méthode comme l'euphonie hébraïque. En chaldaïque les mêmes lettres, les mêmes voyelles se retrouvent pour ainsi dire mortes. Elles n'ont plus ce qui animait tout

[1] Le chaldaïque biblique n'est, ainsi que celui des *targums*, etc., qu'une appropriation juive de l'ancien chaldéen de Babylonie dont il a aidé l'interprétation pour les textes juridiques. Je citerai le mot *maskana* «gage», identifié pour la première fois par mon frère et sans la connaissance précise duquel la plupart des contrats babyloniens restaient incompréhensible. Je dois, à la vérité de dire du reste, que c'est à lui qu'est due l'interprétation de la plupart des actes, soit contemporains d'Abraham ou d'Hammourabi, soit contemporains de Nabuchodonosor et des Persans. C'est lui qui a fixé les grandes lignes et l'histoire du droit chaldéen que la découverte et l'étude du code d'Hammourabi par notre ami, le Père SCHEIL, sont venues encore enrichir, en confirmant tout ce qu'il avait dit, tout ce qu'on avait essayé de démarquer à Berlin et ailleurs. (Note surajoutée.)

le système, leurs caractères propres, leurs attractions, leurs affinités, leurs faiblesses, leurs exigences, leur activité en un mot. Elles sont là posées sans qu'on sache pourquoi. L'une aurait pu remplacer l'autre[1] indifféremment, sans que l'ensemble en fut le moins du monde affecté.

Aussi est ce bien inutilement que BUXTORF au 17e siècle modifia, pour la corriger, la ponctuation des livres chaldaïques.

Il n'en est pas moins advenu ce qu'il adviendrait de l'hébreu, si l'on supprimait certaines règles en gardant les autres. L'euphonie entière était atteinte dans ses racines et ce qu'on voulait respecter ne se soutient plus.

Si le chaldaïque n'offre pas, à ce point de vue, une base solide pour des études de philologie comparée, si dans sa vocalisation il ne possède rien en propre, il n'en est pas de même du syriaque, langue voisine, ou, pour mieux dire, autre dialecte d'une même langue, l'araméen.

Le syriaque a bien emprunté ses cinq voyelles à l'alphabet grec; mais d'abord le grec en avait sept, ce qui déjà indique un choix; puis l'esprit des langues sémitiques est si différent de celui des langues ariennes, les formes du syriaque ressemblent si peu à celles du grec en particulier, que cet emprunt de caractères ne pouvait influer en rien sur la langue et son euphonie.

Les voyelles grecques n'avaient-elles pas été dans le principe des consonnes phéniciennes qui avaient perdu leur nature une fois en dehors des dialectes syriens. En les reprenant comme voyelles, ces derniers durent les plier à des besoins nouveaux et, par conséquent, leur faire subir une transformation nouvelle.

Jusqu'à une époque mal déterminée, mais certainement postérieure au commencement de l'ère chrétienne, les Syriens comme les Hébreux se passaient de voyelles dans l'écriture. L'écriture, en effet, n'était point à leurs yeux la reproduction fidèle et complète du langage parlé; mais en grande partie un procédé mnémotechnique qui donnait le squelette des mots et permettait de les reconstruire d'après les règles de l'usage.

Ainsi l'écriture primitive des peuples sémites ne doit pas être considérée comme phonétique au même degré que celle des latins, par exemple, puisque pour être complétement phonètique une écriture doit figurer les sons vocaux, c'est-à-dire les voyelles. Il serait encore moins exact de la rapprocher des écritures véritablement idéographiques, puisqu'en fournissant dans la racine le souvenir de l'idée, elle fournissait aussi les articulations consonnantes sur lesquelles les voyelles devaient s'appuyer. Mais, comme les langues sémitiques au milieu des langues parlées, elle occupait une place à part parmi les procédés graphiques d'expression.

Comme on le voit en hébreu, les noms propres n'échappaient pas à l'application des lois générales de l'euphonie. Leurs voyelles changeaient; leurs consonnes prenaient un son plus ou moins dur; elles étaient aspirées ou ne l'étaient pas suivant la situation occupée dans la phrase, la finale du mot précédent, son accent tonique, etc. C'est ainsi que dans la

[1] Non au point de vue des formes grammaticales, verbales ou autres, mais à celui de la vocalisation pure.

Genèse le second fils de Noë s'appelait tantôt *Jephet*, tantôt Japhet (ou plutôt Jophet), et le fils de Cham tantôt *Rhenaan*, tantôt *Kenaan* (ou *Kenohan*); le caph étant dans le premier cas privé de dagesch et prononcé comme un *r* français grasseyé, tandis que le dagesch dans le second cas lui donne un son rude analogue à celui du *k*.

Lorsque les Syriens eurent subi l'influence grecque, les lettres grecques, les sciences grecques, lorsqu'ils traduisirent Homère et s'approprièrent les termes techniques que les Athéniens avaient inventés, ils sentirent la nécessité de fixer la prononciation des mots qu'ils transcrivaient, et prirent naturellement, pour cela faire, quelques voyelles grecques.

Telle est la tradition généralement admise sur l'origine des voyelles syriennes. Il faut dire cependant que, d'après M. MERX, le syriaque possédait déjà un système complet de vocalisation écrite lorsqu'on lui appliqua les voyelles grecques.

M. MERX, préoccupé de cette pensée que l'arabe littéraire est le prototype et l'origine de toutes les langues sémitiques, a voulu retrouver les trois voyelles arabes comme base première de la vocalisation syriaque, de même que GESENIUS avait voulu ramener à ces trois voyelles arabes toutes les voyelles de l'hébreu.

On doit avouer que la théorie de M. MERX est fort ingénieuse et qu'elle est présentée avec un rare talent.

En effet, avec ses voyelles, le syriaque, comme on l'écrit de nos jours, possède des points qui ne sont pas des accents toniques et qui servent uniquement à distinguer les uns des autres des mots ou des formes verbales dont les consonnes sont les mêmes.

Il était ingénieux de chercher dans ces points, aujourd'hui purement distinctifs, les traces persistantes de quelque vieux système de vocalisation depuis longtemps abandonné.

La découverte de manuscrits dont l'antiquité n'est pas douteuse, et qui portaient aussi des points, bien que dépourvus de voyelles, a permis de donner un corps à cette théorie. Que pouvaient être, en effet, ces points dont l'usage était inconnu, si ce n'étaient pas des voyelles?

Mais comment des points isolés pouvaient-ils à eux seuls constituer un système de vocalisation?

M. ADALBERT MERX a procédé par analogie et il a su tirer un très grand parti de l'arabe.

Un même trait peut en arabe figurer un *a* ou un *i*, suivant qu'on le place au-dessus ou au-dessous de la consonne. Le même point en syriaque au-dessus des mots pouvait être un *a*, au-dessous des mots un *i* ou un *e*.

Restait la troisième voyelle, l'*ou*, que l'on représente en arabe par un petit signe semblable à la consonne *vav* dont il est le diminutif. Rien d'analogue ne se rencontrait sur les manuscrits en question; mais n'était-il pas naturel de croire que la consonne syrienne, qui correspond au *vav* arabe, pouvait par son contact influencer un point qui ne rappelait pas sa forme?

Ainsi le point qui partout ailleurs eut été un *a* ou un *i* représentait un *o* ou un *u*, quand il se trouvait contre un *vav*.

M. MERX pense que d'abord ce troisième point voyelle avait dû se placer au niveau de la ligne pour ne pas être confondu avec un *i* ou avec un *a*; mais comme dans une langue,

où toutes les lettres sont liées les uns avec les autres, un point situé au niveau de la ligne serait indistinct, il a fallu bientôt le mettre en dessus ou en dessous. Ce fut ce qui amena la première infraction au pur système des trois voyelles.

En effet, du moment où le point du *vav* était mis indifféremment en dessus ou en dessous de cette lettre, dans une écriture, où la nature même d'un point semblable en tant que voyelle, était décidé par sa situation, on en vint bientôt à distinguer deux voyelles dans le point du *vav*, un *o* quand il était situé au-dessus du mot, un *u* quand il était en dessous.

La brèche, étant ainsi ouverte aux innovations, aurait, suivant l'auteur que nous citons, livré passage à toute une bande de points auxiliaires qui, en se combinant aux premiers, auraient enfin produit huit voyelles distinctes. Puis les syriaques occidentaux auraient trouvé plus simple de réduire ce nombre en adoptant les voyelles grecques, et postérieurement, les Nestoriens qui avaient conservé les points voyelles auraient laissé tomber eux-même en désuétude ces trois voyelles qui ne répondaient pas aux cinq voyelles grecques.

Telle est la théorie de M. ADALBERT MERX, théorie qui ne permettrait pas de chercher la moindre connexité entre la grammaire et le système de vocalisation syriaque. En effet, ce système aurait changé deux fois, le nombre et la nature des voyelles employées auraient varié deux fois en sens contraire, sans que la langue se ressentit de pareilles révolutions.

Tant que les voyelles ne sont pas écrites, la langue parlée en ce qui les touche peut rester parfaitement distincte et indépendante de l'écriture. Mais il n'en peut plus être ainsi une fois que les voyelles sont bien délimitées et transcrites graphiquement. Il n'est pas possible que dans une même langue il existe parallèlement deux vocalisations dissemblables dont l'une serait figurée, l'autre prononcée, sans qu'elles influent l'une sur l'autre.

Si cependant les faits invoqués par M. MERX étaient de nature à imposer une conviction, il faudrait bien s'incliner devant les faits et nous serions prêts à le faire. Mais tout en payant un tribut d'admiration bien légitime à un travail plein d'érudition, très original, et qui mérite l'attention la plus sérieuse, tout en regrettant que les limites et le sujet de notre mémoire ne nous permettent pas d'en faire un examen plus approfondi, nous nous permettrons de présenter quelques objections qui nous empêchent d'abandonner jusqu'à nouvel ordre les opinions traditionelles sur l'origine et sur l'histoire de la vocalisation syriaque.

Et d'abord cette première manière de désigner les voyelles par un point, telle que M. MERX l'a comprise, aurait été des plus défectueux. On la comprendrait peut-être encore comme imitation peu intelligente des voyelles arabes par exemple, si les manuscrits dans lesquels on trouve ces points n'étaient pas, suivant M. MERX, antérieurs de beaucoup aux procédés graphiques qui sont usités chez les Arabes.

Il faut donc isoler la ponctuation syriaque de toute autre ponctuation, et la considérer comme une création originale destinée à représenter les sons voeaux dans l'écriture. Eh bien! le but n'eut pas été rempli; avec ce système de points il n'aurait pas été possible de distinguer d'une manière nette les sens voeaux.

Nous avons déjà vu que tout point supérieur ou inférieur, annexé au *vav*, devait représenter l'*o* ou l'*ou*. Mais dans les langues sémitiques, le *vav* consonne peut-être mû par toute autre voyelle, par un *a*, par un *i*, ce qu'il n'eût pas été possible de faire connaître par aucun moyen graphique syriaque. En outre, les autres consonnes pourraient être mues

par un *o* ou par un *u* (ou *ou*) et l'on n'aurait pas pu leur attribuer cette voyelle sans surcharger le radical d'un nouveau *vav* surajouté.

Enfin, ce qui est beaucoup plus grave, le point situé au-dessous d'une lettre autre que le *vav* n'aurait pas toujours exprimé un *i* ou un *e*; suivant M. MERX, il aurait souvent *rendu quiescente la consonne qui le portait*, et alors, loin d'être voyelle, il aurait au contraire indiqué l'absence de toute voyelle, comme le fait aujourd'hui la *linea occultans*.

Ainsi l'*o* et l'*u* ne pouvaient pas être notés partout ailleurs que dans le voisinage d'un *vav*, et d'une autre part l'*a* et l'*i* ne pouvaient pas être notés quand ils servaient à mouvoir le *vav*; l'*i* et l'*e* ne se trouvaient jamais nettement distingué du point *occultans*; la voyelle *a* était la seule qui eut une individualité assez accusée pour que son pointage fut vraiment utile.

Ajoutons que, suivant l'auteur, ce système ne s'appliquerait pas à tous les mots et encore moins à toutes les syllabes d'un même mot. Les manuscrits étaient pointés de loin en loin, peut-être dans le but de distinguer des mots semblables, comme on le fait encore par des points distinctifs.

Quant à l'euphonie du mot entier, à l'ensemble de ses voyelles, ils n'étaient guère mieux indiqués que par les points distinctifs actuels dans les manuscrits non vocalisés, c'est-à-dire par un procédé surtout mnémonique et non pas nettement figuratif, comme le serait une suite de voyelles bien distinctes.

Les points distinctifs qu'on rencontre encore même dans les textes vocalisés devaient donc être considérés par M. MERX comme étant la marque persistante de ce pointage abandonné.

Malheureusement dans les mots actuels, ces points regardés comme voyelles, seraient très souvent mal placés; le choix permis entre les voyelles *i*, *e* et le point *occultans* ne suffit pas pour expliquer toujours la situation d'un point inférieur qu'on trouve même sous une consonne mue par un *a*, tandis que le point supérieur, qui représenterait l'ancien *a*, est sur une consonne affectée d'une autre voyelle ou quiescente.

Il faut admettre que les copistes ayant perdu le sens de ces points et n'y voyant plus des voyelles, les auront placés à tout hazard sur d'autres lettres du même mot aux dépens des voyelles qui devaient les porter.

Remarquons de plus que le *Kusoï* et le *Ruchoch*, qui répondent au *dagesch* faible et au *raphé* des Hébreux, sont notés eux aussi, l'un par un point au-dessus, l'autre par un point au-dessous de la ligne. Comment alors les lettres *Begad-Kephat* auraient-elles pu porter une voyelle quelconque?

Nous attendrons que ce système ait conquis un degré supérieur d'évidence, pour nous croire obligé d'admettre les bouleversements répétés de la vocalisation syriaque écrite, indépendamment de la langue parlée.

Provisoirement donc, ne tenant pas compte de ces points qui sembleraient une contrefaçon des *motions* arabes et qui leur seraient antérieurs, nous comparerons aux voyelles hébraïques celles des voyelles syriaques qui seules ont été connues et décrites par les plus anciens grammairiens.

Il nous semble bien évident que les Syriens, en prenant aux Grecs les voyelles qui leur convenaient, en ont fait des voyelles sémitiques et syriennes dans leur nature comme dans leur son.

Ainsi l'ancien *omikron* grec, le *zékapha*, est devenu en syriaque l'équivalent du *kamets* hébreu; il sert à transcrire les noms propres dans lequels ce kamets était rendu en grec ou en latin par un *a* long, Ăbrahām, Ādam, aussi bien qu'il sert à transcrire les *o* du mot philosophos.

Cette double transcription n'a rien d'extraordinaire; car en hébreu le kamets joue un double rôle : comme brève, il remplace le *holam*, *o* proprement dit, lorsqu'il s'abrège; comme longue, il remplace le *patah*, *a* proprement dit, lorsqu'il s'allonge.

Quand on inventa les points voyelles, sa prononciation comme son rôle était intermédiaire ou plutôt mixte; il possédait, comme le *zékapha*, un son qui tenait à la fois de l'*o* bref et de l'*ā* guttural, et qui appartenait en propre aux branches chananéennes des langues sémitiques. Aben-Esra d'ailleurs le dit formellement.[1]

Plus tard la vraie tonalité s'en est perdue, et le zékapha comme le kamets furent assimilés, soit à l'*a*, soit à l'*o*, suivant les provinces et les écoles grammaticales.

Le *zékapha* est un *a* long pour les syriaques occidentaux, les Nestoriens. Le mot *Ādām* avec deux *zékaphas* est lu par eux comme les Grecs lisent le mot correspondant avec deux *alphas*. La transcription du mot *philosophos* devient aussi *philāsāphās*. Les Maronites, au contraire, branche syrienne occidentale, donnent au *zékapha* le son de l'*o* et ils disent pour les mêmes mots *philosophos*, *Odom*.

Le kamets hébreu est toujours un *o* pour les rabbins de Pologne et d'Allemagne, comme le zékapha pour les Maronites; d'autres y voient toujours un *a*. Mais ce n'est pas tout. Une école à laquelle se sont rattachés presque tous les hébraïsants, non Israélites, scinde le kamets en deux voyelles parfaitement distinctes, appartenant à deux séries toute différentes, presque sans rapports l'une avec l'autre, le kamets bref ou l'*o* bref, le kamets long ou l'*a* long. Ce morcellement n'a pu se faire que dans la prononciation, car on n'osait pas toucher aux textes, et comme rien absolument ne distingue dans l'écriture ces kamets les uns des autres, il en résulte des difficultés presque insurmontables dans la lecture de certains mots.

La cause en fut certaines raisons grammaticales que nous examinerons plus loin avec détails et qui nous semblent peu concluantes. Nous montrerons que les voyelles hébraïques ne doivent pas être divisées en deux classes bien tranchées : les brèves et les longues. Il y en a d'intermédiaires ou mixtes et l'une d'entre elles est le kamets que les Syriens rendent par le zékapha.[2]

L'arabe, l'éthiopien, le mandaïte n'ont aucune voyelle équivalente au kamets et au zékapha. Le son vocal particulier qui tient à la fois de l'*a* et de l'*o* n'est figuré que dans l'hébreu, le syriaque et le chaldaïque.

[1] C'est aussi l'opinion que nous a souvent émise M. l'abbé BARGÈS.

[2] Nous en verrons les preuves dans le chapitre qui traite des propriétés des voyelles et nous verrons comment le kamets *long* attire souvent un daguesch après lui (à la fin des mots), par exemple tandis que le kamets brévissime avait parfois les attractions propres au kamets long.

Dans la version arabe de la Bible faite par Saadia sur le texte hébreu, le mot *Adam* qui portait deux kamets, est transcrit tantôt avec deux *a* brefs et tantôt avec un *a* long, suivi d'un *a* bref.

Dans la bible éthiopienne, on trouve aussi les lettres de la première et de la quatrième classe, c'est-à-dire l'*a* bref et l'*a* long, employés presque indifféremment pour représenter le kamets hébreu dans les noms propres.

Ainsi par ce premier coup d'œil sur les voyelles, par l'examen d'un son vocal, nous serions conduits à rapprocher le chaldaïque et le syriaque de l'hébreu plus que de l'arabe et de l'éthiopien. C'est aussi où nous conduirait un premier coup d'œil sur les grammaires et sur les lexiques.

L'étude d'un autre son vocal, le son *e*, nous mènerait ensuite à rapprocher du groupe hébréo-syriaque, la langue éthiopienne, en en éloignant de plus en plus l'arabe littéraire. En effet, l'arabe littéraire ne possède aucune voyelle qui représente le son *e*, tandis que le syriaque et l'éthiopien en ont chacune une et l'hébreu deux : ségol et tséré.

Pour ceux qui cherchent dans l'arabe littéraire le prototype de toutes les langues sémitiques, c'est là une difficulté que GESENIUS a voulu tourner par une théorie ingénieuse. Dans toutes les langues, a-t-il dit, le son *a*, en se combinant avec le son *i*, forme une diphthongue qui se prononce *ai*, c'est-à-dire *é*. On peut donc admettre que l'*e*, dans les langues sémitiques, n'est pas une voyelle, mais, au contraire, le résultat d'une diphthonguisation qui a réuni deux sons vocaux.

Cette explication est fort bien trouvée, mais nous ne croyons pas qu'elle soit admissible.

De ce qu'un son vocal est attribué dans une langue à une diphthongue, il n'en faut pas conclure qu'une voyelle simple ne peut pas posséder un son analogue.

Les Grecs avaient la diphthongue *ai*, dont il se servaient pour la transcription du mot *César*, et ils avaient la voyelle *e* parfaitement simple dans les mots ἡμέρα, ἐπί, etc.

Mais choisissons un autre exemple; car on pourrait peut-être songer à soutenir que le son *e* n'était pas un son primitif dans les langues indo-européennes.

Passons donc à l'une des voyelles que GESENIUS admet comme fondamentales.

Le son *i* dans un certain nombre de langues ou dialectes est attaché à des diphthongues, dans lesquelles n'entre pas l'*i* voyelle simple. En grec, l'ῖτα provenait souvent de diverses combinaisons de l'*a* et de l'*e*; faut-il en conclure que l'*i* n'était pas représenté par une voyelle simple en grec? Non certainement, l'existence de diphthongues n'exclut pas celle de sons vocaux, qui, bien que simples, soient analogues.

En hébreu, deux voyelles possèdent le son *e*; et de ces deux voyelles, une seule, le tséré, résulte parfois de la combinaison d'un *a* avec un *i*, comme nous le verrons plus loin. Jamais, au contraire, on ne constate pour le ségol une semblable origine, et c'était facile à prévoir; car le ségol est moins long que le tséré; or, l'union de deux sons vocaux produit généralement une longue.

Non seulement l'*e* est une voyelle distincte et bien déterminée, en hébreu, en syriaque, en chaldaïque, en éthiopien; mais chez le seul peuple sémitique qui ait adopté pour ses voyelles des lettres vraies au lieu de points, chez les Mandaïtes, l'*e* est encore un des sons vocaux représentés dans l'écriture. Les Mandaïtes ont quatre voyelles simples, figurées

chacune par une lettre, ce sont : l'*a*, l'*e*, l'*i* et l'*ou*. Ils possèdent en outre des diphthongues, par exemple la diphthongue *ai*, écrite par un *a* suivi d'un *i*.

Ainsi l'arabe littéraire, en n'admettant pas l'*e* au nombre de ses voyelles, s'est écarté de toutes les autres langues de même origine, comme il s'en écartait par ses formes et sa syntaxe.

La langue éthiopienne, au contraire, bien plus éloignée géographiquement, a conservé bien plus fidèlement dans ses formes et sa syntaxe comme dans ses voyelles le génie sémitique originel, l'esprit sémite, comme l'a dit avec raison un des hommes les plus compétents en pareille matière, M. DILLMANN, qui travaille à régénérer de notre temps les études éthiopiennes.

Non seulement l'ancien éthiopien, le Ghez, a conservé dans son isolement, en pleine Afrique, un son vocal que les Arabes de la Mecque n'ont pas conservé dans leur langue; mais on y trouve comme en syriaque une semi-voyelle qui correspond au scheva mobile de l'hébreu et qui n'existe pas dans l'arabe littéraire.

En hébreu, lorsqu'une consonne n'est pas mue par une voyelle et porte un cheva, il peut arriver de deux choses l'une; ou bien cette consonne ferme la syllabe et le scheva est alors quiescent; ou bien, au contraire, cette consonne emprunte un son vocal très faible, semblable à celui de notre *e* muet ou plutôt à l'*e* final des Allemands, et avec cette semi-voyelle forme syllabe suivant les rabbins.[1]

En pareil cas, ainsi que nous l'a montré le savant professeur de la Sorbonne, M. l'abbé BARGÈS, dont la bibliothèque est d'une richesse extrême en auteurs rabbiniques, ailleurs introuvables, les grammairiens israélites les plus anciens du moyen âge disaient que le scheva était «*patahisé*», c'est-à-dire «*ouvert*». La voyelle *patah* a puis son nom du verbe ouvrir. Ainsi le scheva était pour eux patahisé : 1° au commencement d'un mot; 2° au milieu d'un mot après un autre scheva; 3° sous une consonne dagueschée. Aujourd'hui on lui donne alors la qualification de scheva mobile.

Du reste, rien dans l'écriture, ne distingue en hébreu du scheva quiescent le scheva mobile semi-voyelle. Il en est de même en éthiopien où la sixième classe de lettres comprend à la fois les deux schevas; et, chose remarquable, en éthiopien, ce ne sont pas les consonnes à leur état le plus simple qui constituent cette sixième classe, ce sont les consonnes *vocalisées* par certaines modifications qui représentent des points voyelles.

Dans l'écriture syriaque actuelle, les deux genres de schevas se confondent également; la *linea occultans* correspond à l'un et à l'autre. Mais, suivant M. ADALBERT MERX, il n'en fut pas toujours ainsi. Cette assimilation du scheva mobile au scheva quiescent dans l'écriture a dû résulter de toute une série d'erreurs de copistes. Il existait d'abord deux signes distincts : le *marhetana*, scheva quiescent, le *maggyana*, scheva mobile; le premier se mettait en dessus, l'autre en dessous de la consonne. En outre, le petit point *occultans*, qui se mettait souvent en dessous des consonnes dépourvues de voyelles, jouait à peu près le même rôle que le trait supérieur *marhetana*, scheva quiescent. Il sera arrivé sans doute, dit M. MERX,

[1] Selon BUXTORF la consonne *mue* par un cheva de cette espèce ne formerait qu'une seule syllabe avec la consonne *mue* qui la suit. Mais on lui objecte avec raison que, dans ce cas, on ne retrouverait plus à sa place le metheg de la troisième syllabe.

que ce point se sera prolongé en ligne et se sera confondu dès lors avec le maggyana, scheva mobile. Quoiqu'il en soit, cette confusion rapproche encore davantage le syriaque des langues-sœurs.

Quant à l'arabe littéraire, il possède bien un signe qui correspond au scheva : le *djesma*; mais le djesma est toujours quiescent. La consonne qui le porte doit toujours se trouver après une voyelle et fermer la syllabe. Rien ne répond donc en arabe au scheva mobile ou *pathahisé*, semi-voyelle, qui est commune aux autres langues sémitiques.

L'arabe littéraire ne possède pas non plus de voyelle qui correspond au son vocal *o*, son qui est figuré en hébreu par le holam et en éthiopien par la septième classe de lettres. A ce point de vue, l'éthiopien se rapproche de l'hébreu plus même que le syriaque; car le syriaque, comme l'arabe, possédant seulement l'*o* diphtongue, transcrit en général par un *ou* les holams des noms propres hébreux.

En résumé, nous voyons que l'arabe est de toutes les langues sémitiques celle qui s'éloigne le plus de l'hébreu au point de vue de la vocalisation, comme au point de vue de la grammaire.

Les trois voyelles arabes se retrouvent en hébreu; mais en outre l'hébreu possède : 1° le son *e* qui lui est commun avec l'éthiopien, le syriaque, le mandaïte, etc., et qui lui fournit deux voyelles; 2° le scheva mobile qui lui est commun avec l'éthiopien et le syriaque; 3° la voyelle *o* qui lui est commun avec l'éthiopien; 4° enfin le son vocal du kamets qui tient à la fois de l'*a* et de l'*o*, et que possède également le syriaque. Ajoutons que l'hébreu, en combinant le scheva avec les voyelles les plus brèves, les peut transformer en brevissimes semi-voyelles-semi-muettes.

Nous ne parlons pas ici du chaldaïque par les motifs énoncées plus haut. On l'a revêtu d'une vocalisation imitée de celle de l'hébreu; et si les sons vocaux ne s'y trouvent pas soumis aux mêmes règles, ils sont identiques quant à leur nombre et leurs signes représentatifs.

Jusqu'ici nous avons examiné seulement les voyelles en tant qu'elles figurent tel ou tel son vocal et nous avons déjà constaté des différences très notables entre les deux termes extrêmes du groupe des langues sémitiques : l'hébreu et l'arabe littéraire. Les différences deviennent encore plus marquées, alors que, pénétrant plus avant dans le sujet, on étudie comparativement les propriétés des voyelles et les règles de leur emploi.

Esquissons rapidement, dans ses principaux traits, le système arabe, avant d'aborder le système hébreu.

En arabe, il n'existe pas, comme en hébreu, des accents toniques qui puissent influer sur les voyelles. Les trois voyelles de l'arabe, toujours également brèves lorsqu'elles sont isolées, également longues lorsqu'elles sont suivies de lettres de prolongation, peuvent se redoubler à la fin des mots et prennent alors un son particulier, semblable à celui que leur donnerait la consonne *n*, en fermant la syllabe. Cette *nunnation*, produite par reduplication de la voyelle, est spéciale à l'arabe; on ne la retrouve dans aucune des autres langues sémitiques. Il en est de même de la règle d'après laquelle les voyelles sont toujours brèves lorsqu'elles sont isolées. En syriaque, sauf en ce qui touche l'*a* bref, on ne distingue pas en général les brèves des longues correspondantes, et ces dernières peuvent se passer des consonnes de prolongation. En éthiopien, sauf le scheva mobile et l'*a* bref, toutes les voyelles

sont considérées comme longues. Le scheva mobile et l'*a* bref ne pouvaient pas l'être, puisque le scheva représente une semi-voyelle lorsqu'il n'est pas muet; et puisque l'*a* bref en éthiopien est un son vocal non figuré, avec lequel se prononce toute consonne dépourvue de voyelle et de scheva. Nous verrons qu'en hébreu certaines voyelles sont essentiellement longues, d'autres essentiellement brèves, d'autres mixtes, et qu'une seule, le hirik, peut être rapproché des voyelles arabes.

Les Arabes comme les Hébreux connaissent deux sortes de syllabes : 1° les syllabes ouvertes, c'est-à-dire terminées par une voyelle; 2° les syllabes fermées, c'est-à-dire celles dont la voyelle se trouve suivie d'une consonne quieseente avec laquelle elle se prononce; les lettres muettes et les lettres de prolongation ne jouent pas à ce point de vue le rôle de consonnes et ne ferment pas la syllabe. Toute consonne, revêtue d'un signe de redoublement, *teschdid* en arabe, *daguesch fort* en hébreu, doit, en se dédoublant dans la prononciation, à la fois fermer la syllabe qui la précède et commencer celle qui suit.

L'arabe littéraire a donc, comme l'hébreu, admis ces premières données, mais elles ne conduisent pas aux mêmes conséquences dans ces deux langues.

En hébreu, les voyelles essentiellement brèves ne peuvent subsister seules après une consonne, terminer une syllabe; il faut que les syllabes soient fermées après elles ou qu'elles soient soutenues par une influence étrangère, comme nous le verrons à propos des gutturales. Jamais, par exemple, un *a* bref ne se trouve à la fin d'un mot, ou au milieu d'un mot dans une syllabe ouverte que ne suit pas une gatturale, un iod ou un nun, ou une consonne ordinaire, mû par un *scheva-pathah*.

En arabe, les voyelles brèves se placent à la fin et font partie des syllabes ouvertes aussi bien que les longues. En revanche, jamais les Arabes (sauf exceptionellement à la pause, c'est-à-dire à la fin d'une phrase) n'admettent une voyelle longue dans une syllabe fermée; tandis que les Hébreux ont les accents toniques, qui dans chaque mot accentuent et grossissent la syllabe qu'ils affectent, lui permettant ainsi de recevoir une voyelle longue, alors même qu'elle est fermée.

Aucun *signe* de redoublement, analogue au *teschdid* ou au *daguesch fort*, ne se trouve en syriaque, ni en éthiopien. Il n'y existe pas non plus d'accents toniques et la division des syllabes en syllabes ouvertes et syllabes fermées n'a pas d'application pratique dans ces deux langues.

Par ce coup d'œil rapide nous voyons que l'hébreu et l'arabe littéraire ont l'un et l'autre entouré leurs voyelles de règles précises, différentes dans l'une et dans l'autre. L'éthiopien et le syriaque, à réglementation plus lâche, flottent entre les deux. Aussi M. ADALBERT MERX, veut-il appliquer au syriaque tantôt les règles de l'hébreu et tantôt celles de l'arabe littéraire? Il suppose à la fois qu'il devait exister à l'origine des voyelles finales brèves à la suite des consonnes maintenant terminales, et que pourtant dans le corps des mots un redoublement implicite de la consonne qui les suit, devait soutenir les voyelles brèves qui semblent faire partie de syllabes ouvertes.

Pour étayer cette théorie, M. MERX s'appuie habilement sur les lois qui président à l'emploi du *kusoï*, signe qui change en syriaque la prononciation de certaines lettres, comme le *daguesch faible* en hébreu.

On peut se faire une idée du changement de prononciation que le dagesch ou le kusoï fait éprouver à certaines lettres d'après la double prononciation que la lettre *s* possède en français. Au commencement des mots, ou dans le corps des mots après une consonne, ou quand on la redouble, par exemple dans les mots *soleil, conseil, assassin*, l's est articulé fortement et presque durement, tandis qu'il est doux après une voyelle longue ou brève et après un *e* muet; il prend alors le son du *z* : *imposer, isolement, peser*, etc.

Eh bien! en hébreu, dans les cas, où l's se prononcerait comme un *z* en français, après une voyelle ou une semi-voyelle, les lettres *beth, guimel, daleth, caph, phe, thau* ne posséderaient pas de dagesch et auraient une prononciation très adoucie, tandis qu'elles seraient daguesehées et dures au commencement des mots, ou dans le corps des mots après une consonne, ou lorsqu'elles seraient redoublées.[1]

En syriaque, nous avons dit que le signe de redoublement, correspondant au dagnesch fort, n'existe pas pour les consonnes en dehors des lettres begad-kephat (*b, g, d, k, p, t*); mais le kusoï se trouve souvent affecter celles-ci après une voyelle brève, et on peut alors le considérer avec M. MERX comme un signe de redoublement. Ce serait une nouvelle et grande analogie de la vocalisation syriaque, avec, non point le système arabe, mais le système hébreu.

Quand on veut connaître le système hébreu dans ce qu'il offre de particulier, il faut étudier non seulement chacune des voyelles hébraïques en elle-même, mais les influences que chacune d'elle peut recevoir : 1° soit des accents toniques; 2° soit de telle ou telle gutturale ou muette, et parfois du *nun* ou du iod; 3° soit des voyelles et semi-voyelles (schevas composés), qui les suivent dans la syllabe subséquente. Souvent il arrive que des influences, qui seraient trop faibles isolément, en se réunissant, deviennent efficaces et empêchent l'application des règles générales.

Ainsi, comme nous l'avons vu, d'après les règles générales, le pathah ne se trouve pas dans une syllabe ouverte; mais il y subsiste dans les suivants : 1° par l'influence d'un scheva similaire (scheva-pathah),[2] qui meut la consonne suivante, quelque puisse être cette consonne; 2° par l'influence combinée de l'accent tonique, de la lettre qui suit et de la voyelle qui meut cette lettre, lorsqu'il se trouve dans une syllabe qui porte l'accent tonique, soit avant un *ain*, mû par un pathah, soit avant un *iod* ou un *nun*, mû par un hirik; 3° sans accent tonique par la seule influence de la gutturale et quelque soit la voyelle qui la meuve avant un *kheth* et un *hé*.

Si nous passons maintenant au *ségol*, voyelle moins essentiellement brève que le pathah, les exceptions à cette même règle générale deviennent plus nombreuses. Dans une syllabe ouverte, le ségol subsiste : 1° comme le pathah par l'influence d'un scheva composé similaire (scheva-ségol), qui meut la consonne suivante, quelque puisse être cette consonne; 2° dans une syllabe portant l'accent tonique, par l'influence combinée de cet accent tonique et de la

[1] Pour être exact, il faut dire que l's est en français dur dans deux cas, où les lettres begad-kephat seraient adoucies en hébreu : 1° à la fin d'une syllabe avant une consonne, comme dans le mot *rester*; 2° au commencement d'un mot uni à un mot précédent *parasol, tournesol*. Le makkaph et les accents ministres jouent en hébreu le rôle de trait-d'union.

[2] Qui souvent remplace un scheva quiescent primitif qui aurait formé la syllabe.

voyelle qui meut la consonne suivante, lorsque cette consonne, quelqu'elle soit (sauf pourtant l'*aleph*), est mû par un kamets ou par un ségol, (cette exception est infiniment plus étendue que celle que nous avons noté la deuxième, en parlant du pathah, et elle n'a pas lieu dans les mêmes circonstances); 3° sans accent tonique, par l'influence de la gutturale et de sa voyelle avant le *hheth*, mû par un *kamets*; 4° même sans accent tonique avant l'*aleph* muet final ou le *hé* muet final. Comme le pathah, du reste, le ségol se combine avec le scheva, pour constituer une brévissime.

Le *kibuts* est déjà pleinement une voyelle mixte, bien que plus proche encore des brèves que des longues; il entre très souvent dans les syllabes fermées qui ne portent pas d'accent tonique: mais il n'a plus de brévissime qui lui corresponde, et dans les syllabes ouvertes tantôt il remplace le *schourouk*, tantôt, comme une longue, il persiste dans des mots où le schourouk n'a jamais été, et cela, sans qu'il soit besoin qu'il soit soutenu par l'influence d'un accent tonique, ou d'une voyelle, ou d'une consonne gutturale, ou autre. (Exemples :

מִשְׁלֻמִּת *nom propre* 2e Rois, 21, 20.

זְקֻנִים *vieillesse* Genèse 44, 20 et passim.

לְלֻאֹת *filets* Exode 26, 5 et passim.

כִּפֻּרִים *expiations* Lévitique 23, 28 et passim.

תַּכְרִיכִי *limamenta* Lévitique 6, 14.

שְׁלֻמִיאֵל *nom propre* Nombre 1, 17, etc.

Notons de plus un grand nombre de mots verbaux qui auraient pu porter un ו d'après leurs formes ou qui viennent d'un ע, ו, et qui cependant portent ou ne portent pas de daguesch après le kibuts *ad libitum*, ce qui semble indiquer que le kibuts même venant d'un schourouk ne perd en aucune façon ces qualités mixtes qui lui sont essentielles, et n'est nullement une longue formelle. Ex. : מְלֻכִים ou מְלֻכִים de מוּל Josuë 5, 5 et passim; חֻשִׁים ou חֻשִׁים Nombres 32, 17, etc.)

Le schourouk vient de suite après dans la série. Il tient plus des longues que des brèves. Le plus souvent il est dans des syllabes ouvertes ou dans des syllabes fermées, revêtues d'accents toniques; mais il est absolument mixte, lorsque, sans consonne précédente, il représente la conjonction copulative au commencement des mots. Alors il peut se trouver, soit avant un *beth*, ou un *vav*, ou un *mim*, ou un *phe*[1] (lettre *boumaph*), mus par des voyelles, soit avant une consonne quelconque munie d'un scheva quiescent et fermant ainsi la syllabe.

Enfin, dans le corps des mots au moins cinquante fois dans la bible (nous avons du moins recueilli 50 exemples que nous donnerons dans le chapitre des voyelles), le schourouk est suivi de daguesch dans une syllabe qui ne porte pas d'accent tonique; et quand deux mots, dont le premier se termine par un schourouk, se trouvent unis par un *makkaph* ou même un accent ministre, assez souvent le second mot prend un daguesch dans sa lettre initiale.

[1] Et parfois exceptionellement une autre consonne.

Au contraire, le *tsére* et le *holam* sont essentiellement longs. Dans toute la bible nous n'avons pas trouvé un seul *holam* ou un seul *tsére*, suivi de dagesch, dans une syllabe sans accent.

On voit que, depuis le pathah jusqu'au holam et au tsére, on trouve une série ininterrompue et parfaitement nuancée de voyelles de moins en moins brèves. Mais en hébreu, il faut toujours s'attendre à ce que les deux intermédiaires d'une même série soient rattachés par plusieurs genres d'intermédiaires.

Aussi tandis que le ségol, le kibuts, le schouruk forment une transition graduelle entre le pathah et le holam, le kamets, à lui seul, partage toutes les propriétés et de l'un et de l'autre.

Comme le *pathah* et le *ségol*, il possède une brévissime, il entre dans une syllabe fermée sans accent tonique; comme le holam, il entre dans une syllabe ouverte. Il peut à la fois s'abréger en pathah ou en scheva, s'allonger en holam, remplacer le holam ou le scheva dans une syllabe qui porte ou non l'accent tonique.

Il ne restait plus qu'un moyen d'unir les brèves aux longues, c'était d'avoir une voyelle qui soit tantôt brève, tantôt longue et tantôt mixte suivant certaines règles. La langue hébraïque en possède une.

Le *hirik* est long, comme une voyelle arabe, quand il est suivi de sa consonne de prolongations; quand il est isolé et non suivi d'une aspirée, il est bref, sauf dans certains mots ou certaines formes dans lesquelles on le trouve *parfois* prolongé par un iod; dans ces derniers cas il est long même lorsque l'iod fait défaut, et les grammairiens disent qu'il est écrit *defective*. Enfin, avant les aspirées, il paraît mixte; car souvent à la différence du pathah il persiste, sans se changer en tsére (allongement ordinaire du hirik bref), dans les conjugaisons daguescheées des verbes qui ont un aleph pour deuxième radicale. Or, on ne doit pas supposer, comme nous le verrons, que l'aleph porte un dagnesch implicite.

Ainsi le hirik, par certains points, se rapproche des voyelles arabes et par d'autres il s'en éloigne. Il peut être long, sans avoir de consonne de prolongation. Ajoutons que, quand il en a, on le trouve, six fois dans la Bible, suivi de dagnesch.

Le holam, dont nous avons parlé plus haut comme d'une longue, peut lui aussi être suivi ou non suivi d'une consonne similaire, c'est-à-dire, pour lui, d'un vav; mais cette consonne similaire n'est pas une consonne de prolongation, proprement dite pour le holam, puisqu'elle ne l'allonge pas; qu'il en soit pourvu ou dépourvu, le holam est dans tous les cas une voyelle essentiellement longue. Ainsi le vav, qui vient après lui, doit être regardé comme une muette, de même que le hirik qui suit le tsére ou le ségol. Il ne ressemble donc en rien au *vau* de prolongation de l'arabe littéraire.

La méthode, que nous suivons pour étudier la nature des voyelles, nous paraît être la plus simple et la plus certaine. En effet, pour savoir quelles sont les voyelles les plus essentiellement brèves, nous recherchons qu'elles sont celles auxquelles s'appliquent le plus souvent la règle d'après laquelle une brève ne peut pas faire partie d'une syllabe ouverte; pour savoir quelles sont les voyelles les plus essentiellement longues, nous recherchons qu'elles sont celles auxquelles s'applique le plus fréquemment la règle d'après laquelle une longue ne doit pas faire partie d'une syllabe fermée qui ne porte pas d'accent tonique. Ces deux

règles sont regardées par tout le monde comme fondamentales en cette matière, et si l'on peut faire un reproche à la plus part des grammairiens, ce n'est pas d'en avoir atténué l'importance; mais, au contraire, de l'avoir plutôt exagérée, faute de voir nettement les causes qui limitaient leur application.

Ces causes multiples, nous les avons trouvées tant dans des influences étrangères aux voyelles, que dans la nature des voyelles en elles-mêmes; et nous les avons étudiées les unes après les autres, patiemment, longuement, en ne craignant pas de faire des statistiques, qui embrassaient plusieurs livres de la Bible, pour bien connaître une seule voyelle, une seule consonne, un seul accent.

Nous ne croyons pas avoir laissé, dans notre travail, la moindre place à la fantaisie et à l'arbitraire, sachant par exemple de M. RABINOWITCH que l'imagination même la plus brillante ne conduit à rien dans les études philologiques.

M. RABINOWITCH a rangé les voyelles d'après la place que leur ponctuation prend sur le papier, et comme deux points tiennent plus de place qu'un seul, trois que deux, une ligne que trois, il en a conclu que le pathah, représenté par une ligne, était la plus longue de toutes les brèves, et que le holam et le tséré, représenté par un et deux points, étaient les plus brèves de toutes les longues. Puis sur cette donnée, qui peut être juste en géométrie, mais qui, comme nous l'avons vu, est aussi fausse que possible en grammaire hébraïque, M. RABINOWITCH a construit un système grammatical qui a pour objet d'expliquer toute la vocalisation des mots hébreux.

Rien n'est moins exact que ce système et l'on devait s'y attendre d'après les prémices; de toutes les règles, émises par l'auteur, il n'en est pas une qui puisse supporter l'examen, comme nous nous en sommes assurés en reprenant les textes bibliques.

Ainsi M. RABINOWITCH, à la page 64 de sa grammaire (traduction de M. CLÉMENT MULLOIS), formule la règle suivante : «L'accent doit se trouver sous l'avant-dernière syllabe, quand la dernière a une voyelle brève autre que le pathah; car il ne peut admettre dans la dernière syllabe qu'une voyelle longue ou le pathah qui est la plus longue de toutes les brèves.» Eh bien! il suffit d'ouvrir la bible, au hasard, pour voir que cette règle n'est aucunement vraie, malgré l'importance.

A chaque page on trouve le mot אֲשֶׁר dont la dernière syllabe a pour voyelle un ségol et qui porte l'accent sur la seconde. Dès la première ligne du Deutéronome sur huit accents toniques nous en comptons trois qui portent ainsi sur des syllabes finales ségolées: אֲשֶׁר, הַיַּרְדֵּן, דִּבֶּר; et si nous passons à un autre verset, au verset onze par exemple, sur quatorze accents toniques qu'il renferme, nous en comptons sept : אֲבוֹתֵכֶם, עֲלֵיכֶם, כָּכֶם, אֶתְכֶם, כַּאֲשֶׁר, דִּבֶּר, לָכֶם. Dans ce dernier mot même, l'accent n'est pas un accent ordinaire, c'est un *silluk*, un des accents de la pause qui souvent changent les brèves en longues. C'est celui-là même que les rabbins ont appelé : *maximus imperator*.

A la page 27, M. RABINOWITCH dit que le scheva n'est jamais quiescent, mais toujours mobile quand il tient la place d'une voyelle (à l'exception des formes qui avaient primitivement un ségol sous la deuxième radicale). «Car, ajoute-t-il, une voyelle ne peut jamais, par suite de la rapidité avec laquelle on la prononce, disparaître tellement qu'il n'en reste

quelque trace : elle doit donc pour le moins passer à l'état de *scheva mobile* et non à l'état de *scheva quiescent*, qui n'a aucun son.»

Nous nous bornerons à reproduire, au hasard, quelques paradigmes verbaux et nominaux qui suffiront pour faire voir l'étrangeté d'une telle assertion :

Imp. kal. : קְשֻׁרִי = קִשְׁרִי. Imp. avec aff. : שִׁמְרֵנִי = שִׁמְרִנִי. Inf. avec aff. : שִׁמְרִי = שָׁמְרִי. Flexions nominales : מִתָּנָה = מִתְּנָה ; גִּבְלָה = גִּבְלַת ; בִּתְרִית = בִּתְרִתִי ; זָקֵן = זְקֵנִי ; שָׁפָה = שִׂפְתִי ; כִּבְרִי = כִּבְרִי ; צִדְקָה = צִדְקַת.

Ailleurs M. RABISOWITCH en vient à un axiome plus général encore. Il affirme que le scheva mobile ne se change jamais en scheva quiescent dans une forme donnée. Mais sans aller bien loin, on n'a qu'à lui objecter tous les infinitifs kals sans exception. Car tous sont susceptibles d'être précédés d'une des prépositions לִכְבַ qui changent en scheva quiescent leur scheva mobile, et comme le fait remarquer GESENIUS, quand une lettre bégadképhat suit ce scheva, elle prend très souvent un daguesch doux, ce qui n'arrive qu'après les syllabes fermées. Cependant, le daguesch ne vient pas toujours par des raisons que nous verrons plus bas.[1]

Il en est de même pour toutes les autres lois que M. RABISOWITCH formule comme absolues. Aussi n'oserions-nous jamais émettre des opinions nouvelles sur la langue hébraïque, si ces opinions ne nous étaient pas imposées par la méthode statistique que nous avons toujours suivie, tant pour l'étude des voyelles que pour celle des lettres et des accents.

Nous ne saurions trop le répéter, ce qui ressort d'abord et surtout de cette étude, c'est que les Hébreux procèdent toujours par transitions bien ménagées dans la constitution de leurs groupes ou plutôt de leurs séries de caractères ou signes. Ces transitions sont de diverses natures, comme nous aurons souvent l'occasion de le montrer. La vocalisation arabe et la vocalisation hébraïque diffèrent à ce point de vue comme à tous les autres. L'arabe littéraire se distingue surtout par des divisions nettement tranchées, et en outre par une grande logique, une grande suite, une grande rigueur dans l'application de ses principes. Un mot peut devenir presque méconnaissable par trois ou quatre transformations qui se rattachent les unes aux autres et se sont succédées, couche par couche, pour ainsi dire. Après une première règle agit une seconde, *puis* une troisième, etc., tant qu'on se trouve dans le cas d'en appliquer une.

En hébreu, souvent on s'arrête après la première transformation; et c'est ainsi, par exemple, que dans un mot, qui d'après sa forme primitive eut possédé dans sa dernière syllabe un ségol, si un hheth ou un aïn final n'eut pas attiré un pathah, le remplacement de ce ségol par un pathah n'entraine pas la disparition du ségol qui était soutenu par lui dans la pénultième syllabe ouverte.

Ces brèves indications suffisent pour donner une légère idée des sujets que nous traiterons dans les chapitres qui vont suivre.

Les accents toniques, les consonnes gutturales, les lettres muettes ou de prolongation, enfin la voyelle elle-même et le scheva composé d'une syllabe précédente peuvent déterminer

[1] Voir ce que nous disons des habitudes de la langue hébraïque relativement à l'application successive des règles.

la vocalisation d'une syllabe, ou du moins fixer les conditions nécessaires que cette vocalisation doit remplir. Il faudra donc successivement étudier d'abord toutes ces influences, en analyser les ressources, en comprendre la valeur. C'est ainsi seulement que nous pourrons embrasser les règles essentielles de l'euphonie hébraïque. Ces règles forment le fond même de la langue et toutes *inertes* et *passives* qu'elles paraissent, c'est de ce *corpus mortuum* que doit jaillir la force et la vie, ce sont ces règles qui doivent nous guider dans le labyrinthe des modifications *actives* qu'exige la grammaire elle-même, dans ses formes, ses paradigmes et ses conjugaisons.

(La suite prochainement.)

LETTRE A M. CLERMONT GANNEAU DE L'INSTITUT

SUR

LES MONNAIES MENTIONNÉES DANS LES PAPYRUS ARAMÉENS D'ÉLÉPHANTINE.

PAR

EUGÈNE REVILLOUT.

CHER MONSIEUR,

Je suis en train de donner la dernière main à un mémoire qui a pour titre : «Nouvelles recherches sur les origines égyptiennes du droit civil romain». Pour ce travail, j'ai dû examiner soigneusement à nouveau tous les textes juridiques de la vallée du Nil, y compris les plus récemment découverts et particulièrement ceux des époques éthiopienne et persane, ayant précédé ou suivi immédiatement la grande réforme juridique d'Amasis qu'ont copiée les auteurs de la loi des XII tables.[1] J'ai été obligé à ce propos d'étudier plus à fond ces contrats araméens d'Éléphantine dont vous avez été le plus remarquable interprète, et j'ai assisté, pour ainsi dire, avec quelque étonnement à la discussion métrologique à laquelle ces contrats ou documents divers ont donné lieu.

Disons-le de suite, je crois avec vous que le חלר (faisant songer au mot chaldaïque חלורה et au mot arabe حلر désignant une fève, tout autant qu'à l'assyrien *khalluru* relatif à une monnaie) répond en définitive au chalque 48e de la drachme pour les Grecs et dont j'ai trouvé aussi la mention dans des textes égyptiens.

Mais quelle est la proportion de valeur de cette monnaie avec le שקל des textes araméens dont il s'agit? Ici, j'ai le regret d'être en désaccord avec vous, tout autant qu'avec vos contradicteurs anglais. Depuis bien longtemps, en effet, j'ai démontré — et RENAN avait été frappé de ma démonstration[2] — qu'antérieurement aux Ptolémées le שקל hébréo-ara-

[1] Voir déjà mon «Précis du droit égyptien».

[2] *Journal asiatique*, Rapports annuels de 1882, p. 46 et de 1883, p. 69—70. M. RENAN rendait compte alors de ma note sur les plus anciennes monnaies hébraïques, qui a paru d'abord dans ma *Revue égyptologique*, p. 234 et suiv. avant d'avoir été reproduite en 1884 par la *Revue de numismatique*. Il dit : «Il (M. REVILLOUT) met en lumière les rapports de l'ancien système monétaire des Hébreux avec le système devenu général en Asie occidentale et en Grèce par l'intermédiaire des Phéniciens.» Rien de plus exact que ce résumé de mon travail.

méen était un didrachme[1] encore évalué, comme tel par les Septante sous le règne de Ptolémée Philadelphe, s'il faut en croire la tradition. C'est seulement par imitation du statère tétradrachme ptolémaïque que (prenant pour prétexte l'ancien שקל *didrachme* de la mine double assyrienne) le שקל ישראל des monnaies hébraïques des Maccabées devint un tétradrachme. Or, nous sommes ici à la période persane antérieure à cette dernière réforme monétaire. Le שקל de nos papyrus est donc un didrachme — et cela avec d'autant plus de certitude que le papyrus, auquel on donne la lettre L, le rattache à l'étalon de Ptah באבני פתח,[2] parallèle pour le שקל à l'étalon du roi באבני מלכא, et que cet étalon de Ptah

[1] A l'époque persane nous trouvons cette unité pondérale et monétaire, mais en or; car l'étalon était alors l'étalon d'or. Les dariques d'or sont, en conséquence, les vrais sicles σίκλοι χρυσοῖ (Alex. Aetol apud Macrob. Saturn V, 22). Dans le monnayage royal persan on avait à la fois la double darique de 16 gr. 80, soixantième de la double mine assyrienne d'environ 1000 gr., et la darique simple de 8 gr. 40, soixantième de la mine simple assyrienne d'environ 500 gr. Le nom même de cette darique persane a été conservé en hébreu, et cela déjà sous le règne de Darius, qui, comme l'a dit Madden, ne l'a pas fait frapper le premier, mais simplement en meilleur or (Hérod. IV, 166). En effet, cette darique est mentionnée dans les livres d'Esdras (II, 69. VIII, 25, 26 et 27) et de Néhémie (VII, 70, 71, 72; conf. I Chron. XXIX, 7) sous les formes דרכמן (qu'Oppert assimilait à דרכמה, degré de la mine) et דרכן, nom plus abrégé d'où est venue la forme grecque δαρεικός. La version grecque traduit ce mot par χρυσοῦς (Esdras VII, 25, 26), ce qui est fort exact, puisque le χρυσοῦς d'Athènes était assimilé à la darique. Or, ce χρυσοῦς dans le monnayage grec isonome était un didrachme, comme le שקל, que les Septante traduisent déjà par δίδραχμον, en assimilant à la drachme (δραχμή) sa moitié, son בקע, que nous trouvons avec le poids de 1 gr. 50 dans le monnayage phénico-satrapique, qui complétait dans les provinces le monnayage royal perse.

Il nous reste à faire deux observations sur le plus vieux système des monnaies hébraïques en laissant de côté ici les *anciennes* petites monnaies divisionnaires, telles que le גרה, vingtième du שקל, selon Moïse (Exode XXX, 13; Lev. XXVII, 25; Num. III, 47. XVIII, 15) et Ezéchiel (XLV, 12), anciennes monnaies divisionnaires dont j'ai longuement parlé dans l'article précité:

1° L'étalon monétaire des juifs étant primitivement l'étalon d'argent, le mot שקל, sans aucune désignation de métal, indique toujours le sicle d'argent.

2° D'une autre part, le nom du sicle (principale unité monétaire) est souvent omis dans les anciens textes et l'on se borne à spécifier le métal, or ou argent, avec le chiffre des unités. Toutes les fois qu'on rencontre simplement זהב or, ou כסף argent, c'est donc de sicles d'or ou d'argent qu'il s'agit. Ce principe, très clair et très facile à constater dans les anciens textes, n'a pas toujours été bien compris après la captivité et l'on voit ainsi figurer dans les documents plus récents et dans les versions l'acception d'aureus et d'argenteus (appellation d'argenteus, que les Égyptiens donnaient aussi, dans les contrats démotiques, à leur principale unité pondérale et monétaire, l'*outen* d'argent). Cependant les Septante (dont la version grecque, notons-le, fut d'abord limitée au Pentateuque) paraissent avoir su, quant à eux, que les argenteus et les aureus en question étaient des sigles. Pour le sicle d'or, l'équivalence avec le χρυσοῦς allait de soi, puisque le χρυσοῦς d'alors était en réalité un didrachme attique, comme le poids hébreu, appelé sicle שקל, toujours rendu par didrachme par les Septante. Aussi les traducteurs n'hésitèrent-ils pas à identifier זהב et χρυσοῦς (voir Nombres 7 passim). Pour le sicle d'argent, le mot ἀργύριον, argenteus, ne signifiait plus rien. Aussi n'est-il pas employé par les Septante, mais seulement dans les versions grecques des livres autres que le Pentateuque. Les Septante rendent אלף כסף par χίλια δίδραχμα (Genèse 20, 16), מאתים כסף par πεντήκοντα δίδραχμα ἀργυρίου (Deut. 22, 29) et מאה כסף par ἑκατὸν σίκλους (Deut. 22, 19).

3° La mine, la grande unité assyro-babylonienne, n'est pas indiquée dans les plus anciens textes hébreux. La première mention en est dans le livre des Rois (I ou III, X, 17). Le passage d'Ezéchiel, qui en parle également (XLV, 1—2), est de l'époque de la captivité et se rapporte à la mine babylonienne de 60 sigles (sur laquelle a été établi le talent de 60 mines de 60 sicles, ou de 3600 sicles). Il est, sous ce rapport, en contradiction avec l'Exode.

4° Le talent hébreu (ככר) était, depuis les plus anciennes époques, identique au talent d'or persan. L'Exode (XXXVIII, 25) nous montre qu'il se composait de 3000 sicles, ce qui revient au talent d'or persan de 60 mines de 50 dariques chaque, ou au talent attique de 60 mines de 100 drachmes, c'est-à-dire de 6000 drachmes). Le talent paraît donc phénicien d'origine, et la mine assyro-babylonienne d'origine.

[2] Ces אבנין ou «pierres» sont représentées exactement par plusieurs pierres inscrites ou étalons de ce genre que possèdent le Musée du Louvre et le Musée de Berlin (voir *Revue cg.* II, 178 et mon mémoire sur le bilingue de Philopator, note 75 et 78), ainsi que par le poids Harris de 5 katis du temple d'Helio-

de nous bien connu, est toujours mentionné par les contrats démotiques absolument contemporains (de l'époque persane) pour l'outen et pour son dixième, le kati didrachme. Jamais l'atelier du temple de Ptah de Memphis n'a fondu ou gravé de šekels tétradrachmes, monnaie qui, d'ailleurs, n'existait pas encore à l'époque persane. Même à l'époque ptolémaïque, l'étalon pondéral et monétaire de Ptah, encore employé, surtout pour les usages sacrés, ne comprenait pas le statère ou sekel tétradrachme. Celui-ci ne figurait alors — et alors seulement — que pour les monnaies royales seules — quoique toujours avec le rapport ou la proportion légale (que j'ai le premier fait connaître) entre, d'une part, ce sekel statère tétradrachme et, d'une autre part, soit l'outen qui en comprenait 5, soit le kati (ΚΙΤΕ) qui en comprenait 2, soit le ככר devenu *kerker* ou, plus tard, ϭιωϭωρ, qui en comprenait 1500 (ou 300 outen) et était l'équivalent du talent grec de 6000 drachmes.[1]

Ainsi disparaissent toutes les difficultés qu'on s'est forgées à plaisir :

1° Le כבש ou «agneau» (dont le nom rappelle sans doute la forme de certains poids sculptés en forme d'animaux, comme les lions pondéraux assyriens, animaux variés d'ailleurs et si souvent représentés par les monuments égyptiens), le כבש, dis-je, n'est plus ce problème dont on cherchait jusqu'ici vainement l'origine. Ce n'est pas autre chose en Égypte que le ⟹ (outen ou de quelque nom qu'on veuille maintenant l'appeler), valant 10 katis — didrachmes ou dix šekels — didrachmes de l'époque persane. Il figure dans ce système, même calculé selon l'étalon royal באבני מלכא,[2] à côté du שקל didrachme au même titre qu'il figurera à côté du statère ou šekel tétradrachme, même calculé selon l'étalon royal à l'égyptienne, à l'époque ptolémaïque.

2° Le רביע,[3] quart du שקל, est la monnaie hébraïque bien connue, dont j'ai parlé longuement comme du שקל dans mon article sur «les plus anciennes monnaies hébraïques» (*Revue de la société de numismatique*, 1884, p. 120), dans mon article sur «les poids sémitico-égyptiens» (seconde année de ma *Revue égyptologique*, p. 181), dans mon «Papyrus bilingue

---

polis, d'après lequel mon ami CHABAS a établi la valeur des poids monnaies égyptiens, mentionnés dans les hiéroglyphes. L'étalon pondéral monétaire du temple de Ptah de Memphis avait remplacé plus tard l'étalon du temple d'Héliopolis, auquel se réfère aussi un des poids du Louvre.

[1] Voir mes «Lettres sur les monnaies égyptiennes», parues d'abord dans le tome II de ma *Revue égyptologique*, puis dans la *Revue de la Société de numismatique*, et qui forment maintenant un volume à part (MAISONNEUVE, éditeur). Voir aussi mon livre, intitulé : «Le papyrus bilingue du temps de Philopator», etc.

[2] אנתן לך כסף כבשין III II באבני מלכא כסף צריף «je te donne 5 kabas d'argent selon l'étalon du roi, argent fondu» (Pap. A. l. 7). On remarquera que צריף «fondu», appliqué au כבש, répond exactement au mot *uteh* (ϭτωτϩ) fondu, qui accompagne l'outen de l'étalon de Ptah dans les papyrus démotiques contemporains.

[3] Le רביע ou «quart» existait aussi pour la mine forte et pour la mine simple du système assyrien. LEDRAIN (2e année de ma *Revue égyptologique*, p. 176) le signale pour le lion 13, pesant 0,237, «qui est le quart de 0,918», en même temps qu'il signalait le lion 14, portant le mot חמש, relatif à un cinquième de mine double 0,198 et le lion 15, mentionnant 3 sicles III שקלן, qui paraît avoir pesé originairement 0,050 gr. 4, «ce qui en rapprocherait le tiers, selon M. REVILLOUT, du double sicle d'or darique. Il entrait 30 fois dans la mine simple et 60 fois dans la mine forte. Ce lion portait une inscription assyrienne, dont je n'ai pu vérifier le texte, et qui contiendrait le nom de Sargon.» LEDRAIN parle aussi du lion 16 avec l'inscription II שקלן. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que la mine, soit assyrienne de 60 sekels didrachmes, soit persane ou hébraïque de 50 sekels didrachmes, a été remplacée par l'outen dans les comptes des araméens d'Égypte. Elle ne reparaît pas non plus dans les comptes démotiques de l'époque ptolémaïque, bien que toujours conservée par les Grecs contemporains d'Égypte. On ne trouve, comme très grosse unité de compte, en démotique, que le *kerker* ככר ou talent, identique au talent grec (voir plus haut).

du temps de Philopator (p. 33). Dans ce dernier travail j'ai cité des comptes un peu antérieurs à l'époque persane, c'est-à-dire contemporains de Tahraka et d'Amasis, qui mentionnent déjà, dans l'échelle des poids monnaies, le quart de kati ou triobole, identique au רבע du שקל didrachme, employé alors en Égypte à côté du poids monnaie si fréquent du demi kati (ou drachme attique — un peu réduite à l'époque ptolemaïque), demi kati, qui est aussi le בקע des poids sémitiques d'alors, identique comme pesee à la monnaie phénico-satrapique de 4 gr. 80, dont nous avons parlé précédemment. La proportion d'alliage du כבש ou *outen* fondu est de deux רבע, $^2/_{20}$ ou $^1/_{10}$, comme dans les monnaies de bon alloi actuelles.

3° Le חלך ou chalque est, comme chez les Grecs et les Égyptiens, le 48e de la drachme et le 96e du kati ou שקל didrachme, ce qui nous amène pour le papyrus de la Bibliothèque Bodleienne, auquel Sayce et Cowley ont donné la lettre L, à un taux de l'intérêt tout-à-fait normal et tenant le milieu entre, d'une part, l'intérêt légal de 20 pour cent, employé par les Babyloniens, soit de la même période, soit antérieurs, et, d'une autre part,[1] le *maximum*[2] légal de 30 pour cent qui existait à la même époque et plus tard encore pour l'intérêt égyptien, réglementé par Bocchoris, tandis que, d'après le calcul évidemment exagéré de M. Cowley, ce taux représenterait 60 pour cent.

Notons que la valeur du 96e du kati שקל didrachme rentre admirablement dans cette dichotomie de la fraction du tiers que M. Oppert, dans son étalon métrique, a démontré entre le système assyro-chaldéen,[3] basé sur le שקל. Dans le tome II de notre *Revue*[4] *égyptologique*,

[1] «Ce taux légal était déjà fixé par d'anciennes lois touraniennes, qui nous ont été conservées dans les bilingues d'Assourbanipal. Quand ce roi de Ninive, qui unissait en lui les qualités d'un lettré délicat avec toute la férocité d'un grand conquérant asiatique, eut soumis la Chaldée, soulevée contre lui par son frère cadet, il eut soin de faire rapporter dans son palais ce qui lui semblait le plus curieux dans les bibliothèques des villes mises au pillage. Vraisemblablement il emportait avec les livres les bibliothécaires. Quoi qu'il en soit, il ordonna à des lettrés de transcrire en caractères modernes et de traduire en ninivite les anciens textes du pays d'Accad. C'est ainsi que nous avons le passage suivant d'une loi qui n'a jamais cessé d'être en usage à Babylone : «Produit de l'argent. Le produit de l'argent est de 12 sekels pour une mine.» L'intérêt est ici calculé à l'année. On le trouve encore calculé ainsi dans quelques actes de Babylone. Mais la plupart du temps, à l'époque classique pour nous, c'est-à-dire entre Nabuchodonosor le Grand et Artaxercès, on préférait fixer un intérêt mensuel, qui est indiqué dans plusieurs actes comme devant être mensuellement payé. Non seulement ces actes portent : «l'intérêt par mois est d'un sekel par mine», mais on y ajoute : «cet intérêt se paiera par mois» (p. 54 et 55 de mon livre «Sur les obligations en droit égyptien, comparé aux autres droits de l'antiquité». Voir aussi le supplément babylonien de ce volume et mon livre intitulé : «La créance et le droit commercial dans l'antiquité».»

[2] Bocchoris avait fixé ce *maximum*, d'après lequel étaient réglés les intérêts des créances *civiles*, s'il n'y avait pas de conventions contraires et moindres. Il avait fixé aussi le *maximum* que ces intérêts pouvaient atteindre sans règlement et qui ne pouvait dépasser une somme égale au capital, et cela sans anatocisme. Pour les créances religieuses ou royales, l'intérêt pouvait être de 120 pour 100, un kati par outen et par mois, mais toujours avec le même maximum du double du capital que ne pouvaient dépasser les intérêts. (Voir mes livres de droit égyptien.)

[3] «Ce système repose tout entier sur les deux mines, forte et faible, dont M. Lenormant nous a donné plus haut les pesées et les légendes. Il y avait d'abord la mine forte (ou double) d'environ 1 kgr., représentant 6 unités divisionnaires appelées *pierres*. La *pierre* de la mine forte se divisait elle-même en dix unités plus faibles que M. Oppert appelle drachmes, en assimilant ce mot à *darag mana* «degré de la mine» ou $^1/_{60}$ de la mine) et la drachme assyrienne en 6 sihir ou obodes. La mine faible (d'environ $^1/_2$ kgr.) avait les mêmes subdivisions : 1° son 6e, la *pierre* faible; 2° le 10e de ce 6e, la drachme faible; 3e le 6e de ce 10e, le sihir, ou obole faible. Enfin, à la base de ce double système était le *grain* dont il entrait 3600 dans la *pierre*.» *Revue ég.* II, p. 179. «Poids sémitico-égyptiens». Conf. *ibid.*, p. 231 et mon article sur les plus anciennes monnaies hébraïques.

[4] *Ibidem.*

en traitant des plus anciennes monnaies hébraïques, nous en avons montré les nombreuses applications dans le système pondéral-monétaire phénico-grec. Les Araméens d'Égypte avaient dû y avoir recours pour calculer, d'après des unités monétaires bien connues, le taux de l'intérêt, qu'ils ne pouvaient évaluer, comme les Chaldéens, d'après la mine (un sekel par mine et par mois), puisque la mine n'était pas connue alors en Égypte,[1] et que l'argent était, du reste, plus cher dans ce pays que dans la Mésopotamie. Il faut remarquer que cette division par 3 des poids monnaies ne devait pas étonner les Égyptiens (qui cependant calculaient l'intérêt à 30 pour cent d'après la proportion d'un kati par tétramenie et par outen); car à côté de la division par 2 et de la division par 5 ou 10, que les Hébreux ont aussi connue l'une et l'autre, les Égyptiens, bien avant Alexandre conquérant d'Égypte, avaient parallèlement la division par 3,[2] c'est-à-dire le diobole 6e de kati, l'obole (12e), etc. Le triobole et le diobole avaient même chacun en démotique une sigle spéciale non purement fractionnaire; ils étaient d'un très fréquent usage dans l'administration et dans la banque. Un compte démotique de l'an 19 d'Amasis, que j'ai donné en entier avec son addition, p. 33 et 34 de mon mémoire sur un papyrus bilingue du temps de Philopator, fournit (comme beaucoup d'autres d'ailleurs) pour le kati dixième d'outen la division par $^2/_3$, $^1/_5$, $^1/_{12}$, etc., aussi bien que par $^1/_2$, $^1/_4$, etc.[3] J'ajouterais que c'est à l'aide d'un papyrus provenant d'Égypte, mais cette fois grec, le papyrus Sakkakinis, dont EGGER n'avait pas compris les indications monétaires, que j'ai pu, le premier, fixer à l'aide des additions toute l'échelle des sigles : du chalque (48e de la drachme), du tétartemorion $^1/_4$ d'obole, de l'hémiobole, de l'obole, du diobole, du triobole, des 4 oboles et des 5 oboles, telles qu'elles sont maintenant admises par l'École allemande qui, disons-le, m'a cité.

Excusez moi, cher Monsieur, de vous livrer ainsi, sans façon, avec ces souvenirs, ces assimilations (permettant peut-être de mieux comprendre les divers systèmes de raccordement qui se sont succédés en Égypte entre les poids monnaies sémitiques, égyptiens et grecs), en vous laissant parfaitement libre, dans le cas où le tout vous semblerait mériter attention, de faire l'usage qui vous conviendra de cette lettre, même pour en discuter les conclusions, ce qui me ferait grand honneur.

Agréez, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments

EUGÈNE REVILLOUT,
conservateur honoraire des Musées Nationaux.

Paris, 4 février 1911.

APPENDICE.

Dans deux lettres successives, M. CLERMONT GANNEAUX me dit avoir lu avec beaucoup d'intérêt les observations précédentes qu'il m'engage à publier, tout en me conseillant d'en changer la forme et de fondre les notes dans le texte. Il ajoute : «Je vous engage à revoir

[1] Ajoutons que même du temps des Ptolémées, quand la mine grecque intervient sans cesse dans les calculs grecs, elle est complètement absente des calculs égyptiens. On ne connaît alors en démotique que le talent phénicien (*kerker* ou ככר), l'outen, le kati-sekel-tétradrachme et ses subdivisions.

[2] Un poids de Berlin se réfère, déjà à l'époque antique, à une autre division par 3, s'appliquant non au kati, mais à l'outen, et dont on donne le nombre comme unité particulière (voir *Revue ég.* II, p. 179).

[3] La dette contractée entre araméens *en Égypte* sous les Perses a donc pu y être payée en monnaies égyptiennes, en usage général alors, ce qui est, vous l'avouerez, une condition indispensable du contrat.

de plus près ce que vous dites du כבש. Cette lecture materielle doit être modifiée en כרש, mot qui nous ouvre de tout autres perspectives etymologiques et metrologiques que j'ai sommairement indiquées quelque part dans mon *Recueil d'archéologie orientale*. Pour la question du דרכמן = χρυσός, il convient de tenir compte des דרכמנם mentionnées dans le grand décret sidonien du Pirée.» Je crois que, pour laisser à chacun ses propres decouvertes, le mieux est de reproduire textuellement cette note d'un savant illustre, en la livrant au public en même temps que mes conclusions, auxquelles je ne veux rien changer, même comme rédaction.

EUGÈNE REVILLOUT.

NOTA. Nous publions en ce moment un livre, en quatre fascicules, dont le premier sera en vente en même temps que ce numéro (au prix de 8 fr. à la librairie CHAMPION, Quai Voltaire, à la librairie GEUTHNER, 68, rue Mazarine à Paris et à la librairie HARRASSOWITZ à Leipzig) et contiendra les textes démotiques mot-à-mot annoncés ci-dessus, p. 113.

Cette publication a pour titre et pour division : «Les contrats démotiques archaïques démotiques et araméens» :

1er fascicule en vente.

Bocchoris et la première race ethiopienne.

2e fascicule.

La seconde race éthiopienne.

3e fascicule.

Amasis et son fils.

4e fascicule.

Les Perses.

Au quatrième fascicule se rapportent, non seulement des textes démotiques, mais les textes égypto-araméens, dont j'ai indiqué, dans l'article precédent, le côté métrologique, et qui sont intimément liés pour le fond aux susdits contrats démotiques de la même période, en vertu de l'axiome juridique universel : *locus regit actum*.

CHRONOLOGIE DES ROIS DE L'ÉPOQUE ARCHAÏQUE.

ÉTUDE SUR LES DIVERS SYSTÈMES PROPOSÉS,

PAR

E. AMÉLINEAU.

Si j'examine spécialement les bouchons estampilles, je reconnais volontiers que les figures d'animaux s'y trouvent comme sur les tablettes d'El-Kab; mais en quoi ces animaux indiquent-ils une époque plus reculée dans la préhistoire qu'une époque plus recente? Si l'on en jugeait par la difficulté vaincue, on serait en droit, au contraire de réclamer pour les bouchons à figures d'animaux une époque plus rapprochée de nous que pour les bouchons contraires, car il y a eu pour les faire plus de difficulté à vaincre que pour les autres, et la difficulté vaincue denote d'ordinaire une époque plus récente, pour la bonne raison que l'art, serait-ce même l'art d'estampiller, n'arrive pas du premier coup à la perfection. Aussi je serais bien tenté de mettre de ce chef le roi *Ahâ* après le roi *Khenti* ou *Zerta* de M. PETRIE, car les sceaux de ce roi sont manifestement plus grossièrement faits que ceux d'*Ahâ* et c'est

d'ailleurs la position respective que leur assigne le bouchon à plusieurs noms d'épervier dont j'ai parlé plus haut. Mais il y a encore quelque chose de plus visiblement faux dans les affirmations de M. PETRIE, à savoir que « les sceaux de *Perabsen* et de *Khasekhemoui* ressemblent encore plus à ceux de la IV^e^ dynastie », et que « ceux de *Perabsen* sont intermédiaires entre le style des plus anciens et celui de *Khasekhemoui* ». Tout d'abord, M. PETRIE néglige les actes du culte funéraire, actes que j'ai signalés en analysant le contenu des bouchons de chaque roi, suivant l'ordre dans lequel les tombes ont été trouvées, car certains de ces bouchons ont été déposés dans la tombe royale par des oblateurs différents et portant presque les mêmes titres, et l'aspect extérieur des bouchons et de leurs inscriptions vient confirmer cette remarque. En outre, le lecteur n'a qu'à recourir aux planches où ces sceaux sont publiés, pour voir si ceux de *Perabsen* ne sont pas plus parfaits, plus lisibles, plus ressortants que ceux de *Khasekhemoui*. Et il faut noter ici ce que M. PETRIE s'est bien donné garde de faire observer, c'est qu'un très grand nombre des bouchons de *Khasekhemoui* sont faits de terre argileuse très dure, c'est-à-dire d'une terre autrement propre à recevoir et à garder l'empreinte d'un sceau quelconque, tandis que tous les sceaux de *Perabsen* sont estampillés sur des bouchons de grès rendu compact au moyen de fibres de palmier, matière autrement impropre à garder les empreintes. Et cependant le lecteur n'a qu'à regarder pour voir et juger : les sceaux de *Perabsen* sont autrement parfaits que ceux de *Khasekhemoui*. Mais il y a, ce me semble, encore plus de perfection dans ceux de *Sekhemab* dont M. PETRIE fait un même roi avec *Perabsen*, donnant au roi que la liste de Séti I^er^ appelle Ouadjnès et Manéthon Tlas[1] le nom d'épervier *Sekhemab* et le nom d'animal typhonien *Perabsen*. Or, le nom d'épervier et celui d'animal typhonien désignent deux tribus différentes, celle des éperviers de la Haute Égypte et même de Nubie, et celle des Séthiens qui pouvait se trouver dans la Basse Égypte, à moins qu'elle n'existât avant le départ de l'Afrique centrale des Égyptiens conquérants; mais ces deux noms ne pouvaient s'appliquer au même individu. D'ailleurs, il n'y avait pas plus de raison de choisir le nom de *Sekhemab* pour en faire le nom d'épervier du roi *Perabsen*, que ceux des autres rois trouvés dans la tombe et qui sont tous des éperviers au même titre que *Sekhemab*. En outre, le nom de *Perabsen* est connu par ailleurs et il est enfermé dans un cartouche sur un monument très ancien que MARIETTE avait trouvé à Saqqarah et qui est actuellement conservé au Musée du Caire. Ce monument connu sous le nom de stèle de *Schera* mentionne ce prêtre qui était à la fois prêtre de *Sent*, roi de la deuxième dynastie, le Σεθένης de Manéthon, et prêtre de *Perabsen*, dont le nom est aussi enfermé dans un cartouche. Or, ce n'est pas le seul exemple d'un nom de roi préhistorique ayant un culte sous l'Ancien Empire : j'ai déjà fait voir dans le *Journal Asiatique* que les éperviers *Qa*, *Sekhem* et *Kheper* étaient dans le même cas.[2] A cela on peut répondre que les noms auxquels je fais allusion sont des noms d'éperviers, et non des noms de rois. Sans doute on peut le prétendre; mais alors comment se fait-il que le nom

[1] Je dois dire que je considère ces deux mots *Ouadjnès* et *Tlas* comme un seul et même nom du même roi : la syllabe *nès* a donné *las* le nom de la langue dans les deux cas et le même mot. La lettre *T* est la seule qui ait survécu du mot *Ouadj* : elle s'est durcie.

[2] E. AMÉLINEAU, *Le culte des rois préhistoriques d'Abydos sous l'Ancien Empire Égyptien*, p. 13 et seq. du tirage à part.

de *Perabsen* que nous avons toujours trouvé écrit dans le rectangle soit écrit dans l'ellipse royale nommée cartouche? Le cartouche royal que nous trouvons toujours réservé pour le noms de royauté, dont nous voyons entourés tous les noms de rois qui remplissent la liste de Seti Ier, que nous trouvons spécialement employé pour contenir le nom du roi *Senta* , écrit aussi ou qui est bien sans doute un nom de roi dont nous ne connaissons pas le nom d'épervier, le cartouche, dis-je, est aussi employé pour renfermer les signes écrivant le nom du roi *Perabsen* dans la stèle de Schera 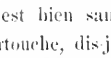 . Comment ne pas conclure de cette particularité que, si le nom de *Sent* est un nom de royauté, le nom de *Perabsen* doit aussi en être un? Je ne vois pas la possibilité de conclure autrement, si bien que ce raisonnement peut se mettre en forme ainsi qu'il suit : « Tous les noms écrits dans un cartouche, depuis Ménès jusqu'au dernier empereur romain, ont été regardés comme des noms de rois égyptiens : or le nom de *Perabsen* est écrit dans un cartouche depuis au moins la IIIe dynastie; donc au moins depuis la IIIe dynastie le nom de *Perabsen* a été regardé comme un nom de roi d'Égypte. » Comment dès lors M. Petrie aurait-il le droit de faire de *Perabsen* autre chose qu'un nom de roi, et d'attribuer au personnage que représentait ce nom le nom d'Ouadjnès comme nom de royauté? Le prêtre Schera qui, à la IIIe dynastie, était hiérodule de ce roi, devait savoir au moins tout aussi bien que M. Petrie s'il y avait eu, ou non, un roi qui s'était ainsi nommé à la IIe dynastie. Et si vous persistez à me dire qu'il appartient à la IIe dynastie, il faut de toute nécessité que vous lui trouviez une place autre que celle que vous lui avez trouvée; or, le cartouche vous en empêche, il vous en empêchera toujours. Cette nécessité avait bien été comprise de Mariette et de ses successeurs qui, après avoir vu que le nom de *Perabsen* se trouvait à côté de celui de *Sent*, l'avaient hardiment fait entrer dans la IIe dynastie, à la sixième place, bien qu'il n'eût aucun correspondant parmi les rois de la liste manéthonienne, quand au contraire les cinq premiers noms de la liste de Séti Ier correspondaient bien aux cinq noms de la liste de Manéthon.

Il y a cependant une différence que je dois noter entre la stèle de Schera et les bas-reliefs de Saqqarah qui ont mentionné les rois *Qâ*, *Sekhem* et *Kheper* : les noms de ces rois ne sont pas écrits dans le cartouche, c'est vrai, mais ils sont précédés de leur titre d'épervier. On ne peut aucunement prétendre, comme on l'a fait, que les mots *Qâ*, *Sekhem* et *Kheper* sont des titres du dieu Hor; car, à la rigueur, le dieu Hor pouvait avoir les qualificatifs de *Qâ* et de *Sekhem*, il ne peut avoir le titre de *Kheper*, ce qui ferait : épervier-scarabée, puisque les deux êtres que l'on désigne par ces noms sont trop éloignés l'un de l'autre — l'un étant oiseau et l'autre insecte — pour avoir été un seul moment réunis ensemble. Mais il y a bien mieux : l'écriture du nom de *Perabsen* dans un cartouche reste unique et doit être le résultat d'une erreur intentionnelle de Schera qui s'est dit que, du moment qu'il était hiérodule de deux rois, il ne pouvait entourer le nom de l'un d'un cartouche sans en entourer aussi l'autre; mais cependant, s'il faut en juger par la répétition des noms cités plus haut sur les planches 27, 29, 48, 83 et 89 du tome III des *Denkmäler* de Lepsius, ce n'était pas la coutume ordinaire, car à chaque fois les noms de ces trois éperviers sont écrits en dehors du cartouche, comme aussi en dehors du rectangle, pendant que les noms de rois existant alors ou ayant existé peu auparavant, comme celui d'Ouser-

kaf, sont entourés de l'ellipse royale.[1] Le lapicide s'est donc conformé à la tradition courante en Égypte laquelle n'accordait pas le cartouche aux rois ayant précédé Ménès, tandis que tous les rois ayant succédé à Ménès ont leur nom dans le cartouche. Si d'aventure on requérait pour les premiers le rectangle, je répondrais que ce nom peut aussi s'écrire hors du rectangle, témoins les rois *Narmer*, *Qâ*, *Khenti* et *Perabsen*. Je peux donc conclure en toute sûreté de conscience que M. PETRIE n'avait pas le droit de donner à *Perabsen* un nom d'épervier qu'il ne pouvait avoir, étant d'une autre tribu, et un nom de royauté qu'il n'avait pas, puisque son nom était celui d'un roi et suffisait à le faire reconnaître pour tel, témoin le cartouche dans lequel la stèle de Schera l'écrit.

Pour ne pas quitter cette seconde dynastie qui m'a retenu jusqu'ici, je ferai observer à mes lecteurs que la présence des trois noms de rois *Hotep-Sekhemoui*, *Râneb* et *Neteren* dans la tombe de *Perabsen*, loin de signifier que ces rois aient été les prédécesseurs du roi *Perabsen*, signifierait au contraire que ces trois rois ont vécu après lui, comme *Sekhemab*. Car enfin ce n'est pas une règle fixe, quoi qu'en dise M. PETRIE, ce n'est même pas une règle du tout que les rois se soient appropriés les vases de leurs prédécesseurs pour en meubler leurs tombes. Je sais, tout comme un autre, qu'à partir d'une certaine époque quelques pharaons, pour participer à l'offrande d'un monument qu'ils estimaient beau, ont fait graver leurs noms près de celui du dédicateur; mais, outre que nous sommes là en présence d'une manière d'agir relativement récente, nous nous trouverions, s'il en était ainsi que le veut M. PETRIE, en face d'un vol véritable et, quoique le respect de la propriété d'autrui nous semble n'avoir jamais bien existé en Égypte — idée que je suis bien loin d'admettre, surtout pour les souverains de ce pays — je regarde la piété envers les ancêtres comme ayant eu trop de force dans la vallée du Nil pour avoir permis de tels actes. Il est vrai que le roi d'Égypte était le maître de toute la vallée du Nil, que le chef possédait tout; mais comment aurait-il osé prendre ce qui appartenait à ses ancêtres, à ses parents, car rien ne montre que les morts antérieurs n'étaient pas pour lui des ancêtres et des parents, ce qui leur avait été consacré pour leurs besoins dans l'autre monde. Quant on voit les exemples de la piété des tribus de l'Afrique centrale envers leurs morts, on reste persuadé que les Égyptiens, même et surtout à l'époque préhistorique, ne firent pas ce qu'ils regardaient comme un sacrilège. Et d'ailleurs comment auraient-ils pu le faire? On aurait pu soutenir tant bien que vaille la possibilité de la chose avant la découverte de MM. BARSANTI et MASPERO à Saqqarah; mais maintenant qu'il est bien plausible d'admettre que ces trois rois ont été enterrés à Saqqarah, comment *Perabsen* aurait-il pu les dépouiller de leurs vases pour les transporter à Abydos? La découverte de Saqqarah permet de reconnaître la justesse des renseignements que nous a transmis Manéthon par le canal de la *Chronique* d'Eusèbe, à savoir que les rois mânes, les Νεκύες, avaient gouverné l'Égypte après les dynasties divines, les uns à Memphis, les autres à Abydos ou Thinis, d'après les traditions de l'Égypte. Cette découverte donne de plus à penser que la persuasion que j'ai bien souvent exprimée sur les tombes de la première et de la IIe dynastie, à savoir qu'elles sont à Memphis et non à Abydos, était basée sur de justes prémisses, prises de Manéthon, car si l'on veut

[1] LEPSIUS, *Denkmäler*, II, pl. 89 spécialement.

rester dans l'époque historique, les trois premiers rois de la IIe dynastie ont été enterrés à Saqqarah dans les environs de la pyramide d'Ounas, et si l'on veut sortir de cette période historique en admettant la période antéhistorique, nous avons la preuve que les rois *Hotep-Sekhemoui*, *Râneb* et *Neteren* ont été enterrés à Saqqarah. S'ils ne l'ont pas été, que faisaient-ils à Saqqarah? S'ils l'ont été, que faisaient-ils à Abydos? D'une manière ou de l'autre, il y a eu acte du culte funéraire, soit à Memphis, soit à Thinis. Il est donc impossible de nier qu'il faille tenir compte du culte ancestral à cette lointaine époque et que, par conséquence, les noms des rois qui ont été trouvés dans une tombe qui n'était pas la leur, sont les successeurs de ce roi et non ses prédécesseurs, comme le demandent la logique et le bon sens. Par conséquent, les rois *Perabsen*, *Sekhemab* et *Sekhemoui*, loin d'avoir appartenu à la IIe dynastie, doivent avoir appartenu à une époque antérieure, à une époque antéhistorique avant les trois rois *Hotep-sekhemoui*, *Râneb* et *Neteren*.

A propos du roi lequel a pour titres roseau de la Haute Égypte, abeille de la Basse Égypte, vautour du sud et uræus du nord, je ferai observer que sur les deux inscriptions sur vases que M. Petrie a publiées, dans un cas, le n° 19 de la planche VIII de son second volume, l'inscription tout entière donne : , le dernier signe représentant sans le moindre doute la barque stéréotypée qui vogue sur un canal ou un cours d'eau. M. Petrie ne tient pas compte de ce dernier signe : pourquoi? Il n'en dit rien, mais il est facile de voir que c'est parce que le signe le gênait. En effet, si ce signe doit être lu et entrer en composition du nom royal, comme il doit être, et qu'il le faille lire *Ouhâmnouter*, ou autrement, c'est un tout autre nom que *Neteren* et il faut sans doute le distinguer du nom de Binôthris, le troisième roi de la IIe dynastie. Mais, me dira-t-on, c'est un nom de royauté; je répondrai alors que, s'il en est ainsi, *Qâ* est aussi un nom de royauté et, comme il a pour nom d'épervier le même mot *Qâ*, il faut admettre qu'à cette époque le nom de royauté pouvait être le même que le nom d'épervier, ce qui entre trop dans mes vues, pour que je songe un seul moment à le contester.

M. Petrie, en outre, semble admettre que les rois antéhistoriques dont il donne la liste *Ka*, *Râ*, *Zeser*, *Narmer* et *Sma* ont tous eu leur tombe en Abydos : *Ka* d'après la tombe B 7, *Zeser* d'après la tombe B 9, *Narmer* d'après B 10, et *Sma* d'après B 15. Mais dans ces cinq noms deux d'abord sont entrés qui n'y avaient aucun droit, à savoir *Zeser* et *Sma*. Dans son premier volume, M. Petrie ne peut citer comme nom et titre du roi que le nom qu'il dit avoir trouvé dans la tombe de *Den* et qu'il lit *nebti Djeser*. Dans le second volume, il ajoute : « La tombe B 9 est peut-être celle du roi *Djeser* qui semble avoir été un successeur de *Ka*, car elle était de la même construction que celle de *Ka* et n'avait jamais été brûlée. »[2] Et c'est tout. Or, on peut voir en lisant la description que j'ai donnée des tombes du premier plateau que toujours les tombes royales s'annoncent au fouilleur par l'épaisseur des murs de l'enceinte, murs de revêtement. Cette tombe n'a qu'une épaisseur fort ordinaire, sensiblement la même que celle des tombes qui étaient situées à l'est des tombes royales et que M. Petrie attribue à la domesticité de Ménès. Cette tombe manque donc de cette première

[1] Fl. Petrie, *The royal tombs of the first dynasty*, I, pl. IV, n° 3.
[2] *Ibid.*, II, p. 7, col. 1.

particularité qui se retrouve exactement lui-même sur le second plateau, après la tombe centrale. Il en est de même de la tombe du roi *Ka*. D'autre part, le signe *Djeser*, , n'est aucunement renfermé dans la maison d'épervier, ni précédé du signe de l'épervier, des signes indiquant la royauté sur la Haute et la Basse Égypte, ni même des signes , indiquant la protection des deux Égyptes, soit par le vautour, soit par l'uræus. Il n'y a que les deux corbeilles qui se lisent non *Nebti*, mais *Neboui*, et qui signifient sans doute les *Deux maîtres*, et le tout peut être parfaitement un nom propre particulier au personnage ayant dédié le vase au roi *Den*. Par conséquent, nulle raison ne nous force à regarder le mot *Djeser* comme un nom de roi et il faut l'écarter de la liste. D'ailleurs, M. PETRIE nous a donné lui-même l'exemple : dans son premier volume il avait mis en tête de sa liste de rois le roi *D* qu'il avait rencontré sur l'une des stèles que j'avais laissées au Musée alors de Gizéh et qu'il a retrouvé sur deux fragments de la tombe de *Khenti*; ce nom s'écrivait . Si *Djeser* est un nom de roi, *D* ou *Tot* est aussi un nom de roi : pourquoi adopter le premier et laisser le second? C'est cependant ce qu'a fait M. PETRIE. Pour le roi *Ka*, le cas est tout-à-fait différent : le nom s'en est trouvé gravé sur les marques de poteries, renfermé dans la maison laquelle était surmontée de l'épervier, l'un des signes indubitables de la royauté primitive.

Le roi *Sma* de M. PETRIE a pour tombe, d'après l'archéologue anglais, B 15. Cette tombe est la seconde des tombes royales trouvées sous la seconde butte : la largeur de ses murs d'enceinte montre bien qu'en effet c'est une tombe royale, il n'y a pas à en douter un seul moment. Mais cette tombe, est-elle celle d'un roi *Sma*? C'est ce que rien ne nous démontre; tout nous démontre, au contraire, que ce n'était pas celle du roi *Sma*, parce que ce *Sma* n'était pas un roi. Ce que M. PETRIE dit de sa tombe n'est pas fait pour nous faire pencher vers son opinion, car il n'en dit absolument rien. Au contraire, il avoue que les objets sur lesquels il a lu le nom de *Sma* ont été trouvés dans le voisinage de la tombe du roi *Zer* ou *Khenti*. Or, je l'ai trouvé moi-même précisément au même endroit, c'est-à-dire dans la série Est des tombes. La plus rapprochée de ces tombes est située à trente mètres environ de l'extrémité ouest de celle que M. PETRIE attribue à *Sma*, ce qui n'est pas exorbitant, mais M. PETRIE oublie que, d'après ce qu'il a dit précédemment, les fouilleurs avaient porté les débris de la tombe prétendue de Ménès à l'est, où il en a trouvé des objets, comme j'en ai également trouvé moi-même, et que, par conséquent, s'il en était ainsi pour la tombe de Ménès, il en devait à plus forte raison être de même pour celle de *Sma*, puisqu'elle était placée à l'est de celle de Ménès. Le lecteur voit donc bien que s'appuyer sur l'emplacement où l'on a trouvé un objet pour en déterminer des conclusions fantaisistes, c'est s'appuyer sur un roseau fragile qui se brise et perce la main qui le tient. Tout concourt donc à prouver que la tombe B 15 n'était pas celle de *Sma*. En outre, comment M. PETRIE sait-il que le signe doive se lire *Sma*? Il ne nous l'apprend pas. Il dit seulement que les corbeilles qui se voient de chaque côté de la tige venant s'appuyer entre elles deux représentent le titre *nebti* ou *neboui* et que ce titre rapproche le personnage *Sma* des rois antéhistoriques, et cela lui suffit pour faire de *Sma* le prédécesseur immédiat de Ménès. Mais le collaborateur de M. PETRIE nous explique le signe *Sma* en écrivant le groupe de la manière suivante , c'est-à-dire les deux corbeilles et le signe qu'on lit *sam* et qui veut dire :

réunir.[1] Mais rien ne permet de diviser ainsi un signe qu'on a bien pris la précaution de réunir de deux façons, horizontalement et verticalement: le faire, c'est entrer dans l'hypothèse fantaisiste. De plus, ce signe me semble bien plus représenter les racines d'une plante aquatique, ou toute autre chose que le signe . Quoi qu'il en soit, deux choses sont bien certaines, à savoir que la tombe n'était pas celle de *Sma*, puisqu'on y a trouvé aucun objet au nom de ce prétendu roi, et que le signe qui écrit le nom ne se lit pas *Sma*, et que rien n'indique un roi.

Nous sommes donc édifiés actuellement sur les sites des tombes des trois rois *Ka*, *Djeser* et *Sma* : sur ces trois, aucun n'existe comme tombe royale, et seul le roi *Ka* a eu une existence. J'en viens au roi *Narmer* dont M. PETRIE place la tombe en B 10, c'est-à-dire à la première tombe royale sous la seconde butte, à quatre mètres environ de celle qu'il attribue à *Sma*. Aucun objet de ce roi n'a été trouvé dans cette tombe, et si l'on cherche pourquoi M. PETRIE en a fait la tombe de *Narmer*, c'est qu'il en avait besoin et que celle-là en valait bien une autre. Les seuls objets qu'il a rencontrés au nom de ce roi ont été trouvés dans B 6, 17 et 18.[2] B 6 est une tombe assez grande, située à l'est de celle attribuée à *Narmer*, où M. PETRIE trouva une grande vase cylindrique au nom de *Narmer*. B 17 et 18 sont deux tombes assez petites au nord de celle que M. PETRIE a attribuée à Ménès, dont le n° 17 a les murs est et ouest assez épais, mais sans cependant avoir l'épaisseur des tombes royales sans contexte. Les objections qui valaient pour la tombe de *Sma* se renouvellent ici et il en faut conclure que le roi *Narmer* n'avait point sa tombe en B 10, malgré qu'«un si grand roi» dût avoir une grande tombe. Au fond, les objets au nom de *Narmer*, trouvés à Om el-Ga'ab, sont seulement au nombre de cinq, ce qui semble quelque peu surprenant pour un «si grand roi», d'autant plus que les objets au nom de ce roi trouvés à Hiéracônpolis par M. QUIBELL sont autrement beaux, autrement grandioses d'art que ceux qui ont été rencontrés à Om el-Ga'ab, et l'on ne comprendrait guère que ce roi, qui faisait sculpter pour d'autres rois les belles tablettes d'Hiéracônpolis, se fût contenté des ouvrages relativement grossiers d'Abydos pour en faire son mobilier funéraire. J'ai conclus donc que la tombe de *Narmer* ne se trouvait point à Om el-Ga'ab, mais bien plutôt à Hiéracônpolis, et que, si des objets en son nom se trouvaient à Abydos, ils s'y trouvaient en vertu du culte ancestral, comme peut-être d'ailleurs à Hiéracônpolis, ce qui serait tout aussi possible et autrement vraisemblable.

Enfin il n'est pas vrai que les sceaux de *Perobsen* et de *Khasekhemoui* doivent être jugés par ceux de la IV^e^ dynastie, parce qu'ils leur sont à peu près semblables. Il y a d'abord une assez grande différence entre les sceaux de *Khasekhemoui* et ceux de la

[1] FL. PETRIE, *The royal tombs of the first dynasty*. II. p. 48. — A ce propos, je demande au lecteur de lui rappeler l'échantillon de la manière de M. PETRIE, qui, se basant sur ce que le nom qu'il lit *Sma* se trouve avec le nom de *Neit-hôtep* dont il a fait la femme de Ménès, écrit : «Comme nous l'avons montré, cela indique que *Neit-hôtep* était étroitement apparentée avec le roi *Sma*, et comme elle paraît avoir été la femme de Ména, cela suggère que *Sma* était son père et avait régné immédiatement avant Ménès.» (*Ibid.*, p. 17, 1^re^ col.). — Cela se passe de commentaire.

[2] Dans les planches B 6 est remplacée par B 5 et il y faut joindre B 19, sans qu'on se puisse rendre compte d'une telle anomalie.

IV^e^ dynastie; ceux de Perabsen et surtout de *Kha-Sekhem* leur sont même supérieurs pour la gravure et la facilité de lecture, ainsi que je l'ai fait observer plus haut. De plus, il faut compter encore avec le culte des ancêtres, culte qui obligeait à certaines époques à renouveler toutes les provisions du mort, et comme ces provisions étaient presque toujours contenues dans de grandes jarres, comme ces grandes jarres devaient être coiffées d'abord, puis scellées au nom du roi à qui elles étaient offertes, il est très concevable qu'il ne faille pas juger de l'époque à laquelle vivait ce roi par celle à laquelle lui furent consignées les dernières offrandes qui lui furent apportées.

J'arrive maintenant au système chronologique proposé et défendu par M. KURT-SETHE. M. KURT-SETHE est le seul égyptologue allemand qui se soit fait une spécialité, parmi la jeune école, des questions relatives aux nouveaux noms de rois découverts depuis l'hiver 1895—1896. C'est lui qui, lorsque j'eus fait part à M. ERMAN des photographies des objets découverts pendant la première campagne de mes fouilles à Abydos, eût la hardiesse de lire le nom de *Merbapa* et de l'identifier avec Meribapen, le roi de la première dynastie. La même idée m'était venue, mais j'avais reculé devant le signe avec lequel ne m'avait pas familiarisé la lecture des monuments de l'Ancien Empire, parce que je n'avais pas les ouvrages nécessaires sous la main. J'avais aussi pensé à l'identification de Semenpetah avec le roi , et encore aujourd'hui je recule devant cette identification, tant il y a de différence entre le signe employé par la table de Séti I^er^ et le signe que je viens de reproduire tel qu'il est fait sur les documents. Pour le roi que l'on a identifié avec Hesepti et que les monuments écrivent , je conserve aussi des doutes, malgré l'abréviation hiératique en qu'a citée M. SETHE. Je ne nie pas cependant absolument que M. SETHE n'ait eu raison : je dis seulement que les arguments qu'il a fait valoir ne m'ont pas pleinement satisfait, car j'aurais voulu quelque chose de plus absolument probant. Quoi qu'il en soit, les égyptologues ont donné presque tous raison à M. SETHE, et je dois m'incliner devant leur jugement presque unanime, jusqu'au jour où la découverte de quelque monument nouveau permettra de reprendre la question. Ce qu'il y a d'admirable dans l'aventure de M. SETHE, c'est l'unanimité de tous ses confrères en Allemagne à le suivre et à lui laisser le soin de s'occuper de ces questions, à regarder comme vrai tout ce qu'il a dit, et cela non seulement pour lui, mais aussi pour M. BORCHARDT, même lorsque celui-ci s'est manifestement trompé en faisant du tombeau découvert par M. DE MORGAN à Neggadeh le tombeau du fondateur de l'empire égyptien, de Ménès. J'avoue que j'admire cette discipline allemande, quoiqu'elle me semble un peu trop limiter l'initiative et la réflexion individuelles, et je souhaiterais volontiers qu'en d'autres pays on eût plus de confiance en ceux qui ont ouvert la voie, tout en ne refusant pas d'admettre que la critique sincère a du bon et peut stimuler les études.

Mais peut-être y a-t-il dans cette unanimité touchante, je le répète, un danger qui ne se montre qu'à la longue et qui, pour le cas présent, ne s'est montré qu'en 1905, année à laquelle M. SETHE, confiant dans ses propres forces, ce que je suis loin de blâmer, mais peut-être un peu trop méfiant des études d'autrui, a fait paraître ses *Contributions à la plus vieille histoire de l'Egypte*,[1] dans lesquelles il était libre sans doute d'exprimer son opinion,

[1] KURT-SETHE. *Beiträge zur ältesten Geschichte Agyptens*. Leipzig 1905. Dans les *Untersuchungen zur Geschichte und Altertumskunde Agyptens*. III. Band.

mais dans lesquelles il s'est montré peut-être un peu trop irrespectueux des opinions d'autrui, et ce n'est pas de moi que je parle ici, car M. SETHE n'a sans doute pas connu les tomes III et IV de mes *Nouvelles fouilles d'Abydos*, puisque le tome IV a paru en même temps que son ouvrage, ce qui a fait que je n'en ai pas parlé, car j'en aurais certainement parlé si je l'eusse connu, et je l'aurais combattu comme je vais le combattre ici. J'espère, sans en être bien certain, que M. SETHE m'eût fait le même honneur. Si je dis que je n'en suis pas bien certain, c'est que M. SETHE a connu sans doute mes deux premiers volumes et que, sauf quelques citations à propos des monuments que j'avais publiés, il n'a tenu aucun compte des observations que j'avais faites sur les lieux, notamment pour le tombeau de Set et Horus ou de *Khâ-sekhemoui*.

Je ne veux pas ici m'occuper de toutes les questions que soulève M. SETHE dans son important travail : il en a donné des solutions dont il portera la responsabilité et qu'il saura sans doute défendre, car nul n'est mieux outillé que lui en fait de textes et d'annotations à ces textes et, je le répète, il s'est fait une spécialité de ces études si difficiles et si arides. Son opinion a donc droit à être étudiée, discutée, approuvée ou désapprouvée. J'ai le regret de dire que j'aurai plus souvent à désapprouver qu'à approuver, mais ce ne sera que mon opinion personnelle, et le lecteur pourra se prononcer en connaissance de cause. J'aurai toujours d'ailleurs le respect de mon contradicteur, ou pour mieux dire de celui que je croirai devoir contredire.

M. SETHE a d'abord dressé, dans la partie de son ouvrage où il s'occupe de la chronologie des rois dont les noms ont été découverts dans les dix dernières années, une liste de ces rois avec les titres divers par lesquels ils nous sont connus. Cette liste est faite d'après M. PETRIE seulement, et par cette partialité M. SETHE a prêté le flanc à la critique. Voici cette liste (p. 172) avec les mêmes divisions.

Cette liste me semble mal disposée tout d'abord, parce qu'elle préjuge immédiatement la question et ne tient pas compte d'un fait qu'a fort bien montré M. NAVILLE et que j'ai démontré tout au long après lui, fait indéniable, fait constant contre lequel on ne peut pas relever une seule exception depuis la première dynastie jusqu'à la XII^e^, et ce fait c'est celui ci : Le nom d'épervier est toujours le même que le nom de vautour et d'uræus, et pour les rois d'Abydos nous avons au moins deux, sinon trois exemples qu'il en était ainsi. De plus, cette liste est loin, bien loin d'être complète, ce qui est un défaut beaucoup plus grave, car c'est avoir l'air de fuir la vérité, et cela ne me regarde pas seulement, mais regarde aussi M. QUIBELL qui a trouvé à Hiéracômpolis un ou plusieurs rois qui ont été passés sous silence par M. PETRIE, parce qu'ils le gênaient, et qui ont été omis par M. SETHE, parce que celui ci a suivi l'ordre de M. PETRIE, sans y regarder de trop près. Mais à suivre ainsi presque à l'aveuglette les traces d'un auteur quel qu'il soit, on s'expose à de très graves mécomptes. Je sais bien que M. SETHE peut me répondre qu'il n'a pas adopté toutes les vues de M. PETRIE, qu'il en a même corrigé ou nié quelques-unes : il n'en est pas moins vrai qu'il a préjugé la question, qu'il l'a même réglée d'avance en supposant qu'elle se meut uniquement entre les limites que lui a assignées M. PETRIE et que M. SETHE a même rendues plus étroites. Je vais examiner pour chacun des rois qu'a cités M. PETRIE les raisons qu'a

Rois Prémènites.

Noms avec le titre d'Horus	Les autres titres	Liste d'Abydos de Séti Ier	Manéthon
		— — —	— — —
		— — —	— — —
		— — —	— — —
		— — —	— — —
		— — —	— — —

Ière dynastie.

			Ménès
(?)			Athotis
			Kenkenès
I			Ouénéphès
II			Ousaphaïs
			Miébis
			Sémempsès
			Biénékhès

IIe dynastie.

	—		Boethos
	—		Kaiekhos
			Binothris
			Tlas
	—		Sethénès
—		—	Khairès
	—		Noferkhérès.

exposées M. SETHE pour ou contre, mais je suivrai l'ordre de l'auteur anglais et non celui de l'auteur allemand.

I° Le roi *Ka*. Parce que le nom de ce roi n'a été trouvé que sur des fragments de jarres, écrit cursivement ou, pour mieux dire, gravé au couteau sur l'argile avant la cuisson du vase, M. SETHE regarde ce nom avec suspicion. Cependant le nom d'épervier existe bien, et, si ce nom a été écrit à la hâte, ce n'est pas une raison pour le nier. Vouloir demander à ces monuments si anciens, où l'homme s'exerçait à grand' peine à former les hiéroglyphes, la même perfection qu'aux monuments plus tardifs quand il était maître de tous ses moyens, c'est se tromper manifestement. Tant que M. PETRIE n'a signalé que les sceaux à peu près informes de son ouvrage sur les deux premières dynasties égyptiennes,[1] je n'ai pas voulu y reconnaître un roi; mais la question a changé du tout au tout lorsqu'il a publié dans son volume sur Abydos[2] l'épervier debout sur la maison. Maintenant, que le signe que M. PETRIE lit doive vraiment se lire ainsi, c'est une autre question, et là je suis de l'avis de M. SETHE: rien n'est moins certain qu'une semblable lecture. Quant au nom de royauté que M. PETRIE trouve dans et qu'il explique par le «roi *Ap*», c'est de la pure fantaisie et je le rejette comme le fait mon confrère allemand. De même aussi la reine dont M. PETRIE, toujours au courant des menues détails de la cour de ces antiques rois, fait la femme du roi *Ap*. Comme celui-ci n'a jamais existé, il s'en suit naturellement que celle-là n'exista jamais aussi.

II° Le roi *Ro*. M. PETRIE a trouvé le nom de ce roi sur un bouchon dont j'ai déjà parlé plus haut et qui montre un oiseau, les pattes appuyées sur un , suivi de deux autres . M. PETRIE prend l'oiseau pour un épervier; il est bien plus simple d'y voir l'hirondelle suivi de son complément, puisque le signe se lit . M. SETHE n'a donc aucune peine à démontrer que le nom de ce roi est à rejeter.

III° Le roi *Djeser* . M. SETHE est d'avis que le nom de ce roi est celui du troisième roi de la troisième dynastie, celui que Manéthon appelle Tosorthros. Il n'est pas plus étonnant, selon M. SETHE, d'avoir trouvé ce nom dans une tombe de la première dynastie, celle du roi , qu'il n'est surprenant d'avoir trouvé celui d'un roi de la seconde dynastie, , dans la tombe de la reine , c'est-à-dire *Merneit*, ou dans d'autres tombes de la nécropole que M. PETRIE nomme W 3. Dans ce petit nombre de lignes je trouve matière à beaucoup d'objections et je ne peux vraiment pas rencontrer l'expression de la vérité. Tout d'abord cependant, je suis d'accord avec M. SETHE pour reconnaître le peu d'importance, la complète insuffisance du lieu où ont été trouvés certains objets en vue de déterminer l'âge d'un roi, surtout dans une nécropole qui a été aussi bouleversée que celle d'Om el-Ga'ab, surtout dans une nécropole qui venait d'être fouillée récemment par mes ouvriers. Mais c'est seulement sur cette question que je puis être d'accord avec M. SETHE. Que le signe soit fait comme à l'époque classique, ce n'est point une raison pour que le nom soit de la III^e^ dynastie, parce qu'ici encore les vases sur lesquels a été inscrit ce nom

[1] FL. PETRIE. *The royal tombs of the first dynasty*. II. pl. XIII. 89.

[2] *Id*., *Abydos*. I. 13.

[3] SETHE. *Beiträge zur ältesten Geschichte Aegyptens*. p. 31.

peuvent provenir du culte ancestral et que ce culte doit entrer en ligne de compte, puisqu'il s'exerçait même à des distances comme celle de Memphis à Abydos, comme celle de Memphis à Hiéracônpolis, témoin la statue de Pepi que ce roi fit déposer à Nekhen. Je pourrais arriver ainsi à la même conclusion que M. SETHE, quoique par un autre chemin. Mais le nom de *Djeser,* est-il bien un nom de roi? M. SETHE n'en doute pas un instant, parce que ce nom a été effectivement porté par un roi de la III^e^ dynastie. Il lit les deux corbeilles *Nebti* ou *Nebouï* et en fait l'équivalent de , de et de , parce que dans la pyramide d'Ounas on trouve le texte suivant : 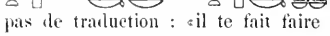 ce qui lui semble signifier sans doute, car il ne met pas de traduction : «il te fait faire offrande par les deux maîtres . . . te font offrande les deux maîtresses», à savoir dans le premier cas Set et Horus, dans le second le vautour d'El-kab et l'uræus de Bouto qui sont tous deux du féminin en égyptien. Mais si j'ai recours au texte et à la traduction qu'en donne M. MASPERO, qui compte bien pour quelque chose, j'imagine, je vois que la phrase entière est : 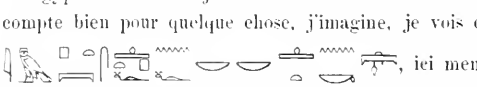 , ici mention de l'offrande, et la phrase passe à un autre développement. M. MASPERO traduit ainsi : «Râ t'a fait offrande au ciel et il t'a fait faire offrande par l'orient et l'occident; la nuit t'a fait offrande et le midi et le nord te font offrande.» Puis il met en note : «Les deux signes ont été ainsi disposés sans qu'aucun vide dans le texte marque une lacune. Le parallélisme avec la ligne suivante, où l'on a , indique ici la présence de l'autre groupe , qui désigne dans certains cas l'orient et l'occident.»[2] Eh bien! je crois fermement que M. MASPERO a raison, et je n'aurais presque rien à corriger à sa traduction. Je traduis donc : «Que le jour (Râ au ciel = le soleil = le jour) te fasse offrande, qu'il te fasse faire offrande par l'orient et l'occident; que la nuit te fasse offrande et te fassent offrande le midi avec le nord.» Il y a parallélisme complet, parallélisme à quatre membres parallèles deux à deux, le jour et l'orient avec l'occident, la nuit et le midi avec le nord. Il faut donc traduire ainsi que l'a fait M. MASPERO, et la lecture des deux signes est encore à trouver ainsi que leur signification : ce qui est certain, c'est que les deux signes n'ont rien à faire jusqu'ici avec l'indice de la royauté. Du reste, si ces deux signes suffisent à marquer un roi, de quel droit M. SETHE peut-il accepter le roi *Djeser* et rejeter le ? Rien ne milite plus en faveur de l'un qu'en faveur de l'autre. Si M. SETHE choisit l'un et rejette l'autre, il fait preuve de partialité, et l'impartialité est le premier devoir de tout historien qui se respecte, fût il égyptologue. Je rejette donc, après M. NAVILLE,[3] et complètement, le prétendu roi antéhistorique *Djeser,* sans avoir le besoin de l'identifier avec le roi *Djeser* de la III^e^ dynastie.

IV° Le roi *Narmer* . M. SETHE pense que les tablettes de ce roi qui ont été trouvées à Hiéracônpolis se rapprochent de très près par l'art dont elles témoignent de celles de Ménès et ne sont pas plus vieilles que celles du fondateur de la première des dynasties de l'Égypte. Il fait remarquer que le rectangle qui simule la maison à la partie supérieure recourbée dans les monuments de Ménès et dans ceux de *Narmer,* comme si le

[1] *Pyramide d'Ounas,* l. 38. Dans le *Recueil* de M. MASPERO, III^e^ année, p. 184.
[2] *Recueil de travaux relatifs à la linguistique et à l'archéol. égypt. et assyr.,* III^e^ année, p. 184.
[3] *Recueil, etc.,* XXIV année, p. 109—120.

toit de la maison pliait sous le poids de l'épervier, chose qui ne se retrouve plus après ces deux rois : il cite en note onze monuments où il a observé cette courbure; mais il en cite cinq autres où la dite courbure n'existe pas.[1] Il aurait pu en citer d'autres, s'il l'eut voulu, car la courbure n'existe pas dans un fragment d'Ahâ que j'ai publié, et elle paraît exister sur un fragment de *Narmer* que j'ai également publié. Il aurait pu citer également les sceaux trouvés par M. DE MORGAN à Neggadeh, s'il en avait envie, car M. DE MORGAN est un dessinateur autrement habile que M. PETRIE, et il a indiqué la courbure dans trois bouchons et a indiqué, au contraire, la ligne droite dans quatre autre exemplaires.[2] Par conséquent, si nous faisons le total, nous voyons qu'il y a 15 exemplaires avec courbure et 13 sans courbure; il serait donc un peu trop osé, ce me semble, de conclure que la courbure ou non-courbure indique avec certitude un même âge pour les divers exemplaires d'un même sceau. Mais il y a beaucoup mieux, c'est que sur un même sceau qui est compté par M. SETHE parmi les exemplaires avec courbure il y a en effet sur 19 représentations de la maison sur laquelle se tient l'épervier, 12 maisons qui ont la courbure, mais aussi il y en a sept qui n'en ont aucune, et l'épervier est bien posé sur ces maisons comme sur les autres.[3] De plus, il est faux, je suis obligé de le constater, qu'on ne retrouve plus cette particularité après les règnes de *Narmer* et d'*Ahâ* : le lecteur verra en se reportant à l'œuvre de M. PETRIE que, sur le bouchon 105 de M. PETRIE, douze maisons sont représentées avec l'épervier, six ayant la courbure et six ne l'ayant pas[4] : or, ce bouchon est du roi que M. PETRIE appelle *Zerta* et dont j'indiquerai plus loin. Et en outre, s'il y a une courbure à la partie supérieure du rectangle qui représente la maison, ce ne saurait nullement être pour la raison qu'indique M. SETHE, à savoir que le toit plierait sous le poids de l'épervier, parce que sur le plus beau monument de *Narmer* la maison est bien représentée avec la courbure supérieure, mais l'épervier n'apparaît pas, sans qu'il y ait la moindre lacune.[5] Je peux donc conclure, en toute sûreté de conscience, que la courbure de la partie supérieure du rectangle ne saurait aucunement être prise pour un critérium certain de l'époque à laquelle deux rois ont vécu, qu'elle ne peut même aucunement servir de critérium, puisqu'elle se trouve presque aussi souvent absente que présente et qu'elle se retrouve sur les monuments d'un troisième roi. Toutefois j'admets parfaitement qu'en dehors de ces trois rois on n'en a pas signalé d'autres exemples et qu'elle peut indiquer une antiquité plus reculée. Une autre raison que donne M. SETHE est que la forme de l'épervier est la même pour *Ahâ* et pour *Narmer*, qu'à partir de ces deux rois l'oiseau change de forme. La chose peut paraître ainsi aux yeux de M. SETHE, elle l'est peut-être foncièrement : la différence qu'il y voit sans doute, car il ne le dit pas, et que j'y vois aussi, c'est que sur les exemplaires de ces deux rois les rémiges semblent faire partir de la queue; mais, dans les nos 1, 4 et 5

[1] Ce sont : dans les *Tombes royales*, II, pl. II, nos 3, 6; pl. III, nos 1 et 2; pl. III[a], nos 5 et 6; pl. XIII, nos 91 et 93; pl. XVI, nos 97 et 99. *Hiéracônpolis*, I, pl. 26[b]. — Au contraire, il n'y a pas de courbure dans *R. T.*, II, pl. II, nos 4 et 5; pl. III, nos 4 et 5; pl. XIII, no 92. Il y faudrait ajouter le numéro de la pl. LII, B.[8] 359.

[2] Ce sont les fig. 556, 557 et 558 du *Tombeau royal de Neggadeh*, et aussi les fig. 522, 523, 524 et 525 du même tombeau.

[3] Voir le no 97 de la pl. 97, de la pl. XIV, du 2e vol. — [4] Cf. pl. XV, no 105.

[5] *Hiérakônpolis*, pl. XXIX, au recto et au verso de la tablette.

de la planche III du second volume de M. PETRIE, ces rémiges sont très distinctement séparées. Reste le bec crochu de l'épervier, mais l'épervier du mortier de *Den* a le bec aussi crochu. Que si M. SETHE veut à toute force voir dans les différences la preuve d'une différente époque, je suis prêt à le suivre; mais c'est qu'alors il fera entrer en ligne de compte le culte ancestral, ce qui me fera grand plaisir.

Il va sans dire que M. SETHE fait de *Narmer* le successeur de Ménès d'après les raisons que j'ai dites, mais que j'ai réfutées, je crois, en montrant leur peu de solidité. Je le retrouverai bientôt à l'occasion d'*Ahâ*. Qu'il me suffise ici de dire que je suis avec lui quand il dit que l'identification du roi *Narmer* avec Boethos, le premier roi de la II^e^ dynastie selon Manéthon, selon la table de Séti I^er^, ne peut se soutenir; mais, par contre, je me rapprocherais volontiers de l'avis de M. NAVILLE quand il lit *Ouhâ* le poisson qu'on lit d'ordinaire *Nar* et qui n'a pas cette lecture.[1]

V° Le roi *Sma* . J'ai déjà fait observer plus haut que le signe hiéroglyphique n'a pas cette lecture, ni cette disposition. M. SETHE le traite de *faucon roi*, mais il croit que c'est l'équivalent du titre qui plus tard s'écrivit et qui signifie : «celui qui s'unit avec le roi.»[2] Je ne saurais adopter cette vue, car qu'est-ce que ferait un titre seul sur un objet? Je ne le vois pas, et je préfère y voir un nom que je ne peux pas plus lire que mes prédécesseurs. En conséquence, le roi *Sma* n'a jamais existé que dans l'imagination de M. PETRIE. Somme toute, sur les cinq rois que M. PETRIE croyait appartenir à ce qu'il a appelé la dynastie *Zéro*, trois ne peuvent être admis par quiconque se pique d'être sérieux; le quatrième est douteux pour M. SETHE et doit être même rejeté, puisqu'il ne le fait pas entrer dans sa première dynastie; un seul est réel et il occupe, selon M. SETHE, la place qui suit immédiatement celle de Ménès. Nous allons voir de suite combien il se leurre en croyant pouvoir le ranger à la suite de Ménès.

VI° Le roi *Ahâ* . M. SETHE dit qu'un autre titre du roi *Ahâ* était le *vautour-uræus Men*. Il admet comme certaine l'identification qui fut mise en avant par M. BORCHARDT du tombeau que M. DE MORGAN venait de découvrir à Neggadeh avec le tombeau de Ménès, parce qu'une salle s'appelait , ce qu'il a traduit par la salle du *vautour-uræus* Men. Mais M. NAVILLE a fait observer que cette identification lui semblait trop hâtive et que le signe en question pouvaient tout aussi bien signifier la *salle stable* du vautour de la Haute Égypte et de l'uræus de la Basse Égypte; il y a vu le nom du tombeau.[3] Or, la tablette pour laquelle, lors de la lecture du mémoire de M. BORCHARDT, il n'y avait pas de monument semblable qu'on pût lui comparer, a été soumise à la comparaison quand j'ai publié la tablette complète dont il a été question dans mes deux derniers volumes des *Nouvelles fouilles d'Abydos*. Les deux tablettes sont de contenu analogue : toutes deux ont trait aux funérailles de l'épervier d'Égypte, toutes deux ont une salle faite à peu de chose près de même, et le nom de cette salle est différent pour les deux cas, comme on devait s'y attendre. La conséquence directe, c'est que l'identification de M. BORCHARDT,

[1] KURT-SETHE, *Beiträge*, etc., p. 39. — NAVILLE, *Les plus anciens monuments égyptiens*, II, p. 6 du tirage à part. [2] K. SETHE, *ibid.*, p. 32.

[3] NAVILLE, *Les plus anciens monuments égyptiens*, I, p. 5 du tirage à part.

identification qui avait aussi été proposée presque simultanément par M. MASPERO, ne peut plus se soutenir. Si la tombe de Neggadeh n'est pas celle de Ménès, comme elle est bien celle du roi *Ahâ*, il s'en suit qu'*Ahâ* ne saurait être Ménès. On y pouvait faire d'ailleurs d'autres objections, car le nom de Ménès s'est toujours prononcé *Mina* en égyptien, témoin le copte ⲙⲓⲛⲁ que les beaux esprits retournaient en ⲁⲙⲛⲓ, et il s'écrivait , , , , et une seule fois sur une stèle du Louvre, 421, le nom est écrit , mais il faut dire que le cartouche a été dessiné très grand, que les deux signes ont été écrits tout en haut du cartouche et que toute la partie inférieure est restée vide, comme l'a fait remarquer E. DE ROUGÉ.[1] Le nom de Mina se composant donc de deux éléments, et de ces deux éléments + , ou , ou , le premier seul est présent sur la tablette de Neggadeh, le second est absent. C'est une seconde raison pour rejeter l'identification d'*Ahâ* avec Ménès. M. SETHE veut cependant la tenir pour assurée, et il note que « la vieille écriture » sans se rapporte de près à l'écriture plus tardive avec , comme les anciennes écritures , et sont mises pour l'orthographe habituelle sous l'Ancien Empire , et .[2] Je serais tenté de lui demander ce qu'il en sait? Je sais tout comme lui qu'il y a eu des gens qui sous l'Ancien Empire se sont appelés *Apa*, *Ata*, *Atha*; mais je suis loin de reconnaître des noms propres dans les mots que M. SETHE a signalés et que la comparaison avec d'autres inscriptions nous a déjà montrés signifier tout autre chose. Je conclus en disant que l'épervier *Ahâ* ne doit pas être confondu avec Ménès et qu'il ne doit pas entrer dans la première dynastie, puisque la place est déjà occupée, et il entraîne avec lui le roi *Narmer*.

VII° Le roi *Zerta* : c'est le roi du tombeau d'Osiris dont j'avais lu le nom *Khenti* et que M. PETRIE lit *Zerta*. Si l'on examine avec soin la façon dont est fait le signe qui écrit le nom de ce roi, on voit qu'il compte sur les monuments les mieux faits de six à huit traits verticaux,[3] ce que n'a jamais eu le signe qui à cette époque se fait : il faut donc renoncer, je crois, à cette lecture qui n'a été que la lecture du premier moment. Doit-il continuer à se lire ou , comme M. QUIBELL l'a cru? et M. SETHE regarde cette lecture comme probable. M. QUIBELL n'a jamais dit que je sache où il avait trouvé cette lecture; je crois le savoir maintenant. Dans le *Dictionnaire géographique* de BRUGSCH, cet auteur fait mention d'une ville qui se serait nommée [4] et renvoie à la planche 28 de la seconde partie des *Denkmäler* de LEPSIUS. Or, à cette planche des *Denkmäler* le signe en question dans un tombeau de la IV° dynastie est fait , ce qui ressemble beaucoup au signe , mais ce qui cependant s'en distingue notablement, et le mot est déterminé par un animal qui a la ressemblance d'un chacal à ce que pense BRUGSCH,[5] mais

[1] E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, p. 35. [2] SETHE, *op. cit.*, p. 23, note 1.

[3] Il y en a six dans les n°s 1, 2 et 7 de la planche V du 2e vol. de M. PETRIE, et huit dans le n° 8 de la planche XV du tome III de mes *Nouvelles fouilles d'Abydos*.

[4] BRUGSCH, *Dict. geogr.*, p. 459.

[5] BRUGSCH, *Dict. hiérogl.*, suppl., p. 871.

qui ressemble bien plutôt à un ichneumon; mais à la planche 21 le nom de la même ville est écrit , et cette fois l'animal déterminatif est clairement une hyène. La différence d'orthographe emporte-t-elle une différence de sens? Personne ne peut le dire : on ne peut que constater; cependant il est bien vraisemblable que la première ville n'est pas la seconde, quoiqu'en pense BRUGSCH; mais l'animal, est-il le même? On le peut croire, et, comme les deux signes, malgré leur différence, se rapprochent assez, on en peut conclure que le roi s'appelait *Djer* et que c'était le roi *Hyène*.

M. SETHE dit que les monuments de ce roi le placent entre *Ahâ* (il dit Ménès, mais Ménès ne saurait plus être en question désormais) et Ousaphaïs, parce que c'est sous lui que commence à se dessiner le passage de l'ancien style au nouveau style d'art; il reconnaît cependant que sur un sceau tout au moins l'épervier a l'ancienne forme et de même les éperviers des colliers trouvés par M. PETRIE dans la tombe d'Osiris. Je lui ferai d'abord observer que les colliers trouvés sur un bras de momie entouré de bandelettes n'ont aucun droit d'être appelés en ce procès, pour la bonne raison qu'ils témoignent d'un âge tout différent, sous lequel la momification et l'embandelettement étaient avancés, tandis que tous les squelettes trouvés dans les tombes voisines étaient nus sans la moindre exception et que les rares ossements enveloppés d'étoffes qui ont été trouvés dans la série des tombes sud étaient non pas enveloppés de bandelettes, mais déposés à même le sol, au milieu de paquets d'étoffes déployées dans toute leur longueur et non pas serrées autour, comme M. PETRIE nous a dit lui-même que c'était le cas pour le bras de la prétendue reine, femme du roi *Djer*. De plus, si sur le sceau 105 l'épervier a la forme antique et sur les sceaux 107, 108 et 109 il a la forme la plus récente à cette lointaine époque, je me demande où M. SETHE a pris ses *critériums* de différenciation. Si c'est dans la courbure du bec, je ne puis voir aucune différence entre les quatre sceaux, quelque bonne volonté que j'y apporte; si c'est dans le rendu des rémiges, j'y vois bien quelque différence, et je pense que c'est ce qu'a eu en vue M. SETHE; mais je suis loin de les voir dans le sens de M. SETHE. En effet, sur le 105 qui est le plus ancien d'après lui, il y a onze éperviers dont six ont les rémiges ne faisant qu'un avec les plumes de la queue; mais il y en a quatre qui ont les rémiges séparées de la queue, et l'un n'a pas de queue du tout. Sur le 106, les éperviers à rémiges séparées sont réunis aussi à ceux dont les rémiges ne font qu'un avec les plumes de la queue. Sur le 107, qui est dit appartenir au moins ancien style, il y a quatre éperviers à rémiges séparées, mais aussi il y en a au moins trois où elles ne sont pas séparées du tout. Dans le 109, sur quatre éperviers représentés, il y en a un dont les rémiges sont réunies à la queue. Le 108 seul nous montre deux éperviers qui ont tous les deux les rémiges séparées. Alors que devient l'ancien style de M. SETHE? Quand il faut se livrer à de pareilles comparaisons, à des calculs de plus ou moins grande probabilité en quelque sorte, pour trouver ces prétendus caractères de différenciation d'art, c'est qu'alors cette différenciation ne saute pas aux yeux et qu'elle est bien malade. Je récuse donc, à bon escient, les raisons pour lesquelles M. SETHE a approuvé la place que M. PETRIE avait attribuée au roi *Djer* entre *Ahâ* et Ousaphaïs. M. SETHE estime que l'identification proposée par M. PETRIE du roi *Djer* avec , second roi de la première dynastie suivant la liste d'Abydos, n'est pas fondée. Là, je suis

complètement de son avis, et je dois rectifier ici une vue que j'ai avancée à tort dans le dernier volume de mes *Nouvelles fouilles d'Abydos*. J'avais vu que, pour lire *Zerta* le nom du roi, M. PETRIE avait fait usage du signe qui sépare les deux parties du rectangle;[1] j'ai vu depuis que c'était une erreur, et je le reconnais publiquement. Ce n'est pas le signe sur lequel s'est appuyé M. PETRIE pour proposer cette étrange identification; c'est sur les deux signes Ceci dit, j'ajoute que M. SETHE voit dans les deux lettres le nom du fonctionnaire oblateur; j'y verrai bien plutôt le nom de l'enseigne du roi qui se serait appelé , et qui ne diffère pas beaucoup du nom que ces mêmes enseignes ou supports d'enseignes portaient encore à la XVIII[e] dynastie.[2] Mais, s'il en est ainsi, quelle raison a donc eu M. SETHE de mettre le roi *Djer* à la troisième place dans la première dynastie? Je n'en vois aucune, pas plus d'ailleurs que je n'en vois pour le faire entrer dans cette dynastie, sauf le même arbitraire qui a présidé au choix de M. PETRIE, mais ici cet arbitraire est voilé d'apparences scientifiques.

VIII° Le roi *Serpent* qu'on a lu *Djet* ou *Zet*. Je ferai d'abord observer à M. SETHE et à ceux de mes confrères qui transcrivent ce nom par *Zet* ou *Djet* que le serpent est un idéogramme et polyphone; par conséquent j'aurais agi contre toutes les règles de la prudence, si j'avais attribué au signe une valeur quelconque de ce signe de préférence aux autres. En cela mes confrères auraient bien dû imiter ma prudence. De plus, je comprendrais jusqu'à un certain point qu'on lût *Dje* ou *Dja*, mais je ne puis comprendre aucunement qu'on y ajoute un pour lire *Djet*, car il n'y a aucun monument qui autorise cette addition.

M. SETHE, après avoir dit que tout d'abord la disposition des tombes particulières semble s'opposer à la place que M. PETRIE a assignée à ce roi, car certaines de ces tombes semblent avoir rapport à celle du roi *Adarep* plutôt qu'à celle du roi *Serpent*, en quoi il se trompe, et indiquer une antiquité moindre, estime ensuite que M. PETRIE a raison de placer le roi Serpent avant le roi *Adârep* et qu'on doit aussi placer ce roi entre le roi *Djer* et le roi Ousaphaïs. Le style de ses monuments le rapproche de très près du roi *Djer*, car sous les deux rois les signes sont faits de la même manière. De plus, on a trouvé dans les tombeaux de ces deux rois les mêmes sceaux antiques et aussi on a vu que les mêmes personnages étaient en fonction. Le style de l'épervier montre lequel des deux est le plus ancien, car sous le roi *Serpent* cet oiseau a toujours la forme la plus jeune, tandis que sous le roi *Djer* il a encore parfois la forme la plus ancienne. Mais, comme on a trouvé des fragments de sceaux des deux rois dans les tombeaux du temps d'Ousaphaïs, on doit penser qu'ils ont précédé ce roi, et de plus il semble qu'un même fonctionnaire de ces deux rois ait encore été en charge longtemps sous Ousaphaïs, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre homme qui aurait porté le même nom.[3] Toutes ces raisons, je le dis avec regret, ne sont pas sérieuses et ne soutiennent pas l'examen. Tout d'abord, le fonctionnaire qui aurait exercé ses fonctions sous les trois rois *Djer*, *Djet* et Ousaphaïs ne peut guère être

[1] E. AMÉLINEAU, *Nouvelles fouilles d'Abydos*, tome IV, p. 676.

[2] MARIETTE, *Abydos*, II, pl. 31, l. 11, à la fin.

[3] KURT SETHE, *Beiträge zur ältesten Geschichte Ägyptens*, p. 27—30.

pris en considération, car comme quelques-uns des sceaux que cite M. SETHE, à savoir les nos 12—15, 18 et 19 de la planche XX du tome premier de M. PETRIE, ont été trouvés dans le tombeau de Merneit qui n'est pas un nom royal, je le veux bien, mais dont le tombeau était certainement un tombeau royal, attendu qu'il en avait l'apparence extérieure, cela nous ferait un fonctionnaire qui aurait exercé sa charge sous quatre rois consécutifs. Or, si l'on admet que ces rois sont : Teta, Atta, Ata et Hesepti, ou selon Manéthon : Atothis, Kenkénès, Onénephès et Ousaphaïs, il ne peut manquer de sembler étonnant qu'un même fonctionnaire ait pu exercer sa charge pendant au moins soixante ans.[1] La chose n'a rien d'impossible en soi, même si l'on comptait 92 ans avec Eusèbe, mais elle n'est guère vraisemblable. Et puis, quel est le nom de ce fonctionnaire? Ce fonctionnaire se nomme d'après M. SETHE : je le trouve bien sous *Djer*, sous le roi *Serpent*, sous *Merneit*, mais non sous Ousaphaïs : il est vrai que M. SETHE, n'admettant pas que *Merneit* soit un nom de roi, a reporté tous les sceaux que M. PETRIE lui attribuait sur le roi *Den*, qui est Ousaphaïs à son avis. Cependant la tombe de Merneit est bien une tombe royale : qui donc y place-t-il? Je veux bien d'ailleurs qu'il en soit ainsi; mais le fait qu'un même individu ait conservé la même fonction sous trois rois consécutifs ne cadre guère avec ce que nous savons de la hiérarchie égyptienne où il fallait peiner longtemps pour arriver à un grade élevé, où peu de gens avaient le bonheur d'Ouna, et avec ce que nous savons aussi des mœurs des tribus de l'Afrique centrale arrivées à peu près au même degré de civilisation où étaient alors les Égyptiens antehistoriques. Quant à ceux qui ont servi les deux premiers rois, c'est-à-dire *Djer* et le roi *Serpent*, je trouve dans le premier, qui est ce même , une grande différence dans la manière dont s'écrit son nom, car le est fait tantôt , tantôt au tombeau du roi *Serpent* et au tombeau de *Den*, et le est fait , tandis qu'au tombeau de *Merneit* le second signe est beaucoup plus allongé , et si, pour appliquer la méthode de M. SETHE, on fait attention à ces différences, on ne manquera pas de trouver un style archaïque et un style nouveau; par conséquent il ne saurait s'agir du même personnage, car, si c'était le même personnage qui eut fait les inscriptions, il aurait sans doute employé le même style. Je crois que ce sont là de misérables vétilles qui peuvent avoir leur importance, sans doute, mais qui ne sont pas assez importantes pour motiver une théorie aussi considérable que celle que M. SETHE voudrait en tirer. Est-il donc inouï que deux hommes se soient appelés du même nom? Et si nous rencontrons un nom, ou une fonction, qui nous semblent les mêmes, car la chose n'est pas certaine, pouvons-nous donc affirmer qu'il ne s'agit pas de deux individus distincts, mais bien d'un seul. Et que devient le culte ancestral?

(La suite prochainement.)

[1] D'après l'Africain ces quatre règnes ont duré 131 ans : si l'on suppose que ce fonctionnaire est entré en charge la dernière année d'Atothis, comme Kenkénès est dit avoir régné 31 ans, Onénephès 23 et Ousaphaïs 20, et que M. SETHE dit qu'il la remplit encore longtemps sous le dernier roi, je prends dix ans du règne d'Ousaphaïs, un du règne d'Atothis et j'ai 65 ans; d'après Eusèbe, un an d'Atothis, les règnes des deux autres et dix d'Ousaphaïs donnent le total de 92 ans. Ce n'est donc pas 60 ans.

LE LIT D'OSIRIS.

PAR

E. AMÉLINEAU.

Le chef-d'œuvre que j'ai l'honneur de présenter aux lecteurs de la *Revue égyptologique* est connu sous le nom de *Lit d'Osiris*. Je le trouvai en la troisième année de mes fouilles, le 2 janvier 1898, vers quatre heures de l'après-midi. Ce lit a son histoire que je me permettrai de raconter à mes lecteurs, afin qu'ils puissent en juger en connaissance de cause.

Il fut trouvé par mes ouvriers mi-engagé dans une des chambres sud et dans la cour d'un tombeau que tout m'avait indiqué — les textes me l'avaient appris huit jours avant la découverte — être le tombeau élevé dans la nécropole d'Abydos en l'honneur d'Osiris, si bien, comme je l'ai déjà dit ailleurs, que j'avais pu prévenir mes ouvriers qu'ils allaient rencontrer une tombe à escalier et que je leur défendais expressément de détruire même une brique de cet escalier, ce qui les fit me regarder comme sorcier lorsque l'événement m'eut donné raison. Le lit était renversé sur le côté et l'on fut obligé de le remettre en sa position normale pour en découvrir le sujet de sa beauté. Quand on l'eut remis tel qu'il devait être, je vis que la pierre représentait un lit à tête et à queue de lion, à pieds de taureau, et que sur le haut du lit était couchée une statue, coiffée de la couronne blanche, enveloppée dans le maillot des momies, tenant entre ses mains, sortant du maillot, le fouet et le sceptre pastoral. Aux pieds et à la tête étaient quatre éperviers se voilant la face de leurs ailes. Je remarquai en outre qu'au milieu du corps étaient les pattes d'un oiseau, mais l'oiseau avait disparu, ainsi que deux des éperviers, l'un aux pieds et l'autre à la tête. Il ne me fut pas difficile de reconnaître ce qu'on avait voulu représenter, car j'avais copié les tableaux du temple de Séti I^er^ et j'avais trouvé ce même tableau, mais avec cette différence que l'oiseau femelle, en battant des ailes, voletait au-dessus du membre viril d'Osiris, tandis que sur le lit que je venais de découvrir l'oiseau était représenté posé sur le membre lui-même. Je connaissais les textes égyptiens et la légende du faux Plutarque : je ne fus donc pas étonné.

D'ailleurs, aurais-je pu un seul instant douter de la scène représentée que les inscriptions gravées sur la surface du lit m'auraient appris de suite et dont il s'agissait. A droite d'Osiris on lisait enfermée dans un rectangle l'inscription suivante : 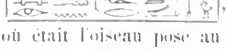 , c'est-à-dire : Osiris, l'Être bon, juste de voix. Vis-à-vis de l'endroit où était l'oiseau posé au milieu du corps et dont il ne restait que les pattes, il y avait, non posés dans un rectangle, , c'est-à-dire : Isis. Aux pieds et à la tête, sous chacun des éperviers on lisait

, c'est-à-dire : Hor, vengeur de son père. Il n'y avait donc pas moyen de douter. Je ne possédais alors que deux éperviers, dont un seul était complet. Je me rappelai aussitôt que vingt jours environ auparavant j'avais trouvé un épervier de granit gris comme le lit; le lendemain je l'apportai de ma maison sur le lieu des fouilles, je le plaçai à la tête, côté droit, et là il remplit si exactement l'emplacement libre qu'il se tient debout de lui-même en place, si bien que j'ai pu le faire photographier sans jamais avoir eu besoin de le soutenir. On verra bientôt pourquoi je donne ces détails.

Ce lit à lui seul était une découverte si importante et prouvait si bien que le tombeau était celui d'Osiris en Abydos, que l'annonce de cette découverte se répondit comme une traînée de poudre. J'en avertis aussitôt le directeur du Service des antiquités en Égypte, lequel alors était M. VICTOR LORET. M. LORET vint me voir quelques jours plus tard, admit la réalité de ma découverte, regrettant de ne la pouvoir constater *de visu*, car j'avais fait réensabler le lit, afin d'éviter tout dommage. En déjeûnant à ma table, il me demanda comment se réglerait la question du partage, car il tenait à garder ce monument si important pour le Musée de Gizèh et me demandait de l'abandonner au Musée. J'y consentis, parce que dans mon contrat de fouilles était une clause stipulant, qu'en raison de l'importance de la nécropole d'Abydos, tous les monuments contenant des cartouches appartiendraient de droit au Musée. Des cartouches, il y en avait; il est vrai qu'ils avaient été ajoutés plus tard et qu'en suite ils avaient été effacés; mais leur présence me sembla rentrer dans les stipulations du contrat et j'abandonnai le lit. Mon compagnon, M. ACHILLE LEMOINE, dit alors à M. LORET que l'administration du Musée devait au moins me donner un moulage du lit, et de mon côté je demandai en outre, non pour moi, mais pour le Musée du Louvre, deux sarcophages de Berschèh, parce que le Louvre n'en avait pas. Les trois objets me furent promis, et de fait cette même année les deux sarcophages, sur ma demande, furent déposés à l'agence de France, d'où M. COGORDAN les expédia au Louvre. Ils y ont trouvé place deux ans après au moins et, par une dérision du sort, on a mis une pancarte disant que les deux sarcophages provenaient d'un don du Gouvernement égyptien. C'était à la fois vrai et faux : on a profité de l'ambiguité de la situation pour m'évincer : au fond, cela m'est bien égal, l'important c'est que les deux sarcophages soient au Louvre, et la petite habileté de M. G. BÉNÉDITE ne lui a pas servi à grand chose. Quant au lit d'Osiris, ce fut une toute autre affaire. Il fallait un devis, le devis se monta tout d'abord à une somme formidable, puis M. LORET quitta l'Égypte et fut remplacé par M. MASPERO; moi-même, je ne retournai plus en Égypte et M. LORET eut soin d'accorder ma concession à M. PETRIE, quand j'avais encore un an pour la faire valoir.

Cependant pendant l'été 1898, M. DARESSY fut dépêché par l'administration du Musée de Gizèh, afin de conduire le lit d'Osiris à destination. Ce n'était pas une petite affaire, et M. DARESSY la mena à bonne fin : le lit trouva donc sa place au Musée de Gizèh. La légende commençait à se créer autour du monument, superbe bloc en granit gris. Quand je le revis en place au mois de novembre suivant, je ne remarquai rien d'anormal et de même à mon retour au Caire au mois d'avril suivant. Rentré en France, après avoir reçu toutes les assurances possibles que la question du moulage était à l'étude et que satisfaction

me serait donnée le plus tôt possible, je ne me préoccupai de la question que l'année suivante, ne voyant rien venir. J'en écrivis à M. MASPERO, lequel me fit répondre qu'il voulait avoir confirmation de mon dire par M. LORET. Une première lettre adressée à M. LORET resta sans réponse; une seconde lui fut adressée recommandée et il prit alors le parti de répondre. J'ignore quelle fut au juste cette réponse; mais apparemment elle ne fut pas défavorable à ma réclamation, car on fit faire le moulage. On le fit faire, mais mal faire; car on prit l'un des éperviers pour le mettre au milieu du corps et l'on oublia de mettre les légendes des éperviers et celle d'Isis. Je le sais, parce que le moulage fut donné au Musée Guimet, où il est encore aujourd'hui et où celui qui fut chargé par M. GUIMET de faire exécuter la toilette extérieure du moulage ne trouva rien de mieux à faire que de lui attribuer une couleur verte (!!), quoiqu'il eût vu le monument au Musée du Caire. Je n'ai pas à rechercher quel fut le mobile de cette double défiguration au Caire et à Paris; il me suffit de la constater, quoique bien tardivement, et c'est ce que je viens de faire.

A quelle époque rapporter ce lit? Sans me prononcer exactement, j'avais cru pouvoir, d'après certaines observations de facture, attribuer l'époque de la composition de ce chef-d'œuvre au plus Ancien Empire égyptien. Cette attribution fut d'abord contredite par M. DARESSY qui, sur l'inspection des légendes gravées en dessous de la statue, sur les bords du lit, crut pouvoir affirmer tout d'abord que ce lit avait été sculpté à la XXVI^e^ dynastie. Et de fait, il le fit placer au Musée de Gizèh parmi les monuments datant de la XXVI^e^ dynastie. Cette époque rapprochée de notre ère ne le parut pas encore suffisamment au pauvre GROFF qui a disparu; il l'attribua à la XXX^e^ dynastie, et cela d'après des raisons aussi péremptoires que celles de M. DARESSY, à savoir d'après le nom royal contenu dans le cartouche où l'on ne voit plus que le contour d'un signe rond qui peut être ⊙. M. DARESSY ne fut pas persuadé par les raisons de GROFF; il étudia à nouveau la question et toujours d'après des raisons basées sur le cartouche invisible et tout aussi péremptoires, il remonta de la XXVI^e^ dynastie à la XIII^e^. C'était un terrible saut; je n'en fus pas autrement ému et ce n'était pas fait pour me faire changer d'avis. Ce qu'il y a de certain, c'est que la sculpture est antique, peut-être même archaïque. Je n'en veux pour preuve que la facture du fouet et du *pedum pastorale* que tient Osiris : le fouet en particulier ne s'est pas encore trouvé, à ma connaissance, fait de semblable façon. De plus, ils ne sont pas dans l'axe de la statue, mais un peu à gauche, toutes particularités que n'aurait pas admises un artiste des grandes époques de sculpture, comme la IV^e^, la XII^e^, la XVIII^e^ et la XXVI^e^ dynastie. On a certainement fait une confusion entre la gravure des quatre inscriptions du tour de lit : j'avais dès le premier instant reconnu qu'elles n'étaient pas de la même époque que le lit et la statue; mes confrères, mieux renseignés sans doute que moi, sont, au contraire, partis de l'idée que sculpture et gravure étaient de la même époque : ils peuvent continuer à soutenir leurs opinions, sans la moindre crainte de me voir un jour la partager.

Pour finir, je ne dois pas oublier que ce bloc de granit, solide de 1^m^ 77 de long, sur environ 0^m^ 89 de longueur et de hauteur semblable à peu près, pesant environ sept tonnes, a été appelé par M. LORET un *cénotaphe*, c'est-à-dire un tombeau creux et vide. Je ne m'attacherai pas à faire observer combien cette appellation était heureuse! La présence de ce bloc dans le tombeau que j'ai toujours attribué et que je continuerai d'attribuer à Osiris

fut regardée par d'autres égyptologues comme purement adventice et on l'attribua à la piété d'un roi qui aurait voulu honorer Osiris en préposant ce lit dans un tombeau ancien dont on est même allé jusqu'à désigner le possesseur, à savoir le pharaon Ouénéphès, parce que son nom se rapproche du surnom d'Osiris *Ouon-nofer* = l'Être bon. C'est à M. MASPERO que revient la paternité de cette belle invention. Malheureusement il n'y a pas eu de Pharaon s'étant appelé Ouénéphès : ce nom peut bien se trouver sur certaines listes des abréviateurs de Manéthon, il ne se trouvait peut-être pas dans l'œuvre de Manéthon lui-même et certainement il ne se rencontre pas dans les listes officielles des Pharaons égyptiens. C'est bien quelque chose, je pense, et je crois pouvoir attendre en toute sûreté qu'on me fasse une démonstration qui n'est pas même commencée à l'heure présente.

L'Éditeur ERNEST LEROUX, Propriétaire-Gérant.

LE TOMBEAU D'OSIRIS